



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

BUDGET

20

AVEC PLAN INTÉGRÉ
DES TÂCHES ET
DES FINANCES 2019-2021
DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

18

A+T
DFAE
DFI
DFJP
DDPS

2A

IMPRESSUM

RÉDACTION

Administration fédérale des finances

Internet: www.efv.admin.ch

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.bbl.admin.ch/bundespublikationen

No d'art. 601.200.18f

TABLE DES MATIÈRES

TOME 1	A	RAPPORT SUR LE BUDGET AVEC PITF
		APERÇU DES CHIFFRES
		RÉSUMÉ
		EXPLICATIONS
		EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES RECETTES ET LES DÉPENSES
	B	BUDGET DE LA CONFÉDÉRATION
		BUDGET DE LA CONFÉDÉRATION
		ANNEXE AU BUDGET
	C	GESTION DES CRÉDITS ET PLAFONDS DES DÉPENSES
	D	COMPTES SPÉCIAUX
	E	ARRÊTÉS FÉDÉRAUX
TOME 2A	F	BUDGET AVEC PITF DES UNITÉS ADMINISTRATIVES
		AUTORITÉS ET TRIBUNAUX
		DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
		DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
		DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE
		DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS
TOME 2B	G	BUDGET AVEC PITF DES UNITÉS ADMINISTRATIVES
		DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
		DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE
		DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION

TABLE DES MATIÈRES

BUDGET AVEC PITF DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

1	AUTORITÉS ET TRIBUNAUX	7
101	ASSEMBLÉE FÉDÉRALE	9
103	CONSEIL FÉDÉRAL	15
104	CHANCELLERIE FÉDÉRALE	17
105	TRIBUNAL FÉDÉRAL	25
107	TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL	31
108	TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL	37
109	AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION	43
110	MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION	47
111	TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS	53
2	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	59
202	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	63
3	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR	95
301	SECÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFI	99
303	BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES	107
305	ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES	113
306	OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE	119
311	OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE	137
316	OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE	145
317	OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE	157
318	OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES	165
341	OFFICE FÉDÉRAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES	179
342	INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE	187

4	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE	193
401	SECRETARIAT GÉNÉRAL DU DFJP	197
402	OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE	205
403	OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE	215
413	INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ	227
417	COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU	233
420	SECRETARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS	239
485	CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES CSI-DFJP	257
5	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS	265
500	SECRETARIAT GÉNÉRAL DU DDPS	269
502	AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT	275
503	SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION	279
504	OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT	283
506	OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	293
525	DÉFENSE	301
540	OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE	315
542	ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIES	321
543	ARMASUISSE IMMOBILIER	327
570	OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO	335

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Charges	107,8	115,3	114,9	-0,3	114,9	115,0	115,0	-0,1
Δ par rapport au PF 2018-2020			-1,7		-1,8	-1,8		
Charges propres	107,8	115,3	114,9	-0,3	114,9	115,0	115,0	-0,1
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

Les Services du Parlement (SP) assistent l'Assemblée fédérale (Ass. féd.) dans l'exécution de ses tâches. Ils

- planifient et organisent les sessions des Chambres fédérales ainsi que les séances des commissions parlementaires;
- se chargent des tâches de secrétariat, des travaux de traduction et de l'établissement des procès-verbaux lors des négociations menées par les Chambres fédérales et les commissions;
- conseillent les parlementaires, en particulier les présidents des Chambres et des commissions, sur les plans technique et procédural;
- informent le public sur l'Ass. féd. et ses activités;
- assistent l'Ass. féd. dans sa gestion des relations internationales;
- gèrent la Bibliothèque du Parlement et fournissent aux parlementaires des prestations dans les domaines de la documentation et des technologies de l'information;
- veillent à ce que l'infrastructure soit appropriée et assument une multitude d'autres tâches administratives incombant au Parlement.

Les charges demeureront stables ces prochaines années. Elles se composent de l'*enveloppe budgétaire* des SP (58 %) et d'un crédit ponctuel «Parlement» (42 %), qui n'est *pas compris dans l'enveloppe budgétaire*.

Pour l'essentiel, le budget 2018 et le plan intégré des tâches et des finances 2019-2021 respectent le plan financier 2018-2020.

GP 1: SERVICES DU PARLEMENT

MANDAT DE BASE

Les SP assistent l'Ass. féd. dans ses activités. Ils accomplissent des tâches en faveur des Chambres fédérales, des présidentes et des présidents des conseils, d'autres organes de l'Ass. féd., des commissions et des délégations, des parlementaires ainsi que des groupes et secrétariats des groupes. En outre, ils préparent les activités accomplies à l'étranger par les organes de l'Ass. féd. et organisent les visites des délégations étrangères. Enfin, ils sont responsables des relations publiques et de la fourniture interne de prestations (ressources humaines, finances et contrôle de gestion, informatique, sécurité).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Charges et dépenses d'investissement	62,2	66,7	66,7	0,0	66,8	66,7	66,7	0,0

COMMENTAIRE

Les revenus et charges de fonctionnement demeurent stables sur l'ensemble de la période de planification.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Stratégie: Mise en œuvre de la stratégie 2017-2020						
- Approbation de la stratégie par la Délégation administrative (délai)	-	28.02.	-	-	-	-
- Présentation du plan de mise en œuvre (délai)	-	31.12.	-	-	-	-
- Rapport à la Délégation administrative sur l'état de la mise en œuvre (délai)	-	-	30.11.	30.11.	30.11.	-
- Adoption de la Stratégie 2021-2024 par la Délégation administrative (délai)	-	-	-	-	31.12.	-
Organisation: Organisation optimale des séances des Chambres Fédérales et des commissions						
- Degré de réalisation: État des lieux avec le secrétaire général (% , min.)	-	-	95	95	95	95
- Présentation des recommandations à la direction en vue de l'optimisation (délai)	-	-	30.09.	30.09.	30.09.	30.09.

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Postes à plein temps (nombre EPT)	209	212	213	213	217	217
Collaborateurs (nombre personnes)	302	301	299	311	304	309
Jours de formation pour les collaborateurs des SP (jours)	933	1 037	1 052	889	788	923
Proportion de femmes (%)	54	55	54	53	54	55
Proportion de femmes cadres, cl. 24-29 (%)	45	44	40	37	38	40
Proportion de femmes cadres, cl. 30-38 (%)	11	11	16	22	30	25
Communauté linguistique germanophone (%)	70	68	68	67	68	68
Communauté linguistique francophone (%)	25	26	26	26	26	27
Communauté linguistique italophone (%)	4	5	5	6	6	6
Communauté linguistique romanche (%)	1	1	1	1	1	1

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	202	52	52	0,0	52	52	52	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionn. (envel. budg.) Services du Parlement	62 227	66 723	66 742	0,0	66 807	66 734	66 734	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			18		65	-73	0	
Crédits ponctuels								
A202.0102 Parlement	45 756	48 570	48 180	-0,8	48 130	48 250	48 250	-0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-390		-50	120	0	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	202 364	52 000	52 000	0	0,0
<i>avec incidences financières</i>	66 836	52 000	52 000	0	0,0
<i>sans incidences financières</i>	135 528	-	-	-	-

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) SERVICES DU PARLEMENT

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	62 226 643	66 723 018	66 741 500	18 482	0,0
<i>avec incidences financières</i>	55 731 846	58 541 018	59 089 200	548 182	0,9
<i>Imputation des prestations</i>	6 494 797	8 182 000	7 652 300	-529 700	-6,5
Charges de personnel	37 638 633	37 408 800	37 730 400	321 600	0,9
Charges de biens et services, charges d'exploitation	24 588 011	29 314 218	29 011 100	-303 118	-1,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	11 875 791	14 239 100	13 911 000	-328 100	-2,3
<i>dont charges de conseil</i>	335 330	718 036	790 000	71 964	10,0
Postes à plein temps (Ø)	217	218	218	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel augmentent de 0,3 million par rapport au budget 2017.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation traduisent des évolutions opposées.

Ainsi, les prestations de service externes augmentent de 0,5 million pour atteindre 5,2 millions. Les *charges de conseil* relatives aux prestations de tiers dans le domaine de la sécurité et des infrastructures progressent elles aussi légèrement.

En revanche, les charges locatives fléchissent de 0,5 million pour passer à 4,7 millions, et les *charges de biens et services liées à l'informatique* diminuent en raison d'un recours moindre aux conseils informatiques (- 0,2 mio) et de la baisse des coûts d'exploitation et d'entretien (- 0,1 mio).

A202.0102 PARLEMENT

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	45 755 571	48 570 230	48 180 100	-390 130	-0,8
Charges de personnel	36 941 173	39 199 400	38 770 100	-429 300	-1,1
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8 814 397	9 370 830	9 410 000	39 170	0,4
<i>dont charges de conseil</i>	130 755	390 830	430 000	39 170	10,0

Bases légales

LF du 18.3.1988 sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP; RS 171.21).

CONSEIL FÉDÉRAL

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	15 657	17 779	17 843	0,4	17 877	17 877	17 905	0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			63		35	0	28	

EXPOSÉ DES MOTIFS

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	15 657 211	17 779 105	17 842 600	63 495	0,4
<i>avec incidences financières</i>	9 773 922	11 760 205	11 859 000	98 795	0,8
<i>Imputation des prestations</i>	5 883 288	6 018 900	5 983 600	-35 300	-0,6
Charges de personnel	8 251 145	9 078 500	9 098 300	19 800	0,2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	7 406 066	8 700 605	8 744 300	43 695	0,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	200 000	210 000	210 000	0	0,0

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les traitements des magistrats, d'un montant de 4 046 900 francs, ainsi que les retraites versées aux magistrats, qui s'élèvent à 5 051 400 francs.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

L'imputation des prestations se monte à 5 983 600 francs au total. L'assistance VIP au Conseil fédéral (210 000 fr.) fait l'objet d'un accord de niveau de service passé avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication. Les *charges de biens et services liées à l'informatique* restent stables. Tant que durent les travaux de transformation du Palais fédéral et le déménagement, les coûts relatifs à la location des locaux utilisés par le Conseil fédéral (753 600 fr.) fluctuent légèrement. L'Office fédéral des constructions et de la logistique devrait pouvoir établir en 2018 les conventions de location définitives pour les locaux sis à la Kochergasse et à l'Amtshausgasse. Les fonds destinés au service de transport aérien des Forces aériennes (4,5 mio), aux transports officiels par rail et par route (350 000 fr.) ainsi qu'au carburant de la Base logistique de l'armée (70 000 fr.) demeurent inchangés. Les charges annuelles relatives aux services financiers fournis par le Centre de services en matière de finances du Département fédéral des finances sont constantes (60 000 fr.).

Les charges de biens et services et charges d'exploitation restantes s'élèvent à 2 760 700 francs, valeur correspondant à celle de l'année précédente. Ce montant se répartit comme suit:

Charges relatives aux voyages du Conseil fédéral en Suisse et à l'étranger (660 300 fr.), aux visites de ministres et invitations (656 900 fr.), au départ et à l'accréditation des ambassadeurs étrangers (23 000 fr.), à la Conférence des ambassadeurs (100 000 fr.), aux visites d'État (350 000 fr.), à une manifestation organisée pour le Corps diplomatique (100 000 fr.), aux services de l'aéroport de Zurich pour des hôtes officiels et des magistrats (250 000 fr.), aux délégations instituées par le Conseil fédéral (56 700 fr.) et à la représentation (255 000 fr.) ainsi que dépenses de service distinctes (308 800 fr.).

Bases légales

LF du 6.10.1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121). O de l'Assemblée fédérale du 6.10.1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121).

CHANCELLERIE FÉDÉRALE

FONCTIONS-CLÉS DE LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE

- Planification, pilotage et coordination de l'activité gouvernementale ainsi que contrôle de gestion
- Pilotage et exécution de la communication du Conseil fédéral et publication des textes officiels
- Défense des droits politiques et garantie de la marche à suivre pour les élections et votations fédérales

FONCTIONS-CLÉS DU PRÉPOSÉ FÉDÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE

- Garantie de la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes ainsi que de la transparence au sein de l'administration

PROJETS 2018

- Programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA): début de l'introduction dans les départements et à la Chancellerie fédérale (ChF)
- Vote électronique: vérification complète et certification des systèmes autorisés par le Conseil fédéral ainsi que publication du code source
- Remplacement du système de production et de parution des publications officielles (modernisation du Centre des publications officielles [CPO]): clôture du projet
- Remplacement de l'application destinée à l'élection du Conseil national: réalisation et introduction
- GEVER ChF et INTERDÉP: préparation d'un plan de remplacement et de migration, réalisation et introduction

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ 0 en % 17-21
Revenus	1,1	0,9	1,0	8,8	1,0	1,0	1,0	2,1
Charges	69,0	91,1	89,1	-2,2	67,0	64,8	64,9	-8,1
Δ par rapport au PF 2018-2020			0,3		0,6	0,6		
Charges propres	69,0	91,1	89,1	-2,2	67,0	64,8	64,9	-8,1
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

La ChF est l'état-major du gouvernement, faisant office d'interface entre ce dernier, l'administration, l'Assemblée fédérale et le grand public. Le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PF PDT), qui dispose d'une enveloppe budgétaire propre, n'est rattaché à la ChF que sur le plan administratif.

Les revenus se composent des émoluments perçus pour la légalisation de certificats d'exportation, d'extraits du casier judiciaire et de diplômes, des contributions versées par les cantons pour l'exploitation du portail www.ch.ch et d'autres recettes. En raison du nombre croissant de légalisations ces deux dernières années, les revenus budgétisés ont été relevés de 0,1 million.

Les charges de la ChF, qui s'élèvent à 89,3 millions, se composent des enveloppes budgétaires de la ChF et du PF PDT ainsi que du crédit ponctuel alloué pour le programme GENOVA. Ce crédit ponctuel contient les fonds nécessaires pour financer les deux étapes du programme («Réalisation d'un produit GEVER standardisé et de la plateforme informatique centralisée») et «Gestion et pilotage centralisés de l'introduction et des migrations dans l'administration fédérale») et pour couvrir les coûts d'exploitation du produit GEVER pendant la durée du programme. Par rapport à l'exercice précédent, les charges diminuent de 1,8 million au total, ce qui s'explique par les mesures d'économie adoptées et par le retard pris dans le programme GENOVA. La procédure d'acquisition du produit choisi ayant pris plus de temps que prévu, le programme s'achèvera vraisemblablement en 2020.

GP 1: SOUTIEN DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION

MANDAT DE BASE

La ChF conseille et assiste le Conseil fédéral dans son activité gouvernementale au moyen de procédures optimales et d'outils efficaces et coordonne ses relations avec le Parlement. Avec le concours des départements, elle élabore le programme de la législature et la planification annuelle du Conseil fédéral, vérifie en continu leur mise en œuvre et coordonne l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement. La ChF gère les processus de prise de décision au sein du Conseil fédéral, informe le public des décisions prises et veille à la publication des textes officiels. En outre, elle conseille, en matière d'information et de communication, le Conseil fédéral et le président de la Confédération et coordonne les activités d'information au niveau fédéral. Enfin, elle garantit l'exercice des droits politiques sur le plan fédéral et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	1,1	0,9	1,0	8,8	1,0	1,0	1,0	2,1
Charges et dépenses d'investissement	59,5	60,1	61,4	2,2	59,5	59,1	59,2	-0,4

COMMENTAIRE

L'augmentation de 1,3 million des charges s'explique essentiellement par les fonds supplémentaires requis pour le projet informatique de modernisation du CPO (1 mio).

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Soutien et conseil au Conseil fédéral: La ChF gère le programme de la législature et la planification annuelle ainsi que les processus décisionnels au sein du gouvernement et assure l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement						
- Approbation du rapport de gestion, volumes I + II (délai)	17.02.	28.02.	28.02.	28.02.	28.02.	28.02.
- Part des décisions du Conseil fédéral qui ne doivent pas être complétées après signature (% min.)	99	95	95	95	95	95
Information et communication: La ChF conseille le CF et le président de la Confédération, veille à ce que des informations claires soient fournies en temps opportun et que des textes corrects paraissent dans les délais dans les 3 langues officielles						
- Disponibilité d'admin.ch, de News Service Bund (NSB), de tv.admin.ch (% min.)	100	96	96	96	96	96
- Part des ordonnances publiées dans le Recueil officiel au moins 5 jours avant l'entrée en vigueur (% min.)	90	80	80	80	80	80
- Part des messages et rapports publiés dans la Feuille fédérale dans les 30 jours suivant la décision du Conseil fédéral (% min.)	29	80	50	50	50	50
Droits politiques: La ChF garantit l'exercice des droits politiques dans les affaires fédérales et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales						
- Bon déroulement des initiatives populaires et des référendums facultatifs (%)	100	100	100	100	100	100
- Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des initiatives populaires (jours, max.)	21	30	30	30	30	30
- Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des référendums (jours, max.)	16	21	21	21	21	21

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Affaires du Conseil fédéral traitées, sans les interventions parlementaires (nombre)	1 087	1 209	1 198	1 140	1 122	1 062
Conférences de presse effectuées au Centre de presse (nombre)	125	173	147	104	138	176
Interventions parlementaires traitées (nombre)	1 422	1 281	1 398	1 403	1 489	1 158
Référendums et initiatives populaires aboutis (nombre)	9	22	11	7	7	10
Actes publiés; lois/ordonnances d/f/i (nombre pages)	46 076	50 102	43 696	41 950	44 555	41 772
Traductions y c. révisions de lois d/f/i/r (nombre pages)	70 231	79 383	72 536	70 250	75 873	74 070
Rédaction législative d/f/i/r (nombre pages)	26 467	28 861	27 682	25 431	26 999	24 272

GP 2: PRÉPOSÉ FÉDÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE

MANDAT DE BASE

Le PFPDT assume d'une part les activités de conseil, de surveillance et d'information visant à assurer la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données. Il remplit d'autre part des tâches de conseil, d'information et d'exécution lors de procédures de médiation en vue de garantir la transparence de l'administration, en particulier en donnant accès à des documents officiels. Le PFPDT travaille conjointement avec des autorités cantonales et internationales et siège dans des commissions nationales et internationales de développement de la protection des données et du principe de la transparence.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	5,9	5,8	5,7	-1,0	5,7	5,7	5,7	-0,3

COMMENTAIRE

Les charges restent à peu près stables par rapport à l'exercice précédent.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Information: Le PFPDT sensibilise et informe le public notamment grâce à une présence active dans les médias, à des publications, à sa participation à différentes manifestations et au développement d'outils de sensibilisation						
- Publication du rapport d'activités annuel, avec conférence de presse (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- Contributions à des pages Internet (nombre, min.)	89	170	100	100	100	100
Surveillance: Le PFPDT effectue des contrôles systématiques en vue d'assurer le respect et la mise en œuvre concrète de la protection des données						
- Part des examens des faits effectués correspondant à la planification annuelle actuelle (% , min.)	60	70	70	70	70	70
Médiation: Le PFPDT mène les procédures de médiation						
- Part des demandes en médiation réglées / reçues (% , min.)	57	50	50	50	50	50

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Demandes des médias et demandes de conseil (nombre)	3 590	3 738	4 012	3 934	3 586	3 480
Procédure de médiation LTrans (nombre)	65	79	76	90	97	149
Examens des faits (nombre)	19	15	14	17	18	8
Prises de position dans le cadre de la consultation des offices (nombre)	286	290	476	433	444	778

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale	1 147	945	1 028	8,8	1 028	1 028	1 028	2,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			83		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale	59 540	60 063	61 403	2,2	59 504	59 090	59 178	-0,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 340		-1 899	-414	88	
A200.0002 Charges fonctionn. (envel. budg.) Prép. protection données	5 873	5 800	5 745	-1,0	5 739	5 738	5 739	-0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-55		-6	0	0	
Crédits ponctuels								
A202.0159 Programme réalisation et introduction GEVER Confédération	3 584	25 231	21 934	-13,1	1 711	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-3 298		-20 222	-1 711	-	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ 2017-18	
				val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 147 436	945 000	1 028 000	83 000	8,8

Les revenus de fonctionnement de la ChF proviennent des émoluments perçus pour la légalisation de certificats d'exportation, d'extraits du casier judiciaire et de diplômes ainsi que d'autres revenus (contribution versée par les cantons pour l'exploitation du portail www.ch.ch en vertu de la convention passée avec la direction opérationnelle de la cyberadministration suisse; location d'un logement de service et de places de stationnement). Ils progressent de 83 000 francs par rapport au budget 2017. Les revenus budgétisés ont été revus à la hausse en raison du nombre croissant de légalisations ces dernières années.

Bases légales

O du 29.10.2008 sur l'organisation de la Chancellerie fédérale (Org ChF; RS 172.210.10). O du 10.9.1969 sur les frais et indemnités en procédure administrative (RS 172.041.0).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	59 540 330	60 062 684	61 402 800	1 340 116	2,2
<i>avec incidences financières</i>	38 769 459	41 361 184	42 682 600	1 321 416	3,2
<i>sans incidences financières</i>	5 652	-	-	-	-
<i>Imputation des prestations</i>	20 765 219	18 701 500	18 720 200	18 700	0,1
Charges de personnel	32 607 983	31 782 200	31 595 800	-186 400	-0,6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	26 932 346	28 280 484	29 807 000	1 526 516	5,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	10 284 876	10 445 200	11 594 000	1 148 800	11,0
<i>dont charges de conseil</i>	129 352	436 457	390 800	-45 657	-10,5
Postes à plein temps (Ø)	182	179	175	-4	-2,2

Charges de personnel

Les charges de personnel sont en baisse de 0,2 million (- 0,6 %) dans le budget 2018. Ce recul par rapport au budget 2017 est dû au fait qu'à partir de 2018, la gestion du Forum politique installé dans la Tour des prisons à Berne ne sera plus du ressort de la ChF.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

L'exploitation et l'entretien constituent près de 60 % des *charges informatiques*, les quelque 40 % restants étant dédiés aux projets et au développement continu des systèmes. Une partie non négligeable des fonds sera consacrée aux projets de modernisation du CPO et d'introduction du vote électronique, à raison de 5 millions pour le premier et de 0,3 million pour le second. L'augmentation de l'ordre de 1,1 million s'explique principalement par le projet de modernisation du CPO, qui se voit attribuer davantage de ressources que l'année précédente.

Par ailleurs, les *charges de conseil* diminuent de 0,05 million.

Les charges de biens et services et charges d'exploitation restantes progressent de 0,4 million pour atteindre près de 18 millions. Une partie de cette hausse résulte des loyers des locaux de la ChF et du Centre de presse (11,4 mio). Les prestations de service externes (4,4 mio) constituent également un grand poste de dépenses; en font notamment partie les prestations de l'Agence télégraphique suisse.

A200.0002 CHARGES FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) PRÉP. PROTECTION DONNÉES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	5 872 501	5 800 285	5 744 800	-55 485	-1,0
<i>avec incidences financières</i>	5 351 176	5 227 785	5 258 600	30 815	0,6
<i>Imputation des prestations</i>	521 325	572 500	486 200	-86 300	-15,1
Charges de personnel	5 189 968	4 978 800	5 003 000	24 200	0,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	682 533	821 485	741 800	-79 685	-9,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	247 884	291 600	300 000	8 400	2,9
<i>dont charges de conseil</i>	62 549	72 713	80 000	7 287	10,0
Postes à plein temps (Ø)	28	28	28	0	0,0

Les charges de fonctionnement sont plus ou moins identiques à celles de l'exercice précédent. Les charges de personnel constituent 87 % de ces charges, les charges de biens et services et les charges d'exploitation représentant les 13 % restants.

A202.0159 PROGRAMME RÉALISATION ET INTRODUCTION GEVER CONFÉDÉRATION

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	3 584 324	25 231 000	21 933 500	-3 297 500	-13,1
<i>avec incidences financières</i>	3 300 806	25 231 000	16 585 100	-8 645 900	-34,3
<i>Imputation des prestations</i>	283 518	-	5 348 400	5 348 400	-
Charges de personnel	455 983	-	-	-	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	3 128 341	25 231 000	21 933 500	-3 297 500	-13,1
Postes à plein temps (Ø)	3	-	-	-	-

L'administration fédérale centrale utilisera désormais, pour la gestion électronique des affaires (GEVER), un produit standardisé nouvellement acquis. Les coûts totaux de mise en œuvre se monteront à 142 millions au maximum. Les coûts externes avec incidences financières ont été devisés à 67 millions, dont 25 millions sont destinés à la première étape, dite de réalisation, et 42 millions à la seconde, consacrée à l'introduction du produit. Les fonds nécessaires au financement des tâches centrales ont été alloués par les départements et transférés dans le budget de la ChF.

La ChF assurera la direction du projet. Les travaux, qui avaient été pour la plupart interrompus suite à une procédure de recours contre la décision d'adjudication prise dans le cadre de l'appel d'offres OMC, ont été repris fin septembre 2016, avec un redémarrage effectif le 1^{er} novembre 2016. À l'issue d'un réexamen du déploiement et de la migration, il a été décidé que la première étape, dite de réalisation (préparation de la phase d'exploitation et mise en place du standard fédéral), serait achevée d'ici au 1^{er} février 2018. Ensuite, la ChF coordonnera les projets d'introduction et de migration des départements et assurera l'exploitation de l'infrastructure jusqu'à la fin du premier semestre 2020. Enfin, le service informatique standard GEVER prendra l'exploitation en charge, sous la direction de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération. La planification actuelle prévoit que le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication sera le premier département à introduire le nouveau standard fédéral à l'été ou à l'automne 2018. L'installation et les migrations seront achevées d'ici au 1^{er} avril 2020, et le programme terminé en date du 30 juin 2020. Les coûts supplémentaires engendrés par le retard pris, de 18 mois, peuvent pour le moment être couverts par les réserves affectées au programme; quant aux soldes de crédits des années 2016 et 2017, ils seront inscrits dans le budget des années à venir au moyen d'un report de crédit ou par la constitution de réserves adaptées aux besoins. En perspective annuelle, cela entraînera des transferts de coûts jusqu'en 2020.

Pour que les travaux puissent avancer conformément à la nouvelle planification, le Conseil fédéral a décidé, lors de sa séance du 22.3.2017, de débloquer les crédits d'engagement destinés à la réalisation de la seconde étape, dite d'introduction.

Bases légales

Message et AF relatifs au financement de la réalisation d'un produit GEVER standardisé et de l'introduction de ce produit dans l'administration fédérale centrale (FF 2015 6357 et FF 2016 2143).

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GEVER Confédération: 1^{re} étape réalisation» (V0264.00), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

FONCTIONS-CLÉS

- Exercice de l'autorité judiciaire suprême de la Confédération en vertu de la Constitution
- Garantie de l'État de droit; garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse

PROJETS 2018

- eDossier: mise en production dans une cour pilote de la prise de décision par voie électronique et du dossier judiciaire électronique
- GEVER TF: mise en production du dossier administratif électronique dans un service pilote
- Centrale téléphonique: remplacement de la centrale téléphonique à Lausanne

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	B	Δ en %	PF	PF	PF	Δ Ø en %
	2016	2017	2018	17-18	2019	2020	2021	17-21
Revenus	13,6	13,2	13,2	-0,2	13,2	13,2	13,2	0,0
Charges	92,4	94,8	95,7	1,0	95,4	95,7	96,6	0,5
Δ par rapport au PF 2018–2020			-0,2		-0,3	-0,4		
Charges propres	92,4	94,8	95,7	1,0	95,4	95,7	96,6	0,5
Dépenses d'investissement	0,3	0,3	0,8	166,7	0,4	0,3	0,3	2,4
Δ par rapport au PF 2018–2020			0,0		0,1	0,0		

COMMENTAIRE

Tâches principales

Le Tribunal fédéral (TF) statue en sa qualité d'autorité judiciaire suprême dans les domaines du droit public, du droit civil, de l'exécution forcée (loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite) et dans les affaires de droit pénal. Il exerce également la surveillance administrative sur les tribunaux fédéraux de première instance.

Finances

L'enveloppe budgétaire couvre les coûts relatifs aux juges, au personnel et aux infrastructures qui sont nécessaires afin de liquider dans un délai raisonnable les affaires de l'ensemble du TF. Le budget 2018 ainsi que le plan intégré des tâches et des finances 2019–2021 correspondent pour l'essentiel aux budgets précédents. Étant donné que plusieurs juges fédéraux vont atteindre l'âge de la retraite ces prochaines années, il est prévisible que les coûts des pensions des juges augmenteront régulièrement durant la période de planification, passant de 11,2 millions dans le budget 2017 à 12,8 millions dans le plan financier 2021 (+ 1,6 mio). S'agissant des dépenses d'investissement du budget 2018, une somme de 500 000 francs est prévue pour le remplacement de la centrale téléphonique.

GP 1: JURISPRUDENCE

MANDAT DE BASE

Garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse. Le TF statue dans des délais courts et raisonnables et de façon efficace. Les décisions du TF sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, bien fondées et accessibles aussi bien pour les parties que pour le public. Cela est une condition nécessaire à la cohésion sociale du pays ainsi qu'au succès de la place économique suisse.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	13,6	13,2	13,2	-0,2	13,2	13,2	13,2	0,0
Charges et dépenses d'investissement	92,7	95,1	96,5	1,5	95,8	96,1	96,9	0,5

COMMENTAIRE

Le volume des affaires reste à un très haut niveau sur l'ensemble de la période de planification. L'ensemble des recettes et des dépenses demeure stable sur toute la période de planification. La numérisation du livre des protocoles (arrêts du TF) sera terminée en grande partie à la fin de 2018. Divers projets informatiques d'importance (dont le dossier électronique) seront réalisés ces prochaines années.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Volume de travail: Le TF maîtrise le volume des affaires						
- Le nombre d'affaires liquidées correspond à celui des affaires introduites (%)	101	100	100	100	100	100
- Le nombre de procédures pendantes est inférieur au tiers des affaires introduites en cours d'année (nombre, max.)	2 748	2 500	2 400	2 400	2 400	2 400
Transparence: La jurisprudence est transparente						
- Publication d'un nombre raisonnable d'arrêts de principe dans le recueil officiel des ATF (nombre, min.)	317	280	350	350	350	350
- Toutes les décisions finales sont publiées sur Internet, sous réserve des exceptions dûment fondées, par ex. protection des données (%)	100	100	100	100	100	100
- Un nombre raisonnable d'arrêts font l'objet d'un communiqué de presse (nombre, min.)	69	50	50	50	50	50
Délais: Le TF décide dans des délais courts et raisonnables						
- La durée moyenne d'une affaire est inférieure à 150 jours (jours, max.)	140	140	130	130	130	130
- Moins de 2 % des procédures durent plus de 2 ans, sous réserve des cas suspendus (nombre, max.)	25	8	5	5	5	5
- Moins de 5 % des affaires introduites durent plus de 1 an (nombre, max.)	363	390	400	400	400	400
Confiance: La confiance en la justice est élevée						
- Satisfaction et serviabilité selon un sondage auprès des avocats (% , min.)	-	80	-	80	-	80
Efficience: Le TF est efficient						
- Moyenne des affaires liquidées par greffier (nombre, min.)	67	60	60	60	60	60

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Affaires introduites (nombre)	7 743	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
Affaires liquidées (nombre)	7 811	7 700	7 700	7 700	7 700	7 700
Cas d'assistance judiciaire (nombre)	385	400	400	400	400	400
Coûts de l'assistance judiciaire (CHF)	810 671	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000
Juges (nombre)	38,0	38,0	38,0	38,0	38,0	38,0
Greffiers (nombre)	129,7	132,0	132,0	132,0	132,0	132,0
Collaborateurs dans les services (nombre)	148,8	149,6	149,6	149,6	149,6	149,6
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Affaires introduites (nombre)	7 418	7 871	7 919	7 702	7 853	7 743
Affaires liquidées (nombre)	7 327	7 667	7 878	7 563	7 695	7 811
Cas d'assistance judiciaire (nombre)	325	339	371	326	354	385
Coûts de l'assistance judiciaire (CHF)	689 983	687 043	755 030	666 528	756 872	810 671
Juges (nombre)	38,0	38,0	38,0	38,0	38,0	38,0
Greffiers (nombre)	127,1	125,1	125,4	125,9	130,6	129,7
Collaborateurs dans les services (nombre)	146,4	146,2	146,2	148,5	150,3	148,8

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	13 603	13 201	13 176	-0,2	13 176	13 176	13 176	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-25		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	92 742	95 105	96 535	1,5	95 829	96 056	96 891	0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 430		-706	228	835	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	13 603 237	13 201 000	13 176 000	-25 000	-0,2

Principaux éléments:

— Émoluments judiciaires	11 900 000
— Émoluments provenant des abonnements au recueil officiel des arrêts du TF	800 000

Les émoluments judiciaires augmentent de 100 000 francs en raison des recettes effectives des dernières années. Les émoluments pour les ventes du recueil officiel reculent de 150 000 francs, les prévisions étant revues à la baisse pour les années à venir. Les autres revenus sont en hausse de 25 000 francs.

Bases légales

LF du 17.6.2005 sur le Tribunal fédéral (LTF; RS 173.110).

Remarques

Toutes les recettes du TF sont inscrites à ce poste.

Les montants budgétisés correspondent à la valeur moyenne des revenus inscrits dans les comptes des quatre derniers exercices.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	92 741 879	95 104 661	96 534 700	1 430 039	1,5
<i>avec incidences financières</i>	85 266 435	87 507 661	88 723 900	1 216 239	1,4
<i>sans incidences financières</i>	286 379	359 000	473 000	114 000	31,8
<i>Imputation des prestations</i>	7 189 065	7 238 000	7 337 800	99 800	1,4
Charges de personnel	77 736 713	78 136 400	78 717 900	581 500	0,7
<i>dont location de services</i>	-	79 300	79 700	400	0,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	14 416 948	16 309 261	16 543 800	234 539	1,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	2 405 021	2 589 000	2 512 800	-76 200	-2,9
<i>dont charges de conseil</i>	174 628	-	-	-	-
Charges d'amortissement	266 379	359 000	473 000	114 000	31,8
Dépenses d'investissement	321 838	300 000	800 000	500 000	166,7
Postes à plein temps (Ø)	318	321	321	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel ont été calculées sur la base de 281,6 postes permanents, y compris 132 postes permanents de greffiers (comme l'année précédente). Le budget tient également compte de 38 postes de juges fédéraux (dont les traitements sont régis par l'ordonnance correspondante de l'Assemblée fédérale) ainsi que des indemnités versées aux juges suppléants (qui représentent une moyenne globale d'environ 1 équivalent plein temps).

Les montants pour les retraites versées aux anciens juges fédéraux augmentent de 200 000 francs par rapport au budget 2017 en raison des départs à la retraite obligatoires et prévisibles durant l'année prochaine.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Le service informatique développe et exploite les installations informatiques du TF. Les *charges de biens et services liées à l'informatique* (y c. projets informatiques) diminuent de 76 200 francs (2,9 %). Cela s'explique notamment par une baisse dans le domaine des licences d'exploitation.

Il n'y a plus de *charges de conseil* depuis le budget 2017. Les évaluations de candidats font désormais partie des charges de personnel, alors que les prestations de service de tiers sont inscrites au titre des autres charges d'exploitation.

Les autres charges d'exploitation comprennent les principaux éléments suivants:

— Loyers	7 105 000
— Entretien des bâtiments et services de sécurité	320 000
— Frais de procédure (y c. assistance judiciaire)	912 000
— Bibliothèque	552 500
— Taxes postales	650 000
— Pertes sur débiteurs	1 190 000

Une somme globale de 1 050 000 francs est en outre prévue pour divers mandats et expertises confiés à des tiers, dont 750 000 francs pour la suite des travaux de numérisation du livre des protocoles (arrêts du TF). Une somme de 50 000 francs est nouvellement inscrite au budget pour la location de véhicules auprès du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. Cette prestation n'était pas facturée les années précédentes. Les dépenses relatives à la publication du Recueil officiel sont en diminution de 100 000 francs, alors que celles pour la bibliothèque augmentent de 53 000 francs en raison notamment d'une hausse des acquisitions dans les médias électroniques et dans les réseaux bibliothécaires.

Charges d'amortissement

Les amortissements des investissements sont en hausse par rapport à l'année précédente en raison notamment du remplacement de la centrale téléphonique, prévu pour 2018.

Dépenses d'investissement

Un montant de 500 000 francs est prévu pour le remplacement de la centrale téléphonique. Dans le domaine informatique, les charges d'investissement sont principalement destinées au remplacement des systèmes d'enregistrement des données (serveurs).

Bases légales

Bases légales spécifiques pour le TF: LF du 17.6.2005 sur le Tribunal fédéral (LTF; RS 173.110). LF du 6.10.1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121). O de l'Assemblée fédérale du 6.10.1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121.1). Juges suppléants: O de l'Assemblée fédérale du 23.3.2007 concernant les indemnités journalières et les indemnités de déplacement des juges du Tribunal fédéral (RS 172.121.2).

Remarques

Toutes les charges et toutes les dépenses d'investissement sont inscrites à ce crédit.

TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Jurisprudence conforme à l'État de droit
- Arrêts de première instance concernant le droit de procédure et le droit de fond relatif à des causes pénales fédérales et d'autres domaines que le droit attribué au Tribunal pénal fédéral (TPF)

PROJETS 2018

- Gestion et archivage électroniques des affaires (GEVER): choix d'une variante
- Nouvelle génération de systèmes de postes de travail (SPT 2020): introduction de Windows 10 et d'Office 2016

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	B	Δ en % 17-18	PF	PF	PF	Δ Ø en % 17-21
	2016	2017	2018		2019	2020	2021	
Revenus	0,8	1,1	1,1	-0,2	1,1	1,1	1,1	0,0
Charges	14,5	14,9	14,9	-0,2	14,0	14,0	14,0	-1,6
Δ par rapport au PF 2018-2020			-0,1		-0,3	-0,3		
Charges propres	14,5	14,9	14,9	-0,2	14,0	14,0	14,0	-1,6
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

Tâches principales

Le TPF est composé de deux cours. La Cour des affaires pénales statue sur les actes d'accusation du Ministère public de la Confédération (MPC) et sur des procédures déterminées du droit pénal administratif fédéral. La Cour des plaintes statue sur les recours dans le cadre de la procédure préliminaire relative à des causes de droit pénal et de droit pénal administratif fédérales ainsi que sur les recours dans le domaine de l'entraide judiciaire internationale en matière pénale. Le TPF assume ses tâches avec quelque 70 personnes, dont 18 juges.

Création d'une Cour d'appel

Le Parlement a décidé le 17.3.2017 la création d'une Cour d'appel au TPF afin de renforcer la protection juridique dans les cas pénaux fédéraux. Au moment de l'établissement du budget, la modification légale correspondante n'est pas encore entrée en force, et ni la date de l'entrée en fonction ni la composition de cette cour ne sont encore connues. Pour ces raisons, seuls les coûts relatifs aux premières mesures organisationnelles ont pu être budgétisés.

Finances

Le budget 2018 avec plan intégré des tâches et des finances (PITF) 2019-2021 correspond en grande partie au budget 2017 avec PITF 2018-2020. À partir de 2019, les charges pourront être réduites de 0,7 million grâce à la diminution des loyers.

Hors enveloppe budgétaire, un crédit ponctuel de 0,6 million est prévu pour les coûts relatifs à la procédure pénale (A202.0155).

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Le TPF traite ses cas de manière efficace et dans des délais brefs et raisonnables. Les décisions sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, bien motivées, compréhensibles, si possible brèves ainsi qu'accessibles aux parties et au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,8	1,1	1,1	-0,2	1,1	1,1	1,1	0,0
Charges et dépenses d'investissement	14,0	14,3	14,3	-0,3	13,4	13,4	13,4	-1,7

COMMENTAIRE

L'enveloppe budgétaire est calculée de sorte que les objectifs mentionnés ci-dessous puissent être atteints. Des modifications relatives aux chiffres prévus sont possibles et dépendent de la complexité et de la langue des cas qui seront soumis.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Volume des affaires: Le TPF maîtrise le volume des affaires						
- Cas liquidés Cour des affaires pénales (nombre, min.)	57	50	50	50	50	50
- Cas liquidés Cour des plaintes (nombre, min.)	730	650	650	650	650	650
- Cas liquidés par rapport aux cas soumis (% , min.)	87	100	100	100	100	100
- Cas pendants par rapport aux cas soumis (% , max.)	33	33	33	33	33	33
Transparence: La jurisprudence est transparente						
- Décisions anonymisées mises à disposition du public (% , min.)	99	99	99	99	99	99
- Décisions publiées dans le recueil annuel (% , min.)	3	3	3	3	3	3
Délais: Le TPF décide dans des délais courts et raisonnables						
- Liquidation en 2 ans des cas Cour des affaires pénales (% , min.)	96	95	95	95	95	95
- Liquidation en 2 ans des cas Cour des plaintes (% , min.)	100	99	99	99	99	99
- Liquidation en 1 année des cas Cour des affaires pénales (% , min.)	84	80	80	80	80	80
- Liquidation en 1 année des cas Cour des plaintes (% , min.)	99	95	95	95	95	95
- Liquidation en 6 mois des cas Cour des affaires pénales (% , min.)	61	60	60	60	60	60
- Liquidation en 6 mois des cas Cour des plaintes (% , min.)	85	70	70	70	70	70
Efficience: Le TPF est efficace						
- Cas liquidés par greffier Cour des affaires pénales (nombre, min.)	6	6	6	6	6	6
- Cas liquidés par greffier Cour des plaintes (nombre, min.)	67	60	60	60	60	60

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cas soumis Cour des affaires pénales (nombre)	58	50	50	50	50	50
Cas soumis Cour des plaintes (nombre)	843	650	650	650	650	650
Juges (nombre)	15,4	15,4	15,4	15,4	15,4	15,4
Greffiers (nombre)	20,2	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0
Collaborateurs dans les services (nombre)	23,1	23,0	22,4	22,4	22,4	22,4
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cas soumis Cour des affaires pénales (nombre)	34	48	43	55	60	58
Cas soumis Cour des plaintes (nombre)	593	650	683	716	590	843
Juges (nombre)	15,3	15,5	15,5	15,2	15,4	15,4
Greffiers (nombre)	16,8	17,2	18,9	18,1	19,0	20,2
Collaborateurs dans les services (nombre)	17,7	21,1	22,2	23,3	23,5	23,1

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	832	1 062	1 060	-0,2	1 060	1 060	1 060	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-2		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	14 014	14 335	14 295	-0,3	13 403	13 403	13 403	-1,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-40		-892	0	0	
Crédits ponctuels								
A202.0155 Procédure pénale	504	590	600	1,7	600	600	600	0,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			10		0	0	0	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ 2017-18	
				val. abs.	%
Total avec incidences financières	832 294	1 062 000	1 060 000	-2 000	-0,2

Dont:

— Émoluments judiciaires	959 000
— Remboursement de l'assistance judiciaire et recettes issues de créances déjà amorties	32 000

Bases légales

CPP (RS 312.0), art. 422 à 428. LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS 173.71), art. 73 et 75.

Remarques

Les montants budgétisés correspondent à la valeur moyenne des revenus inscrits dans les comptes des quatre derniers exercices.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	14 013 861	14 335 180	14 295 100	-40 080	-0,3
<i>avec incidences financières</i>	11 644 898	12 028 980	11 993 300	-35 680	-0,3
<i>sans incidences financières</i>	131 076	35 000	16 000	-19 000	-54,3
<i>Imputation des prestations</i>	2 237 887	2 271 200	2 285 800	14 600	0,6
Charges de personnel	11 276 339	11 311 800	11 243 300	-68 500	-0,6
<i>dont location de services</i>	24 413	9 900	-	-9 900	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 703 446	2 988 380	3 035 800	47 420	1,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	431 073	578 400	588 800	10 400	1,8
<i>dont charges de conseil</i>	263	9 089	10 000	911	10,0
Charges d'amortissement	34 076	35 000	16 000	-19 000	-54,3
Postes à plein temps (Ø)	59	57	57	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges diminuent de 68 500 francs par rapport au budget 2017 en raison des nouveaux taux applicables à la budgétisation des cotisations de l'employeur. La rétribution du personnel augmente en revanche de 60 000 francs. Aucune modification importante n'est prévue dans l'effectif (pour les détails, voir les informations contextuelles).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* restent au niveau de l'année précédente. Une somme de 100 000 francs est prévue pour les projets relatifs au renouvellement du système de gestion des affaires et à l'introduction de Windows 10 et d'Office 2016 (SPT 2020).

Les *charges de conseil* comprennent un montant forfaitaire de 10 000 francs pour des consultations externes nécessaires à l'exploitation ordinaire du TPF.

Les charges de biens et services et charges d'exploitation restantes englobent 1 888 500 francs pour la location de l'immeuble et 120 000 francs pour la création prévue de la Cour d'appel.

Charges d'amortissement

Les *charges d'amortissement* concernent les investissements consentis dans le mobilier du siège du TPF.

A202.0155 PROCÉDURE PÉNALE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	504 201	589 980	600 000	10 020	1,7
<i>avec incidences financières</i>	489 201	589 980	600 000	10 020	1,7
<i>sans incidences financières</i>	15 000	-	-	-	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	504 201	589 980	600 000	10 020	1,7

Dont:

— Assistance judiciaire pour les cas de la Cour des plaintes 30 000

Le crédit ponctuel comprend les divers coûts de la procédure pénale, en particulier pour les mesures de sécurité, les traductions, les expertises, les indemnités de témoins, l'assistance judiciaire et les détentions. L'assistance judiciaire de la Cour des affaires pénales est financée par le MPC.

Il s'agit des coûts qui ne sont pas propres à l'exploitation du TPF, mais qui sont causés directement par une procédure pénale en particulier. Définis par la cour correspondante, ces coûts ne sont ni influençables ni prévisibles par la direction du TPF.

Le montant forfaitaire de 600 000 francs correspond au budget 2017 avec PITF 2018-2020.

Bases légales

LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS 173.71), art. 35 à 40. CPP (RS 312.0), art. 423.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Traitement des litiges de droit administratif au niveau fédéral en tant que tribunal administratif ordinaire de la Confédération conformément à la loi fédérale sur le Tribunal administratif fédéral
- Garantie de l'État de droit et d'une jurisprudence qualitativement et quantitativement de haut niveau

PROJETS 2018

- TAF Numérique: lancement du projet relatif à la gestion et à l'archivage électroniques des affaires
- JURIS Release: nouvelle version de l'application spécialisée JURIS pour garantir la compatibilité avec la nouvelle génération des systèmes de postes de travail (SPT 2020) et avec les interfaces de programmation en vue de la migration du contrôle des affaires JURIS ainsi que du système de documentation FindInfo au cours des années 2019-2020
- CMS Migration Intranet: remplacement du système de gestion des contenus Imperia
- SPT 2020: fin des tests sur les applications actuelles avec le nouveau système avant l'introduction de Windows 10 et d'Office 2016 en 2019
- FaMiX: adaptation des applications spécialisées du Tribunal administratif fédéral (TAF) en vue de la migration de la gamme de produits Java et Unix à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
- EquiTAF: élaboration d'un système de répartition des ressources
- ATAF 2017: élargissement/adaptation de la publication/documentation. Seuls les volumes annuels du recueil des arrêts du TAF (ATAF) seront désormais publiés sur papier. La version électronique des fascicules paraîtra en revanche plus rapidement et plus régulièrement sur le site Internet du TAF. Une lettre d'information gratuite en trois langues annoncera les nouveaux ATAF et arrêts de référence.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	4,1	4,0	4,0	0,4	4,0	4,0	4,0	0,1
Charges	76,2	82,2	86,5	5,3	87,4	84,8	85,2	0,9
Δ par rapport au PF 2018-2020			2,4		2,9	-0,5		
Charges propres	76,2	82,2	86,5	5,3	87,4	84,8	85,2	0,9
Dépenses d'investissement	-	0,2	-	-100,0	-	-	-	-100,0
Δ par rapport au PF 2018-2020			-0,2		-0,2	-0,2		

COMMENTAIRE

Tâches principales

Le TAF connaît des litiges de droit administratif en tant que tribunal administratif ordinaire de première instance de la Confédération. Dans un quart des affaires environ, il statue comme autorité précédant le Tribunal fédéral; pour le reste, il statue définitivement. Il assure également la surveillance de la gestion des commissions d'estimation en matière d'expropriation et de leurs présidents.

Finances

Les charges couvrent les honoraires des juges ainsi que les coûts de personnel et d'infrastructure nécessaires pour assurer la liquidation dans un délai raisonnable des affaires portées devant le TAF. Par rapport au budget 2017 avec plan intégré des tâches et des finances (PITF) 2018-2020, le budget 2018 avec PITF 2019-2021 présente une hausse des charges de personnel (+ 3,7 mio) due aux postes supplémentaires approuvés par le Parlement dans le domaine de l'asile (+ 4 juges; + 12 greffiers) et en lien avec la nouvelle loi sur le renseignement (LRens) (+ 1 juge; + 3 greffiers).

Des dépenses à hauteur de 1,3 million sont budgétisées pour différents projets (dont EquiTAF: 60 000 fr.; TAF Numérique: 150 000 fr.; JURIS Release: 150 000 fr.; CMS Migration Intranet: 200 000 fr.; ATAF 2017: 250 000 fr.; FaMiX: 150 000 fr.; SPT 2020: 50 000 fr.).

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Le TAF liquide les procédures avec efficacité et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, compréhensibles et accessibles au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	4,1	4,0	4,0	0,4	4,0	4,0	4,0	0,1
Charges et dépenses d'investissement	76,2	82,3	86,5	5,1	87,4	84,8	85,2	0,9

COMMENTAIRE

L'augmentation des charges est due avant tout aux postes supplémentaires, limités à deux ans, attribués au domaine de l'asile dans le but de réduire les affaires pendantes et de permettre au tribunal de remplir correctement son mandat. La hausse des effectifs s'explique également par les nouvelles tâches qui incombent au tribunal en vertu de la LRens.

Les revenus restent stables sur l'ensemble de la période considérée.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Volume de travail: Le TAF maîtrise la charge de travail						
- Le TAF liquide un grand nombre d'affaires (nombre, min.)	7 518	7 600	7 600	7 600	7 600	7 600
- Le nombre d'affaires liquidées correspond au nombre d'affaires introduites (%)	93	100	100	100	100	100
- Le nombre d'affaires pendantes ne dépasse pas 55 % des affaires introduites durant l'année (nombre, max.)	5 731	4 180	4 180	4 180	4 180	4 180
Délai de liquidation: Le TAF statue dans des délais adéquats						
- La durée moyenne des affaires est inférieure à 240 jours (jours)	212	240	240	240	240	240
- Les procédures ne durent en général pas plus de 2 ans (nombre, max.)	519	200	200	200	200	200
- Moins de 30 % des procédures durent plus d'une année (nombre, max.)	1 730	2 280	2 280	2 280	2 280	2 280
Efficience: Le TAF est efficace						
- Moyenne des affaires liquidées par greffier (nombre, min.)	43	44	44	44	44	44
Confiance: La confiance dans la justice est élevée						
- La satisfaction et la qualité du service sont attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3-5 ans) (% min.)	-	80	80	80	80	80
Transparence: La jurisprudence est transparente						
- Publication d'un nombre adéquat d'arrêtés dans le recueil officiel ATAF (nombre)	45	60	60	60	60	60
- À quelques exceptions près (protection de la personnalité), les décisions matérielles sont accessibles sur l'internet (%)	97	99	99	99	99	99
- Les arrêts d'intérêt public font l'objet d'un communiqué de presse (nombre)	18	30	30	30	30	30

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Affaires introduites (nombre)	8 102	7 600	7 600	7 600	7 600	7 600
Affaires liquidées (nombre)	7 518	7 600	7 600	7 600	7 600	7 600
Cas d'assistance judiciaire (nombre)	347	450	450	450	450	450
Coûts de l'assistance judiciaire (CHF, mio)	0,559	0,900	0,900	0,900	0,900	0,900
Juges (nombre)	64,4	65,0	70,0	70,0	66,0	66,0
Greffiers (nombre)	176,4	185,0	200,0	200,0	188,0	188,0
Collaborateurs dans les services (nombre)	97,4	103,0	104,0	104,0	104,0	104,0

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Affaires introduites (nombre)	7 030	6 747	7 326	7 603	8 465	8 102
Affaires liquidées (nombre)	8 556	7 612	7 533	7 209	7 872	7 518
Cas d'assistance judiciaire (nombre)	66	44	34	122	198	347
Coûts de l'assistance judiciaire (CHF, mio)	0,192	0,092	0,086	0,212	0,327	0,559
Juges (nombre)	64,6	63,9	63,9	64,8	64,8	64,4
Greffiers (nombre)	179,4	180,9	176,2	181,6	182,8	176,4
Collaborateurs dans les services (nombre)	101,9	102,4	101,5	99,3	98,6	97,4

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 070	3 957	3 972	0,4	3 972	3 972	3 972	0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			15		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	76 214	82 337	86 512	5,1	87 370	84 843	85 218	0,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			4 175		857	-2 526	375	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ 2017-18	
				val. abs.	%
Total avec incidences financières	4 070 434	3 957 200	3 972 200	15 000	0,4

Dont:

– Émoluments judiciaires	3 700 000
– Émoluments CFE, émoluments administratifs	105 000
– Autres revenus (location de places de stationnement, etc.)	147 200

Bases légales

Règlement du 21.2.2008 concernant les frais, dépens et indemnités fixés par le Tribunal administratif fédéral (FITAF; RS 173.320.2).
Règlement du 21.2.2008 sur les émoluments administratifs du Tribunal administratif fédéral (REmol-TAF; RS 173.320.3); LF du 20.6.1930 sur l'expropriation (LEx; RS 711).

Remarques

Les montants budgétisés tiennent compte de l'évolution des trois dernières années.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	76 214 424	82 337 276	86 512 100	4 174 824	5,1
<i>avec incidences financières</i>	69 476 450	75 562 176	79 827 300	4 265 124	5,6
<i>sans incidences financières</i>	184 310	75 000	37 500	-37 500	-50,0
<i>Imputation des prestations</i>	6 553 664	6 700 100	6 647 300	-52 800	-0,8
Charges de personnel	65 390 163	69 146 100	72 838 400	3 692 300	5,3
<i>dont location de services</i>	-	49 600	50 000	400	0,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	10 779 851	12 966 176	13 636 200	670 024	5,2
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	2 883 475	3 452 200	4 046 100	593 900	17,2
<i>dont charges de conseil</i>	61 047	263 583	290 000	26 417	10,0
Charges d'amortissement	44 410	75 000	37 500	-37 500	-50,0
Dépenses d'investissement	-	150 000	-	-150 000	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	338	353	374	21	5,9

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel ont été budgétisées sur la base de 374 équivalents plein temps (EPT). En comparaison avec le budget 2017, l'effectif augmente de 21 EPT, sachant que les quatre cinquièmes de cette augmentation sont temporaires (quatre juges et douze greffiers pour deux ans) et visent à réduire les affaires pendantes dans le domaine de l'asile. En outre, un juge et trois greffiers supplémentaires sont nécessaires pour assumer les nouvelles tâches en lien avec la LRens (par ex. autorisation des mesures de recherche ordonnées par le Service de renseignement de la Confédération).

Le budget 2018 comprend 70 postes à plein temps de juges, 200 postes à plein temps de greffiers et 104 postes à plein temps de collaborateurs administratifs.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* croissent en lien avec la réalisation de divers projets, nouveaux ou reportés, nécessaires au bon fonctionnement du tribunal.

Les *charges de conseil* restent à un niveau très bas. Dans la mesure du possible, on renonce à faire appel à des consultants externes.

Les autres charges d'exploitation comprennent les principaux éléments suivants:

— Loyers	4 001 800
— Entretien des bâtiments et services de sécurité	560 700
— Prestations de service externes	1 450 000
— Fournitures de bureau, imprimés, etc.	659 600
— Taxes postales et frais de port	463 000
— Pertes sur débiteurs	1 200 000
— Frais effectifs	420 000
— Charges d'exploitation distinctes	511 000

Dans le domaine des prestations de service externes, un montant de 900 000 francs est budgétisé au titre des frais d'avocat pour l'assistance judiciaire.

Charges d'amortissement

Les amortissements concernent du mobilier acheté les années précédentes mais pas encore complètement amorti.

Bases légales

LF du 17.6.2005 sur le Tribunal administratif fédéral (LTAF; RS 173.32). LF du 24.3.2000 sur le personnel de la Confédération (LPers; RS 172.220.1). O du 13.12.2002 sur les juges (RS 173.711.2).

Remarques

Conformément à l'art. 5 de la LF du 20.3.2009 sur le Tribunal fédéral des brevets (RS 173.41), le TAF met son infrastructure et son personnel administratif à la disposition du Tribunal fédéral des brevets (TFB). Les coûts qui en résultent sont répercutés sur le TFB. En 2016, le montant répercuté s'est ainsi élevé à quelque 150 000 francs. Dans le budget global, le montant correspondant est pris en compte comme une diminution des charges.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveillance du Ministère public de la Confédération (MPC)
- Contrôle et présentation du budget et du compte d'État du MPC
- Compétence générale d'édicter des directives en cas de détection de lacunes systémiques du MPC

PROJETS 2018

- Inspection du MPC à Berne et dans ses antennes
- Observation des divers projets de réorganisation du MPC
- Examen de certains thèmes prioritaires tels que la situation en matière de personnel du MPC et l'entraide judiciaire

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	B	Δ en % 17-18	PF	PF	PF	Δ Ø en % 17-21
	2016	2017	2018		2019	2020	2021	
Revenus	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Charges	0,6	0,8	0,8	-2,1	0,8	0,8	0,8	-0,3
Δ par rapport au PF 2018-2020			0,0		0,0	0,0		
Charges propres	0,6	0,8	0,8	-2,1	0,8	0,8	0,8	-0,3
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

L'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC) acquiert des prestations en matière d'infrastructures, de finances et de personnel auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, du Centre de services en matière de finances du Département fédéral des finances (DFF), du Secrétariat général du DFF et de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT). Elle a conclu à cette fin des conventions de prestations avec ces services.

À condition que les tâches ne subissent pas de modifications fondamentales, l'évolution des charges de fonctionnement au cours des années du plan financier demeure stable dans l'ensemble. Les charges, particulièrement dans les domaines du conseil et des autres charges d'exploitation (qui représentent env. un quart des charges totales), dépendent directement des tâches de surveillance exercées par l'AS-MPC et ne peuvent donc être estimées que de manière approximative pour la durée de la période de planification. Par rapport au budget 2017, il n'y a pas de variation essentielle à signaler.

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	0	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	624	840	823	-2,1	823	823	830	-0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-17		0	0	7	

EXPOSÉ DES MOTIFS

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	624 250	840 240	823 000	-17 240	-2,1
<i>avec incidences financières</i>	520 031	708 940	691 200	-17 740	-2,5
<i>sans incidences financières</i>	-17 554	-	-	-	-
<i>Imputation des prestations</i>	121 773	131 300	131 800	500	0,4
Charges de personnel	397 307	544 100	514 700	-29 400	-5,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	226 943	296 140	308 300	12 160	4,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	35 227	46 500	47 400	900	1,9
<i>dont charges de conseil</i>	28 386	45 445	50 000	4 555	10,0
Postes à plein temps (Ø)	2	2	2	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* comprennent la rétribution du personnel, les cotisations de l'employeur ainsi que les autres charges de personnel relatives à deux postes au sein du secrétariat de l'autorité de surveillance, de même que l'indemnité présidentielle et les indemnités journalières pour les six membres de la commission de l'AS-MPC.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Dans le domaine des charges de biens et services et des charges d'exploitation, le budget 2018 reprend les valeurs inscrites dans le plan financier 2018.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* comprennent l'exploitation de l'infrastructure informatique, de la téléphonie et des applications spécialisées. Les prestations sont fournies par l'OFIT.

Les fonds demandés au titre des *charges de conseil* sont destinés au soutien externe pour des projets transversaux dont la liste n'a pas encore été définie.

Les ressources de 210 900 francs sollicitées au titre des *autres charges d'exploitation* se répartissent comme suit:

— Prestations de service externes avec incidences financières (mandats à des procureurs extraordinaires en vertu de l'art. 67 LOAP)	61 000
— Loyers, imputation des prestations	47 600
— Prestations de service, imputation des prestations (acquisition de prestations auprès du Centre de services en matière de finances du DFF)	40 000
— Frais effectifs avec incidences financières (frais de voyage et remboursement des frais des membres de la commission)	26 000
— Autres charges d'exploitation avec incidences financières (rapport d'activité, dépenses relatives au secrétariat)	23 300
— Prestations de service externes avec incidences financières (mandats de traduction)	13 000

Bases légales

LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS 173.71), art. 23 ss. O du 1.10.2010 de l'Assemblée fédérale concernant l'organisation et les tâches de l'autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (RS 173.712.24). Règlement du 4.11.2010 de l'autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (RS 173.712.243).

MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Focalisation sur les infractions de blanchiment d'argent, de corruption transnationale, de criminalité économique, de terrorisme et d'organisations criminelles italiennes
- Augmentation de la qualité et de l'efficacité par la mise en place d'un controlling des procédures au niveau de la division ainsi qu'au niveau de la direction
- Conduite des enquêtes selon des principes unifiés
- Renforcement de la collaboration avec les cantons
- Positionnement cohérent de l'organisation de soutien (en particulier de l'informatique) sur les tâches fondamentales
- Renforcement de la collaboration avec l'Office fédéral de la police (fedpol), et plus particulièrement avec la Police judiciaire fédérale (PJF)

PROJETS 2018

- UNAVOCE: mise en œuvre de la stratégie 2016 du Ministère public de la Confédération (MPC) pour l'élaboration d'une image cible avec une planification des mesures par unité organisationnelle
- Système de gestion MPC: élaboration d'un système global de gestion pour la conduite et le contrôle du MPC
- Joining Forces: élaboration d'un programme commun avec fedpol et la PJF pour que les développements de la procédure pénale puissent être mis en œuvre au niveau fédéral; en fonction de la situation, le Tribunal pénal fédéral sera également associé à ce programme. Le lancement aura lieu à l'automne 2017. En 2018, dans le cadre de projets particuliers, d'une part l'architecture générale et la réalisation du Système 2020+ pour la conduite des enquêtes et des affaires seront initialisées et, d'autre part, les processus, les mandats et les résultats seront définis en commun (par ex. dans le cas des perquisitions).
- NewCMS: migration de l'actuel système de gestion de contenu vers un nouveau système ainsi que refonte des contenus
- Réexamen des profils du MPC: achèvement de la consolidation des profils de fonction et mise en œuvre des processus et instruments qui en découlent
- G1/Ariadne: planification du déménagement et de l'occupation pour l'emménagement du nouveau site/archivage complet de tous les documents

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	0,9	1,1	1,2	4,5	1,2	1,2	1,2	1,1
Recettes d'investissement	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Charges	56,7	61,9	64,4	4,1	64,9	65,1	64,1	0,9
Δ par rapport au PF 2018-2020			1,6		2,2	2,4		
Charges propres	56,7	61,9	64,4	4,1	64,9	65,1	64,1	0,9
Dépenses d'investissement	0,1	0,1	0,8	607,1	0,4	0,1	0,1	6,1
Δ par rapport au PF 2018-2020			0,7		0,3	0,0		

COMMENTAIRE

Le MPC est avant tout l'autorité d'enquête et d'accusation au niveau fédéral. Il est compétent pour poursuivre les infractions qui relèvent de la compétence fédérale.

Par rapport au budget 2017 avec plan intégré des tâches et des finances, ce sont avant tout les charges de personnel (1,5 mio) qui enregistrent une augmentation destinée à maîtriser la forte charge de travail et à garantir le respect de l'impératif de célérité gouvernant les procédures. C'est en premier lieu dans le domaine de la criminalité économique qu'il est nécessaire de disposer urgemment de personnel supplémentaire pour les procédures présentant une priorité absolue.

La hausse des dépenses d'investissement pour les années 2018 (0,7 mio) et 2019 (0,3 mio) et des loyers à partir de 2020 (0,7 mio) résulte du déménagement planifié dans le nouveau Campus administratif New Guisan à Berne. Dans le plan financier 2021, en raison de dépenses inférieures pour l'informatique, les charges baissent à 64,1 millions malgré l'adaptation au renchérissement (+ 1 %).

GP 1 : AUTORITÉ DE POURSUITE PÉNALE DE LA CONFÉDÉRATION

MANDAT DE BASE

Le MPC est avant tout l'autorité de poursuite pénale et d'accusation de la Confédération. Il est compétent pour la poursuite des infractions pénales qui ressortissent à la juridiction fédérale. Parmi ses autres tâches, le MPC est chargé d'exécuter les demandes d'entraide judiciaire des autorités de poursuite pénale étrangères et de promouvoir la collaboration internationale et inter-cantonale dans la lutte contre la criminalité. Il fournit également l'entraide judiciaire à d'autres États. En se basant sur leurs demandes, il recueille en Suisse, en lieu et place des autorités partenaires étrangères, les moyens de preuve dont celles-ci ont besoin pour les enquêtes qu'elles mènent à l'étranger.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,9	1,1	1,2	4,5	1,2	1,2	1,2	1,1
Charges et dépenses d'investissement	56,8	62,0	65,2	5,2	65,3	65,2	64,2	0,9

COMMENTAIRE

La progression des revenus résulte d'une estimation plus haute des recettes découlant de la mise à la charge des frais de procédure en cas d'ordonnances pénales et d'ordonnances de classement.

L'augmentation des charges et des dépenses d'investissement est principalement due à du personnel supplémentaire pour maîtriser la charge de travail et à des dépenses en relation avec l'emménagement dans le nouveau complexe administratif New Guisan. Par ailleurs, l'introduction du nouveau système global 2020+ entraîne des frais d'exploitation et de maintenance plus élevés dans le domaine informatique en raison du passage par étapes de l'ancien au nouveau système (partiellement exploitation double en 2019). À cela s'ajoutent encore les coûts des projets correspondants. Les charges et les dépenses d'investissement diminuent à partir de 2021 avant tout en raison de l'achèvement du projet.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Autorité de poursuite pénale: Les enquêtes pénales sont conduites de manière professionnelle, ciblée et efficace avec une qualité juridique et une forme irréprochables						
- Enquêtes pénales en cours avec une durée de procédure de 2-5 ans (% , max.)	31,75	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
- Enquêtes pénales en cours avec une durée de procédure de > 5 ans (% , max.)	10,43	20,00	16,00	12,00	8,00	8,00
- Enquêtes liquidées par rapport aux enquêtes nouvellement ouvertes (quotient)	1,33	1,00	1,05	1,10	1,10	1,10
- Demandes d'entraide judiciaire liquidées par rapport aux demandes acceptées (quotient)	1,04	1,25	1,15	1,10	1,05	1,05
- Actes d'accusation retournés par le TPF en raison de vices de forme ou de structure (% , max.)	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Organisation: Le MPC dispose d'un système de gestion des dossiers qui fonctionne, qui est orienté vers l'avenir et qui garantit un pilotage optimal ainsi que le meilleur engagement des ressources						
- Degré d'atteinte des objectifs dans les projets-clés (% , min.)	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Enquêtes pénales pendantes (nombre)	-	-	367	423	449	441
Nouvelles enquêtes (nombre)	-	-	221	245	233	190
Enquêtes pénales liquidées (nombre)	-	-	888	879	804	1 411
Actes d'accusation déposés (nombre)	-	-	8	16	20	14
Actes d'accusation déposés en procédure simplifiée (nombre)	-	-	9	3	5	3

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	925	1 100	1 150	4,5	1 150	1 150	1 150	1,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			50		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	56 793	62 005	65 214	5,2	65 293	65 236	64 242	0,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			3 209		79	-57	-994	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	925 196	1 100 000	1 150 000	50 000	4,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>866 286</i>	<i>1 100 000</i>	<i>1 150 000</i>	<i>50 000</i>	<i>4,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>58 910</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement du MPC proviennent en particulier des émoluments pour des actes officiels liés à la procédure pénale fédérale, des recettes découlant de la facturation des coûts en cas de consultation des dossiers ainsi que des recettes découlant de la mise à la charge des frais en cas d'ordonnances pénales et d'ordonnances de classement de procédures. La valeur budgétisée correspond à la valeur moyenne des revenus inscrits dans les comptes des quatre derniers exercices (2013 à 2016) corrigée des revenus ponctuels.

Bases légales

Émoluments: CPP (RS 312.0), art. 422 à 428. LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales de la Confédération (LOAP; RS 173.71), art. 73 et 75.

Remarques

Le montant des revenus dépend des jugements et décisions rendus par les autorités pénales de la Confédération.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	56 792 793	62 004 682	65 213 600	3 208 918	5,2
<i>avec incidences financières</i>	48 822 568	54 477 882	57 491 000	3 013 118	5,5
<i>sans incidences financières</i>	225 616	260 000	370 000	110 000	42,3
<i>Imputation des prestations</i>	7 744 609	7 266 800	7 352 600	85 800	1,2
Charges de personnel	36 503 358	36 689 100	38 208 000	1 518 900	4,1
<i>dont location de services</i>	527 139	-	-	-	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	19 979 067	24 943 582	25 843 600	900 018	3,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	4 019 438	6 751 800	7 233 800	482 000	7,1
<i>dont charges de conseil</i>	579 353	578 065	640 000	61 935	10,7
Charges d'amortissement	225 616	260 000	370 000	110 000	42,3
Dépenses d'investissement	112 833	112 000	792 000	680 000	607,1
Postes à plein temps (Ø)	204	211	223	12	5,7

Charges de personnel et équivalents plein temps

Le MPC sollicite un relèvement de 1,5 million des fonds au titre des charges de personnel.

Au cours des dernières années, le MPC s'est toujours fixé pour objectif d'établir son budget soigneusement et en fonction de ses besoins. Il n'y a jamais eu une actualisation automatique du budget. Par ailleurs, le principe qui prévalait était qu'un relèvement des charges de personnel ne pouvait être demandé que si toutes les mesures internes pour augmenter le rendement du MPC avaient été épuisées.

Pour donner suite à ces principes, durant les dernières années, diverses mesures de restructuration ont été prises. C'est ainsi que tous les profils de fonction du MPC ont été réexaminés et que les salaires ont été réattribués. La mise en œuvre de ces lignes directrices a nécessité des mesures radicales dans le domaine du personnel et a entraîné une réduction notable de la moyenne des salaires. Parallèlement à cela, en raison de l'augmentation de l'attrait du MPC en tant qu'employeur, de nouveaux collaborateurs hautement qualifiés ont pu être recrutés. C'est de cette manière qu'il a été possible d'améliorer la fourniture des prestations sans devoir exiger des ressources supplémentaires. Combinée aux mesures de restructuration, la fixation (en partie douloureuse) de priorités en matière de procédures pénales devait permettre au MPC d'exécuter son mandat. Ces mesures ont d'ailleurs également permis jusqu'à aujourd'hui de maîtriser la charge de travail liée à la forte augmentation des cas dans les domaines du terrorisme, du blanchiment d'argent, de la corruption et de la criminalité économique.

Maintenant, des analyses fondées de la charge de travail des collaborateurs montrent toutefois que le MPC ne peut plus remplir son mandat de manière satisfaisante, en dépit de toutes les mesures de restructuration qui ont été prises. Le personnel disponible ne suffit plus. Il n'est plus possible de supporter le risque qui en découle, à savoir que des procédures pénales ne soient pas traitées de manière adéquate durant une période relativement longue et que l'impératif de célérité gouvernant les procédures ne soit plus suffisamment respecté. C'est spécialement dans le domaine de la criminalité économique qu'il est nécessaire de disposer de manière urgente de personnel supplémentaire pour les procédures pénales présentant une priorité absolue.

Les fonds demandés dans ce contexte comprennent la création de cinq postes supplémentaires dans la fonction de procureur fédéral assistant (0,9 mio). La réduction linéaire dans le budget 2017 a entraîné en juin 2017 un manque de 0,3 million pour payer le personnel dont on a un besoin urgent et qui a déjà été recruté. Ce montant est sollicité pour éviter que ces postes doivent être supprimés.

Un autre montant de 0,3 million est sollicité pour financer un poste de procureur/e de liaison suppléant/e auprès de l'Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (Eurojust). Cette demande est faite en concertation avec l'Office fédéral de la justice, qui finance la fonction de procureure de liaison. Eurojust, dont le siège se situe à La Haye, coordonne les procédures pénales transfrontalières au niveau européen et international dans le domaine de la grande criminalité, notamment le crime organisé, le terrorisme, le blanchiment d'argent et les délits qui en découlent (la traite des êtres humains, le trafic d'armes, le trafic de drogues). L'activité de coordination de l'actuelle procureure de liaison conduit à une augmentation avérée de l'efficacité pour les enquêtes et procédures pénales de la Confédération et des cantons et constitue un élément-clé pour la collaboration internationale, indispensable dans la lutte contre la criminalité. La procureure de liaison est surchargée de manière chronique. Cette situation n'est plus défendable. Il s'agit par ailleurs de garantir la continuité pour le remplacement prochain de la procureure de liaison.

L'effectif total visé doit être atteint en 2018 au moyen de la stratégie de recrutement prédéfinie.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* progressent de 0,5 million en raison d'un besoin plus élevé de licences dans le domaine du système eDiscovery. Des adaptations dans l'organisation d'exploitation permettant de confier temporairement des mandats de prestations externes conduisent également à une augmentation.

Les *charges de conseil* sont prévues pour des mandats de conseil externes et pour des expertises portant sur la réalisation de projets stratégiques. L'engagement ciblé de spécialistes externes est destiné à soutenir et à assurer les résultats visés par le projet.

Pour ce qui est des charges de biens et services et charges d'exploitation restantes, 0,1 million concerne notamment l'imputation des prestations pour le loyer et les prestations de service axées sur l'utilisateur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, et 0,1 million une adaptation de l'imputation des prestations du Centre spécialisé personnel, du Centre de services en matière de finances et du Centre de prestations publications.

Charges d'amortissement

Les amortissements sont effectués sur le mobilier, sur le système de bureautique, sur les serveurs et sur les voitures de tourisme.

Dépenses d'investissement

Les investissements seront utilisés pour l'infrastructure de Guisanplatz G1 et pour le remplacement d'une voiture de tourisme.

TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Traitement au niveau fédéral des litiges relevant du droit des brevets conformément à la LF du 20.3.2009 sur le Tribunal fédéral des brevets
- Garantie de l'État de droit et d'une jurisprudence qualitativement et quantitativement de haut niveau

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	1,6	2,2	2,2	-0,6	2,2	2,2	2,2	-0,3
Charges	1,6	2,2	2,2	1,4	2,2	2,2	2,2	0,2
Δ par rapport au PF 2018-2020			0,0		0,0	0,0		
Charges propres	1,6	2,2	2,2	1,4	2,2	2,2	2,2	0,2
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

Tâches principales

Le Tribunal fédéral des brevets (TFB) connaît des litiges en matière de brevet en tant que tribunal de première instance de la Confédération. Il statue comme autorité précédant le Tribunal fédéral.

Finances

Le budget 2018 avec plan intégré des tâches et des finances (PITF) 2019-2021 reprend pour l'essentiel le budget 2017 avec PITF 2018-2020.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

MANDAT DE BASE

Le TFB liquide les procédures avec efficacité et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, facilement lisibles, compréhensibles et accessibles au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	1,6	2,2	2,2	-0,6	2,2	2,2	2,2	-0,3
Charges et dépenses d'investissement	1,6	2,2	2,2	1,4	2,2	2,2	2,2	0,2

COMMENTAIRE

Pour l'essentiel, le budget 2018 reprend les montants du budget 2017. Près des deux tiers des charges concernent le personnel. Les charges sont calculées de sorte que les objectifs ci-dessous puissent être atteints.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Volume de travail: Le TFB maîtrise la charge de travail						
- Le nombre d'affaires liquidées correspond au nombre d'affaires introduites (%)	89	100	100	100	100	100
- Le nombre d'affaires pendantes ne dépasse pas le nombre d'affaires liquidées durant l'année; affaires encore pendantes (nombre, max.)	29	30	30	30	30	30
Délai de liquidation: Le TFB statue dans des délais adéquats						
- La durée moyenne des affaires est inférieure à 365 jours (jours)	393	300	365	365	365	365
- Les procédures ne durent qu'exceptionnellement plus de 3 ans; procédures non liquidées (nombre, max.)	1	10	3	3	3	3
- Moins de 30 % des procédures durent plus de 2 ans (nombre, max.)	5	12	9	9	9	9
Confiance: La confiance dans la justice est élevée						
- La satisfaction et la qualité du service sont attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3-5 ans) (% , min.)	-	80	80	80	80	80
Transparence: La jurisprudence est transparente						
- Tous les arrêts sont publiés sur l'internet, avec év. indication des idées maîtresses (%)	100	100	100	100	100	100

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Affaires introduites (nombre)	27	30	30	30	30	30
Affaires liquidées (nombre)	24	30	30	30	30	30
Cas d'assistance judiciaire (nombre)	0	1	1	1	1	1
Coûts de l'assistance judiciaire (CHF)	0	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
Juges (nombre)	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Greffiers (nombre)	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
Collaborateurs dans les services (nombre)	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Affaires introduites (nombre)	-	54	34	24	23	27
Affaires liquidées (nombre)	-	28	23	30	28	24
Cas d'assistance judiciaire (nombre)	-	0	0	0	0	0
Coûts de l'assistance judiciaire (CHF)	-	-	-	-	-	0
Juges (nombre)	-	3,4	3,4	3,4	3,5	3,5
Greffiers (nombre)	-	1,8	1,8	0,9	0,9	0,9
Collaborateurs dans les services (nombre)	-	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 639	2 242	2 228	-0,6	2 218	2 218	2 218	-0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-14		-10	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 639	2 198	2 228	1,4	2 218	2 218	2 218	0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			30		-10	0	0	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	1 638 689	2 241 800	2 227 600	-14 200	-0,6

Dont:

— Émoluments judiciaires	800 000
— Autres revenus (garantie en cas de déficit de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle [IPI])	1 424 600

Bases légales

LF du 20.3.2009 sur le Tribunal fédéral des brevets (LTFB; RS 173.41).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	1 638 689	2 197 509	2 227 600	30 091	1,4
<i>avec incidences financières</i>	1 461 442	2 008 809	2 047 100	38 291	1,9
<i>sans incidences financières</i>	7 600	-	-	-	-
<i>Imputation des prestations</i>	169 647	188 700	180 500	-8 200	-4,3
Charges de personnel	1 359 370	1 488 400	1 497 800	9 400	0,6
<i>dont location de services</i>	-	148 700	-	-148 700	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	279 319	709 109	729 800	20 691	2,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	150 204	227 300	236 700	9 400	4,1
<i>dont charges de conseil</i>	-	15 997	17 600	1 603	10,0
Postes à plein temps (Ø)	6	6	6	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel sont en hausse de 10 800 francs ou 0,8 % suite à une adaptation du taux d'occupation de la première greffière (+ 0,1 équivalent plein temps).

Le personnel administratif mis à disposition par le Tribunal administratif fédéral (TAF) est pris en compte dans les charges de personnel, à la différence de l'exercice précédent, où il figurait dans un compte spécifique de location de services (148 700 fr.).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* augmentent légèrement par rapport à l'exercice précédent en raison d'évolutions opposées. Les dépenses relatives à l'exploitation et à la maintenance des applications spécialisées sont en légère diminution. En revanche, la planification prévoit une faible hausse des montants budgétisés au titre des projets nécessaires au bon fonctionnement du TFB.

Les *services de conseil* sont planifiés dans le même volume que pour le budget 2017 (avant réductions transversales).

Les autres charges d'exploitation comprennent pour l'essentiel les éléments suivants:

— Prestations de service externes	282 000
— Loyers	66 700
— Frais	46 500

Les prestations de service externes englobent l'assistance judiciaire, soit des frais d'avocat et de procédure supérieurs à 250 000 francs.

Bases légales

LF du 20.3.2009 sur le Tribunal fédéral des brevets (LTFB; RS 173.41). LF du 24.3.2000 sur le personnel de la Confédération (LPers; RS 172.220.1).

Remarques

Le TFB a ses bureaux à Saint-Gall et tient ses audiences au siège du TAF. Le TAF met son infrastructure à la disposition du TFB et lui fournit le personnel nécessaire à l'accomplissement de ses tâches administratives; il lui facture ces prestations au prix de revient.

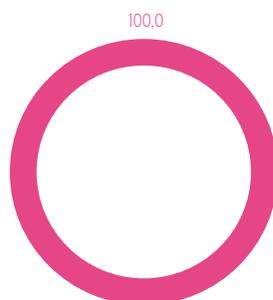
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ 0 en % 17-21
Revenus	77,6	107,4	98,1	-8,7	100,7	102,7	97,3	-2,4
Recettes d'investissement	14,9	15,1	31,7	110,1	16,6	18,4	17,9	4,4
Charges	3 095,9	3 115,8	3 050,5	-2,1	3 125,1	3 157,4	3 200,2	0,7
Δ par rapport au PF 2018-2020			-162,6		-175,7	-183,7		
Charges propres	820,9	870,7	873,7	0,3	870,1	875,0	869,4	0,0
Charges de transfert	2 274,9	2 245,0	2 176,7	-3,0	2 255,0	2 282,4	2 330,8	0,9
Dépenses d'investissement	55,5	121,5	148,6	22,3	133,1	73,4	74,0	-11,7
Δ par rapport au PF 2018-2020			-10,7		-0,4	-0,5		

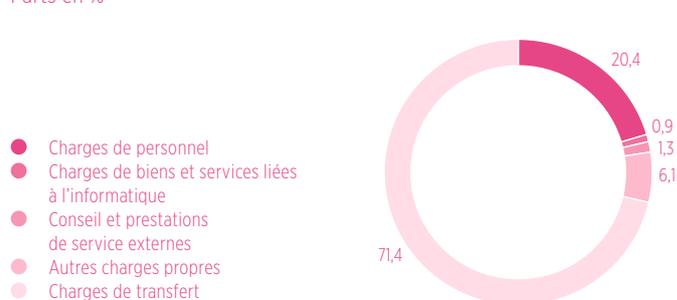
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (B 2018)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (B 2018)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (B 2018)

mio de CHF/nombre EPT	Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liés à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral des affaires étrangères	874	622	5 529	27	39	2 177
202 Département fédéral des affaires étrangères	874	622	5 529	27	39	2 177

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Relations avec les États voisins, en particulier leurs régions frontalières
- Relations avec l'UE dans le respect de la marge de manœuvre politique et des intérêts économiques
- Engagement de la Suisse en faveur de la stabilité en Europe, dans les régions voisines de l'Europe et dans le reste du monde
- Contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de développement durable en vue de réduire la pauvreté et les risques planétaires
- Suivi des partenariats, engagement pour une meilleure gouvernance mondiale et rôle accru de la Suisse en tant qu'État hôte
- Soutien aux ressortissants suisses qui vivent à l'étranger ou y voyagent
- Exploitation d'un réseau de représentations efficace et gestion de l'image de la Suisse à l'étranger

PROJETS 2018

- Relations avec l'UE: négociations ou messages relatifs au cadre institutionnel, au marché de l'électricité, à la coopération Prüm (traité relatif à la prévention des infractions pénales et aux enquêtes en la matière), travaux de préparation relatifs à la contribution autonome versée à certains pays membres de l'UE
- Brexit: négociations et éventuellement conclusion d'accords avec le RU sur les futures relations bilatérales
- Coopération internationale: engagement accru dans les pays prioritaires dans les domaines de l'enseignement élémentaire et de la formation professionnelle
- Promotion de la paix et aide humanitaire: mise en œuvre d'activités concernant l'Ukraine, la Syrie et le Mozambique
- Présidence du groupe de travail sur la justice pénale et l'état de droit du Forum mondial contre le terrorisme: définition de normes globales sur la prévention du terrorisme et la lutte contre ce fléau
- Jeux olympiques d'hiver à Pyeongchang (Corée du Sud): présence de la Suisse avec la Maison suisse
- Renouvellement de la coopération avec les prestataires externes dans le domaine des visas (externalisation): conclusion et application de contrats jusqu'en juillet 2018

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	77,6	107,4	98,1	-8,7	100,7	102,7	97,3	-2,4
Recettes d'investissement	14,9	15,1	31,7	110,1	16,6	18,4	17,9	4,4
Charges	3 095,9	3 115,8	3 050,5	-2,1	3 125,1	3 157,4	3 200,2	0,7
Δ par rapport au PF 2018-2020			-162,6		-175,7	-183,7		
Charges propres	820,9	870,7	873,7	0,3	870,1	875,0	869,4	0,0
Charges de transfert	2 274,9	2 245,0	2 176,7	-3,0	2 255,0	2 282,4	2 330,8	0,9
Dépenses d'investissement	55,5	121,5	148,6	22,3	133,1	73,4	74,0	-11,7
Δ par rapport au PF 2018-2020			-10,7		-0,4	-0,5		

COMMENTAIRE

Le DFAE conçoit et coordonne la politique extérieure de la Suisse sur mandat du Conseil fédéral. Un peu plus de 70 % du budget global 2018 porte sur des charges de transfert et près de 30 % sur des charges propres.

Les revenus présentent entre 2016 et 2018 des écarts d'une certaine importance dus à un changement de méthode d'évaluation des reprises de perte de valeur des prêts et des participations sans incidences financières. Par la suite, l'évolution des revenus est stable, à l'exception de celle des revenus, irréguliers, provenant du sponsoring enregistrés par Présence Suisse lors des expositions universelles et des grandes manifestations sportives. Les recettes liées aux investissements comprennent pour l'essentiel des remboursements de prêts accordés à la Fondation des immeubles (FIPOI). Elles enregistrent dans le budget 2018 une forte progression due au remboursement anticipé de deux prêts accordés à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Les charges propres couvrent principalement les charges de fonctionnement du DFAE pour le réseau extérieur et la centrale. Elles demeurent stables au cours de la période de planification, à l'exception des charges fluctuantes de Présence Suisse pour les grandes manifestations, évoquées plus haut. Concernant les charges de transfert, le budget 2018 accuse, par rapport au budget 2017, un recul qui s'explique principalement par la correction du renchérissement et les réductions ciblées dans le domaine de la coopération internationale en vue de la mise au point du budget 2018. Au cours des années du plan financier, les fonds augmentent conformément à la stratégie du Conseil fédéral développée dans le message sur la coopération internationale 2017-2020.

Les nouveaux prêts à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) ont de fortes répercussions sur les dépenses d'investissement, qui connaissent un pic dans le budget 2018 avant d'enregistrer un nouveau recul.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, AU PILOTAGE ET À LA COORDINATION DES AFFAIRES

MANDAT DE BASE

Le Secrétariat général met à la disposition du chef du département les informations requises pour la conduite des affaires. Il le soutient dans son travail politique, se charge des processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et garantit l'information et la communication. Impliqué dans les questions stratégiques de ressources, il s'assure que la planification et les activités sont coordonnées avec celles des autres départements et du Conseil fédéral. De plus, il fournit des prestations pour l'identité visuelle de la Suisse à l'étranger, l'audit interne, le Centre de compétence en contrats et marchés publics, l'égalité des chances et le Service historique.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	1,1	-	0,8	-	3,5	5,6	-	-
Charges et dépenses d'investissement	33,2	31,6	31,9	0,8	31,7	31,7	31,3	-0,3

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 1 représente environ 4 % des charges de fonctionnement du département. Les besoins se chiffrent à 23 millions pour les charges de personnel et à 8,9 millions pour les charges de biens et services et les charges d'exploitation. Les charges de fonctionnement demeurent stables de 2018 à 2021. À compter du budget 2018, les revenus comprennent les recettes de sponsoring enregistrées par Présence Suisse lors des expositions universelles et des grandes manifestations sportives, lesquelles varient fortement d'une année à l'autre, en fonction du nombre et du type de ces manifestations.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Aide à la conduite, coordination des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise						
Présence Suisse: Les prestations de Présence Suisse favorisent une image différenciée de la Suisse à l'étranger						
- Part de personnes sondées qui, à l'issue d'un (grand) événement, ont une image plus approfondie et plus positive de la Suisse (% min.)	45	40	40	40	40	40
- Part de personnes sondées qui, après avoir voyagé en Suisse avec une délégation, ont des connaissances approfondies du pays (% min.)	84	70	80	80	80	80
Révision interne: L'examen et le conseil permettent d'améliorer l'efficacité de la gestion des risques, les contrôles ainsi que les processus de conduite et de surveillance du Département						
- Part des jugements positifs des unités ayant fait l'objet d'un audit (% min.)	97	80	80	80	80	80
Contrats et marchés publics: Les collaborateurs sont informés des règles juridiques et administratives en matière de contrats et de marchés publics ainsi que de lutte contre la corruption et sont encadrés de manière compétente						
- Les adjudications de gré à gré des valeurs seuils ont été justifiées et contrôlées (%)	100	100	100	100	100	100

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Unités du DFAE dans l'adm. centrale et décentralisée (nombre)	7	7	8	8	8	8
Dossiers du Conseil fédéral dont la responsabilité incombe au DFAE (nombre)	387	324	317	375	310	275
Postes à plein temps du DFAE au sein de l'administration fédérale sans personnel local (nombre EPT)	2 431	2 343	2 412	2 486	2 351	2 264
Part des femmes employées par le DFAE (%)	48,4	48,6	49,0	49,3	50,0	49,9
Part des femmes occupant un poste de cadre (classe 24 - 29) au DFAE (%)	34,2	36,4	38,3	38,9	39,5	42,3
Part des femmes occupant un poste de cadre (dès classe 30) au DFAE (%)	13,4	14,8	15,4	17,4	18,9	20,4
Part des collaborateurs de langue maternelle allemande au DFAE (%)	68,0	67,5	66,9	66,3	65,4	67,3
Part des collaborateurs de langue maternelle française au DFAE (%)	27,1	27,5	28,1	28,5	28,7	26,6
Part des collaborateurs de langue maternelle italienne au DFAE (%)	4,7	4,6	4,8	4,8	5,5	5,5
Part des collaborateurs de langue maternelle romanche au DFAE (%)	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,6

GP 2: CONDUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

MANDAT DE BASE

Le DFAE veille à la sauvegarde des intérêts de la Suisse en matière de politique étrangère et à la promotion des valeurs suisses. Il soigne et développe les relations avec les États voisins et l'UE, poursuit l'engagement en faveur de la stabilité en Europe et dans le monde, renforce et diversifie les partenariats stratégiques et conduit la politique d'État hôte. Par souci d'une politique cohérente à l'égard des Suisses de l'étranger, il assiste les ressortissants suisses qui vivent ou voyagent à l'étranger et met à disposition les instruments nécessaires pour la fourniture des services consulaires.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,6	-	-	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	76,6	77,3	77,9	0,9	78,0	77,9	77,5	0,1

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 2 représente environ 9 % des charges de fonctionnement du département. Les besoins sont répartis entre les charges de personnel à hauteur de 68,3 millions et les charges de biens et services et charges d'exploitation à hauteur de 9,6 millions. Les charges de fonctionnement demeurent relativement stables de 2017 à 2021. Le recul des revenus par rapport au compte 2016 (revenus de l'Office suisse de la navigation maritime [OSNM]) tient au fait que depuis 2017, l'OSNM est budgétisé de façon centrale dans le groupe de prestations 7.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Politique européenne: Les intérêts de la Suisse sont préservés au mieux, la coordination des négociations avec l'UE est assurée et tous les services concernés sont informés						
- Conduite conjointe de toutes les négociations (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Relations bilatérales: Les intérêts de politique étrangère de la Suisse sont défendus et promus, notamment par la conclusion d'autres accords de réadmission visant à gérer la migration irrégulière						
- Visites bilatérales au niveau du gouvernement et du secrétaire d'État (nombre, min.)	55	45	45	45	45	45
- Accords de réadmission conclus (nombre, min.)	57	59	59	61	63	65
Relations multilatérales: Les intérêts et valeurs de la Suisse sont défendus de façon appropriée dans le cadre de l'engagement multilatéral de la Suisse						
- Démarches ou initiatives de la Suisse à l'échelon international soutenues par d'autres États (nombre, min.)	193	160	170	170	170	170
- Participation à des conférences et rencontres internationales en Suisse à l'échelon Conseil fédéral/ secrétaire d'État (nombre, min.)	22	17	17	17	17	17
Droit international: Les droits et intérêts de la Suisse en matière de droit international sont préservés au mieux, une contribution est apportée au renforcement et au développement du droit international						
- Centre de compétence en matière de droit internat., la DIP accomplit sa mission à la satisfaction de ses clients, tous les 2 ans (échelle 1 à 10)	8,7	-	7,8	-	7,8	-
- Manifestations organisées dans le cadre de processus diplom. auxquelles d'autres États assistent (nombre, min.)	7	4	4	4	4	4
Domaine consulaire: Les demandes d'ordre consulaire sont traitées si possible directement au 1er niveau et les affaires consulaires peuvent de plus en plus être traitées en ligne						
- Réponse aux questions des clients par la Helpline DFAE (% min.)	96	96	96	96	96	96
- Traitement en ligne des affaires consulaires, par ex. inscription, passeports, visas, changements d'adresse, etc. (nombre, min.)	5	5	6	7	8	9
Services consulaires: Les représentations de la Suisse à l'étranger sont épaulées et ponctuellement délestées						
- Examen/suivi de la qualité des solutions d'externalisation des visas pour des sites sélectionnés (nombre, min.)	3	3	3	3	3	3
- Conseil/optimisation des processus/analyse de représentations sélectionnées (nombre, min.)	3	3	3	3	3	3

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Traités internationaux en vigueur en Suisse (nombre)	4 120	4 220	4 330	4 470	4 615	4 685
Demandes auprès de la Helpline (nombre)	15 570	29 101	35 062	40 651	56 354	63 813

GP 3: RÉSEAU EXTÉRIEUR

MANDAT DE BASE

Le réseau extérieur assure la sauvegarde des intérêts et la promotion des valeurs de la Suisse dans les pays accueillant des représentations et au sein des organisations internationales. Il garantit la mise en œuvre des mesures suisses dans le domaine de la coopération internationale au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est, de l'aide humanitaire et de la sécurité humaine (CI), ainsi que la fourniture des services consulaires dans le cadre de ses compétences et la bonne marche des activités entre services de l'État en Suisse et à l'étranger.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	39,3	40,3	40,3	0,1	40,3	40,3	40,3	0,0
Charges et dépenses d'investissement	438,1	483,4	474,9	-1,8	472,2	470,9	473,2	-0,5

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 3 représente environ 55 % des charges de fonctionnement et 95 % des revenus de fonctionnement du DFAE. Les charges de fonctionnement sont composées des charges de personnel (330,9 mio) et des charges de biens et services et charges d'exploitation (144 mio). Le recul par rapport au budget 2017 tient compte des premières valeurs empiriques réelles collectées dans le cadre du NMG (projection pour l'année 2017). La cession annuelle de crédit de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour les petits travaux d'entretien à l'étranger n'est pas incluse dans les années du plan financier, ce qui explique la diminution des valeurs à compter de 2019. Les revenus prévus, qui contiennent notamment les émoluments perçus au sein du réseau extérieur, demeurent stables.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Services consulaires: Les représentations suisses octroient d'excellents services et un suivi optimal aux Suisses de l'étranger, aux Suisses à l'étranger et aux visiteurs de la Suisse						
- Lieux d'enregistrement des passeports à l'étranger: stationnaires et mobiles (indice)	101,0	99,8	101,0	101,0	101,0	101,0
- Taux de visas refusés: écarts par rapport à la moyenne D/F/I/AT pour les 40 représentations principales (% max.)	1,3	20,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Relations multilatérales: Les intérêts et valeurs suisses sont sauvegardés et encouragés dans les enceintes internationales						
- Sièges (nombre, min.)	6	10	8	8	8	8
- Candidatures acceptées de hauts fonctionnaires suisses dans des organisations intern. (nombre, min.)	10	5	6	6	6	6
Relations bilatérales: Les relations bilatérales sont renforcées et développées dans chaque pays hôte						
- Visites bilatérales, niveau gouvernement et secrétaire d'Etat (nombre, min.)	57	60	60	60	60	60
Politique européenne: Soutenir la politique d'intégration de la Suisse (uniquement missions en Europe)						
- Visites bilatérales, niveau gouvernement et secrétaire d'Etat (nombre, min.)	25	12	12	12	12	12
Coopération internationale: Contribuer au développement mondial durable en vue de réduire la pauvreté et les risques mondiaux						
- Réalisation des objectifs fixés dans les stratégies de coopération (% min.)	75	70	75	75	80	80
Promotion de la paix: Contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité humaine						
- Initiatives diplomatiques (nombre, min.)	18	18	17	17	17	17
- Dialogues sur les droits de l'homme / mesures d'encouragement (nombre, min.)	7	7	7	7	7	7
Relations sectorielles: Les relations (économie, finances et commerce, science et éducation, environnement, énergie, transports, santé) sont soignées et développées						
- Accords bilatéraux signés (nombre, min.)	19	5	5	5	5	5

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de Suisses de l'étranger (nombre personnes)	703 640	715 710	732 183	746 885	753 139	774 923

GP 4: AIDE HUMANITAIRE

MANDAT DE BASE

L'Aide humanitaire se concentre sur l'individu et son environnement immédiat dans les situations de crises, de conflits et de catastrophes. Elle est fournie là où les structures se sont effondrées ou sont dépassées et ne peuvent satisfaire les besoins existentiels de la population civile. Afin de tenir compte des défis croissants posés par les crises, les conflits armés et les catastrophes naturelles, elle donne la priorité à l'aide d'urgence. L'Aide humanitaire est également active dans la prévention des catastrophes et la reconstruction, en particulier dans la réduction des risques de catastrophes, et elle apporte une contribution au développement et au renforcement des mécanismes internationaux de gestion des crises et du système humanitaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	41,9	49,4	54,0	9,4	55,9	56,5	56,5	3,5

COMMENTAIRE

Environ 6 % des charges de fonctionnement du DFAE concernent le groupe de prestations 4. Le budget 2018 prévoit 16,6 millions pour le personnel de structure, 26,7 millions pour le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), 4 millions pour le personnel local affecté aux projets et 6,7 millions pour les charges de biens et services et les charges d'exploitation. Les fonds inscrits pour le CSA le sont à titre indicatif; ils dépendent directement de la survenue de crises, de conflits et de catastrophes. Le budget 2018 prévoit de transférer 4,4 millions de charges de transfert vers les charges de fonctionnement (notamment les dépenses de matériel et frais accessoires pour le CSA), car il s'agit de charges propres. Cette opération explique en grande partie l'augmentation par rapport au budget 2017. Au cours des années du plan financier, les fonds augmentent conformément aux priorités définies dans le message sur la coopération internationale 2017-2020.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Aide d'urgence et reconstruction: Les souffrances humaines dues aux crises, aux conflits et aux catastrophes sont atténuées et la protection de la population civile est améliorée						
- Personnes ayant reçu une aide d'urgence directe, bilatérale ou multilatérale, pondération selon part contribution suisse (nombre, mio, min.)	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500
- Personnes bénéficiaires de mesures de reconstruction, bilat. ou multilat.; pondération selon part contribution suisse (nombre, mio, min.)	0,300	0,300	0,300	0,300	0,300	0,300
Prévention des catastrophes: Contribuer à la réduction de la vulnérabilité face aux risques naturels						
- Part des stratégies de coopération tenant compte de la diminution des risques de catastrophes (Disaster Risk Reduction) (% , min.)	70	70	70	70	70	70
Contribution à la politique multilatérale: Développer le système humanitaire international et les instruments normatifs de l'aide humanitaire						
- Initiatives humanitaires avec forte participation suisse (nombre, min.)	3	5	5	5	5	5
- Experts du Corps suisse d'aide humanitaire mis à la disposition d'organisations internationales (nombre par EPT, min.)	42	45	45	45	45	45
Autonomie / disponibilité opérationnelles: Les ressources peuvent être affectées rapidement, avec souplesse et en fonction des besoins						
- Réponses en l'espace de 24 h à des demandes d'aide d'États en situation de crise (% , min.)	100	100	100	100	100	100
- Membres du Corps suisse d'aide humanitaire formés et disponibles (nombre, min.)	627	600	600	600	600	600
Utilisation effective des ressources: Les frais d'administration de l'aide humanitaire se situent à un niveau adéquat						
- Part des frais d'administration (% , max.)	7	7	6	6	6	6

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Demandes d'aide étatiques en situation de crise (nombre)	10	5	2	2	3	3
Réfugiés et déplacés internes pris en charge par l'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (nombre, mio)	41,000	44,000	50,000	58,000	60,000	65,000
Appels à l'aide du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) et du Comité internat. de la Croix-Rouge (CICR) (USD, mrd)	8,900	9,200	12,800	18,000	19,300	19,700

GP 5: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ HUMAINE

MANDAT DE BASE

La Coopération au développement de la DDC et la division Sécurité humaine de la Direction politique conçoivent et mettent en œuvre des mesures dans le domaine de la coopération internationale. La Suisse contribue ainsi au développement mondial durable, à la réduction de la pauvreté et des risques mondiaux ainsi qu'au renforcement de la sécurité humaine.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	18,9	-	-	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	85,7	90,5	97,8	8,1	98,4	99,0	98,8	2,2

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 5 représente environ 11 % des charges de fonctionnement du département. Le budget 2018 prévoit 71,9 millions pour les charges de personnel et 25,9 millions pour les charges de biens et services et les charges d'exploitation. Les charges de personnel se répartissent comme suit: 58,4 millions pour le personnel de structure, environ 11,3 millions pour le pool d'experts pour la promotion civile de la paix et 2,3 millions pour le personnel local affecté aux projets. L'augmentation par rapport au budget 2017 tient principalement au transfert de 6,3 millions des charges de transfert vers les charges de fonctionnement (notamment pour financer des études préliminaires), car il s'agit de charges propres. Comme le prévoit le message sur la coopération internationale 2017-2020, les charges augmentent durant les années du plan financier.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Réduction de la pauvreté, accès aux services de base: Contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie et à la participation aux processus décisionnels dans les pays/régions partenaires choisis						
- Réalisation des objectifs dans les stratégies de coopération (% min.)	70	70	70	75	75	80
- Stratégies de coopération avec au moins 90 % des ressources dans max. 3 thèmes prioritaires (% min.)	65	90	90	90	90	90
- Stratégies élaborées en collaboration avec plusieurs services fédéraux (approche interdépartementale) (nombre min.)	9	9	4	1	8	10
- Part des frais d'administration (% max.)	11	12	6	6	6	6
Globalisation favorable au développement: Contribuer à la réduction des risques globaux et au renforcement du dialogue multilatéral						
- Initiatives innovantes avec participation de la Suisse au niveau mondial (nombre)	11	11	10	11	12	12
- Part des organisations internationales soutenues avec évaluation satisfaisante des indicateurs d'efficacité (% min.)	84	80	82	82	82	82
Renforcement de la sécurité humaine: Contribuer à la résolution de problèmes globaux dans le domaine de la sécurité humaine au travers de mesures concrètes						
- Envoi d'experts (nombre EPT)	80	-	80	80	80	80

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut (RNB) (%)	0,46	0,47	0,46	0,50	0,51	0,54
Programmes tenant compte des genres dans le domaine de la sécurité humaine (%)	68	73	64	64	58	66
Indice de développement humain: Asie du Sud et de l'Est (8 pays) valeur moyenne p. groupe de pays, max. = 1 (indice)	-	-	0,560	0,579	0,565	-
Indice de développement humain: Afrique subsaharienne (14 pays) valeur moyenne p. groupe de pays, max. = 1 (indice)	-	-	0,422	0,441	0,416	-
Indice de développement humain: Afrique du Nord (Tunisie, Maroc, Egypte) valeur moyenne p. groupe de pays, max. = 1 (indice)	-	-	0,673	0,706	0,700	-
Indice de développement humain: Amérique latine et Caraïbes (Nicaragua, Honduras, Haïti, Cuba) valeur moyenne p. groupe de pays, max. = 1 (indice)	-	-	0,629	0,622	0,630	-

GP 6: COOPÉRATION À LA TRANSITION DANS LES ÉTATS D'EUROPE DE L'EST ET CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

MANDAT DE BASE

La DDC (en collaboration avec le SECO) soutient les États d'Europe de l'Est et d'Asie centrale dans leurs efforts pour la mise en place d'une économie de marché sociale. Avec la contribution à l'élargissement de l'UE, la Suisse soutient les nouveaux pays membres de l'UE dans la réduction des inégalités sociales et économiques.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	8,2	9,9	9,8	-1,4	9,1	8,6	8,6	-3,4

COMMENTAIRE

Environ 1 % des charges de fonctionnement du DFAE concerne le groupe de prestations 6. Le budget 2018 comprend 7,7 millions de charges de personnel et 2,1 millions de charges de biens et services et de charges d'exploitation. Le recul enregistré au cours de la période de planification s'explique par le degré d'avancement de la contribution à l'élargissement de l'UE. Cette évolution est supplantée dans le budget 2018 par le transfert de 0,9 million depuis les charges de transfert vers les charges de fonctionnement, car ce montant correspond à des charges propres (en particulier financement d'études préliminaires).

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Coopération à la transition: Utilisation efficace des moyens ciblée, conforme aux objectifs						
- Part de stratégies de coopération avec au plus quatre thèmes prioritaires par pays (% min.)	100	85	100	100	100	100
- Part des moyens utilisés dans les thèmes prioritaires (% min.)	100	90	100	100	100	100
- Réalisation des objectifs d'efficacité fixés dans les stratégies de coopération (% min.)	94	70	80	80	90	90
Synergies avec le SECO: Coordination avec le SECO assurée dans le but d'obtenir une plus grande efficacité						
- Part de stratégies de coopération communes avec le SECO (% min.)	89	80	89	89	89	89
Contribution à l'élargissement: Les projets sont mis en œuvre avec succès						
- Part de projets achevés/en cours recevant une évaluation positive selon les critères définis (% min.)	94	98	98	98	98	98
Utilisation efficiente des ressources: Les frais d'administration pour l'aide à la transition dans les États d'Europe de l'Est si situent à un niveau adéquat						
- Part des frais d'administration (% max.)	11,2	13,2	6,5	6,2	6,0	6,0

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contribution à l'élargissement: PIB par tête des pays membres de l'UE (EUR)	26 112	26 550	26 729	27 471	28 693	28 876
Contribut. à l'élargissement: PIB par tête des nouveaux membres de l'UE (EUR)	17 927	18 529	18 744	19 482	20 593	20 816
Indice de développement humain: Balkans occidentaux valeur moyenne par groupe de pays, valeur max. = 1 (indice)	-	0,729	0,731	0,746	0,760	-
Indice de développement humain: Ukraine/Moldavie valeur moyenne par groupe de pays, valeur max. = 1 (indice)	-	0,695	0,698	0,720	0,721	-
Indice de développement humain: Caucase du Sud valeur moyenne par groupe de pays, valeur max. = 1 (indice)	-	0,738	0,740	0,746	0,757	-
Indice de développement humain: Asie centrale valeur moyenne par groupe de pays, valeur max. = 1 (indice)	-	0,627	0,632	0,651	0,664	-
Indice Freedom in the World: Balkans occidentaux notes entre 1 et 7, max = 1: valeur moyenne par groupe de pays (indice)	-	3,10	3,10	3,20	3,10	3,30
Indice Freedom in the World: Ukraine/Moldavie notes entre 1 et 7, max = 1: valeur moyenne par groupe de pays (indice)	-	3,25	3,25	3,00	3,00	3,00
Indice Freedom in the World: Asie centrale notes entre 1 et 7, max = 1: valeur moyenne par groupe de pays (indice)	-	6,00	6,00	6,00	6,17	6,17

GP 7: CENTRE DE COMPÉTENCES DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

La Direction des ressources est le centre de compétences et de prestations du DFAE en matière de ressources. Elle garantit la disponibilité des ressources, les gère et fournit les prestations nécessaires à une gestion axée sur les résultats au sein du DFAE. Elle exploite le réseau des représentations suisses à l'étranger. Les technologies de l'information nécessaires pour l'exploitation du réseau extérieur sont fournies par Informatique DFAE (groupe de prestations 8).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	1,9	5,3	1,2	-77,5	1,2	1,2	1,2	-31,2
Charges et dépenses d'investissement	83,6	72,2	76,4	5,9	73,2	71,7	71,7	-0,2

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 7 représente environ 9 % des charges de fonctionnement et 3 % des revenus de fonctionnement du DFAE. Les charges de fonctionnement comprennent 50,3 millions pour les charges de personnel et 26,1 millions pour les charges de biens et services et les charges d'exploitation. L'augmentation des besoins dans le budget 2018 tient au fait que différents coûts, notamment les coûts de l'imputation des prestations, sont désormais budgétisés de façon centrale dans le groupe de prestations 7. La cession annuelle de crédit de l'OFCL pour les petits travaux d'entretien à l'étranger n'est pas encore comprise dans les années du plan financier. La diminution des revenus par rapport aux années précédentes est due au fait que, dorénavant, les revenus de sponsoring de Présence Suisse sont enregistrés dans le groupe de prestations 1.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Gestion du personnel: Le DFAE dispose d'une politique du pers. moderne en adéquation avec les stratégies aux échelons supérieurs pour s'imposer, par une politique du personnel efficace, en tant qu'employeur attractif et axé sur les résultats						
- Fluctuations nettes (% max.)	4,3	5,5	4,7	4,7	4,7	4,7
- Candidatures par poste (Nombre moyen) - tous les Concours (consulaire, diplomatique, coopération internationale) (nombre, min.)	31	-	20	20	20	20
Conseil juridique: Les risques juridiques sont restreints, le soutien en vue de garantir la légalité des activités du DFAE est assuré						
- Procédures juridiques dont l'issue correspond à l'estimation des risques des processus (% min.)	90	80	90	90	90	90
Innovation: Le DFAE met en œuvre des solutions innovantes et axées sur les clients pour une exploitation efficace du réseau extérieur, en adéquation avec les priorités de la politique étrangère						
- Représentations fonctionnant selon le principe «tous les acteurs sous un même toit» (House of Switzerland) (nombre)	9	12	15	16	17	17
Gestion des voyages: la Confédération dispose de prestations de voyage adaptées aux besoins, avantageuses en termes de coûts et de convivialité pour les déplacements professionnels et les rapatriements par voie aérienne.						
- Evaluation des conditions préférentielles négociées, tous les 2 ans (échelle 1 à 5)	-	3,0	3,1	3,1	-	3,2
- Evaluation des prestations de transport aérien pour les rapatriements par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) (échelle 1 à 10)	8,0	8,0	7,9	8,0	8,1	8,1
Compétence financière: Le DFAE dispose des compétences de conseil adéquates pour les questions financières, il veille à une comptabilité correcte et efficace, qu'il développe en fonction des besoins						
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volumes des transactions relatives aux notes de frais (nombre)	-	682	3 634	4 594	4 525	4 498
Volume des transactions factures dans le système de gestion des créanciers (nombre)	-	10 896	27 998	29 316	28 157	28 635
Comptabilités gérées de manière centralisée par poste à plein temps (nombre)	8	7	10	8	6	6

GP 8: INFORMATIQUE

MANDAT DE BASE

Informatique DFAE est le centre de compétences et de prestations du DFAE pour les technologies de l'information et de la communication. Il garantit la disponibilité des ressources informatiques, les gère et fournit les prestations nécessaires à une gestion axée sur les résultats au sein du DFAE. Il coordonne et fournit toutes les prestations informatiques, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, à tous les utilisateurs finaux ainsi que l'infrastructure décentralisée au sein du réseau extérieur. Informatique DFAE peut réagir rapidement et avec souplesse en cas de crise et de situation exceptionnelle.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,8	0,7	0,5	-29,1	0,5	0,5	0,5	-8,2
Charges et dépenses d'investissement	47,0	44,8	43,8	-2,1	48,3	48,8	49,2	2,4

COMMENTAIRE

Les charges comprennent 16,9 millions de charges de personnel, 23,5 millions de charges informatiques, 2,5 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation, 0,5 million d'amortissements et 0,4 million de charges d'investissement.

Un montant de 38 millions est inscrit au budget pour l'exploitation de l'infrastructure et des applications. La priorité au sein du réseau extérieur est donnée au remplacement cyclique de l'infrastructure à l'étranger (de 2017 à 2019), qui permettra d'améliorer l'accessibilité du fait d'une nouvelle architecture et d'un degré d'automatisation plus élevé.

Le montant restant de 5,8 millions est destiné à la réalisation de projets. La plupart des projets sont fondés sur la mise en œuvre de la stratégie informatique du DFAE de consolidation d'une architecture système homogène, d'amélioration de la convivialité et d'extension de l'offre en matière de cyberadministration. La diminution par rapport à l'année précédente est due principalement à des cessions à d'autres départements au profit des projets suivants, coordonnés à l'échelle fédérale: modèle de marché Gestion des identités et des accès (IAM V2) et Plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP). Les budgets 2017 et 2018 contiennent par ailleurs des cessions effectuées l'année précédente au profit d'autres projets (GEVER, SPT 2020). La diminution des revenus par rapport à l'année précédente s'explique par la fin d'un contrat d'assistance avec le DEFR pour la plateforme Agate.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Satisfaction de la clientèle: Fournir aux clients des prestations répondant à leurs besoins, conviviales et intégrées à 100 %						
- Satisfaction des «utilisateurs finaux» et des «responsables application», tous les 2 ans (échelle 1 à 6)	4,9	-	4,9	-	4,9	-
Efficacité financière: Optimiser, pour les bénéficiaires, le rapport entre les coûts des TIC et les prestations						
- Indice des prix constitué à partir d'un panier pondéré fondé sur une sélection de produits de l'OFIT (indice)	100	100	100	100	100	100
Sécurité des TIC: Garantir la sécurité par le remplacement cyclique des composantes critiques						
- Part des composantes critiques identifiées, qui ont été remplacées dans les délais fixés dans le cadre d'une planification de 1-4 ans (% min.)	90	90	90	90	90	90
Réussite du projet: Les projets et leur exécution sont jugés de grande qualité, avantageux et ponctuels par les clients						
- Satisfaction des mandataires des projets, tous les 2 ans (échelle 1 à 6)	5,1	-	4,8	-	4,8	-

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Sites gérés à l'étranger (nombre)	172	172	172	170	170	168
Efficacité énergétique: valeur PUE (power usage effectiveness) du centre de traitement de données (quotient)	-	-	-	-	1,50	1,50
Postes de travail (ordinateurs) (nombre)	6 068	6 557	6 956	7 338	7 629	6 547
Applications exploitées (selon les accords de niveau de service passés avec les clients) (nombre)	58	57	65	68	62	65
Serveurs physiques et virtuels en service (nombre)	-	1 944	2 220	2 123	2 288	2 293
Projets de clients traités (nombre)	-	21	25	23	27	23
Part de services fournis par des prestataires externes (%)	-	16	12	12	9	6

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	62 562	46 363	42 830	-7,6	45 530	47 630	42 030	-2,4
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-3 533		2 700	2 100	-5 600	
Domaine des transferts								
Remboursement de contributions et indemnités								
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	3 286	324	3 324	925,9	3 324	3 324	3 324	79,0
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			3 000		0	0	0	
Remboursement de prêts et participations								
E131.0105 Remboursement de prêts, Fondation des immeubles FIPOI	13 694	13 694	30 384	121,9	15 252	17 060	16 958	5,5
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			16 691		-15 132	1 808	-102	
E131.0106 Remboursement de prêts pour l'équipement	879	1 025	955	-6,8	955	955	955	-1,8
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-70		0	0	0	
E131.0107 Remboursement de prêts, Union postale universelle, Berne	376	376	376	0,0	376	376	-	-100,0
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			0		0	0	-376	
Revenus financiers								
E140.0001 Revenus financiers	5	14 238	8 471	-40,5	7 393	7 303	7 082	-16,0
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-5 767		-1 077	-90	-221	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	814 214	859 003	866 506	0,9	866 829	865 066	866 811	0,2
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			7 503		323	-1 763	1 744	
Crédits ponctuels								
A202.0152 Cotisations de l'employeur, retraite anticipée	4 112	6 800	5 040	-25,9	-	-	-	-100,0
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-1 760		-5 040	-	-	
A202.0153 Présence expos univers. et grandes manifestations sportives	6 874	5 340	2 602	-51,3	3 682	10 323	2 969	-13,6
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-2 738		1 080	6 641	-7 354	
Domaine des transferts								
GP 2: Conduite de politique étrangère								
A231.0340 Actions en faveur du droit international public	1 133	1 158	1 125	-2,9	1 137	1 137	1 148	-0,2
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-33		12	0	12	
A231.0341 Participation au Partenariat pour la paix	560	570	553	-2,9	559	559	565	-0,2
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-16		6	0	6	
A231.0342 Contributions de la Suisse à l'ONU	110 554	123 211	118 521	-3,8	120 119	120 119	121 684	-0,3
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-4 690		1 598	0	1 565	
A231.0343 Conseil de l'Europe, Strasbourg	7 965	8 796	8 907	1,3	9 085	9 267	9 452	1,8
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			111		178	182	185	
A231.0344 Org. pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	5 993	6 905	6 952	0,7	7 041	7 132	7 224	1,1
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			47		89	91	93	
A231.0345 Participation de la Suisse à la coopération francophone	4 483	4 764	4 812	1,0	4 877	4 943	5 016	1,3
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			48		65	66	72	
A231.0346 UNESCO, Paris	3 488	3 745	3 742	-0,1	3 742	3 924	3 924	1,2
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-3		0	182	0	
A231.0347 Mesures de désarmement des Nations Unies	2 222	2 174	2 306	6,0	2 340	2 376	2 411	2,6
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			131		35	35	36	
A231.0348 Contributions aux institutions du droit international	2 829	3 145	3 199	1,7	3 360	3 529	3 706	4,2
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			55		161	169	177	

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
A231.0349 Contributions aux organisations du Rhin et de la mer	896	1 058	1 016	-3,9	1 038	1 048	1 078	0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-42		22	10	30	
A231.0350 Défense intérêts de la Suisse dans des organismes internat.	1 139	1 156	1 136	-1,7	1 148	1 149	1 161	0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-20		12	1	12	
A231.0352 Prest. en mat. d'infrastr. et travaux visant amélior. sécu.	1 257	2 910	2 359	-18,9	1 735	1 820	2 015	-8,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-551		-624	85	195	
A231.0353 Tâches de la Suisse en tant qu'Etat hôte d'org. internat.	20 104	22 630	23 857	5,4	24 067	23 857	23 947	1,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 226		210	-210	90	
A231.0354 Musée international Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Genève	1 118	1 118	1 118	0,0	1 118	1 118	1 118	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
A231.0355 Dispositif sécu. Genève internationale: groupe diplomatique	800	800	800	0,0	800	800	800	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
A231.0356 Relations avec les Suisses de l'étranger	3 212	3 157	3 200	1,4	3 234	3 234	3 263	0,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			43		34	0	29	
A231.0357 Assistance des Suisses de l'étranger	2 213	3 181	3 003	-5,6	3 047	3 047	3 079	-0,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-177		44	0	32	
A231.0358 Fondation Jean Monnet	200	199	192	-3,7	192	192	194	-0,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-7		0	0	2	
A231.0359 Formation de marins	19	20	-	-100,0	-	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-20		-	-	-	
A235.0108 Prêts, Fondation des immeubles FIPOI	18 392	74 650	107 000	43,3	98 000	39 500	39 895	-14,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			32 350		-9 000	-58 500	395	
GP 4: Aide humanitaire								
A231.0332 Soutien financier à des actions humanitaires	319 643	329 646	324 658	-1,5	337 692	345 914	356 000	1,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-4 987		13 033	8 222	10 086	
A231.0333 Comité international de la Croix-Rouge, Genève	80 000	80 000	80 000	0,0	80 000	80 000	80 000	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
A231.0334 Aide alimentaire en produits laitiers	18 378	20 000	20 000	0,0	20 000	20 000	20 000	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
A231.0335 Aide alimentaire en céréales	12 865	14 000	14 000	0,0	14 000	14 000	14 000	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
A231.0351 OIM, Organisation internationale pour les migrations	520	525	-	-100,0	-	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-525		-	-	-	
GP 5: Coopération au développement et sécurité humaine								
A231.0329 Actions spécifiques de la coopération au développement	835 346	786 647	770 303	-2,1	803 997	829 110	852 235	2,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-16 344		33 693	25 114	23 125	
A231.0330 Coopération multilatérale au développement	318 789	318 381	311 020	-2,3	304 070	323 850	324 350	0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-7 361		-6 950	19 780	500	
A231.0331 Reconstitution des ressources de l'IDA	189 087	190 603	174 400	-8,5	205 700	192 100	209 100	2,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-16 203		31 300	-13 600	17 000	
A231.0338 Gestion civile des conflits et droits de l'homme	52 450	54 900	56 200	2,4	58 800	59 900	61 444	2,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 300		2 600	1 100	1 544	
A231.0339 Centres genevois de politique de sécurité: DCAF/CPSG/CIDHG	30 892	31 087	30 181	-2,9	30 496	30 496	30 811	-0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-906		315	0	314	
A235.0110 Participations, banques régionales de développement	36 148	44 721	40 043	-10,5	33 498	32 282	32 517	-7,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-4 678		-6 545	-1 216	235	

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
GP 6: Coopération à la transition dans les États d'Europe de l'Est et contribution à l'élargissement de l'UE								
A231.0336 Aide aux pays de l'Est	141 576	134 069	129 447	-3,4	135 155	138 151	142 105	1,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-4 622		5 708	2 996	3 954	
A231.0337 Contribution à l'élargissement de l'UE	60 273	48 071	29 098	-39,5	26 746	13 256	2 100	-54,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-18 973		-2 352	-13 490	-11 156	
GP 7: Centre de compétences des ressources								
A235.0107 Prêts pour l'équipement	778	1 755	1 202	-31,5	1 202	1 202	1 220	-8,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-553		0	0	18	
Affectés à plusieurs groupes de prestations								
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	29 144	-	7 210	-	5 266	1 988	1 966	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			7 210		-1 944	-3 279	-22	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	62 561 614	46 363 000	42 830 000	-3 533 000	-7,6
<i>avec incidences financières</i>	58 118 773	45 615 700	42 300 000	-3 315 700	-7,3
<i>sans incidences financières</i>	3 700 958	-	-	-	-
<i>Imputation des prestations</i>	741 883	747 300	530 000	-217 300	-29,1

Les revenus de fonctionnement comprennent en premier lieu les revenus provenant des émoluments perçus pour l'établissement des visas, les émoluments pour passeports, les émoluments pour prestations de service spéciales des ambassades et consulats de Suisse, les émoluments de l'Office suisse de la navigation maritime (total des émoluments: 38,9 mio) ainsi que les compensations provenant des apports de sponsoring pour les participations de Présence Suisse à de grandes manifestations sportives et aux expositions universelles (1,9 mio). D'autres revenus proviennent en particulier du réseau extérieur (1,4 mio) et de la location de places de stationnement (0,1 mio).

Les émoluments et les différents revenus budgétisés sont fondés sur la valeur moyenne des revenus des années 2013 à 2016. Ils reculent de 0,9 million par rapport au budget 2017. Les recettes de sponsoring des expositions universelles et grandes manifestations sportives sont irrégulières et budgétisées conformément à la planification actuelle (- 2,4 mio par rapport au budget 2017).

Les revenus de fonctionnement issus de l'imputation des prestations (0,5 mio) résultent des relations convenues entre Informatique DFAE et les bénéficiaires de prestations, extérieurs au département (accords de niveau de service ou *Service Level Agreements*).

Bases légales

O du 24.10.2007 sur les émoluments perçus en application de la loi sur les étrangers (Oem-LEtr; RS 142.209), art. 12. O du 29.11.2006 sur les émoluments du DFAE (OEmol-DFAE; RS 191.11), art. 1. O du 20.9.2002 sur les documents d'identité (OLDI; RS 143.11). LF du 6.10.2000 sur la promotion des exportations (RS 946.14), art. 3. O du 14.12.2007 sur les émoluments dans la navigation maritime (RS 747.312.4).

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	3 285 545	324 000	3 324 000	3 000 000	925,9

Des remboursements de contributions de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et de contributions obligatoires du DFAE des années précédentes sont inscrits au budget. L'augmentation par rapport au budget 2017 est fondée sur la valeur empirique du compte 2016. La budgétisation de ces revenus n'est pas entièrement fiable, car les remboursements sont difficilement prévisibles.

Bases légales

O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS 611.01), art. 30.

E131.0105 REMBOURSEMENT DE PRÊTS, FONDATION DES IMMEUBLES FIPOI

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	13 694 238	13 693 800	30 384 400	16 690 600	121,9

En 2018, les remboursements des prêts octroyés à la FIPOI pour le financement de nouveaux bâtiments destinés à des organisations internationales augmentent par rapport au budget 2017 de 15,5 millions, en raison du remboursement anticipé et prévu des deux prêts accordés à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, et de 1,2 million, du fait de l'achèvement de la construction d'une annexe de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Voir aussi crédit A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI».

E131.0106 REMBOURSEMENT DE PRÊTS POUR L'ÉQUIPEMENT

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	879 074	1 025 000	955 000	-70 000	-6,8

Les remboursements budgétisés des prêts accordés à des agents de la Confédération en vue de l'acquisition d'objets pour l'installation et l'équipement (y c. dépôts de garantie de loyers, travaux de remise en état, achat d'un véhicule particulier) à l'occasion d'un transfert à l'étranger correspondent à la valeur moyenne des revenus des années 2013 à 2016.

Bases légales

O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3), art. 115.

Remarques

Voir aussi crédit A235.0107 «Prêts pour l'équipement».

E131.0107 REMBOURSEMENT DE PRÊTS, UNION POSTALE UNIVERSELLE, BERNE

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	375 760	375 800	375 800	0	0,0

Les conditions prévoient le remboursement sur une période de 50 ans du prêt octroyé en 1967 à l'Union postale universelle pour le financement de la construction d'un bâtiment, lequel prêt ne porte plus intérêt depuis l'AF du 3.6.1997 (dernier remboursement en 2020).

Bases légales

AF du 19.12.1967 concernant l'octroi de nouveaux prêts à des organisations internationales en Suisse (Union postale universelle, Berne) (FF 1968 I 25). Amortissement selon art. 3 et art. 4 du contrat du 2.7.1969. AF du 3.6.1997 concernant la modification des conditions de remboursement du prêt accordé en 1967 à l'Union postale universelle (UPU) à Berne (FF 1997 III 871).

E140.0001 REVENUS FINANCIERS

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	5 345	14 237 800	8 470 500	-5 767 300	-40,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>5 345</i>	<i>50 100</i>	<i>10 000</i>	<i>-40 100</i>	<i>-80,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>14 187 700</i>	<i>8 460 500</i>	<i>-5 727 200</i>	<i>-40,4</i>

Depuis le 1.1.2017, l'actualisation des valeurs des prêts (en particulier les prêts accordés à la FIPOI) est comptabilisée dans les revenus financiers comme revenu d'intérêts lors de l'évaluation ultérieure. Par ailleurs, des revenus provenant d'intérêts bancaires et de prêts pour l'équipement ont été également comptabilisés dans ce crédit.

L'écart par rapport au budget 2017 est dû à l'utilisation, depuis le 1.1.2017, d'une nouvelle méthode d'évaluation des prêts dans le cadre du projet d'optimisation du nouveau modèle comptable (NMC).

Remarques

Voir aussi crédits A235.0107 «Prêts pour l'équipement», A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	814 213 588	859 002 812	866 505 900	7 503 088	0,9
<i>avec incidences financières</i>	712 347 398	752 421 212	762 543 800	10 122 588	1,3
<i>sans incidences financières</i>	753 191	622 100	496 500	-125 600	-20,2
<i>Imputation des prestations</i>	101 113 000	105 959 500	103 465 600	-2 493 900	-2,4
Charges de personnel	548 075 758	612 005 800	616 370 100	4 364 300	0,7
<i>dont location de services</i>	106 697	1 090 900	1 096 000	5 100	0,5
<i>dont personnel local</i>	67 102 317	109 035 900	109 612 800	576 900	0,5
<i>dont CSA et pool d'experts pour la promotion de la paix</i>	-	37 289 000	38 000 000	711 000	1,9
Charges de biens et services, charges d'exploitation	265 304 821	245 974 912	249 239 300	3 264 388	1,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	32 951 722	26 680 200	26 827 400	147 200	0,6
<i>dont charges de conseil</i>	2 615 344	3 719 882	9 453 200	5 733 318	154,1
Charges d'amortissement	619 401	622 100	496 500	-125 600	-20,2
Dépenses d'investissement	213 608	400 000	400 000	0	0,0
Total postes à plein temps	5 598	5 580	5 522	-58	-1,0
<i>Personnel hors catégories spéciales</i>	2 254	2 255	2 217	-38	-1,7
<i>Personnel local</i>	3 166	3 150	3 130	-20	-0,6
<i>CSA et pool d'experts pour la promotion de la paix</i>	178	175	175	0	0,0

Les charges de fonctionnement du réseau extérieur représentent 55 % des charges de fonctionnement, la centrale, 45 %. Les dépenses du réseau extérieur sont soumises aux fluctuations des taux de change et au renchérissement à l'étranger, lequel y est généralement plus fort qu'en Suisse.

Depuis 2017 (introduction du NMG), les salaires des membres du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) et du Pool d'experts pour la promotion civile de la paix soumis à un contrat conforme à l'OPers-PDHH (ordonnance sur le personnel affecté à la promotion de la paix, au renforcement des droits de l'homme et à l'aide humanitaire) ne sont plus budgétisés en tant que charges de biens et de services mais en tant que charges de personnel. De plus, certains coûts qui, jusqu'à présent, faisaient partie des crédits de transfert de l'Aide humanitaire (voir A231.0332), de la coopération au développement (voir A231.0329), de la contribution à l'élargissement de l'UE (voir A231.0337) et de l'aide aux pays de l'Est (voir A231.0336) ont été intégrés dans les charges de biens et de services et charges d'exploitation. Ces changements ont entraîné des écarts d'une certaine importance par rapport au compte 2016.

Charges de personnel et postes à temps plein

L'augmentation des charges de personnel de 0,7 % (+ 4,4 mio) par rapport au budget 2017 tient principalement aux facteurs suivants:

- la diminution des charges de personnel décidée par le Parlement dans le cadre du budget 2017 se poursuit dans une moindre ampleur (+ 2,2 mio);
- l'Office fédéral du personnel (OFPER) cède de façon pérenne au DFAE 1,7 million pour la compensation des contributions de l'employeur (sans incidences budgétaires);
- les charges du CSA, du Pool d'experts pour la promotion civile de la paix et du personnel local de la DDC sont augmentées de 1 million au total (conformément au message sur la coopération internationale 2017-2020);
- le nombre de collaborateurs affectés à la mise en œuvre de la contribution à l'élargissement de l'UE diminue (- 0,8 mio);
- les besoins en ressources humaines augmentent pour la mise en œuvre de la politique de l'État hôte (+ 0,2 mio);
- des moyens correspondant à 2 postes à temps plein sont transférés du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) vers le DFAE pour le rapatriement de demandeurs d'asile par la Centrale des voyages de la Confédération (+ 0,3 mio);
- dans le domaine des finances, des prestations confiées à des externes seront désormais fournies par le personnel du département (+ 1,5 poste, soit + 0,3 mio);
- des cessions sont effectuées à l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) (- 0,2 mio) et à l'Administration fédérale des finances (AFF) (- 0,2 mio) respectivement pour le financement du service informatique standard et de prestations dans le domaine des finances;
- les charges de personnel pour la présence de la Suisse aux Jeux olympiques de Tokyo avec la Maison suisse (voir crédit A202.0153 «Présence à des expositions universelles et à de grandes manifestations sportives») sont compensées dans l'enveloppe budgétaire (- 0,5 mio).

Le DFAE prévoit pour 2018 des effectifs stables en matière de personnel; le nombre de postes à temps plein inscrit au budget 2017 était trop élevé.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

L'augmentation des besoins de 3 millions par rapport au budget 2017 s'explique principalement par deux tendances: d'une part, les charges de fonctionnement de la DDC sont augmentées de 11,6 millions, dont une grande partie est consacrée aux charges de conseil (études préliminaire de projets) – cette augmentation est entièrement compensée par les charges de transfert; d'autre part, des mesures d'économies sont mises en œuvre dans le domaine propre (- 9,8 mio).

La diminution des besoins par rapport au compte 2016 est due pour l'essentiel aux changements liés à l'introduction du NMG évoqués plus haut.

Le recul des besoins d'environ 2,5 millions dans l'imputation des prestations (IP) tient en premier lieu à la réduction des loyers IP due à la disparition d'objets en location et au remaniement du portefeuille qui en résulte.

Autres charges de fonctionnement

Les «Autres charges de fonctionnement», qui comprennent les amortissements des systèmes informatiques, enregistrent une diminution continue par rapport au compte 2016 et au budget 2017 du fait du recul du volume des investissements.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent les besoins d'investissement dans l'infrastructure informatique.

Remarques

Il existe une possibilité de transfert entre les charges de fonctionnement du CSA et le crédit A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires», d'un montant de 7 millions, et entre les charges de fonctionnement du Pool d'experts pour la promotion civile de la paix et le crédit A231.0338 «Gestion civile des conflits et droits de l'homme», d'un montant de 3 millions (voir partie E, projet d'AF la concernant le budget).

A202.0152 COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR, RETRAITE ANTICIPÉE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	4 112 482	6 800 000	5 040 000	-1 760 000	-25,9

La solution transitoire concernant la participation de l'employeur au système de capitalisation et de rentes complémentaires en faveur de la catégorie de personnel du DFAE soumise à la discipline des transferts est en vigueur jusqu'en 2018. On s'attend à une baisse du nombre de cas de retraite anticipée par rapport à l'année précédente, ce qui explique la diminution des ressources budgétisées.

Bases légales

O du 3.7.2001 sur le personnel de la Confédération (OPers; RS 172.220.111.3), art. 33, al. 3. O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3).

A202.0153 PRÉSENCE EXPOS UNIVERS. ET GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	6 873 593	5 339 948	2 602 300	-2 737 648	-51,3
Charges de personnel	1 340 000	773 600	1 058 000	284 400	36,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	5 533 592	4 566 348	1 544 300	-3 022 048	-66,2
Postes à plein temps (Ø)	-	7	7	0	0,0

Les expositions universelles et les grands événements sportifs sont mis à profit, grâce à une stratégie de communication internationale, pour mieux faire connaître la Suisse et valoriser son image à l'étranger. Le 26.4.2017, le Conseil fédéral a pris une décision de principe concernant la présence de la Suisse aux Jeux olympiques d'été qui seront organisés à Tokyo en 2020, pour laquelle de premiers moyens ont été inscrits au budget 2018. Le plafond des dépenses liées à cette participation est fixé à 4,4 millions (dont 1,5 mio pour les charges de personnel) répartis sur les années 2018 à 2020. Des fonds de tiers d'un montant de 1,6 million doivent par ailleurs être levés.

Les charges suivantes sont prévues en 2018 pour cette participation et d'autres participations de la Suisse à des expositions universelles et à de grandes manifestations sportives:

- Jeux olympiques d'hiver de 2018 à Pyeongchang, Corée du Sud (location de l'infrastructure, exploitation de la Maison suisse) 1 000 000
- Exposition universelle de 2020 à Dubaï (direction de projet, projet de construction du Pavillon Suisse) 1 019 300

- Jeux olympiques d'été de 2020 à Tokyo, Japon 583 000
(direction de projet, choix du lieu et du projet de la Maison suisse)

La baisse par rapport au budget 2017 tient en particulier à la disparition des moyens budgétisés en 2017 pour la présence de la Suisse à l'exposition internationale de 2017 à Astana.

Bases légales

LF du 24.3.2000 sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger (RS 194.7), art. 2.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: CONDUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

A231.0340 ACTIONS EN FAVEUR DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 133 318	1 157 800	1 124 500	-33 300	-2,9

Ce crédit permet de financer des projets de moindre envergure ayant trait aux domaines suivants: droits de l'homme et droit international humanitaire, juridiction pénale internationale, promotion de la connaissance et de la compréhension du droit international en Suisse, promotion du principe de la prééminence du droit (International Rule of Law), lutte contre le terrorisme. Les premiers bénéficiaires sont des organisations non gouvernementales, des universités, des fonds et d'autres institutions nationales et internationales.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 5.6.2015 concernant la reconduction du crédit «Actions volontaires en faveur du droit international public» (A2310.0559) pour la période 2016-2019.

A231.0341 PARTICIPATION AU PARTENARIAT POUR LA PAIX

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	560 208	569 800	553 400	-16 400	-2,9

Les fonds sont utilisés pour l'organisation de projets, conférences et séminaires dans le cadre de la participation de la Suisse au Partenariat pour la paix (PpP) et pour le financement de manifestations multilatérales consacrées aux questions de la sécurité internationale et qui correspondent aux priorités de la politique extérieure suisse. Chaque pays est libre de fixer bilatéralement avec l'OTAN les domaines dans lesquels il désire coopérer. Les bénéficiaires sont les organisateurs et participants aux projets, conférences et ateliers organisés par le DFAE.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. Le Conseil fédéral détermine chaque année le programme de coopération de la Suisse.

A231.0342 CONTRIBUTIONS DE LA SUISSE À L'ONU

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	110 554 460	123 211 300	118 521 200	-4 690 100	-3,8
<i>avec incidences financières</i>	<i>138 417 819</i>	<i>123 211 300</i>	<i>118 521 200</i>	<i>-4 690 100</i>	<i>-3,8</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-27 863 358</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les contributions de la Suisse à l'ONU sont composées des éléments suivants:

Contributions obligatoires:

- Budget ordinaire de l'ONU 28 490 800
- Plan stratégique pour la préservation du patrimoine du Palais des Nations 588 600
- Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie 507 500
- IRM (Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux) 700 800
- Opérations de maintien de la paix 87 674 900
- Conventions de l'ONU sur le désarmement CAB, CCAC, TNP 38 600

Autres contributions:

— Instituts des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et pour le développement social (UNRISD)	200 000
— Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)	80 000
— Service de traduction allemand de l'ONU	240 000

La quote-part de la Suisse au budget ordinaire de l'ONU et aux opérations de maintien de la paix s'élève à 1,14 % pour la période de 2016-2018. La clé de répartition est redéfinie tous les trois ans sur la base de critères économiques des pays membres. La diminution des moyens budgétisés par rapport au budget 2017 est due pour l'essentiel à la baisse du prix du carburant et aux économies concernant deux missions de maintien de la paix (MINUL, ONUCI). La fermeture du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a été reportée à la fin 2017. Étant donné que des paiements ne sont pas exclus jusqu'en 2018, un montant correspondant a été inscrit au budget.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 197, ch. 1, et art. 184, al. 1. ACF du 18.11.2015 concernant la poursuite du paiement des contributions de la Suisse à divers instituts de formation et de recherche des Nations Unies dans le domaine social et économique ainsi que dans le domaine du désarmement. ACF du 24.5.2017 concernant le paiement rétroactif 2017 et l'augmentation des contributions au Service de traduction allemand de l'ONU à New York pour les années 2018 et 2019.

A231.0343 CONSEIL DE L'EUROPE, STRASBOURG

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	7 965 460	8 796 100	8 907 000	110 900	1,3

Le Conseil de l'Europe a pour mission de favoriser le rapprochement de ses pays membres. La contribution obligatoire de la Suisse est répartie entre plusieurs budgets du Conseil de l'Europe, dont les principaux sont le budget ordinaire, le budget des pensions, le Fonds européen pour la jeunesse et le budget extraordinaire relatif au financement du Palais des droits de l'homme.

La part de la Suisse est calculée sur la base de son poids économique et démographique relatif. Elle s'est élevée en 2017 à 2,51 % du budget ordinaire global (260 mio d'euros). Le budget 2018 du Conseil de l'Europe sera adopté à la fin 2017. Fondée sur la facture établie pour l'année 2017, la budgétisation inclut une augmentation pour l'inflation et pour une progression de la part de la Suisse (clé de répartition), ce qui explique la croissance des besoins par rapport au budget 2017.

Bases légales

Statut du Conseil de l'Europe (RS 0.192.030), art. 39.

A231.0344 ORG. POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	5 993 117	6 904 500	6 951 800	47 300	0,7

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est un organisme paneuropéen de sécurité qui aborde un large éventail de questions liées à la sécurité, y compris la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de sécurité, les droits de l'homme, les minorités nationales, la démocratisation, les stratégies de police, la lutte contre le terrorisme ainsi que les activités économiques et environnementales.

Le budget 2018 de l'OSCE sera adopté à la fin de l'année 2017. Deux barèmes résultant de négociations politiques sont utilisés pour le calcul de la contribution obligatoire de la Suisse: le premier vise à répartir les coûts du secrétariat et des institutions, le second ceux des présences sur le terrain (missions). La contribution de la Suisse pour l'année 2017 s'élève à 2,81 % pour les coûts du secrétariat et des institutions et à 2,72 % pour les présences sur le terrain. Elle comprend la contribution à la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO), d'un montant de 2,19 millions d'euros.

L'augmentation des besoins par rapport au budget 2017 tient au fait que le coût total de la MSO devrait augmenter.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1.

A231.0345 PARTICIPATION DE LA SUISSE À LA COOPÉRATION FRANCOPHONE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	4 482 887	4 763 900	4 811 800	47 900	1,0

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) mène une action politique en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme et encourage dans tous les domaines la collaboration entre ses 77 États membres.

La contribution obligatoire de la Suisse à l'OIF pour 2018 correspond à la quote-part de 9,85 % fixée lors de la Conférence des ministres qui s'est tenue le 27.11.2014 à Dakar. Elle s'élève à 4,3 millions. Les contributions obligatoires à la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie) et à la CONFJES (Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie) représentent 53 800 francs. Enfin, 418 400 francs sont budgétisés pour des actions facultatives. L'augmentation des besoins par rapport au budget 2017 s'explique par la probable croissance du budget de l'organisation.

Bases légales

Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique (RS 0.440.7). Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 11.11.2015 sur le renouvellement des contributions volontaires inscrites au budget de la Direction politique du DFAE en faveur de l'activité de la Suisse dans le cadre de la francophonie pour les années 2016-2019.

A231.0346 UNESCO, PARIS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	3 487 707	3 744 900	3 741 900	-3 000	-0,1

L'UNESCO poursuit l'objectif de construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication. La contribution obligatoire de la Suisse, qui s'élève à 3 644 900 francs, est destinée au budget ordinaire de l'UNESCO. Fixée conformément à la clé de répartition de l'ONU, elle représente pour la Suisse 1,14 % du budget de l'UNESCO pour la période 2016 à 2018. Les autres contributions à l'UNESCO, d'un montant de 97 000 francs, permettent de soutenir des projets de l'UNESCO conformément aux priorités de la Suisse.

Bases légales

Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (RS 0.401), art. IX. Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. L'ACF concernant les autres contributions à l'UNESCO pour les années 2018 à 2021 est préparé en 2017.

A231.0347 MESURES DE DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	2 221 817	2 174 300	2 305 700	131 400	6,0

Calculées conformément à la clé de répartition de l'ONU, les contributions obligatoires de la Suisse à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires (OTICE) se répartissent comme suit:

- OIAC (taux de contribution 2017 de la Suisse 1,149 %) 859 700
- OTICE (taux de contribution 2017 de la Suisse 1,164 %) 1 446 000

La contribution obligatoire de la Suisse à l'OTICE est supérieure en 2017 au montant inscrit au budget principalement en raison de l'augmentation du taux de contribution de la Suisse, qui est passé de 1,07 à 1,16 %. C'est la raison pour laquelle un crédit supplémentaire a été approuvé avec le supplément I/2017. La valeur budgétisée pour l'année 2018 a elle aussi été augmentée.

Bases légales

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (RS 0.515.08). AF du 18.6.1999 concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (FF 1999 4738).

A231.0348 CONTRIBUTIONS AUX INSTITUTIONS DU DROIT INTERNATIONAL

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	2 828 537	3 144 800	3 199 400	54 600	1,7

La Cour pénale internationale (CPI) est compétente pour les crimes les plus graves relevant du droit pénal international: génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. La Cour permanente d'arbitrage a été créée dans le but de contribuer au règlement pacifique de conflits internationaux. Quant à la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits, il s'agit d'un organe permanent de la communauté internationale, qui enquête sur des violations du droit international humanitaire. Les contributions obligatoires de la Suisse à ces trois institutions du droit international se répartissent comme suit:

— Cour pénale internationale, La Haye	3 176 300
— Cour permanente d'arbitrage, La Haye	19 000
— Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (CIHEF)	4 100

Le budget 2018 de la CPI ne sera adopté par l'Assemblée des États parties au Statut de Rome qu'à la mi-décembre 2017. La CPI n'avait pas encore déposé sa demande de budget au moment de l'établissement du budget de la Confédération. Le nombre de procédures étant en hausse (elles portent sur la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, l'Ouganda, le Soudan, le Kenya, la Côte d'Ivoire, la Libye, le Mali, la Géorgie et d'autres pays), il faut s'attendre à une augmentation du budget en 2018. Comme les années précédentes, le taux de contribution de la Suisse devrait s'élever à environ 1,94 % en 2018, sous réserve d'éventuels adhésions ou retraits du Statut de Rome.

Bases légales

Statut de Rome de la Cour pénale internationale du 17.7.1998 (RS 0.312.1), en particulier art. 114, 115 et 117. Convention du 18.10.1907 pour le règlement pacifique des conflits internationaux (RS 0.193.212), en particulier art. 50. Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12.8.1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (RS 0.518.521), en particulier art. 90.

A231.0349 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS DU RHIN ET DE LA MER

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	896 234	1 057 700	1 016 000	-41 700	-3,9

Les contributions obligatoires aux organisations internationales du Rhin et de la mer, dont la Suisse est membre, se répartissent comme suit:

— Commission centrale pour la navigation du Rhin	650 000
— Tribunal international du droit de la mer	161 000
— Autorité internationale des fonds marins	110 000
— Organisation maritime internationale	95 000

Le financement de la Commission centrale pour la navigation du Rhin est assuré à parts égales par ses cinq États membres (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Suisse). Le budget 2018 sera défini par l'assemblée plénière en décembre 2017. La clé de répartition du Tribunal international du droit de la mer et de l'Autorité internationale des fonds marins, qui s'élève à 1,14 %, correspond à celle de l'ONU. La contribution annuelle versée à l'Organisation maritime internationale comprend une contribution de base et une contribution fixée en fonction du tonnage de la flotte. Grâce à des réductions des budgets des organisations, les besoins diminuent par rapport au budget 2017.

Bases légales

Convention des Nations Unies du 10.12.1982 sur le droit de la mer (CNUDM; RS 0.747.305.15). Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies du 10.12.1982 sur le droit de la mer (RS 0.747.305.151). Convention révisée pour la navigation du Rhin, signée à Mannheim le 17 octobre 1868, entre le Grand-Duché de Bade, la Bavière, la France, le Grand-Duché de Hesse, les Pays-Bas et la Prusse (RS 0.747.224.101), art. 47. Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (RS 0.747.224.011), art. 10. Convention du 6.3.1948 portant création de l'organisation maritime internationale (RS 0.747.305.91), art. 39.

A231.0350 DÉFENSE INTÉRÊTS DE LA SUISSE DANS DES ORGANISMES INTERNAT.

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 138 630	1 155 800	1 136 200	-19 600	-1,7

Outre la contribution obligatoire (34 700 fr.) au Bureau International des expositions à Paris, responsable de l'attribution des expositions universelles, ce crédit comprend les aides financières qui permettent à la Confédération de participer aux coûts de conférences ou séminaires internationaux, de recourir aux connaissances de spécialistes avant, pendant et après des négociations multilatérales (par ex. en finançant des experts) et de programmer des Junior Professional Officers au sein de l'ONU. La Confédération apporte ainsi sa contribution à la promotion du dialogue international consacré à des sujets d'actualité ainsi qu'au placement de la relève suisse dans des organisations internationales.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 18.11.2015 concernant la promotion de la présence et la défense des intérêts de la Suisse dans des organismes internationaux pour les années 2016-2019. Convention du 22.11.1928 concernant les expositions internationales (RS 0.945.11), art. 9.

A231.0352 PREST. EN MAT. D'INFRASTR. ET TRAVAUX VISANT AMÉLIOR. SÉCU.

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 256 651	2 910 000	2 359 200	-550 800	-18,9

En tant qu'État hôte, la Suisse est tenue de veiller à la sécurité des organisations internationales basées à Genève. Les contributions comprennent, d'une part, le renforcement des mesures de sécurité du périmètre extérieur des bâtiments des organisations internationales (1 609 200 fr.) et, d'autre part, la modernisation du Centre international de conférences Genève (CICG), pour laquelle un montant de 750 000 francs a été inscrit au budget.

La diminution des besoins par rapport au budget 2017 s'explique par le caractère irrégulier des dépenses de construction et reflète l'état d'avancement des travaux.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Crédits d'engagement «Mesures de sécurité bâtiments d'organisations internationales en Suisse» (V0014.03) et «Contribution au Centre international de conférences Genève (CICG) 2016-2019» (V0257.00), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A231.0353 TÂCHES DE LA SUISSE EN TANT QU'ÉTAT HÔTE D'ORG. INTERNAT.

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	20 103 703	22 630 400	23 856 700	1 226 300	5,4

Cette aide financière permet de mettre en œuvre la politique d'État hôte de la Suisse. Elle est accordée à des bénéficiaires institutionnels selon la LEH, par exemple aux institutions internationales et aux organisations intergouvernementales, aux conférences internationales ainsi qu'à d'autres organismes internationaux. Les fonds doivent être utilisés comme suit:

– Projets ponctuels (manifestations, réceptions, candidatures, conférences, établissements, études, etc.)	12 053 100
– Exploitation du Centre international de conférences Genève CICG	6 819 000
– Participation aux frais de loyer des organisations internationales	2 820 000
– Entretien du Centre William Rappard et de la salle de conférence de l'OMC	1 944 600
– Travaux d'entretien visant à améliorer la sécurité des bâtiments abritant des organisations internationales	185 000
– Contribution obligatoire au loyer de la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE	35 000

Les besoins supplémentaires par rapport au budget 2017, qui concernent quasi exclusivement les projets ponctuels, s'expliquent par le renforcement de l'attrait et de la compétitivité de la Genève internationale prévu dans le message du 19.11.2014 concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte (FF 2014 9029).

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2016-2019» (Z0058.00), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0354 MUSÉE INTERNATIONAL CROIX-ROUGE ET CROISSANT-ROUGE, GENÈVE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 118 400	1 118 100	1 118 000	-100	0,0

L'histoire et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont exposées au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à Genève. La contribution de la Confédération représente entre un quart et un tiers de toutes les contributions aux coûts d'exploitation du musée. Les autres contributeurs sont le canton de Genève et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La Confédération siège au Conseil de fondation.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2016-2019» (Z0058.00), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0355 DISPOSITIF SÉCU. GENÈVE INTERNATIONALE: GROUPE DIPLOMATIQUE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	800 000	800 000	800 000	0	0,0

Le financement porte sur la mise en œuvre des mesures de sécurité pour les représentations permanentes, les organisations internationales et la protection des personnes par le groupe diplomatique de la police de Genève.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20, let. f, et art. 21.

Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2016-2019» (Z0058.00), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0356 RELATIONS AVEC LES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	3 212 374	3 157 000	3 199 900	42 900	1,4

Cette aide financière permet de soutenir les organisations qui encouragent les relations des plus de 775 000 Suisses de l'étranger entre eux et avec la Suisse, ainsi que les sociétés suisses de bienfaisance à l'étranger qui soutiennent financièrement les ressortissants suisses nécessiteux qui ne bénéficient pas des dispositions de la loi fédérale du 21.3.1973 sur l'assistance des Suisses de l'étranger. Les fonds sont répartis comme suit:

— Organisation des Suisses de l'étranger, y compris «Revue Suisse»	2 765 000
— Autres institutions des Suisses de l'étranger	268 000
— Information des Suisses de l'étranger (Gazzetta, Swissinfo)	105 000
— Sociétés de bienfaisance à l'étranger	50 000
— Divers projets	11 900

Le montant inscrit au budget correspond plus ou moins au compte 2016. L'augmentation des besoins permet de mettre en œuvre des projets dédiés aux Suisses de l'étranger.

Bases légales

LF du 26.9.2014 sur les Suisses de l'étranger (LSEtr; RS 195.1), art. 38 et 58. O du 7.10.2015 sur les Suisses de l'étranger (OSEtr; RS 195.11), art. 46.

A231.0357 ASSISTANCE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	2 212 606	3 180 600	3 003 200	-177 400	-5,6

Cette aide financière permet de soutenir les Suisses de l'étranger qui ont besoin d'aide et, le cas échéant, de prendre en charge les frais de rapatriement en Suisse. Si une personne résidant à l'étranger et inscrite au registre des Suisses de l'étranger séjourne temporairement en Suisse et doit être aidée par le canton de séjour car elle se trouve dans une situation d'urgence, l'aide sociale est remboursée au canton lorsque toutes les conditions définies sont remplies.

La diminution des besoins par rapport au budget 2017 s'explique par le recul des prestations d'aide sociale sollicitées en 2016 et en 2017.

Bases légales

LF du 26.9.2014 sur les Suisses de l'étranger (LSEtr; RS 195.7), chapitre 4.

A231.0358 FONDATION JEAN MONNET

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	200 000	199 200	191 900	-7 300	-3,7

Cette aide financière concerne les activités de la Fondation Jean Monnet qui relèvent de la politique étrangère suisse. Cette fondation est également soutenue par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (voir 750 SEFRI, crédit A231.0273 «Établissements de recherche d'importance nationale»).

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 16.11.2016 concernant la poursuite de la contribution financière du DFAE à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe pour la période 2017-2020.

A231.0359 FORMATION DE MARINS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	19 200	19 900	-	-19 900	-100,0

La subvention arrive à échéance à la fin de l'année 2017.

A235.0108 PRÊTS, FONDATION DES IMMEUBLES FIPOI

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	18 391 600	74 650 000	107 000 000	32 350 000	43,3

Créée en 1964 par la Confédération et le canton de Genève, la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) met à la disposition de bénéficiaires institutionnels (notamment des organisations intergouvernementales) des locaux situés dans le canton de Genève (et, à titre exceptionnel, dans le canton de Vaud depuis 2004). La Confédération peut octroyer à la FIPOI des crédits de construction sans intérêt, remboursables sur une période de 50 ans, et des crédits de rénovation à des taux d'intérêt préférentiels et remboursables sur une période de 30 ans.

Le 29.9.2016, le Parlement a approuvé trois crédits d'engagement: 292 millions pour la rénovation du Palais des Nations et la construction d'un nouveau bureau des Nations Unies à Genève (ONUG), 76,4 millions pour la construction d'un nouveau siège pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et 70 millions pour la rénovation du siège de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Le 5.12.2016, le Parlement a approuvé dans le cadre du supplément II/2016 un crédit d'engagement de 12 millions pour les travaux de planification d'un bâtiment de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Il a par ailleurs approuvé, également le 5.12.2016, un crédit d'engagement de 9,9 millions pour un prêt destiné à la rénovation du siège principal du CICR.

Les prêts octroyés en 2018 devraient être répartis comme suit entre les projets évoqués plus haut:

— Construction d'une annexe de la FICR	16 748 300
— Rénovation du Palais des Nations et construction d'un bâtiment de l'ONU	30 602 800
— Construction du nouveau siège de l'OMS	20 282 600

— Rénovation du siège de l'OIT	31 305 200
— Planification de l'extension du siège de l'UIT	3 521 800
— Rénovation du siège principal du CICR	4 539 300

La forte progression des fonds par rapport au budget de l'année précédente s'explique par les nouveaux projets approuvés ainsi que par l'état d'avancement de ceux qui ont déjà été approuvés.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Voir aussi crédit E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI».

Crédits d'engagement «Prêt à la construction OMS» (V0241.01), «Travaux de planification concernant la nouvelle annexe de la FICR (siège à Genève)» (V0243.00), «Travaux de planification concernant la nouvelle annexe de l'UIT (siège à Genève)» (V0273.00), «Prêt à la rénovation du siège de l'OIT 2017-2019» (V0277.00), «Prêt à la construction et à la rénovation du Palais des Nations» (V0278.00) et «Prêt FIPOI pour la rénovation du bâtiment du CICR» (V0283.00), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 4: AIDE HUMANITAIRE

A231.0332 SOUTIEN FINANCIER À DES ACTIONS HUMANITAIRES

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	319 642 949	329 645 500	324 658 300	-4 987 200	-1,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>319 568 954</i>	<i>329 645 500</i>	<i>324 658 300</i>	<i>-4 987 200</i>	<i>-1,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>73 994</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Pour réagir aux défis sans cesse croissants posés par les crises, les conflits armés et les catastrophes, l'Aide humanitaire se concentrera sur l'aide d'urgence en 2018 ainsi que durant toute la période d'application du message 2017-2020. Elle restera également engagée dans la réduction des risques de catastrophes et la reconstruction et apportera une contribution au développement et au renforcement des mécanismes internationaux de gestion des crises et du système humanitaire.

Outre le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), qui est financé depuis 2017 dans le cadre des charges de fonctionnement (voir crédit A200.0001), l'Aide humanitaire dispose des ressources suivantes pour mettre en œuvre son mandat: contributions financières aux organisations humanitaires partenaires (notamment le CICR, les organisations humanitaires des Nations Unies et les organisations non gouvernementales), fourniture de matériel de secours, dialogue et plaidoyer. La répartition entre programmes bilatéraux, projets et contributions multilatérales correspond à la planification stratégique qui a été définie dans le message sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179).

Le budget 2018 prévoit de transférer 3,1 millions vers les charges de fonctionnement, car il s'agit de charges propres (en particulier dépenses de matériel et frais accessoires pour le CSA). Déduction faite de ce transfert sans incidences budgétaires, les fonds diminuent de 1,9 million par rapport au budget 2017, ce qui est dû à la correction du renchérissement.

La Suisse perçoit des fonds (3,8 mio) de la part d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets. Ces fonds sont budgétisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en résulte donc aucun surcoût pour la Confédération.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

La totalité des fonds sont pris en compte par le Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement en Europe (CAD OCDE) dans le calcul de l'aide publique au développement (APD) de la Suisse. Il existe une possibilité de transfert vers les charges de fonctionnement du CSA (crédit A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»), d'un montant de 7 millions, ainsi que vers les crédits A231.0329 «Actions spécifiques de la coopération au développement» et A231.0330 «Coopération multilatérale au développement», d'un montant de 30 millions (voir partie E, projet d'AF la concernant le budget).

Crédits d'engagement «Aide humanitaire internationale» (V0025.02-V0025.04), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A231.0333 COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, GENÈVE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	80 000 000	80 000 000	80 000 000	0	0,0

La contribution annuelle au CICR couvre environ 40 % du budget du siège. La contribution suisse sert au siège principal du CICR à assumer ses fonctions de coordination et d'appui des délégations présentes dans plus de 80 pays. Un accord avec la DDC permet au CICR d'utiliser une partie de la contribution au budget du siège pour ses travaux sur le terrain lorsque celle-ci a couvert tous les coûts du siège du CICR. Par ailleurs, des contributions issues du crédit A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires» sont prévues pour différentes interventions du CICR sur le terrain (env. 67 mio). Près d'un tiers de l'aide humanitaire fédérale prend ainsi la forme de contributions au CICR.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

La contribution annuelle au CICR est prise en compte par le CAD OCDE dans le calcul de l'APD de la Suisse.

Crédits d'engagement «Aide humanitaire internationale» (V0025.02-V0025.04), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A231.0334 AIDE ALIMENTAIRE EN PRODUITS LAITIERS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	18 378 467	20 000 000	20 000 000	0	0,0

En qualité de partie à la Convention relative à l'assistance alimentaire (RS 0.916.111.312), qu'elle a ratifiée en 2012, la Suisse s'engage à fournir une aide alimentaire aux personnes qui souffrent de sous-nutrition ou de malnutrition. Les ressources budgétisées restent inchangées par rapport au budget de l'année précédente. Sur la base d'une évaluation externe menée en 2015 et dans l'optique d'améliorer l'efficacité de son aide, le DFAE a décidé de suspendre à partir de la fin de l'année 2017 les livraisons de lait en poudre suisse et d'affecter dès 2018 la totalité des moyens financiers correspondants au Programme alimentaire mondial des Nations Unies.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1. Convention du 25.4.2012 relative à l'assistance humanitaire (RS 0.916.111.312), art. 5.

Remarques

L'aide alimentaire en produits laitiers est prise en compte par le CAD OCDE dans le calcul de l'APD de la Suisse.

Crédits d'engagement «Aide humanitaire internationale» (V0025.02-V0025.04), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A231.0335 AIDE ALIMENTAIRE EN CÉRÉALES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	12 865 000	14 000 000	14 000 000	0	0,0

En tant que partie à la Convention relative à l'assistance humanitaire (RS 0.916.111.312), la Suisse participe aux efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre la faim et pour accroître la sécurité alimentaire. L'aide alimentaire en céréales est apportée principalement au travers du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM), lequel favorise l'achat des céréales produites à l'échelon local ou régional. En 2018, les ressources demeurent stables par rapport au budget 2017.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1. Convention du 25.4.2012 relative à l'assistance humanitaire (RS 0.916.111.312), art. 5.

Remarques

L'aide alimentaire en céréales est prise en compte par le CAD OCDE dans le calcul de l'APD de la Suisse.

Crédits d'engagement «Aide humanitaire internationale» (V0025.02-V0025.04), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A231.0351 OIM, ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	519 599	525 000	-	-525 000	-100,0

À compter de 2018, la contribution obligatoire à l'OIM sera fournie par le SEM (voir 420 SEM, crédit A231.0155 «Collaboration internationale dans le domaine des migrations»).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 5: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ HUMAINE

A231.0329 ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	835 345 601	786 647 300	770 303 100	-16 344 200	-2,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>832 593 004</i>	<i>786 647 300</i>	<i>770 303 100</i>	<i>-16 344 200</i>	<i>-2,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>2 752 597</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

La coopération technique et l'aide financière permettent de soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Les premiers bénéficiaires de cette aide financière sont notamment les institutions internationales, les œuvres d'entraide suisses et locales et les entreprises privées ainsi que les pays partenaires qui mettent en œuvre les différents projets et mesures. Les destinataires finaux sont les populations défavorisées des pays en développement.

La répartition géographique, la division en programme globaux et régionaux ainsi que les contributions à des organisations non gouvernementales (ONG) suisses correspondent à la planification stratégique qui a été définie dans le message sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179):

- Programmes nationaux et régionaux (64 %)
- Programmes globaux et initiatives (22 %)
- Contributions de programme / «focus» Suisse (14 %)

Le budget 2018 prévoit de transférer un montant de 7,6 millions vers l'enveloppe budgétaire du DFAE (voir crédit A200.0001 «Charges de fonctionnement»), car il s'agit de charges propres (en particulier financement d'études préliminaires et de prestations externes en soutien au travail de la centrale et des représentations à l'étranger). Déduction faite de ce transfert sans incidences budgétaires, les fonds diminuent de 8,7 millions par rapport au budget 2017, ce qui est dû notamment à la correction du renchérissement.

La Suisse perçoit des fonds (40 mio) de la part d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets. Ces fonds sont budgétisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en résulte donc aucun surcoût pour le budget fédéral.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Les fonds de ce crédit sont pris en compte par le CAD OCDE dans le calcul de l'APD de la Suisse. Il existe une possibilité de transfert vers le crédit A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires», d'un montant de 30 millions (voir partie E, projet d'AF la concernant le budget).

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.00-V0024.05), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A231.0330 COOPÉRATION MULTILATÉRALE AU DÉVELOPPEMENT

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	318 789 144	318 380 500	311 020 000	-7 360 500	-2,3

Les contributions versées à des organisations internationales dans le cadre de la coopération multilatérale au développement sont toutes destinées à améliorer les conditions de vie de la population des pays en développement. Elles doivent être réparties comme suit:

- Institutions financières internationales (FAsD, FAfD, BID, IADM): 32,5 %
- Organes subsidiaires de l'ONU (PNUD, UNICEF, FNUAP, ONUSIDA, ONU Femmes, OMS, FIDA): 43,7 %
- Fonds et réseaux globaux (GCRAI, FMSTP, Fonds vert pour le climat, GPE): 23,8 %

La DDC concentre ses contributions sur quinze organisations multilatérales qui sont définies dans le message sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179). Le recul des fonds par rapport au budget 2017 est dû notamment à la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Les contributions destinées à la coopération multilatérale au développement sont prises en compte par le CAD OCDE dans le calcul de l'APD de la Suisse. Il existe une possibilité de transfert vers le crédit A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires», d'un montant de 30 millions (voir partie E, projet d'AF la concernant le budget).

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.00-V0024.05), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A231.0331 RECONSTITUTION DES RESSOURCES DE L'IDA

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	189 086 713	190 602 700	174 400 000	-16 202 700	-8,5

L'Association internationale de développement (IDA) est une filiale de la Banque mondiale qui soutient les pays les plus pauvres dans leur lutte contre la pauvreté en leur octroyant des crédits à des conditions préférentielles (sans intérêt ou avec taux d'intérêt préférentiel, durée de 25 à 40 ans, début des remboursements au bout de 5 à 10 ans). Les pays très endettés peuvent percevoir des contributions à fonds perdus. L'IDA est par ailleurs responsable du désendettement des pays en développement surendettés (initiative PPTE) et de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale qui en découle (IADM). L'IDA se finance à partir des contributions des pays donateurs, des remboursements de crédits d'années antérieures et des bénéfices d'autres filiales de la Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement [BIRD], Société financière internationale [SFI]). Le volume financier global de la reconstitution, les parts des différents pays donateurs et les échéanciers sont déterminés durant les négociations de reconstitution des ressources de l'IDA organisées tous les trois ans en vue de définir les contributions des donateurs.

Pour les reconstitutions IDA 16 à IDA 18, la Suisse a pris des engagements qui se traduiront en 2018 par les versements suivants:

— IDA 16	66 800 000
— IDA 17	92 600 000
— IDA 18	15 000 000

La part de la Suisse au volume global des reconstitutions s'élève à 2,1 % (IDA 16), 2,3 % (IDA 17) et 2,14 % (IDA 18). Eu égard aux engagements pris, le crédit diminue d'environ 8,5 % (- 16,2 mio) par rapport à l'année précédente.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Les contributions versées à l'IDA sont prises en compte par le CAD OCDE dans le calcul de l'APD de la Suisse.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.00-V0024.05), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A231.0338 GESTION CIVILE DES CONFLITS ET DROITS DE L'HOMME

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	52 450 054	54 900 000	56 200 000	1 300 000	2,4

Cette aide financière permet de couvrir les actions multilatérales menées par l'ONU et l'OSCE dans le domaine de la gestion civile des conflits ainsi que d'autres mesures destinées à la promotion civile de la paix et au renforcement des droits de l'homme. Ses premiers destinataires sont les organisations internationales, les ONG, les hautes écoles, les particuliers et les organisations gouvernementales. Conformément aux critères de l'OCDE, environ 95 % des mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine entrent dans le calcul de l'APD.

Par expérience, les fonds sont utilisés dans les domaines suivants: promotion de la paix (60 %), politique des droits de l'homme (25 %), politique humanitaire et politique extérieure en matière de migration (15 %). Les priorités géographiques sont les suivantes:

– Afrique subsaharienne	30 %
– Afrique du Nord et Moyen-Orient	30 %
– Espace de l'OSCE	20 %
– Différents pays en Amérique latine et en Asie	20 %

L'augmentation des besoins par rapport au budget 2017 est le reflet des priorités qui ont été définies dans le message du 17.2.2016 sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179).

Bases légales

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 3 et 4.

Remarques

Crédit d'engagement «Mesures de promotion civile des droits de l'homme 2017-2020» (V0012.03), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A231.0339 CENTRES GENEVOIS DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ: DCAF/CPSG/CIDHG

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	30 891 600	31 087 200	30 181 100	-906 100	-2,9

Les trois centres de Genève sont d'importants partenaires pour la politique de paix et de sécurité menée par la Suisse. Ils renforcent la capacité d'influence de celle-ci dans les discussions internationales comme suit: le Centre de politique de sécurité de Genève (CPSG) en dispensant des formations en matière de paix, de sécurité et de démocratisation; le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) en étant spécialisé dans le domaine du déminage et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF) en intervenant dans le domaine de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité (police, justice, sécurité des frontières, armée, organes de contrôle publics et privés). Réunies, ces activités créent un cadre favorable au maintien de la paix, à la réduction de la pauvreté et au développement durable de la paix. Conformément aux critères de l'OCDE, les contributions versées au CIDHG et au DCAF entrent dans le calcul de l'APD.

Les fonds sont répartis comme suit:

– GPSG	9 959 800
– CIDHG	9 054 300
– DCAF	11 167 000

L'évolution par rapport au budget 2017 (- 0,9 mio) s'explique par la correction du renchérissement de 3 %.

Bases légales

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 4. LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Crédit d'engagement «Centres genevois 2016-2019» (V0217.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A235.0110 PARTICIPATIONS, BANQUES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	36 147 984	44 721 200	40 043 000	-4 678 200	-10,5

Les Banques multilatérales de développement favorisent un développement économique et social durable dans les pays destinataires, notamment au travers d'investissements dans l'infrastructure et de la promotion du secteur privé. Seule une petite part des participations au capital doit être versée, le reste constituant le capital de garantie. Tandis que les parts à verser sont affectées en premier lieu aux liquidités et aux réserves, les capitaux de garantie contribuent à garantir les emprunts contractés par les banques sur les marchés internationaux des capitaux. Les participations de la Suisse aux augmentations actuelles de capital des banques de développement se répartissent comme suit:

– Banque africaine de développement (BAfD)	6 027 000
– Banque asiatique de développement (BAsD)	2 241 000
– Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII)	27 695 000
– Société interaméricaine d'investissement (SII)	4 080 000

La réduction des fonds par rapport au budget 2017 (- 4,7 mio), qui correspond aux échéanciers convenus avec les banques, est notamment due à un versement plus faible à la Société interaméricaine d'investissement.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Crédits d'engagement «Participation à l'augmentation de capital de la BAfD, BAsD, BID, BIRD, SFI» (V0212.00), «Participation de la Suisse dans la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures» (V0262.00) et «Augmentation de capital de la Société interaméricaine d'investissement», voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 6: COOPÉRATION À LA TRANSITION DANS LES ÉTATS D'EUROPE DE L'EST ET CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

A231.0336 AIDE AUX PAYS DE L'EST

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	141 575 947	134 068 600	129 447 000	-4 621 600	-3,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>141 072 761</i>	<i>134 068 600</i>	<i>129 447 000</i>	<i>-4 621 600</i>	<i>-3,4</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>503 186</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les contributions versées dans le cadre de l'aide aux pays de l'Est permettent de financer des activités destinées à promouvoir et à renforcer l'état de droit et les droits de l'homme, à encourager la mise en place et la consolidation de systèmes démocratiques ainsi qu'à favoriser le développement d'institutions stables et du secteur privé. Les bénéficiaires sont les populations des pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.

La répartition géographique et les contributions aux ONG suisses correspondent à la planification stratégique définie dans le message sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179):

- Programmes nationaux et régionaux Balkans occidentaux (54 %)
- Pays et programmes régionaux Europe de l'Est et Asie centrale (42 %)
- Contributions aux programmes d'ONG suisses (4 %)

Le budget 2018 prévoit de transférer des moyens supplémentaires d'un montant de 0,9 million du crédit de transfert vers l'enveloppe budgétaire du DFAE (voir crédit A200.0001 «Charges de fonctionnement»), car il s'agit de charges propres (en particulier financement d'études préliminaires). Déduction faite de ce transfert sans incidences budgétaires, les fonds diminuent de 3,7 millions par rapport au budget 2017. Ce recul tient à la correction du renchérissement ainsi qu'aux réductions ciblées en vue de mettre au point le budget 2018.

La Suisse perçoit des fonds (3 mio) de la part d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets. Ces fonds sont budgétisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en résulte donc aucun surcoût pour le budget fédéral.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (RS 974.1), art. 1 et art. 10.

Remarques

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Poursuite de la coopération renforcée avec les États d'Europe centrale et orientale» (V0021.02-V0021.04), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A231.0337 CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	60 272 797	48 070 900	29 098 200	-18 972 700	-39,5

La contribution suisse destinée à atténuer les disparités économiques et sociales dans l'Union européenne (UE) élargie sert à financer des projets et des programmes dans les domaines de l'environnement, de la sécurité, de la bonne gouvernance ainsi que de la formation. Les activités sont réalisées dans le cadre d'accords bilatéraux passés avec les pays bénéficiaires et elles profitent avant tout aux régions périphériques peu développées des nouveaux pays membres de l'UE. Les fonds sont répartis comme suit:

— Contribution aux dix pays qui ont adhéré à l'UE le 1.5.2004 (UE-10)	21 098 200
— Contribution en faveur de la Roumanie et de la Bulgarie	3 000 000
— Contribution en faveur de la Croatie	5 000 000

Le recul des dépenses de 19 millions par rapport à l'année précédente s'explique par le degré d'avancement des projets réalisés dans le cadre de la contribution à l'élargissement de l'UE. Concernant la contribution aux UE-10, la grande majorité des projets devrait être mise en œuvre au plus tard en juin 2017. Des fonds sont encore prévus en 2018 pour ces 10 pays, car la Suisse n'effectue le versement qu'une fois les rapports finaux examinés.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (RS 974.1), art. 1 et art. 10.

Remarques

Voir aussi SECO 704/A231.0209 «Contribution à l'élargissement de l'UE».

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Participation de la Suisse à l'élargissement de l'UE» (V0154.00-V0154.02), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 7: CENTRE DE COMPÉTENCES DES RESSOURCES**A235.0107 PRÊTS POUR L'ÉQUIPEMENT**

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	778 100	1 755 000	1 202 300	-552 700	-31,5

Le montant inscrit au budget pour l'octroi de prêts à des agents de la Confédération qui doivent assumer des coûts pour l'installation et l'équipement (y c. dépôts de garantie de loyers, travaux de remise en état, achat d'un véhicule particulier) à l'occasion d'un transfert à l'étranger a été modifié en fonction de la diminution des besoins due à des taux d'intérêt plus bas.

Bases légales

O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3), art. 114.

Remarques

Voir aussi crédit E131.0106 «Remboursement de prêts pour l'équipement».

CRÉDITS DE TRANSFERT ATTRIBUÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total sans incidences financières	29 144 084	-	7 210 300	7 210 300	-

Dans le cadre du projet d'optimisation du NMC, tous les prêts et participations ont été réévalués à la fin 2016. Depuis (concrètement à partir du budget 2018), seuls les prêts accordés à la FIPOI en faveur d'organisations internationales ont été réévalués. À l'occasion de la première évaluation, les dépréciations sont budgétisées dans l'année dans laquelle le projet de construction concerné devrait être achevé. Elles sont calculées en fonction du taux d'intérêt avantageux accordé aux organisations internationales par rapport au taux d'intérêt du marché.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 51.

Remarques

Voir crédit A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI».

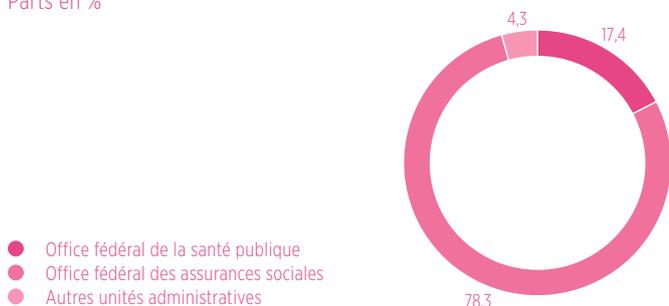
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ 0 en % 17-21
Revenus	109,1	119,6	128,9	7,8	125,0	124,2	124,6	1,0
Charges	17 311,9	17 691,0	17 822,6	0,7	18 352,4	18 746,0	19 385,4	2,3
Δ par rapport au PF 2018-2020			-4,3		-6,9	-25,2		
Charges propres	698,3	693,7	703,1	1,4	695,8	695,5	691,4	-0,1
Charges de transfert	16 613,6	16 997,3	17 119,5	0,7	17 656,7	18 050,5	18 693,9	2,4
Dépenses d'investissement	31,9	31,3	30,0	-4,3	30,3	30,7	30,2	-0,9
Δ par rapport au PF 2018-2020			0,3		0,7	0,1		

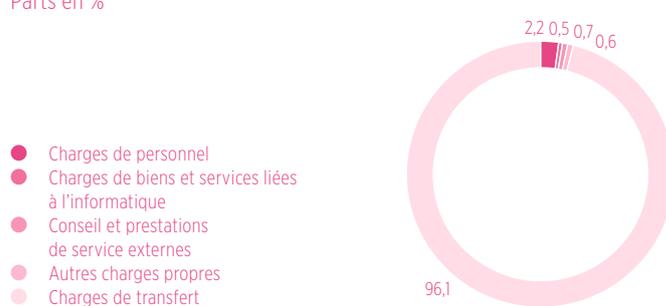
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (B 2018)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (B 2018)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (B 2018)

mio de CHF/nombre EPT		Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liés à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral de l'intérieur		703	388	2 417	83	112	17 120
301	Secrétariat général du DFI	21	14	85	2	1	109
303	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes	5	2	13	0	1	4
305	Archives fédérales suisses	21	9	65	6	1	-
306	Office fédéral de la culture	82	35	239	8	8	143
311	Office fédéral de météorologie et de climatologie	84	49	303	9	5	32
316	Office fédéral de la santé publique	160	82	491	12	55	2 939
317	Office fédéral de la statistique	171	101	675	29	26	5
318	Office fédéral des assurances sociales	74	51	281	7	6	13 880
341	Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires	66	34	199	9	7	6
342	Institut de virologie et d'immunologie	20	10	66	1	0	-

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU DFI

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordonner et piloter les dossiers politiques du département
- Épauler et conseiller le chef du département dans toutes les questions politiques, juridiques et opérationnelles et dans la communication
- Coordonner et piloter les ressources du département
- Faire valoir les intérêts de la Confédération, en sa qualité de propriétaire, auprès de la Fondation suisse pour la culture (Pro Helvetia), du Musée national suisse (MNS) et de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic)

PROJETS 2018

- Numérisation des processus de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF): décision concernant le projet e-ASF
- Mise en œuvre de la stratégie du Département fédéral de l'intérieur (DFI) en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC): achèvement du projet relatif aux systèmes de postes de travail (SPT 2020) au DFI
- Introduction du nouveau produit de gestion électronique des affaires (GEVER) au DFI: préparatifs
- Politique en faveur des personnes handicapées: arrêté du Conseil fédéral sur les mesures définies avec les cantons, puis réalisation de ces mesures
- Enquête auprès du personnel de la Confédération: analyse et planification des mesures du DFI/Secrétariat général du DFI (SG-DFI)

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	2,5	3,3	3,3	0,0	3,3	3,3	3,3	0,0
Charges	125,3	126,6	130,0	2,7	131,9	134,6	135,7	1,8
Δ par rapport au PF 2018-2020			1,1		1,1	1,1		
Charges propres	21,9	20,8	20,6	-1,0	21,2	21,3	21,4	0,7
Charges de transfert	103,3	105,8	109,4	3,4	110,7	113,2	114,4	2,0
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

Le SG est l'état-major et l'organe central de soutien de la direction du DFI. Il planifie et coordonne l'ensemble des dossiers du département.

Pour 2018, les charges budgétisées s'élèvent à 130 millions, dont 84 % concernent les charges de transfert, et 16 % les charges propres. Ces dernières se composent non seulement de l'enveloppe budgétaire, mais également des crédits individuels (relatifs à l'égalité pour les personnes handicapées et à la lutte contre le racisme, à l'ASF ainsi qu'au pool départemental des ressources).

Les charges de transfert regroupent les contributions allouées aux institutions ou services suivants:

- Pro Helvetia
- MNS
- Swissmedic
- Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) et Service de lutte contre le racisme (SLR): mesures en faveur de l'égalité des personnes handicapées et de la prévention du racisme

Les charges de transfert inscrites au budget 2018 sont supérieures de 3,6 millions à celles de l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de loyer à la suite de l'agrandissement du MNS. La croissance moyenne de 2 % est également due avant tout à celle-ci.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, PILOTAGE ET COORDINATION DES AFFAIRES ET DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le SG-DFI transmet au chef du département les informations requises pour la conduite des affaires et soutient celui-ci dans son travail politique, gère le processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure la communication. Il coordonne et pilote les ressources et garantit la coordination de la planification et des activités avec les autres départements et le Conseil fédéral. Le SG-DFI est en outre responsable des domaines de la surveillance des fondations, de l'égalité des personnes handicapées et de la lutte contre le racisme. Il exerce son influence sur Swissmedic, Pro Helvetia et le MNS en sa qualité de propriétaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,2	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	0,0	n.d.
Charges et dépenses d'investissement	15,8	13,6	13,7	0,3	13,7	13,7	13,8	0,3

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement se composent en premier lieu des charges de personnel (8,9 mio) et des charges de biens et services liées à l'informatique (1,9 mio). Les valeurs du plan financier 2019-2021 se stabilisent à peu près au niveau du budget 2018.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Aide à la conduite, coordination des affaires et ressources: Le SG contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral (CF) et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise						
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	-	oui	oui	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	-	oui	oui	oui	oui	oui
Gouvernement d'entreprise publique: Le SG contribue à garantir que la gestion des unités externalisées soit conforme à la politique définie par le CF et le Parlement en matière de gouvernement d'entreprise						
- Entretiens de propriétaire réalisés avec Swissmedic, le MNS et Pro Helvetia (nombre, min.)	-	2	2	2	2	2
- Des objectifs stratégiques ont été définis (oui/non)	-	oui	oui	oui	oui	oui

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Unités administratives du DFI dans l'adm. féd. centrale et décentralisée (nombre)	11	11	11	11	11	11
Interventions parlementaires sous la responsabilité du DFI (nombre)	219	290	262	287	283	213
Affaires du CF (hors interventions parl.) sous la responsabilité du DFI (nombre)	376	214	223	177	165	150
Postes à plein temps du DFI au sein de l'adm. féd. centrale (nombre EPT)	2 281	2 290	2 254	2 226	2 228	2 279
Part des femmes employées au DFI (%)	51,5	51,9	52,6	53,2	53,2	53,4
Part des femmes dans les classes de salaire supérieures 24-29 (%)	45,2	46,7	47,1	48,7	49,0	50,4
Part des femmes dans les classes de salaire supérieures 30-38 (%)	24,2	27,2	27,8	32,1	31,6	32,2
Part des collaborateurs de langue maternelle allemande (%)	65,4	65,7	66,8	66,4	65,5	64,5
Part des collaborateurs de langue maternelle française (%)	29,1	28,9	27,9	28,1	28,7	29,3
Part des collaborateurs de langue maternelle italienne (%)	5,3	5,2	5,1	5,2	5,5	6,0
Part des collaborateurs de langue maternelle romanche (%)	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2
Fondations placées sous la surveillance de l'ASF (nombre)	3 561	3 683	3 834	3 947	4 079	4 215

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	153	16	17	6,3	17	17	17	1,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1		0	0	0	
Postes ponctuels								
E102.0101 Emoluments perçus par l'autorité de surveill. des fondations	2 514	3 286	3 286	0,0	3 286	3 286	3 286	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	15 844	13 611	13 650	0,3	13 738	13 744	13 760	0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			39		88	6	15	
Crédits ponctuels								
A202.0120 Egalité pour les handicapés et lutte contre le racisme	3 578	2 723	2 776	1,9	2 787	2 847	2 856	1,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			53		11	60	10	
A202.0121 Autorité fédérale de surveillance des fondations	2 409	2 503	2 516	0,5	2 516	2 516	2 516	0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			13		0	0	0	
A202.0122 Pool départemental des ressources	253	1 931	1 610	-16,6	2 126	2 209	2 222	3,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-321		516	83	13	
Domaine des transferts								
GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires et des ressources								
A231.0167 Mesures de prévention du racisme	841	901	882	-2,1	891	891	900	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-19		9	0	9	
A231.0168 Mesures en faveur de l'égalité pour personnes handicapées	2 074	2 197	2 153	-2,0	2 175	2 175	2 197	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-44		22	0	22	
A231.0169 Contribution à Swissmedic	13 899	14 346	14 056	-2,0	14 198	14 198	14 344	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-290		142	0	146	
A231.0170 Contribution au Musée national suisse	30 585	30 898	30 278	-2,0	30 598	31 670	31 996	0,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-620		320	1 072	326	
A231.0171 Contribution aux loyers du Musée national suisse	16 274	16 552	20 947	26,6	20 947	20 947	21 112	6,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			4 395		0	0	166	
A231.0172 Contribution à Pro Helvetia	38 816	40 096	40 274	0,4	41 102	42 532	42 970	1,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			178		827	1 431	438	
A231.0362 Contribution fédérale destinée à la Croix-Rouge suisse	850	850	825	-3,0	825	825	833	-0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-26		0	0	9	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	152 940	16 000	17 000	1 000	6,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>17 138</i>	<i>16 000</i>	<i>17 000</i>	<i>1 000</i>	<i>6,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>135 802</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement comprennent les recettes provenant de la location de places de stationnement au personnel. Dans le compte 2016, la part sans incidences financières correspond à la dissolution des provisions relatives aux soldes de vacances ou d'heures supplémentaires.

E102.0101 EMOLUMENTS PERÇUS PAR L'AUTORITÉ DE SURVEILL. DES FONDATIONS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total <i>avec incidences financières</i>	2 514 350	3 286 000	3 286 000	0	0,0

Les émoluments perçus par l'ASF couvrent les charges propres de l'autorité ainsi que les coûts d'exploitation que cette dernière occasionne pour le SG-DFI (par ex. pour l'informatique). Cela explique pourquoi les émoluments sont plus élevés que les charges inscrites au poste A202.0121 «Autorité fédérale de surveillance des fondations».

Bases légales

O du 19.11.2014 sur les émoluments perçus par l'autorité fédérale de surveillance des fondations (OEmol-ASF; RS 172.041.18).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	15 843 708	13 611 390	13 650 300	38 910	0,3
<i>avec incidences financières</i>	11 917 041	9 982 690	10 264 100	281 410	2,8
<i>Imputation des prestations</i>	3 926 666	3 628 700	3 386 200	-242 500	-6,7
Charges de personnel	11 086 846	8 832 700	8 879 200	46 500	0,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	4 756 861	4 778 690	4 771 100	-7 590	-0,2
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	2 134 590	1 904 200	1 869 700	-34 500	-1,8
<i>dont charges de conseil</i>	263 150	312 209	328 200	15 991	5,1
Postes à plein temps (Ø)	59	59	59	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel et les équivalents plein temps restent stables par rapport au budget 2017. La réduction par rapport au compte 2016 est due à des cessions de l'Office fédéral du personnel (OFPER) ainsi qu'à des transferts internes effectués en 2016 à partir d'autres offices du DFI et du pool départemental des ressources (poste A202.0122).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation se composent à 39 % des charges de biens et services liées à l'informatique, à 35 % des charges liées aux immeubles (principalement les loyers), à 7 % des charges de conseil et à 19 % des autres charges d'exploitation.

Les charges de conseil sont principalement destinées à des études et expertises externes ainsi qu'à des mandats liés au développement de l'organisation. Les charges de biens et services liées à l'informatique concernent principalement les conventions de prestations avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et le Centre de services informatiques du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche dans les domaines de la bureautique, de l'assistance, de l'infrastructure informatique de base et de la gestion du réseau.

A202.0120 EGALITÉ POUR LES HANDICAPÉS ET LUTTE CONTRE LE RACISME

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	3 578 085	2 722 746	2 775 600	52 854	1,9
Charges de personnel	2 901 612	1 929 800	1 941 000	11 200	0,6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	676 473	792 946	834 600	41 654	5,3
<i>dont charges de conseil</i>	419 825	576 247	609 600	33 353	5,8
Postes à plein temps (Ø)	13	13	13	0	0,0

Les charges concernent le BFEH, le SLR et la Commission fédérale contre le racisme (CFR).

Les personnes handicapées doivent être intégrées dans tous les domaines de la vie courante sans se heurter à des obstacles qui pourraient être évités. Telle est la mission du BFEH, qui s'attache à favoriser l'égalité et s'engage en faveur de l'élimination des inégalités de droit et de fait. Le SLR est chargé de prévenir le racisme. Il réalise, soutient et coordonne des activités aux niveaux fédéral, cantonal et communal. La CFR est une commission extraparlamentaire qui traite de la discrimination raciale. Elle s'emploie à promouvoir une meilleure entente et combat toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte.

Les charges de personnel sollicitent 70 % des ressources, tandis que 21 % des ressources sont consacrées aux charges de conseil, principalement destinées à des études et des expertises. L'augmentation des indemnités journalières des membres des commissions extraparlamentaires inscrite dans l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration a engendré une hausse de quelque 33 000 francs des charges de conseil. Les 9 % de ressources restantes sont principalement utilisées pour couvrir des dépenses relatives aux prestations de service externes (traductions et rapports) et aux publications.

La différence par rapport au compte 2016 est due à des cessions de l'OFPER ainsi qu'à des transferts internes effectués en 2016 à partir d'autres offices (par ex. transfert d'un poste pour une personne handicapée depuis l'OFIT) et du pool départemental des ressources (poste A202.0122).

A202.0121 AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE DES FONDATIONS

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	2 409 470	2 503 094	2 516 400	13 306	0,5
Charges de personnel	2 386 009	2 452 900	2 464 900	12 000	0,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	23 461	50 194	51 500	1 306	2,6
<i>dont charges de conseil</i>	<i>15 789</i>	<i>31 994</i>	<i>33 300</i>	<i>1 306</i>	<i>4,1</i>
Postes à plein temps (Ø)	13	13	13	0	0,0

L'AFS est chargée de la surveillance de la Confédération sur les fondations reconnues d'utilité publique exerçant leurs activités en Suisse et à l'étranger. Toutes les charges inscrites au budget 2018 restent stables par rapport à l'année précédente. Les charges de conseil sont destinées à des mandats et expertises externes. Le financement de ce crédit est entièrement compensé par des émoluments (voir poste E102.0101 «Émoluments perçus par l'autorité de surveillance des fondations»).

A202.0122 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	252 827	1 931 200	1 610 300	-320 900	-16,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>216 205</i>	<i>1 931 200</i>	<i>1 610 300</i>	<i>-320 900</i>	<i>-16,6</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>36 621</i>	-	-	-	-
Charges de personnel	-	1 240 900	1 147 200	-93 700	-7,6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	252 827	690 300	463 100	-227 200	-32,9

Ce crédit de programme se compose de la réserve du département pour le financement de projets informatiques ou de projets en lien avec le personnel.

La diminution résulte d'un transfert (charges de personnel et charges de biens et services) à l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) (voir 608 UPIC et poste A202.0127 «TIC au niveau de la Confédération»), en lien avec le modèle commercial pour le service informatique standard élargi relatif à la gestion des accès et des identités (version 2, ACF du 22.6.2016).

A231.0167 MESURES DE PRÉVENTION DU RACISME

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	841 405	900 700	882 200	-18 500	-2,1

Le SLR octroie des aides financières pour différents projets de lutte contre le racisme. Les projets de sensibilisation et de formation visant à prévenir le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie peuvent bénéficier d'un soutien. Un peu plus de 50 % des ressources sont réservées aux projets scolaires. La réduction s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

CP (RS 311.0), art. 386. O du 14.10.2009 sur les projets en faveur des droits de l'homme et de la lutte contre le racisme (RS 151.21).

A231.0168 MESURES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	2 073 633	2 196 600	2 152 600	-44 000	-2,0

Le BFEH octroie des aides financières pour promouvoir l'information au public, des programmes et des campagnes de sensibilisation ainsi que des analyses et des enquêtes en faveur des personnes handicapées. La réduction s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 13.12.2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), art. 16 à 19. O du 19.11.2003 sur l'égalité pour les handicapés (OHand; RS 151.31).

A231.0169 CONTRIBUTION À SWISSMEDIC

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	13 899 324	14 345 600	14 055 700	-289 900	-2,0

Cette contribution vise à indemniser les prestations en faveur de l'économie générale fournies par Swissmedic conformément à son mandat de prestations.

La réduction s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 15.12.2000 sur les produits thérapeutiques (LPT; RS 812.21), art. 77, al. 3.

A231.0170 CONTRIBUTION AU MUSÉE NATIONAL SUISSE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	30 584 500	30 897 800	30 277 800	-620 000	-2,0

Le MNS est l'unité administrative faitière qui regroupe trois musées, à savoir le Musée national de Zurich, le Château de Prangins et le Forum de l'histoire suisse à Schwyz, ainsi que le centre des collections situé à Affoltern am Albis. Les musées consacrent leurs expositions permanentes à l'histoire culturelle de la Suisse, des époques les plus reculées à nos jours, apportant ainsi leur contribution à l'étude de l'identité suisse et de la diversité qui caractérise notre histoire et notre culture. Des expositions temporaires concernant des sujets en prise sur l'actualité complètent leur offre. Les commissaires du MNS organisent en outre des expositions à la maison de la corporation Zur Meisen à Zurich et au Musée des douanes à Cantine di Gandria.

Le centre des collections situé à Affoltern am Albis est le cœur du MNS. Quelque 820 000 objets y sont conservés, restaurés et entreposés. La réduction de la contribution s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 12.6.2009 sur les musées et les collections (LMC; RS 432.30), art. 17, al. 1.

Remarques

Plafond des dépenses «Musée national suisse 2016-2020» (Z0050.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0171 CONTRIBUTION AUX LOYERS DU MUSÉE NATIONAL SUISSE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	16 274 340	16 552 000	20 946 700	4 394 700	26,6

Il s'agit d'une indemnisation pour l'utilisation par le MNS des immeubles appartenant à la Confédération, conformément au modèle de location axé sur les coûts de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Cette contribution a une incidence sur les finances, mais pas sur les dépenses (pas de flux de fonds). Elle se compose des amortissements théoriques et des coûts du capital, auxquels s'ajoutent un émoulement de traitement (coûts administratifs de l'OFCL). Les loyers sont perçus par l'OFCL (voir 620 OFCL, poste E100.0001 «Revenus de fonctionnement»). L'augmentation de 4,4 millions s'explique par la hausse de loyer à la suite de l'agrandissement du MNS.

Bases légales

LF du 12.6.2009 sur les musées et les collections (LMC; RS 432.30), art. 16.

A231.0172 CONTRIBUTION À PRO HELVETIA

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	38 815 600	40 096 400	40 274 200	177 800	0,4

Par sa contribution, la Confédération couvre environ 95 % de l'ensemble des coûts de la fondation. La loi sur l'encouragement de la culture attribue à Pro Helvetia quatre domaines d'activité: l'encouragement de la relève, la médiation culturelle, la promotion de la création artistique et les échanges culturels. En ce qui concerne ces derniers, Pro Helvetia fait la distinction entre la Suisse et l'étranger et entre le soutien à des projets et l'information culturelle.

Les besoins supplémentaires s'expliquent par la mise en œuvre du message culture 2016-2020 (FF 2015 461); ils sont inférieurs aux prévisions établies dans le message en raison de la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 40.

Remarques

Plafond des dépenses «Fondation Pro Helvetia 2016-2020» (Z0002.03), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0362 CONTRIBUTION FÉDÉRALE DESTINÉE À LA CROIX-ROUGE SUISSE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	850 000	850 000	824 500	-25 500	-3,0

Avec sa contribution à la Croix-Rouge suisse, la Confédération couvre environ 1 % des charges de celle-ci relatives aux tâches centrales (à l'exclusion de celles qui concernent des mandats des pouvoirs publics). La réduction s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

AF du 13.6.1951 concernant la Croix-Rouge suisse (RS 513.51).

BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Promotion et réalisation de l'égalité de droit et de fait et élimination de toute forme de discrimination directe ou indirecte
- Promotion de l'égalité salariale dans les secteurs public et privé par la création d'instruments, le conseil, l'information et les contrôles
- Promotion de l'égalité dans le monde professionnel et de la conciliation entre travail et vie de famille grâce à des aides financières
- Informations et conseils relatifs à la loi sur l'égalité entre femmes et hommes, pour les secteurs public et privé
- Prévention et lutte contre la violence fondée sur le genre, notamment la violence domestique

PROJETS 2018

- Égalité salariale: réalisation de contrôles au niveau des marchés publics
- Égalité salariale: développement des instruments d'analyse interne de l'égalité salariale destinés aux employeurs
- Égalité salariale: diffusion de la «Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public» et soutien aux signataires dans la mise en œuvre de cette charte
- Droit: mise sur pied d'une conférence sur les questions de droit de l'égalité dans le droit des assurances sociales, avec publication
- Violence domestique: organisation d'une conférence nationale

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	0,1	0,0	0,0	-63,0	0,0	0,0	0,0	-22,0
Charges	9,6	9,2	9,2	-0,2	9,3	9,3	9,3	0,4
Δ par rapport au PF 2018-2020			-0,3		-0,3	-0,3		
Charges propres	5,1	4,7	4,8	1,6	4,8	4,8	4,8	0,7
Charges de transfert	4,5	4,5	4,4	-2,0	4,4	4,4	4,5	0,0
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) est l'autorité compétente pour toutes les questions relevant de l'égalité entre les sexes. Les dépenses du BFEG sont consacrées à parts à peu près égales aux charges propres et aux aides financières accordées aux organisations publiques et privées visant à favoriser la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle. Les aides financières sont octroyées en priorité à des projets encourageant la réalisation de l'égalité salariale et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale dans les entreprises ainsi qu'à des projets visant une meilleure représentation des deux sexes dans des branches ou professions qui manquent de main-d'œuvre qualifiée.

Le travail du BFEG s'articule autour de trois domaines spécialisés:

- Le domaine Travail est chargé de mettre en œuvre les mesures de concrétisation de l'égalité salariale, d'effectuer les contrôles visant à vérifier l'égalité salariale dans les marchés publics de la Confédération et d'octroyer les aides financières en vertu de la loi sur l'égalité (LEg).
- Le domaine Violence domestique est chargé de mettre en œuvre et de coordonner les mesures fédérales de prévention et de lutte contre la violence domestique ainsi que d'assurer la coopération avec les cantons.
- Le domaine Droit est chargé de fournir des informations et des conseils relatifs à la LEg, de participer à l'élaboration des actes normatifs de la Confédération, de rédiger sur demande des avis de droit à l'intention du Tribunal fédéral et de superviser la rédaction des rapports de la Suisse relatifs à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Les charges propres du BFEG sont imputables à 60 % au domaine spécialisé Travail, à 20 % au domaine spécialisé Violence domestique et à 20 % au domaine spécialisé Droit (répartition de 3:1:1). Les mesures du domaine Travail visant à encourager l'égalité salariale constituent toujours la priorité du BFEG en 2018. En outre, une conférence nationale sera organisée pour chaque domaine spécialisé.

GP 1: RÉALISATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

MANDAT DE BASE

Le BFEG est l'autorité compétente pour toutes les questions relevant de l'égalité entre les sexes. Il s'engage en faveur de l'égalité dans tous les domaines et vise l'élimination de toutes les formes de discrimination directe ou indirecte, et notamment l'abolition de la discrimination salariale. Pour atteindre son objectif, le BFEG informe activement le public, effectue des études et élabore des rapports, conseille tant les autorités que les particuliers et leur recommande des mesures appropriées. Il participe à l'élaboration des actes normatifs de la Confédération et à des projets d'importance nationale, évalue les demandes d'aides financières concernant la promotion de l'égalité dans le monde du travail et surveille la réalisation des projets correspondants.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	0,0	n.d.
Charges et dépenses d'investissement	5,1	4,7	4,8	1,6	4,8	4,8	4,8	0,7

COMMENTAIRE

Le BFEG ne réalise pas de revenus significatifs. Les charges de fonctionnement restent identiques jusqu'en 2021. Elles financent les activités du BFEG dans les quatre domaines que sont la réalisation de l'égalité salariale, la promotion de l'égalité dans le monde du travail, l'application de la LEG ainsi que la prévention et la lutte contre la violence domestique.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Réalisation de l'égalité salariale: Le BFEG informe et conseille autorités et particuliers, effectue des études, met à disposition des instruments de contrôle de l'égalité salariale et réalise des contrôles au niveau des marchés publics						
- Nouveaux contrôles d'un marché public (nombre, min.)	29	30	30	30	30	30
- Réunions avec des experts concernant le modèle d'analyse standard de la Confédération (nombre, min.)	3	3	3	3	3	3
- Conseils téléphoniques concernant l'autocontrôle de l'égalité salariale (nombre, min.)	127	50	100	100	100	100
- Perfectionnements et événements en lien avec l'égalité salariale (nombre)	5	4	4	4	4	4
Promotion de l'égalité: le BFEG soutient des projets et des services de consultation afin de promouvoir l'égalité dans le monde professionnel ainsi que la conciliation travail/vie de famille						
- Rapport sur les aides attribuées l'année précédente (trimestre)	T2	T1	T1	T1	T1	T1
Information et conseil: le BFEG s'attache à promouvoir la mise en œuvre de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes par l'information et conseille les autorités et les particuliers						
- Renseignements juridiques concernant la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (nombre, min.)	56	50	50	50	50	50
Violence domestique: le BFEG appuie les mesures fédérales et cantonales de prévention et de lutte contre la violence domestique et encourage leur coordination						
- Rencontre nationale de coordination avec les services cantonaux d'intervention (trimestre)	T3	T3	T3	T3	T3	T3
- Conférence nationale pour les spécialistes de la violence domestique (trimestre)	T4	T4	T4	T4	T4	T4

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Différence moyenne de salaire entre femmes et hommes, secteur privé (%)	-	21,3	-	19,5	-	-
Différence moyenne de salaire entre femmes et hommes, secteur public (%)	-	16,5	-	16,6	-	-
Part des différences de salaire inexpliquées entre femmes et hommes, secteur privé (%)	-	40,9	-	39,1	-	-
Part des différences de salaire inexpliquées entre femmes et hommes, secteur public (%)	-	38,8	-	41,7	-	-
Part de femmes exerçant une activité professionnelle, en équivalents plein temps (%)	56,0	56,6	57,5	58,5	59,9	60,7
Part d'hommes exerçant une activité professionnelle, en équivalents plein temps (%)	87,0	87,2	86,8	86,4	86,3	87,0
Heures hebdomadaires moyennes d'activité professionnelle pour les hommes (nombre)	-	-	33,33	-	-	-
Heures hebdomadaires moyennes de travail familial/ménager pour les hommes (nombre)	-	-	17,54	-	-	-
Heures hebdomadaires moyennes d'activité professionnelle pour les femmes (nombre)	-	-	20,64	-	-	-
Heures hebdomadaires moyennes de travail familial/ménager pour les femmes (nombre)	-	-	29,06	-	-	-
Part des cas de violence domestiques dans les cas de violence enregistrés par la police (%)	38,3	38,8	40,5	39,1	40,0	38,0
Cas de femmes victimes de violences domestiques graves enregistrés par la police (nombre)	76	67	68	61	69	-
Cas d'hommes victimes de violences domestiques graves enregistrés par la police (nombre)	34	39	27	38	36	-

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	66	3	1	-63,0	1	1	1	-22,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-2		0	0	0	
Domaine des transferts								
Remboursement de contributions et indemnités								
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	-	21	21	-1,4	21	21	21	-0,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	5 098	4 706	4 781	1,6	4 818	4 820	4 838	0,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			75		37	2	18	
Domaine des transferts								
GP 1: Réalisation de l'égalité entre femmes et hommes								
A231.0160 Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes	4 463	4 509	4 419	-2,0	4 465	4 465	4 511	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-90		46	0	46	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	65 976	2 700	1 000	-1 700	-63,0
<i>avec incidences financières</i>	62 437	2 700	1 000	-1 700	-63,0
<i>sans incidences financières</i>	3 539	-	-	-	-

Les revenus de fonctionnement comprennent différentes recettes de moindre importance (notamment les commissions de perception liées à la facturation dans les délais de l'impôt à la source et les intérêts du compte postal). La valeur budgétisée correspond à la valeur moyenne des revenus sur quatre ans (2013-2016). Les montants inscrits au budget 2016 et au compte 2015 incluent également les remboursements des aides financières versées au titre de la LEg qui n'ont pas été utilisées dans leur totalité. Depuis le budget 2017, ces remboursements font l'objet d'un poste à part entière (voir ci-après). Le compte 2016 (sans incidences financières) comprend en outre le prélèvement sur provisions pour soldes de vacances ou d'heures supplémentaires ou pour d'autres soldes horaires.

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total <i>avec incidences financières</i>	-	21 300	21 000	-300	-1,4

Ce poste comprend les éventuels remboursements d'aides financières versées au titre de la LEg qui n'ont pas été utilisées dans leur totalité (voir A231.0160 «Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes»). Avant l'introduction du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale, ces remboursements figuraient sous l'ancien poste E1500.0001 («Autres revenus»). Il s'agit de remboursements exceptionnels qui sont imprévisibles et connaissent des variations annuelles importantes. La valeur budgétisée correspond à la valeur moyenne des remboursements sur quatre ans (2013-2016).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	5 098 264	4 706 250	4 781 100	74 850	1,6
<i>avec incidences financières</i>	4 349 502	3 931 850	4 033 200	101 350	2,6
<i>Imputation des prestations</i>	748 762	774 400	747 900	-26 500	-3,4
Charges de personnel	2 735 273	2 388 000	2 398 200	10 200	0,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 362 991	2 318 250	2 382 900	64 650	2,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	479 500	361 100	344 300	-16 800	-4,7
<i>dont charges de conseil</i>	1 052 086	1 109 320	1 208 000	98 680	8,9
Postes à plein temps (Ø)	17	14	13	-1	-7,1

Charges de personnel

Les charges de personnel sont comparables à celles du budget 2017 (+ 0,4 %).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Au total, les charges de biens et services et les charges d'exploitation enregistrent une hausse de 2,8 %, soit de 64 650 francs.

Par rapport au budget 2017, les *charges de biens et services liées à l'informatique* reculent de 4,7 %. Cette baisse est due notamment à une coupe budgétaire visant à réaliser les objectifs d'économies de la Confédération (- 7600 fr.), à des coûts d'exploitation moindres pour l'application de gestion électronique des affaires (GEVER) et à une cession à la Chancellerie fédérale pour GEVER.

Les *charges de conseil* comprennent les indemnités versées à des tiers pour des mandats dans le domaine spécialisé Travail (études et développement d'instruments visant à réaliser l'égalité salariale, contrôles visant à vérifier l'égalité salariale dans les marchés publics de la Confédération et encouragement de la conciliation entre vie professionnelle et familiale) et dans le domaine spécialisé Droit (études, conférences et élaboration des rapports de la Suisse à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes). Les charges de conseil englobent également les dépenses du domaine spécialisé Violence domestique (indemnités versées pour les études et l'information ainsi que pour l'organisation de conférences pour l'information, la coordination et la mise en réseau des spécialistes cantonaux) et les charges de la Commission fédérale pour les questions féminines, rattachée au BFEG (indemnités versées aux membres de la commission, honoraires versés à des expertes et à des experts pour la rédaction de rapports, d'avis et de textes pour la revue spécialisée «Questions au féminin» ainsi que pour la participation à des projets). L'augmentation de 8,9 % des charges de conseil s'explique par le fait que les mesures d'économie sont réalisées au niveau des autres charges d'exploitation (prestations de service externes), et non des charges de conseil, et par le fait que la pratique d'attribution des mandats était plus restrictive en 2017. Les charges de conseil supplémentaires inscrites au budget 2018 serviront avant tout à la mise en œuvre des mesures de lutte contre la discrimination salariale décidées par le Conseil fédéral.

A231.0160 MESURES RELATIVES À L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	4 463 300	4 509 300	4 419 100	-90 200	-2,0

Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes

En vertu de la LEg, la Confédération peut allouer des aides financières à des organisations publiques ou privées qui favorisent la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle. Les domaines ainsi encouragés sont l'égalité sur le lieu de travail et dans l'entreprise, la carrière professionnelle et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Entre 2010 et 2016, le nombre de demandes d'aides financières a passé de 41 à 57 par an. En moyenne 77 % des demandes ont été approuvées. Pour les années 2017 à 2020, une réorientation des aides financières en faveur de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié a été décidée. Depuis janvier 2017, les fonds correspondants sont ainsi alloués d'une part au développement de produits et de prestations visant à promouvoir la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et à réaliser l'égalité salariale dans les entreprises et, d'autre part, à des projets destinés à promouvoir le travail des femmes dans les secteurs qui connaissent une pénurie de personnel qualifié (par ex. informatique, sciences naturelles et technique). Le recul par rapport au budget 2017 s'explique par la décision du Conseil fédéral de tenir compte du faible renchérissement («correction du renchérissement»).

Bases légales

LF du 24.3.1995 sur l'égalité (LEg; RS 151.7), art. 14 et 15.

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Compléter les archives numériques avec la création d'un accès en ligne aux archives fédérales
- Développer l'archivage numérique (nouveaux types d'information, évolutions technologiques, accroissement de l'efficacité)
- Assister et conseiller l'administration fédérale dans la gestion de l'information (y c. GEVER) afin de contribuer à une gestion efficace et garante de la sécurité du droit
- Préparer la fin de la reprise des documents papier par les Archives fédérales suisses (AFS)

PROJETS 2018

- Accès en ligne aux archives fédérales: réalisation d'une plateforme Internet de recherche et de consultation, mise en place d'une infrastructure de numérisation
- Mise en œuvre de la stratégie *Open Government Data 2014–2018*: élargissement du portail *opendata.swiss* et création d'une infrastructure pour les données liées
- Portail Alptransit: développement du portail d'information sur les nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA)

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17–18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17–21
Revenus	0,1	0,7	0,7	0,5	0,7	0,7	0,7	0,1
Charges	17,8	19,9	20,6	3,8	20,4	20,0	20,1	0,3
Δ par rapport au PF 2018–2020			-0,6		-1,4	-1,9		
Charges propres	17,8	19,9	20,6	3,8	20,4	20,0	20,1	0,3
Dépenses d'investissement	-	0,1	0,1	0,9	0,1	0,1	0,1	0,7
Δ par rapport au PF 2018–2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

Les AFS documentent l'action de l'État et assurent l'accessibilité aux documents archivés. Elles permettent ainsi à l'administration de rendre compte de ses activités. Dans un État démocratique, l'archivage est indispensable aux citoyens pour qu'ils puissent préserver leurs droits et se forger un esprit critique. Il est également central pour la communauté scientifique.

En 2018, les AFS vont centrer leurs activités sur la création d'un accès en ligne aux archives fédérales. Les principaux projets (accès en ligne et infrastructure de numérisation) se rattachent logiquement à cette priorité stratégique. Les AFS vont en outre poursuivre la mise en œuvre de la stratégie *Open Government Data*. Elles vont renforcer l'offre de données sur *opendata.swiss* et sur le portail Alptransit, mais aussi mettre sur pied une infrastructure pour les données liées. Les autres priorités stratégiques et les activités de longue haleine, comme l'archivage analogique, seront moins prioritaires en 2018 au vu des activités relatives à l'accès en ligne.

Les revenus de fonctionnement inscrits au budget 2018 et dans le plan financier 2019–2021 sont similaires à ceux qui sont inscrits au budget 2017 (0,7 mio). La majeure partie (0,5 mio) est liée aux revenus qui devraient être générés par la prestation d'archivage électronique.

Les charges de fonctionnement inscrites au budget 2018 sont supérieures de 765 000 francs à celles qui sont budgétisées pour 2017. Cette différence s'explique principalement par le fait que les AFS vont engager des ressources informatiques supplémentaires dès 2018 pour la création et l'exploitation d'un accès en ligne aux archives fédérales. Les charges de fonctionnement se composent à 44 % des charges de personnel, à 21 % des charges liées aux immeubles (principalement les loyers), à 11 % des charges de biens et services liées à l'informatique, à 5 % des autres charges d'exploitation et à 2 % des charges de conseil. Les investissements et les amortissements prévus représentent environ 17 % des charges de fonctionnement. Les charges de fonctionnement inscrites dans le plan financier reviendront au niveau du budget 2017 à compter de 2020 (à savoir après la fin des travaux pour la création de l'accès en ligne aux archives fédérales).

Les charges de fonctionnement inscrites au budget 2018 sont supérieures de quelque 2,9 millions à celles du compte 2016. Cette différence s'explique non seulement par l'augmentation des ressources informatiques, mais aussi par le recul, en 2016, des revenus générés par la prestation d'archivage à long terme pour les tiers, qui a entraîné une baisse des charges correspondantes.

GP 1: GESTION DE L'INFORMATION

MANDAT DE BASE

Les AFS archivent tous les documents de la Confédération qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle afin de garantir la traçabilité des activités de l'administration, de permettre à cette dernière de rendre des comptes, de donner aux citoyens la possibilité de se forger un esprit critique et de créer le cadre nécessaire aux recherches. Elles conseillent les services tenus de leur proposer leurs documents sur la manière de les organiser, de les gérer, de les conserver et de les verser aux archives. Elles aident ces services, de même que le public, à rechercher des documents archivés et à y accéder.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,7	0,7	0,5	0,7	0,7	0,7	0,1
Charges et dépenses d'investissement	17,8	19,9	20,7	3,8	20,5	20,1	20,1	0,3

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement inscrits au budget 2018 et dans le plan financier 2019-2021 sont similaires à ceux qui sont inscrits au budget 2017.

Les charges de fonctionnement budgétisées pour 2018 et 2019 comprennent les ressources informatiques supplémentaires pour la création et l'exploitation de l'accès en ligne aux archives fédérales, ce qui explique l'augmentation par rapport à l'année précédente. Dès 2020, ces charges reviendront au niveau du budget 2017.

S'agissant des objectifs, il a fallu adapter les montants par rapport au budget 2017. Pour l'objectif «État de droit», l'adaptation est due au retard pris dans l'introduction de GEVER. En ce qui concerne l'objectif «Accès fiable et moderne aux données», il n'est pour l'heure pas certain que les ressources disponibles suffisent à passer à un archivage entièrement numérisé, et donc qu'il soit possible de réaliser les économies prévues au niveau de l'exploitation analogique. La priorité accordée à la création d'un accès en ligne a des effets sur les autres paramètres, puisqu'elle entraîne une réduction des ressources allouées aux autres domaines.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
État de droit: la Confédération doit être en mesure de rendre des comptes à la société, aux niveaux politique et juridique. Les AFS l'aident à répondre à cette obligation						
- Part des services tenus de livrer aux AFS leurs documents qui ont rempli cette obligation ces dix dernières années (% , min.)	60	80	65	70	70	70
Accès fiable et moderne aux données: les AFS adaptent à l'évolution numérique l'accès aux données archivées et aux informations destinées à l'administration fédérale et à la société (cyberadministration, société de l'information)						
- Dossiers fournis au format analogique (sur place en salle de lecture) (% , max.)	92	80	80	70	70	60
- Dossiers fournis au format analogique et transmis au format numérique (indépendamment du lieu) (% , min.)	8	20	20	29	29	38
- Dossiers fournis et transmis au format numérique (indépendamment du lieu) (% , min.)	0	0	0	1	1	2
Rentabilité: la rentabilité de l'archivage numérique est augmentée						
- Livraisons annuelles répondant aux instructions des AFS et permettant une prise en charge automatisée par les AFS (% , min.)	86	50	45	45	50	50

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total des archives numériques (téraoctet)	13,5	15,1	16,0	18,1	18,2	18,6
Total des archives analogiques (m)	56 189	57 645	59 118	60 226	61 390	63 290
Total des unités d'archives consultées (nombre)	18 327	16 690	25 948	30 741	30 686	39 177
Unités d'archives consultées par des services de l'administration (nombre)	2 448	1 890	3 484	3 058	2 692	2 618

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	123	722	725	0,5	725	725	725	0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			3		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	17 788	19 909	20 674	3,8	20 492	20 060	20 116	0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			765		-182	-432	56	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	123 199	721 900	725 200	3 300	0,5

Les revenus de fonctionnement budgétisés proviennent à 94 % des compensations, à 2 % des émoluments et à 4 % de revenus divers.

Le poste «Compensations» comprend les revenus escomptés pour les prestations d'archivage électronique à long terme pour les tiers (0,5 mio) et ceux qui sont liés au développement du portail d'information sur les NLFA (0,2 mio). L'archivage électronique à long terme pour les tiers est une prestation que les AFS proposent depuis 2011 à d'autres institutions publiques. Les revenus projetés issus de cette prestation s'accompagnent de charges correspondantes. Pour le développement du portail d'information sur les NLFA, les AFS peuvent imputer au fonds d'infrastructure ferroviaire des frais de personnel d'un montant maximum de 180 400 francs par année.

Les revenus de fonctionnement inscrits au budget 2018 sont supérieurs de 0,6 million à ceux du compte 2016. Cette différence vient du fait que la prestation d'archivage à long terme pour les tiers n'avait pas encore dégagé de revenus dans le compte 2016.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'archivage (LAr; RS 152.1), art. 17. O du 1.12.1999 sur les émoluments ArchF; (RS 172.041.15).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	17 788 284	19 909 401	20 674 100	764 699	3,8
<i>avec incidences financières</i>	10 960 102	12 703 601	14 093 400	1 389 799	10,9
<i>sans incidences financières</i>	236 444	567 600	21 200	-546 400	-96,3
<i>Imputation des prestations</i>	6 591 738	6 638 200	6 559 500	-78 700	-1,2
Charges de personnel	8 568 093	8 962 000	9 151 400	189 400	2,1
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8 989 639	10 327 001	11 448 200	1 121 199	10,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	3 854 140	4 581 000	5 642 100	1 061 100	23,2
<i>dont charges de conseil</i>	209 030	421 460	441 400	19 940	4,7
Charges d'amortissement	230 552	567 600	21 200	-546 400	-96,3
Dépenses d'investissement	-	52 800	53 300	500	0,9
Postes à plein temps (Ø)	65	60	65	5	8,3

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel représentent 44 % des charges de fonctionnement prévues. Les charges de personnel inscrites au budget 2018 sont supérieures de 189 400 francs à celles qui sont budgétisées pour 2017. Cette différence est due au poste supplémentaire créé pour la gestion des données livrées par le Service de renseignement de la Confédération.

Par rapport au compte 2016, les charges de personnel inscrites au budget 2018 sont en hausse de quelque 0,6 million (+ 6,8 %). Cette augmentation s'explique d'une part par le poste supplémentaire déjà évoqué et inscrit au budget 2018 et, d'autre part, par le fait qu'en 2016 des prestations fournies par le personnel permanent des AFS en lien avec le projet de portail Alptransit avaient pu être imputées à l'Office fédéral des transports.

En ce qui concerne les équivalents plein temps, la différence entre les budgets 2017 et 2018 s'explique d'une part par le poste supplémentaire accordé en 2018 pour la mise en œuvre de la loi sur le renseignement et, d'autre part, par le fait que le budget 2017 n'incluait pas le personnel temporaire dans les équivalents plein temps.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation représentent 55 % des charges de fonctionnement budgétisées. Par rapport au budget 2017, elles augmentent de 1,1 million (+ 10,9 %). Cette progression est due aux ressources informatiques supplémentaires pour la création et l'exploitation de l'accès en ligne aux archives fédérales. La hausse par rapport au compte 2016 s'explique en outre par la baisse des revenus liés à la prestation d'archivage électronique à long terme pour les tiers, ainsi qu'à des retards enregistrés en 2016 dans les projets relatifs à l'instrument de structuration (qualité insuffisante des résultats livrés) et à l'infrastructure de numérisation (absence de réponses à l'appel d'offres OMC).

Environ 40 % des *charges de biens et services liées à l'informatique* sont dédiées à l'exploitation et à l'entretien des applications existantes. Le reste est utilisé pour le développement de l'archivage numérique et de la gestion de l'information ainsi que pour la création d'un accès en ligne aux archives fédérales.

Les *charges de conseil* inscrites au budget 2018 sont supérieures de 19 900 francs à celles qui sont budgétisées pour 2017 et de 232 000 francs (+ 111 %) à celles qui sont inscrites au compte 2016. L'augmentation par rapport au compte 2016 s'explique par les retards enregistrés dans plusieurs projets au cours de l'exercice précédent.

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement inscrites au budget 2018 sont inférieures de 546 400 francs (- 96 %) à celles qui sont budgétisées pour 2017 et de quelque 209 400 francs (- 91 %) à celles du compte 2016. Cette différence est due au fait que les amortissements des projets portés à l'actif ne sont plus budgétisés en raison de la difficulté à les planifier.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2018 restent stables par rapport à celles qui sont budgétisées pour 2017. Elles sont principalement destinées à couvrir de petites dépenses de remplacement.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Préserver les biens culturels matériels et immatériels en Suisse
- Encourager une offre culturelle diversifiée de grande qualité
- Améliorer la participation de toutes les catégories sociales à la vie culturelle
- Renforcer la cohésion sociale et la cohésion nationale
- Développer l'attractivité de la Suisse comme lieu de création et d'innovation
- Assurer les échanges culturels à l'intérieur de la Suisse et avec l'étranger

PROJETS 2018

- Adoption par le Conseil fédéral du message concernant l'accord entre la Suisse et l'Union européenne (UE) relatif au programme européen «Europe Créative 2014-2020»
- Mise en œuvre de la nouvelle stratégie de promotion des échanges linguistiques et de la mobilité à l'intérieur de la Suisse et à l'étranger
- Participation de la Suisse à l'Année européenne du patrimoine culturel 2018
- Message culture 2016-2020: bilan intermédiaire en vue de la prochaine période d'encouragement à partir de 2021
- Fin de la mise en place du nouveau système de gestion de la Bibliothèque nationale

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	1,6	2,1	1,8	-12,5	1,8	1,8	1,8	-3,3
Charges	212,1	224,7	224,7	0,0	229,0	234,0	235,8	1,2
Δ par rapport au PF 2018-2020			-5,1		-6,6	-6,6		
Charges propres	71,1	80,7	81,8	1,4	81,5	81,6	81,8	0,3
Charges de transfert	141,0	144,0	142,9	-0,7	147,5	152,4	154,0	1,7
Dépenses d'investissement	26,5	24,1	23,6	-1,9	24,1	25,0	25,2	1,2
Δ par rapport au PF 2018-2020			-0,7		-0,7	-0,7		

COMMENTAIRE

L'Office fédéral de la culture (OFC) a pour mission d'élaborer la politique culturelle de la Confédération, de favoriser la culture dans toute sa diversité et de faire en sorte qu'elle puisse se développer en toute indépendance. Il soutient la création artistique dans les domaines du cinéma, des arts plastiques, du design, de la littérature, de la danse, de la musique et du théâtre. La priorité consiste au niveau national à mettre en œuvre les nouveaux instruments de promotion mentionnés dans le message culture. L'OFC appuie et encourage par ailleurs la formation des jeunes Suisses de l'étranger et les intérêts des diverses communautés linguistiques et culturelles. S'agissant des échanges scolaires, Confédération et cantons élaborent une stratégie commune qui servira de base au mandat de la nouvelle Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité. L'OFC veille également à ce que les enjeux liés à l'archéologie, à la conservation des monuments historiques et à la protection des sites construits soient adéquatement pris en compte. Il gère non seulement de précieuses collections, des musées et des archives, mais aussi la Bibliothèque nationale suisse.

Les priorités stratégiques à moyen terme sont définies dans le Message culture 2016-2020 (FF 2015 461). Elles sont prises en considération dans la politique d'encouragement de chacun des groupes de prestations.

Les charges propres augmentent notamment en raison de l'organisation d'une conférence des ministres de la culture à Davos en 2018 (+ 0,7 mio), avant de se stabiliser. Les charges hors enveloppe budgétaire comprennent presque exclusivement des crédits prévus par le Message culture 2016-2020. Dans le budget 2018, les charges restent au niveau de l'année précédente en raison des mesures d'économie dans le domaine propre et de la correction du renchérissement. Les ressources continuent ensuite à augmenter, comme prévu dans le message culture.

Les revenus prévus pour 2018 ont été adaptés à la moyenne des dernières années, c'est-à-dire à la baisse (- 12,5 %).

GP 1: PATRIMOINE CULTUREL

MANDAT DE BASE

L'OFC gère des musées et des collections de la Confédération et soutient des institutions qui s'attachent à collectionner, conserver, cataloguer et diffuser des biens culturels. Il régleme le transfert des biens culturels et fait connaître les traditions vivantes de la Suisse. L'OFC alloue des aides financières pour la préservation d'objets dignes de protection et met à disposition son expertise dans les domaines de l'archéologie, de la conservation des monuments historiques et de la protection des sites construits. Grâce à ces mesures, l'OFC contribue à préserver le patrimoine culturel suisse et à faire en sorte que la population puisse le connaître et y accéder.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,3	0,3	0,0	-99,5	0,0	0,0	0,0	-73,5
Charges et dépenses d'investissement	18,7	22,7	23,4	2,9	22,8	22,8	22,9	0,2

COMMENTAIRE

Le patrimoine culturel absorbe quelque 29 % des charges de fonctionnement de l'OFC. Un tiers de ce pourcentage concerne les charges de personnel. Les deux tiers restants financent notamment les loyers, l'entretien et la surveillance des musées de la Confédération. Dans le budget 2018, la hausse des charges de 0,7 million résulte de la rencontre des ministres de la culture organisée avant le Forum économique mondial de Davos. L'augmentation par rapport au compte d'État 2016 s'explique notamment par le fait que les frais de location de la Cinémathèque suisse figurent désormais dans les comptes de l'OFC. La baisse des revenus concerne les recettes des musées de la Confédération. Ces dernières ne sont plus prises en compte; elles alimentent le fonds des musées.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Musées de la Confédération: L'OFC met en valeur les fonds des musées qu'il gère par le biais d'expositions, de visites guidées et de manifestations						
- Visiteurs des musées de la Confédération (nombre, min.)	62 016	64 000	64 000	64 000	64 000	64 000
- Classes qui suivent les exercices et les offres pédagogiques (nombre, min.)	200	170	170	170	170	170
- Visites guidées des expositions et organisation de manifestations (nombre, min.)	1 999	1 940	1 980	1 980	1 980	1 980
Patrimoine culturel et monuments historiques: L'OFC contribue à protéger et conserver le patrimoine culturel en allouant des aides financières et en réalisant des expertises; il soutient les mesures qui font connaître le patrimoine culturel auprès de la population						
- Contributions allouées pour des mesures de conservation urgentes proportionnellement aux moyens demandés (% min.)	87	80	80	80	80	80
- Part des expertises dont les propositions ont été prises en compte dans la mise en œuvre de projets (% min.)	75	75	75	75	75	75

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Statistique des musées en Suisse (entrées) (nombre, mio)	12,800	12,600	13,200	13,800	-	-
Conventions de prestations en cours conclues avec des organisations et institutions culturelles (nombre)	26	33	33	39	39	39
Prêt à long terme d'œuvres propriété de la Confédération à des musées suisses (nombre)	-	-	-	-	12 150	12 207
Expertises de l'OFC dans le domaine Patrimoine culturel et monuments historiques (nombre)	169	220	176	179	235	226
Visiteurs des Journées européennes du patrimoine en Suisse (nombre)	50 000	50 000	40 000	50 000	50 000	53 500
Demandes de subventions reçues (nombre)	22	92	105	99	113	96
Part des demandes de subventions accordées (%)	73	77	73	82	66	90

GP 2: CRÉATION CULTURELLE

MANDAT DE BASE

L'OFC encourage la création culturelle dans tous les domaines (cinéma, art, design, littérature, musique, danse, théâtre) et la formation culturelle (promotion des langues et de la lecture, formation musicale, etc.). Il rend ainsi possible une création culturelle et une offre culturelle variées et de haute qualité et renforce la participation culturelle et la cohésion sociale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,7	0,7	0,7	0,0	0,7	0,7	0,7	0,0
Charges et dépenses d'investissement	14,9	21,1	21,2	0,6	21,3	21,4	21,4	0,4

COMMENTAIRE

La création culturelle absorbe environ 26 % de l'enveloppe budgétaire de l'OFC. Environ un quart de ce pourcentage concerne les charges de personnel. L'augmentation dans le budget 2018 par rapport au compte d'État 2016 s'explique notamment par le fait que des moyens qui étaient jusqu'ici imputés au domaine des transferts figurent désormais dans les charges de fonctionnement. Les revenus sont principalement constitués de recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse. Dans la période de planification, les charges et les revenus restent stables. Il faut s'attendre à une augmentation constante du nombre de participants dans les domaines des échanges linguistiques et de la participation culturelle.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Échanges linguistiques et participation culturelle: L'OFC contribue à la compréhension entre communautés linguistiques et à la participation de la population à la vie culturelle suisse						
- Enfants et jeunes participant aux échanges scolaires entre régions linguistiques (nombre, min.)	15 000	15 000	15 000	16 000	17 000	18 000
- Enfants et jeunes participant au programme jeunesse + musique (nombre, min.)	-	1 000	5 000	5 000	7 500	10 000
Cinéma: L'OFC encourage et met en valeur la création cinématographique suisse						
- Part des scénarios soutenus par l'OFC qui donnent lieu à un film produit en Suisse (% min.)	22	20	20	20	20	20
- Films suisses projetés dans une salle ou un festival d'une autre région linguistique que celle de la langue originale (nombre, min.)	80	75	75	75	75	75
Prix et distinctions: Avec les prix et les distinctions qu'il décerne dans tous les secteurs artistiques, l'OFC touche un large public						
- Visiteurs des expositions Swiss Arts Awards et Swiss Design Awards (nombre, min.)	12 721	7 500	9 000	9 000	9 000	9 000

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Élèves des écoles suisses à l'étranger (nombre)	7 448	7 587	7 587	7 716	7 624	7 928
Entrées en salles (nombre, mio)	14,900	15,500	13,700	12,900	14,400	13,733
Part de marché des films suisses et des coproductions réalisée dans les cinémas suisses (%)	5,3	5,3	8,7	6,5	7,8	4,4
Demandes de subventions reçues (nombre)	1 790	2 377	2 169	2 131	2 160	2 144
Part des demandes de subventions accordées (%)	16	14	17	16	14	18
Conventions de prestations en cours conclues avec des organisations et institutions culturelles (nombre)	50	53	73	75	75	135
Financement de la culture par les pouvoirs publics (CHF, mrd)	2,594	2,732	2,724	2,838	-	-
Personnes travaillant dans le secteur de la culture (nombre, milliers)	263	-	-	275	-	-

GP 3: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

MANDAT DE BASE

La Bibliothèque nationale suisse (BN) collectionne, répertorie, conserve et rend accessibles toutes les informations imprimées ou numériques ayant un lien avec la Suisse. Elle enrichit la collection Helvetica (textes et images, imprimé et numérique) et gère les Archives littéraires suisses, la Phonothèque nationale suisse et le Centre Dürrenmatt Neuchâtel. Elle veille à la conservation et à l'accessibilité actuelles et futures du patrimoine culturel suisse faisant partie de ses collections. Ces dernières permettent de réaliser des recherches sur la Suisse, d'accéder aux connaissances propres à la Suisse et de mettre en valeur le patrimoine culturel suisse.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,8	1,0	1,0	0,0	1,0	1,0	1,0	0,0
Charges et dépenses d'investissement	37,7	37,0	37,3	0,8	37,5	37,5	37,6	0,4

COMMENTAIRE

La BN absorbe environ 45 % des charges de fonctionnement de l'OFC. Environ la moitié de ce pourcentage concerne les charges de personnel. Les charges et les revenus inscrits au budget et dans le plan financier restent au niveau des exercices précédents.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Collection Helvetica numérique: La BN enrichit continuellement la collection d'Helvetica électroniques originaux et continue à numériser la collection sur papier						
- Publications Helvetica électroniques originales (nombre, min.)	30 837	8 000	10 000	10 000	10 000	10 000
- Pages numérisées de la collection d'Helvetica sur papier (nombre, mio, min.)	2,588	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
- Satisfaction des usagers quant à l'exhaustivité des collections (sondage tous les quatre ans) (échelle 1 à 10)	-	-	-	8,3	-	-
Utilisation: La BN développe les possibilités d'utilisation en ligne et sur place						
- Participations à des portails spécialisés externes (nombre, min.)	29	20	20	20	20	20
- Participants à des expositions, des manifestations, des visites guidées et des formations (nombre, min.)	16 649	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
- Satisfaction des usagers quant à l'offre de prestations et de conseil (sondage tous les quatre ans) (échelle 1 à 10)	-	-	-	8,5	-	-
- Notice d'autorité unique introduite dans chacune des bases de données (BD) pour améliorer la rentabilité du catalogue (oui/non)	-	-	-	oui	-	-

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Collection d'Helvetica (nombre, mio)	5,410	5,500	5,560	5,640	5,700	5,800
Publications Helvetica électroniques originales archivées à long terme (nombre)	12 219	18 336	24 111	35 626	45 291	75 999
Fonds conservés aux Archives littéraires suisses (nombre)	297	309	326	341	353	369
Renseignements et recherches communiqués par année (nombre)	17 822	19 070	17 703	17 510	19 841	16 583
Notices du catalogue en ligne de la Phonothèque nationale suisse (nombre)	-	-	-	-	-	290 897

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 737	1 953	1 689	-13,5	1 689	1 689	1 689	-3,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-264		0	0	0	
Domaine des transferts								
Remboursement de contributions à des investissements								
E132.0100 Remboursements Protection du paysage et monum. historiques	1	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
Autres revenus et désinvestissements								
E150.0109 Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	-	150	150	0,0	150	150	150	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	71 291	80 781	81 875	1,4	81 628	81 687	81 891	0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 094		-247	59	204	
Domaine des transferts								
GP 1: Patrimoine culturel								
A231.0129 Transfert des biens culturels	156	744	559	-24,8	742	755	765	0,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-185		183	13	9	
A231.0131 Musées, collections, réseaux de tiers	11 020	10 997	11 773	7,1	11 961	12 365	12 493	3,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			776		188	404	127	
A231.0132 Collaboration à la culture (UNESCO + Conseil de l'Europe)	93	153	153	0,0	153	153	153	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
A231.0136 Cinémathèque Suisse	9 183	7 659	8 870	15,8	9 143	9 518	9 616	5,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 211		273	375	98	
A231.0139 Contribution aux loyers de l'Institut suisse de Rome	113	137	132	-4,0	133	133	135	-0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-6		1	0	1	
A236.0101 Protection du paysage et conservation monuments historiques	26 452	23 979	23 531	-1,9	24 000	24 901	25 157	1,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-448		469	901	256	
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	26 451	23 979	23 531	-1,9	24 000	24 901	25 157	1,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-448		469	901	256	
GP 2: Création culturelle								
A231.0119 Soutien à des organisations culturelles	3 497	3 136	3 078	-1,9	3 142	3 257	3 290	1,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-59		65	115	34	
A231.0120 Indemnité versée à la ville de Berne pour la culture	1 000	1 016	716	-29,5	-	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-300		-716	-	-	
A231.0121 Promotion de la culture et de la langue du canton du Tessin	2 429	2 429	2 383	-1,9	2 427	2 452	2 477	0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-45		44	25	25	
A231.0122 Promotion de la culture et de la langue des Grisons	4 857	4 856	4 765	-1,9	4 853	5 318	5 372	2,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-91		88	465	55	
A231.0123 Mesures encourageant la compréhension	6 761	6 472	6 352	-1,9	6 485	6 734	6 803	1,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-121		133	249	69	
A231.0124 Encouragement de l'instruct. de jeunes Suisses de l'étranger	15 815	20 984	20 592	-1,9	20 973	21 360	21 580	0,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-392		381	387	220	
A231.0125 Soutien aux gens du voyage	721	720	707	-1,9	720	727	735	0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-14		13	7	8	
A231.0126 Encouragement de films	29 564	31 700	31 086	-1,9	31 704	32 037	32 367	0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-614		618	333	330	

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
A231.0127 Coopération européenne dans le domaine cinématographique	767	734	740	0,8	745	745	752	0,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			6		5	0	8	
A231.0128 Participation au programme Europe créative (média / culture)	4 488	5 500	5 397	-1,9	6 424	6 124	6 187	3,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-103		1 027	-300	63	
A231.0130 Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	342	150	150	0,0	150	150	150	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
A231.0133 Prix, distinctions et acquisitions	5 234	3 015	2 811	-6,8	3 095	3 251	3 284	2,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-204		283	156	33	
A231.0134 Manifestations et projets	927	1 047	927	-11,4	946	981	992	-1,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-120		19	35	11	
A231.0135 Culture cinématographique	9 094	8 659	8 497	-1,9	8 667	9 927	10 029	3,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-162		170	1 260	102	
A231.0137 Promotion de la formation musicale	1 710	3 045	2 988	-1,9	4 158	4 204	4 247	8,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-57		1 170	46	43	
A231.0138 Promotion de la lecture	4 412	4 316	4 236	-1,9	4 314	4 539	4 585	1,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-81		78	225	47	
A231.0140 Promotion de la littérature	1 667	1 753	1 720	-1,9	1 758	1 819	1 837	1,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-33		38	61	19	
A231.0141 Participation culturelle	722	780	765	-1,9	779	982	992	6,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-15		14	203	10	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ 2017-18	
				val. abs.	%
Total	1 737 342	1 952 600	1 688 900	-263 700	-13,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 633 829</i>	<i>1 952 600</i>	<i>1 688 900</i>	<i>-263 700</i>	<i>-13,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>103 513</i>	-	-	-	-

Les revenus de fonctionnement de l'OFC comprennent principalement les recettes de tiers affectées au financement de la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse et les recettes de la BN (en particulier les contributions versées à la Phonothèque nationale suisse par la ville de Lugano et le canton du Tessin). Les revenus ont été adaptés à la moyenne des dernières années, c'est-à-dire à la baisse (- 13,5 %).

E150.0109 TAXE VIS. À PROMOUV. CINÉ., DIFFUSEURS TÉLÉV., PART RECETTES

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ 2017-18	
				val. abs.	%
Total avec incidences financières	-	150 000	150 000	0	0,0

Selon la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), les diffuseurs de programmes télévisés nationaux ou destinés aux régions linguistiques qui diffusent des films sont tenus d'affecter une part de leurs recettes brutes à l'achat, à la production ou à la co-production de films suisses ou de s'acquitter d'une taxe correspondante. Les recettes doivent être affectées à la promotion du cinéma (voir A231.0130 «Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision»). Il s'agit d'une taxe de compensation dont le montant est avant tout déterminé par l'attitude des diffuseurs de télévision eux-mêmes et qui est par conséquent difficile à prévoir. En 2016, il n'y a pas eu de recettes à ce titre.

Bases légales

LF du 24.3.2006 sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40), art. 7, al. 2. LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 15, al. 2.

Remarques

Recettes en faveur du financement spécial «Encouragement du cinéma», voir budget 2018, tome 1, ch. B41/4.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	71 290 688	80 781 363	81 875 300	1 093 937	1,4
<i>avec incidences financières</i>	49 698 335	53 981 063	55 578 900	1 597 837	3,0
<i>sans incidences financières</i>	520 539	333 000	251 000	-82 000	-24,6
<i>Imputation des prestations</i>	21 071 813	26 467 300	26 045 400	-421 900	-1,6
Charges de personnel	36 157 987	34 871 600	35 021 400	149 800	0,4
<i>dont location de services</i>	190 024	74 400	75 000	600	0,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	34 536 957	45 498 863	46 524 100	1 025 237	2,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	6 574 864	7 814 800	7 897 900	83 100	1,1
<i>dont charges de conseil</i>	1 736 042	2 219 913	2 328 200	108 287	4,9
Charges d'amortissement	513 030	333 000	251 000	-82 000	-24,6
Dépenses d'investissement	82 714	77 900	78 800	900	1,2
Postes à plein temps	241	236	239	3	1,3

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les coûts de personnel représentent environ 43 % des charges de fonctionnement. Ils restent quasi inchangés par rapport à l'exercice précédent. La diminution par rapport au compte d'État 2016 s'explique par les mesures de réduction des dépenses. Dans le compte d'État 2016, une correction a conduit à comptabiliser huit postes supplémentaires pour la Bibliothèque nationale, correction qui n'avait pas encore été faite dans le budget 2017.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

L'augmentation des charges de biens et services et des charges d'exploitation par rapport au budget 2017 (+ 0,7 mio) est due en grande partie aux ressources supplémentaires nécessitées par l'organisation de la rencontre ministérielle qui se tient à Davos avant le Forum économique mondial.

Les charges de loyer (18,6 mio, IP) représentent 40 % du poste «Charges de biens et services et charges d'exploitation». Elles comprennent la location et les frais accessoires pour le dépôt souterrain de la BN, les bâtiments des musées de la Confédération et le bâtiment administratif à Berne.

La plus grande partie des *charges de biens et services liées à l'informatique* (7,9 mio) revient à l'imputation interne de prestations avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT; 5,2 mio) pour l'exploitation de l'infrastructure informatique et des applications spécialisées de l'office. Ces charges englobent l'environnement permettant la transmission des objets de collection numériques ou numérisés, la préparation en vue de l'archivage, l'archivage proprement dit et l'accès aux objets de collection (e-helvetic). Le besoin sans cesse accru de stockage représente un des facteurs de coûts majeurs. Ces charges comportent aussi l'exploitation des systèmes actuels de bibliothéconomie (Virtua) et l'implémentation du futur système NUBES. L'exploitation des autres applications spécialisées comme GEVER, le système d'hébergement des fonds des Archives littéraires suisses (HelveticArchives) ou les plateformes de soutien pour le traitement des demandes dans le domaine de l'encouragement de la culture nécessitent également des ressources.

Les *charges de conseil* (2,3 mio) comprennent les dépenses affectées aux études et aux statistiques culturelles, mais aussi les moyens de financement des différentes commissions de l'OFC prescrites par la loi.

Les autres charges d'exploitation (18 mio) comprennent les ressources affectées à l'exploitation de la BN, les dépenses consacrées à l'exploitation, la surveillance et la garde des quatre musées de la Confédération, le Museo Vela, la collection Oskar Reinhart, le musée des automates à musique et le musée du couvent de St-Georges. Elles comprennent encore les moyens mis à disposition pour des mesures de conservation des collections de la BN, des musées et de la Collection d'art de la Confédération ainsi que pour les acquisitions de la BN. Les frais occasionnés par les cérémonies de remises des différents prix suisses en font également partie.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement dans le domaine propre concernent l'acquisition de mobilier, d'appareils et d'installations, en particulier pour les musées de la Confédération.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: PATRIMOINE CULTUREL

A231.0129 TRANSFERT DES BIENS CULTURELS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	155 837	744 200	559 400	-184 800	-24,8

Ces aides financières doivent contribuer à la protection de biens culturels meubles particulièrement menacés (par ex. en cas de conflits armés). Le soutien va notamment à la garde en dépôt temporaire, aux mesures de conservation de biens culturels étrangers en Suisse et aux projets destinés à sauvegarder le patrimoine culturel meuble à l'étranger et qui constituent un apport aux échanges culturels, didactiques et scientifiques entre États.

Les fluctuations par rapport au budget 2017 et au compte d'État 2016 s'expliquent par le fait qu'une partie des aides financières n'est versée que tous les deux ans.

Bases légales

LF du 20.6.2003 sur le transfert des biens culturels (LTBC; RS 444.1), art. 14. O du 13.4.2005 sur le transfert des biens culturels (OTBC; RS 444.11), art. 8 à 15.

Remarques

Plafond des dépenses «Transfert des biens culturels 2016-2020» (Z0052.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0131 MUSÉES, COLLECTIONS, RÉSEAUX DE TIERS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	11 020 000	10 997 000	11 772 900	775 900	7,1

L'OFC va allouer pour la première fois à partir de 2018 des contributions d'exploitation à des musées et des collections de tiers sur la base d'une procédure publique d'appel d'offres. Le DFI définit les critères d'octroi dans un régime d'encouragement (ordonnance du DFI instituant un régime d'encouragement des musées, des collections et des réseaux de tiers en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel; RS 442.121.1).

Les réseaux de tiers bénéficiaires de contributions d'exploitation sont également énumérés dans cette ordonnance:

- L'Association Memoriav pour la préservation et l'étude du patrimoine audiovisuel suisse à Berne
- La Fondation de la Collection suisse de la danse à Zurich et Lausanne
- La Fondation Passeport Musées suisses à Zurich
- L'Association des musées suisses à Zurich
- L'Institut suisse de Rome
- La Fondation suisse pour la photographie à Winterthour

L'OFC passe une convention de prestations avec les allocataires des contributions d'exploitation.

Par ailleurs, des aides financières sont allouées à des musées et des collections pour la mise en œuvre de projets relatifs à la clarification de la provenance de biens culturels et à la publication des résultats des recherches correspondantes. En outre, des contributions aux primes d'assurance peuvent être allouées à des musées afin de les aider à emprunter des œuvres importantes pour leurs expositions temporaires. La contribution à un projet ou à une prime d'assurance est plafonnée à 150 000 francs. Sont inscrits au budget 10,3 millions pour les contributions d'exploitation, 0,4 million pour les contributions à des projets et 0,3 million pour les contributions aux primes d'assurance.

L'augmentation par rapport aux exercices précédents est due à l'arrêté fédéral du 2.6.2015 allouant un plafond de dépenses pour les aides financières de l'Office fédéral de la culture sur la base de la loi sur l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2020 (FF 2015 8511).

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 10. O du DFI du 29.11.2016 instituant un régime d'encouragement des musées, des collections et des réseaux de tiers en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel (RS 442.121.1), art. 5.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0132 COLLABORATION À LA CULTURE (UNESCO + CONSEIL DE L'EUROPE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	92 623	152 700	152 700	0	0,0

Les États signataires de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur patrimoine culturel immatériel et de soutenir la collaboration sur les plans régional et international. En même temps que la convention, un «Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel» a été créé. Il est alimenté par les contributions obligatoires des États contractants. Les signataires de la convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel s'engagent à sauvegarder et à entretenir les objets culturels et naturels importants situés sur leur territoire (sites du patrimoine mondial). La convention postule un système de collaboration internationale destiné à soutenir les efforts des États et instaure à cette fin un fonds international alimenté par les cotisations des États signataires. L'accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels entend promouvoir un tourisme durable qui rend accessible le patrimoine culturel européen et met l'accent sur des sujets suprarégionaux concernant l'Europe. Les cotisations des États signataires servent à financer les mesures de soutien et le programme d'activités.

Bases légales

Convention du 17.10.2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (RS 0.440.6), art. 26, al. 1. Convention du 23.11.1972 pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (RS 0.451.41). Résolution CM/Res (2010)53, instituant un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels, art. 5.

A231.0136 CINÉMATÈQUE SUISSE

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	9 182 700	7 659 000	8 870 100	1 211 100	15,8

Des contributions d'exploitation sont allouées à la Cinémathèque suisse à Lausanne pour le catalogage, la collection, l'archivage, la restauration et la promotion de films suisses et d'autres œuvres audiovisuelles, en priorité celles qui ont un rapport clair avec la Suisse (Helvetica). Le financement de la Cinémathèque suisse est d'abord assuré par la Confédération. La ville de Lausanne et le canton de Vaud fournissent des contributions supplémentaires. La Confédération conclut avec la Cinémathèque des conventions de prestations pluriannuelles, qui fixent les objectifs et les indicateurs des prestations de l'institution. La Cinémathèque a pour mandat, outre de gérer ses archives analogiques, d'établir et de mettre en œuvre une stratégie de numérisation.

L'augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 1,2 mio) s'explique par les ressources qu'il a fallu débloquer pour le développement des archives numériques. Les moyens supplémentaires sont compensés sur le crédit «A231.0128 Participation au programme Europe créative (MEDIA et culture)».

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur la culture et la production cinématographiques (LCin; RS 443.1), art. 5, let. c, art. 6. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

Remarques

Plafond des dépenses «Films 2016-2020» (Z0004.03), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0139 CONTRIBUTION AUX LOYERS DE L'INSTITUT SUISSE DE ROME

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	112 577	137 200	131 700	-5 500	-4,0

La contribution à l'Institut suisse de Rome (ISR) est destinée à la location de locaux au Centro Svizzero Milano, propriété de la Confédération.

Implanté à Rome et à Milan, l'ISR offre des séjours de travail et d'étude à de jeunes artistes et scientifiques. Il organise régulièrement des manifestations culturelles et scientifiques, en vue de créer une plateforme permettant à de jeunes Suisses de faire connaître en Italie la diversité culturelle et la créativité artistique suisses et de rencontrer et d'étudier la culture classique et contemporaine de l'Italie.

L'ISR a conclu un contrat de location avec l'OFCL. La contribution de la Confédération aux loyers a des incidences financières et des incidences sur les dépenses. L'OFCL tient un compte séparé pour le Centro Svizzero Milano en Italie.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 10.

A236.0101 PROTECTION DU PAYSAGE ET CONSERVATION MONUMENTS HISTORIQUES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	26 452 098	23 979 000	23 531 000	-448 000	-1,9

Des contributions sont allouées principalement à la sauvegarde d'objets à protéger tels que des localités caractéristiques, des sites évocateurs du passé ou des monuments historiques ainsi qu'à des mesures archéologiques. Les projets de recherche, de formation et de perfectionnement des spécialistes, les relations publiques et les contributions à des organisations exerçant leurs activités dans l'ensemble du pays reçoivent aussi un financement.

La Confédération et les cantons participent ensemble au financement des mesures de sauvegarde des objets à protéger (tâche commune). Les contributions fédérales sont allouées principalement sur la base de conventions-programmes conclues avec les cantons ou sur la base de décisions au cas par cas.

La baisse des ressources par rapport au budget 2017 s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 457), art. 13 à 15. O du 16.1.1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN; RS 451.7).

Remarques

Dépenses financées en partie (11 mio) par le biais du fonds «Financement spécial pour la circulation routière», cf. tome 1, ch. B41/14. Ce fonds est alimenté par la moitié du produit net de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants (AFD 606/E110.0111), le produit net de la surtaxe des huiles minérales (AFD 606/E110.0112) et le produit net de la redevance pour l'utilisation des routes nationales (AFD 606/E110.0115). Il permet à la Confédération de financer ses charges liées à la circulation routière (voir également 802 OFT/crédits divers; 806 OFROU/crédits divers; 810 OFEV/crédits divers).

Crédit d'engagement «Protection du paysage et conservation des monuments historiques» (V0152.00-V0152.02), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total sans incidences financières	26 451 342	23 979 000	23 531 000	-448 000	-1,9

Les contributions à des investissements pour la protection du paysage et la conservation des monuments historiques sont complètement réévaluées l'année du versement (voir crédit A236.0101 «Protection du paysage et conservation des monuments historiques»).

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 51.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: CRÉATION CULTURELLE**A231.0119 SOUTIEN À DES ORGANISATIONS CULTURELLES**

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	3 496 810	3 136 300	3 077 700	-58 600	-1,9

Les contributions à des organisations culturelles et professionnelles actives sur tout le territoire suisse dans les domaines de la musique, du théâtre, du cinéma, de la littérature, de la danse et des arts plastiques et appliqués ainsi que les contributions à des organisations d'amateurs pratiquant des activités culturelles dans tout le pays se gèrent par le biais de conventions de prestations pluriannuelles. Le calcul des contributions se fonde sur une nouvelle clé de répartition et sur les critères suivants: montant fixe par discipline, nombre des membres par association et volume des prestations fournies.

La baisse des ressources par rapport au budget 2017 s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 14.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0120 INDEMNITÉ VERSÉE À LA VILLE DE BERNE POUR LA CULTURE

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	999 900	1 016 100	716 100	-300 000	-29,5

La contribution culturelle allouée par la Confédération à la ville de Berne, que celle-ci affecte à des projets et à des institutions culturels, est réglée par une convention de prestations. Des coupes ciblées entraînent une baisse de cette subvention. Elle sera supprimée en 2019.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 18.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0121 PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE DU CANTON DU TESSIN

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	2 429 200	2 428 500	2 383 100	-45 400	-1,9

La Confédération alloue au canton du Tessin des aides financières pour le soutien de mesures destinées à sauvegarder et à promouvoir la langue et la culture italiennes (publications, recherche, programmes culturels, bourses, etc.), pour des institutions et des organisations exerçant des tâches suprarégionales et pour des manifestations linguistiques et culturelles. Sur la base de la convention de prestations conclue avec l'OFC, le canton du Tessin soumet chaque année à ce dernier le programme des mesures prévues et un plan de financement. Le montant de l'aide financière fédérale destinée à appuyer une mesure se calcule notamment en fonction de critères tels que l'urgence en matière de politique linguistique, l'impact sur la sauvegarde ou la promotion de la langue et de la culture ainsi que la portée de la mesure.

La baisse des ressources s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 22. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 22 à 25.

Remarques

Plafond des dépenses «Langues et compréhension 2016-2020» (Z0051.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0122 PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE DES GRISONS

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	4 857 200	4 855 900	4 765 200	-90 700	-1,9

La Confédération alloue au canton des Grisons des aides financières pour le soutien de mesures générales destinées à sauvegarder et à promouvoir les langues et la culture romanches et italiennes (enseignement, traduction, publications, production de matériel pédagogique dans les langues minoritaires, etc.), pour des organisations et institutions exerçant des tâches supra-régionales (Pro Grigioni, Lia Rumantscha), pour des activités d'édition en romanche et pour la promotion du romanche dans les médias (Agentura da Novitads Rumantscha). Sur la base de la convention de prestations conclue avec l'OFC, le canton des Grisons soumet chaque année à ce dernier le programme des mesures prévues et un plan de financement. Le montant de l'aide financière fédérale destinée à appuyer une mesure se calcule notamment en fonction de critères tels que l'urgence en matière de politique linguistique, l'impact sur la sauvegarde ou la promotion de la langue et de la culture ainsi que la portée de la mesure.

La baisse des ressources s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 22. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 18 à 21.

Remarques

Plafond des dépenses «Langues et compréhension 2016-2020 » (Z0051.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0123 MESURES ENCOURAGEANT LA COMPRÉHENSION

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	6 760 688	6 472 400	6 351 500	-120 900	-1,9

La Confédération apporte son soutien aux domaines principaux suivants:

- Échanges scolaires (art. 9 OLang): le soutien est destiné au domaine de la médiation de partenariats, du conseil, de l'encadrement, de la formation et du perfectionnement des enseignants, de l'information et de la communication ainsi qu'à des programmes d'échanges concrets. Depuis 2017, ces tâches sont assumées par la fondation pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM), nouvellement créée par la Confédération et les cantons. Le mandat et le financement sont convenus entre l'OFC, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation et la FPEM.
- Mesures de promotion des langues nationales dans l'enseignement et promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première (art. 10 et 11 OLang): la Confédération alloue des aides pour financer les mesures prises par les cantons. L'OFC collabore avec le Secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (SG-CDIP), qui fait office de service de coordination. Le SG-CDIP reçoit les demandes en provenance des services cantonaux. Il évalue et coordonne les projets déposés et soumet chaque année une demande d'aides financières à la Confédération.
- Centre de compétences scientifique de promotion du plurilinguisme (art. 12 OLang): des aides financières sont allouées à l'Institut du plurilinguisme de l'Université de Fribourg et de la Haute école pédagogique de Fribourg (ci-après Institut) pour les prestations de base qu'il fournit en matière de recherche appliquée sur les langues et le plurilinguisme (coordination, conduite et mise en œuvre de projets de recherche) ainsi que pour la création et l'exploitation d'un centre de documentation. Le mandat et le financement font l'objet d'une convention de prestations conclue entre l'OFC et l'Institut.
- Soutien d'agences de presse (art. 13 OLang): la Confédération soutient l'élaboration de textes et d'articles traitant de sujets en rapport avec la politique des langues, la culture et la compréhension. L'OFC collabore avec l'Agence télégraphique suisse ATS et avec le Schweizer Feuilleton-Dienst SFD. Le mandat et le financement font l'objet d'une convention de prestations conclue entre l'OFC et ces deux institutions.
- Soutien d'organisations et d'institutions (art. 14 OLang): la Confédération soutient des organisations et des institutions d'importance nationale qui œuvrent à la compréhension entre les groupes linguistiques et culturels et soutiennent activement, de façon régulière ou par des projets, le plurilinguisme et la compréhension entre les communautés linguistiques dans différents domaines (organisation de manifestations, revues littéraires ou consacrées à la pédagogie des langues, projets d'échanges extrascolaires, actions de sensibilisation, etc.).
- Soutien des cantons plurilingues (art. 17 OLang): la Confédération verse des aides financières destinées à promouvoir le plurilinguisme des autorités et des administrations cantonales ainsi que le plurilinguisme dans le domaine de la formation. Ces aides sont accordées sur demande. Le mandat et le financement font l'objet d'une convention de prestations conclue entre l'OFC et chacun des cantons plurilingues (BE, FR, VS, GR).

La baisse des ressources par rapport au budget 2017 s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 14 à 18 et 21. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 9 à 14 et 17.

Remarques

Plafond des dépenses «Langues et compréhension 2016-2020» (Z0051.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0124 ENCOURAGEMENT DE L'INSTRUCT. DE JEUNES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	15 814 655	20 984 400	20 592 300	-392 100	-1,9

La Confédération octroie un soutien financier à 17 écoles suisses à l'étranger et pour les coûts résultant de l'engagement d'enseignants suisses dans des écoles allemandes, françaises et internationales fréquentées par un grand nombre d'enfants suisses. Elle peut également encourager les offres de formation professionnelle, les offres de fournisseurs privés et la fondation de nouvelles écoles. Les écoles suisses reconnues par le Conseil fédéral déposent une demande de subventions accompagnée du budget de la nouvelle année scolaire, du décompte final et du rapport concernant l'année scolaire écoulée. Le montant des subventions est fixé de manière forfaitaire sur la base de critères définis. Le montant des aides financières aux écoles suisses est calculé en fonction du nombre total d'élèves ou de personnes en formation, du nombre d'élèves ou de personnes en formation suisses, du nombre des enseignants pour lesquels une subvention peut être demandée et du nombre de langues d'enseignement. La baisse

des ressources par rapport au budget 2017 s'explique par la correction du renchérissement. En 2016, en raison du changement du système de versement des cotisations aux assurances sociales, on a enregistré un solde de crédit unique d'environ 5 millions. Cela explique l'écart par rapport au compte d'État 2016.

Bases légales

LF du 21.3.2014 sur les écoles suisses à l'étranger (LESE; RS 418.0), art. 10 et 14. O du 28.11.2014 sur les écoles suisses à l'étranger (OESE; RS 418.07), art. 4 à 7 et 8 à 13.

Remarques

Plafond des dépenses «Écoles suisses à l'étranger 2016-2020» (Z0059.00), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0125 SOUTIEN AUX GENS DU VOYAGE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	720 500	720 300	706 800	-13 500	-1,9

La Confédération soutient notamment l'Association faitière des gens du voyage «Radgenossenschaft der Landstrasse» et la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses». Fondée en 1975, la «Radgenossenschaft der Landstrasse» offre un éventail de prestations (recherche d'aires de séjour, information du public, scolarisation, etc.) à cette minorité nationale reconnue par la Suisse. La fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» soutient la collaboration entre les différents niveaux institutionnels et les gens du voyage.

La baisse des ressources s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 17.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0126 ENCOURAGEMENT DE FILMS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	29 564 277	31 700 200	31 085 900	-614 300	-1,9

Cette contribution vise à soutenir le développement et la réalisation de projets de films suisses et de coproductions ainsi que l'exploitation publique des films. Elle permet aussi de promouvoir le cinéma suisse et de soutenir l'excellence par l'octroi d'un prix du cinéma. Par ailleurs, la diversité de l'offre des films projetés en salles en Suisse est soutenue par des contributions allouées à des distributeurs et des exploitants de salles suisses. Une partie des ressources est accordée en fonction du succès (env. 30 %), une autre de manière sélective (env. 50 %) et le reste sur la base de critères liés au site (env. 20 %).

L'aide liée au succès vise à soutenir des films suisses en fonction du nombre d'entrées en salles et de l'accueil qui leur est réservé lors d'importants festivals internationaux. Le succès d'un film auprès du public permet d'accorder aux personnes impliquées dans la réalisation (producteurs, réalisateurs et auteurs) une récompense sous la forme d'une aide limitée dans le temps qu'elles peuvent réinvestir dans de nouveaux projets cinématographiques.

L'aide sélective permet d'octroyer des aides financières à la réalisation (écriture de scénarios, développement de projets, production et postproduction) et à l'exploitation (distribution, promotion) de films suisses et de coproductions. Les critères d'octroi d'une aide sélective sont en particulier le potentiel cinématographique, la qualité technique et artistique d'un projet et les structures de son financement. Dans le cadre de coproductions internationales (accords bilatéraux et multilatéraux), on prend notamment en compte la part de financement de la Suisse et le potentiel d'exploitation du film en Suisse et on veille à établir un équilibre adéquat entre productions avec participation suisse minoritaire et productions avec participation suisse majoritaire. En outre, la Confédération encourage à titre subsidiaire la formation de réalisateurs en versant des aides financières aux films de diplôme réalisés dans les hautes écoles, pour autant que ceux-ci soient produits de manière indépendante. Elle soutient également la diversité de l'offre dans les régions. Les aides financières sélectives se limitent à 50 % des coûts totaux d'un projet.

Introduite au milieu de l'année 2016, l'aide liée au site de tournage (Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse, ou PICS) permet à la Confédération de participer aux coûts techniques, artistiques et logistiques engagés en Suisse, particulièrement pour les coproductions internationales. Cet instrument renforce la compétitivité du secteur audiovisuel suisse, permet d'acquérir un savoir-faire indigène et incite à tourner davantage de films en Suisse. Sont soutenus les projets portant sur des films suisses ou des coproductions reconnues dans le cadre des accords de coproduction existants.

La baisse des ressources par rapport au budget 2017 s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 3, let. a, et 4, 6, 7 et 8. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

Remarques

Plafond des dépenses «Films 2016-2020» (Z0004.03), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0127 COOPÉRATION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE CINÉMATOGRAPHIQUE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	767 386	734 300	740 000	5 700	0,8

La contribution annuelle à Eurimages (fonds du Conseil de l'Europe), qui vise à améliorer la collaboration internationale et les échanges dans le domaine cinématographique, contribue à renforcer la compétitivité et la présence du cinéma suisse à travers la participation à des institutions d'encouragement multilatérales et à des coproductions. Les producteurs reçoivent du fonds européen Eurimages un montant de 750 000 euros au maximum. Les principaux critères pris en considération sont la qualité artistique, l'expérience des réalisateurs ou producteurs et les chances de succès en Europe. Les mesures d'accompagnement (manifestations, etc.) en rapport avec Eurimages ainsi que d'autres manifestations en collaboration avec des partenaires et des institutions européens (colloques dans le cadre de coproductions internationales et projets communs avec des institutions de pays européens en marge des accords de coproduction) reçoivent également des aides financières.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 3, let. b, et 5, let. f. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

A231.0128 PARTICIPATION AU PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE (MÉDIA / CULTURE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	4 487 998	5 500 000	5 397 200	-102 800	-1,9

Cette aide financière comprend des contributions à des mesures compensatoires nationales en raison de la participation différée au programme d'encouragement de l'UE «Europe créative» dans les secteurs audiovisuel et culturel, ainsi que la cotisation suisse en cas d'une nouvelle participation de la Suisse au programme de l'UE.

En outre, des mesures d'accompagnement suisses sont financées (par ex. le bureau de coordination «Creative Europe Desk», qui fait office de consultant en matière de projets et procède à leur évaluation pour le compte de la Commission européenne). «Europe créative» est le programme-cadre de l'UE pour la culture et la créativité. Il comprend les deux programmes MEDIA et Culture, qui étaient autonomes jusqu'en 2014. Le programme MEDIA a pour objectif de promouvoir le développement, la distribution et la mise sur le marché de la production cinématographique européenne. La Suisse a participé au programme MEDIA durant les années 2006 à 2013, mais elle n'a jamais participé au programme Culture.

La baisse des ressources par rapport au budget 2017 s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 5, let. f. LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 22, let. b. O du DFI du 21.4.2016 sur les mesures d'encouragement de la présence internationale de la cinématographie suisse et les mesures compensatoires MEDIA (OPICin; RS 443.122).

A231.0130 TAXE VISANT À PROMOUVOIR LE CINÉMA, DIFFUSEURS DE TÉLÉVISION

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	342 000	150 000	150 000	0	0,0

Les recettes provenant des redevances des diffuseurs de programmes télévisés (voir E150.0109 «Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision, part recettes») doivent être affectées au cinéma (aide sélective). Elles alimentent un fonds spécial si elles ne sont pas utilisées la même année. L'affectation des recettes réalisées en cours d'année et des ressources provenant du fonds est budgétisée dans ce crédit.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 15, al. 2. LF du 24.3.2006 sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40).

Remarques

Dépenses imputées au financement spécial «Encouragement du cinéma», voir budget 2018, tome 1, ch. B41/4.

A231.0133 PRIX, DISTINCTIONS ET ACQUISITIONS

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	5 234 454	3 014 800	2 811 300	-203 500	-6,8

Les prix fédéraux sont à la fois un instrument d'encouragement et de promotion. Ils renforcent la visibilité et la diffusion de la production artistique suisse de qualité. Ils permettent de remettre des distinctions à la création culturelle dans les domaines de l'art, du design, de la littérature, de la danse, du théâtre et de la musique ainsi que d'organiser des plates-formes où les œuvres primées peuvent être présentées à un public national et international. En plus de soutenir la culture par des prix et des distinctions, la Confédération acquiert depuis 1888 des œuvres d'art et des travaux de design, qui font partie des collections d'art de la Confédération.

Les prix sont décernés dans le cadre d'un concours et sur la base d'un dossier soumis par les artistes. En revanche, les distinctions sont décernées sur nomination, c'est-à-dire sans dépôt de dossier.

Les prix de danse, qui sont attribués tous les deux ans, ne seront pas décernés en 2018. Cela explique en grande partie la baisse par rapport à l'exercice précédent (- 0,2 mio). D'autres projets relatifs au patrimoine culturel de la danse seront toutefois soutenus. La baisse par rapport au compte d'État 2016 s'explique par le transfert des ressources finançant les mesures d'accompagnement dans les charges de fonctionnement de l'OFC.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 13.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0134 MANIFESTATIONS ET PROJETS

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	926 640	1 046 800	927 200	-119 600	-11,4

Les aides financières vont à des projets destinés à un large public (fêtes et journées d'action dans le domaine de la culture populaire et amateur), à des projets de débats de politique culturelle et à des projets visant à préserver le patrimoine culturel immatériel, qui facilitent l'étude de formes d'expression culturelle ou de questions actuelles en lien avec la culture.

L'OFC attribue les aides financières sur la base d'une mise au concours ou par allocation directe.

La baisse par rapport à l'exercice précédent s'explique par un transfert dans l'enveloppe budgétaire des prestations en lien avec la remise du Prix suisse de la scène.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 16.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir compte d'État 2016, tome 2A.

A231.0135 CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	9 094 397	8 658 500	8 496 700	-161 800	-1,9

La Confédération accorde un soutien aux mesures de médiation dans le domaine de la culture cinématographique, aux organisations travaillant à la promotion du cinéma suisse aux niveaux national et international ainsi qu'à la Fondation Swiss Films, notamment par des contributions à la promotion du cinéma suisse et pour l'organisation et la réalisation du Prix du cinéma suisse.

Un soutien va encore à des festivals suisses de cinéma sur la base de conventions de prestations, à des revues cinématographiques et à des programmes facilitant l'accès des enfants et des jeunes au cinéma, ainsi qu'à des institutions et à des initiatives qui participent activement à la sauvegarde, au développement et au renouvellement de la production et de la culture cinématographiques en Suisse. S'agissant du soutien aux institutions, une attention particulière est portée à la qualité, au professionnalisme des organisations en matière de financement et de mise en œuvre des projets ainsi qu'à l'orientation des mesures vers l'ensemble du pays.

Le perfectionnement des personnes travaillant dans la branche du cinéma est également soutenu. Cette tâche est notamment assumée par la fondation FOCAL, qui reçoit l'appui de la Confédération.

La baisse des ressources par rapport au budget 2017 s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 5, let. a à e, et 6. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

Remarques

Plafond des dépenses «Films 2016-2020» (Z0004.03), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0137 PROMOTION DE LA FORMATION MUSICALE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 710 034	3 044 600	2 987 700	-56 900	-1,9

Les aides financières sont allouées à des projets d'importance nationale destinés à encourager la formation musicale des enfants et des jeunes (notamment des formations nationales, des festivals, des concours). Elles sont attribuées sur la base d'une mise au concours. Par ailleurs, un soutien va au programme Jeunesse et musique (J+M), lancé en 2016 par la Confédération en application du nouvel article constitutionnel sur la formation musicale (art. 67a Cst.). Ce programme permet de soutenir les camps et les cours de musique pour enfants et jeunes et de financer la formation des moniteurs. Les aides financières sont allouées sous forme de contributions forfaitaires par participant.

L'augmentation par rapport au compte 2016 s'explique par l'introduction échelonnée du programme Jeunesse et musique (J+M), prévue par le Message culture.

La baisse des ressources dans le budget 2018 s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 12.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0138 PROMOTION DE LA LECTURE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	4 411 500	4 316 100	4 235 500	-80 600	-1,9

Le soutien va à des organisations et des projets dans le domaine de la promotion de la lecture, dans le but d'encourager cette compétence culturelle qu'est la lecture et le plaisir de lire, de promouvoir l'accès aux livres et à la culture de l'écrit, en particulier chez les enfants et les jeunes, de contribuer au développement et à l'échange des connaissances, à la collaboration et à la coordination des acteurs de la promotion de la lecture. L'OFC alloue des contributions d'exploitation aux organisations actives dans

la promotion de la lecture à l'échelle nationale ainsi que des contributions à des projets suprarégionaux destinés à encourager la lecture. Les aides financières sont attribuées sur la base d'une mise au concours. Des conventions de prestations sont conclues avec les organisations actives dans ce domaine.

La baisse des ressources par rapport au budget 2017 s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 15.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0140 PROMOTION DE LA LITTÉRATURE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 667 269	1 753 000	1 720 200	-32 800	-1,9

Ces aides financières visent à encourager le travail d'édition culturelle (assistance et conseils aux auteurs, révision critique, etc.), en vue de valoriser et de renforcer le paysage littéraire suisse. Les contributions de soutien sont allouées sur la base d'une mise au concours publique.

La baisse des ressources par rapport au budget 2017 s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 15.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0141 PARTICIPATION CULTURELLE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	721 767	779 800	765 200	-14 600	-1,9

Ces aides financières visent à renforcer la participation de la population à la vie culturelle. Sont soutenus des projets destinés à favoriser l'accès à des offres culturelles, à promouvoir la médiation culturelle, à former à la culture et à faire participer la population à des activités culturelles, ainsi que des projets d'encouragement des échanges de connaissances, de collaboration et de coordination. Des enquêtes, des études et des colloques sont également financés. Ces projets doivent avoir un caractère national. Les aides financières sont attribuées sur la base d'une mise au concours.

La baisse des ressources s'explique par la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 9a.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcement du rôle de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse) en tant qu'expert et service spécialisé
- Utilisation de la numérisation à des fins d'innovation dans les prestations, la distribution et l'organisation; développement de l'automatisation et de la standardisation
- Maintien et promotion de la sécurité opérationnelle et de la qualité des prestations
- Développement ciblé de partenariats et de coopérations avec des hautes écoles, des organes fédéraux, des services météorologiques européens, des exploitants d'infrastructures essentielles ainsi qu'avec des organisations privées et internationales pour la consolidation de l'expertise et l'instauration d'effets de synergie

PROJETS 2018

- Automatisation des observations et mesures manuelles: mise en exploitation des radiosondages automatiques à Payerne
- Automatisation des observations de météorologie aéronautique: établissement du plan d'observations automatiques pendant la nuit à l'aéroport de Zurich
- National Centre for Climate Services: calcul et mise à disposition de scénarios climatiques uniformisés pour la Suisse, sur la base des simulations les plus récentes de modèles climatiques
- Poursuite du développement de la gestion de la sécurité dans le domaine de la météorologie aéronautique: implémentation des nouveaux rôles, processus et instruments
- Outils prévisionnels: développement de méthodes d'établissement de prévisions météorologiques et alertes, réponse aux exigences d'une société toujours plus mobile

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	37,0	37,9	36,9	-2,4	36,9	36,9	36,9	-0,6
Charges	104,3	110,5	115,7	4,8	113,4	109,9	105,6	-1,1
Δ par rapport au PF 2018-2020			2,8		0,1	-1,1		
Charges propres	82,2	83,6	83,6	0,0	83,7	83,6	83,8	0,1
Charges de transfert	22,1	26,9	32,1	19,7	29,7	26,2	21,8	-5,1
Dépenses d'investissement	1,9	3,0	3,0	0,0	3,0	3,0	3,0	0,2
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

MétéoSuisse est le service responsable en matière de météorologie et climatologie et l'interlocuteur principal des autorités, de l'aéronautique et du monde scientifique, auxquels il fournit des systèmes de mesures à haute résolution temporelle et spatiale ainsi que des prestations météorologiques et climatologiques. Il répond en outre à des questions internationales dans les domaines mentionnés.

MétéoSuisse tire des revenus de prestations météorologiques fournies tant à des services internes de l'administration qu'à des entités externes, par exemple avec le traitement de données météorologiques pour le compte de clients actifs dans le domaine de la météorologie aéronautique. À ces revenus s'ajoutent les recettes issues de projets de recherche financés par des tiers. Il faut s'attendre à un recul des ventes d'informations météorologiques par rapport à l'année précédente, notamment parce que le numéro de service 162 est de moins en moins utilisé et qu'un grand projet client est clos.

Les charges de MétéoSuisse sont essentiellement liées au domaine propre, c'est-à-dire à la fourniture de prestations en rapport avec la météo et le climat (collecte de données, traitement d'informations, prestations d'experts). Malgré les mesures d'économies, l'enveloppe budgétaire reste stable dans le domaine propre, grâce à l'acquisition de deux projets dont le financement est couvert par des recettes.

MétéoSuisse verse des contributions à diverses organisations nationales et internationales qui effectuent de la recherche, établissent des standards internationaux, développent des modèles de prévisions météorologiques globaux ou des systèmes de satellites météorologiques. L'augmentation des charges sur la période 2018-2019 résulte essentiellement du relèvement des contributions à l'organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), hausse liée à la construction de la nouvelle génération de tels satellites.

GP 1: DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations (GP) 1 comprend la génération et les résultats immédiats des mesures et des observations ainsi que des prévisions météorologiques numériques destinés au public, aux autorités, au réseau national de sécurité, à l'aéronautique de même qu'au monde économique et scientifique. Il contribue ainsi à accroître la création de valeur économique.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	19,4	18,2	19,2	5,7	19,2	19,2	19,2	1,4
Charges et dépenses d'investissement	29,0	29,2	29,8	1,9	29,8	29,8	29,9	0,6

COMMENTAIRE

Près de 34 % des charges de fonctionnement de MétéoSuisse concernent le GP 1. Les revenus de fonctionnement augmentent à partir du budget 2018 du fait de la nouvelle répartition des recettes d'un produit dans le domaine de la collaboration internationale, ce qui conduit à un transfert de recettes et de coûts du GP 1 vers le GP 2.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Disponibilité des systèmes de mesure: Les systèmes de mesure radar et SMN sont optimisés en permanence afin d'augmenter la qualité des prévisions et des avis						
- Disponibilité du réseau de radars (% , min.)	99,9	92,0	96,0	96,0	96,0	96,0
- Disponibilité des données SwissMetNet (Réseau de mesure automatique de MétéoSuisse) dans DWH (entrepôt de stockage) après 9 minutes (% , min.)	99,0	96,0	96,0	96,0	96,0	96,0
- Certification ou recertification des stations de MétéoSuisse et des stations de partenaires (nombre, min.)	51	40	40	40	40	40
Qualité des mesures: Les mesures sont effectuées dans le respect des normes internationales (portée, délai, qualité)						
- Respect des prescriptions de l'OMM (% , min.)	100	95	95	95	95	95
Fiabilité et qualité des modèles prévisionnels: Les modèles prévisionnels mis à disposition des utilisateurs sont fiables et de haute qualité						
- Disponibilité du modèle de prévision numérique (% , min.)	-	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7
- Résultat de la vérification: écart statistique entre les prévisions et les mesures (ultérieures) de la température (°C)	-	2,46	2,46	2,44	2,44	2,42
- Résultat de la vérification: écart statistique entre les prévisions et les mesures (ultérieures) de la force du vent (m/s)	-	2,07	2,07	2,06	2,06	2,05
Augmentation de l'efficacité: Des contrôles réguliers ainsi que des automatisations permettent de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité						
- Nombre de systèmes de mesure et d'observation qui seront automatisés (nombre, min.)	-	1	1	1	1	1
- Part des services commerciaux pour lesquels la rentabilité des applications sous-jacentes a été contrôlée (%)	0	10	20	30	40	50
Satisfaction clients: Les bénéficiaires des prestations sont satisfaits du contenu ainsi que de la qualité de livraison des données						
- Livraisons aux clients «push» de l'ensemble des données météorologiques et climatologiques (échelle 1 à 6)	5,7	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Sondes qui ont atteint une altitude de 31 km (%)	93,0	88,0	85,8	91,2	87,6	87,6
Mesures climatologiques et météorologiques par journée calendaire (nombre, mio)	-	-	-	4,522	5,452	7,030
Données phénologiques transmises automatiquement (%)	-	-	-	38	45	49
Disponibilité des analyses microscopiques pour la prévision hebdomadaire de concentration des pollens (%)	-	-	-	92	93	91
Stations de mesure météorologiques et climatologiques sous l'égide de l'Organisation météorologique mondiale (nombre, milliers)	-	-	-	-	-	32
Part de données de partenaires au regard de la totalité des données Data Warehouse (%)	-	-	-	34	30	51
Maintenance stations SMN - interventions (nombre)	-	549	654	601	822	825

GP 2: INFORMATIONS ET EXPERTISES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES

MANDAT DE BASE

Le GP 2 englobe, d'une part, la création de bases destinées à la prise de décisions influencées par le temps ou le climat et couvre, d'autre part, les besoins du grand public, des autorités, du réseau national de sécurité, de l'aviation, du monde scientifique et de l'économie en matière de protection contre les dommages causés par les intempéries ou la radioactivité, de services de planification d'activités dépendant de la météo ou encore d'organisation sûre et économique de la navigation aérienne. Ce groupe de prestations contribue donc à accroître la sécurité et le bien-être de la population dans la mesure où il permet de limiter les dégâts matériels dus aux intempéries et de réduire le nombre d'accidents liés à la météo.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	17,9	19,7	17,7	-9,9	17,7	17,7	17,7	-2,6
Charges et dépenses d'investissement	55,3	57,4	56,8	-1,0	56,9	56,8	57,0	-0,2

COMMENTAIRE

Près de 66 % des charges de fonctionnement de MétéoSuisse concernent le GP 2. Les recettes sont en baisse, du fait d'effets de substitution (utilisation plus fréquente d'offres gratuites) ainsi que du transfert d'un produit du domaine de la collaboration internationale du GP 2 dans le GP 1. Du fait de ce transfert, les charges reculent également légèrement.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Qualité prévisions: La qualité des prévisions à court et moyen termes s'est stabilisée à un niveau élevé						
- Indice de qualité jour+1 (indice)	84,7	82,5	82,5	83,0	83,0	83,5
- Indice de qualité jour+3 (indice)	79,7	77,0	77,0	77,5	77,5	78,0
- Indice de qualité jour+5 (indice)	72,6	70,5	70,5	71,5	71,5	72,0
Qualité des avis: La qualité des avis est maintenue à un niveau élevé						
- Part d'avis manqués (% , max.)	20	15	15	15	15	15
- Part d'avis non nécessaires (% , max.)	25	30	30	30	30	30
Prestations de météorologie aéronautique: Les dispositions nationales et internationales en matière d'aviation civile (OMM, OACI, UE et EASA) sont respectées et la qualité est maintenue à un niveau élevé						
- Maintien de la certification SES (Single European Sky) (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- Qualité des prévisions pour les aéroports de Zurich et Genève (indice)	85,4	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0
- Satisfaction clients (échelle 1 à 6)	4,9	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Portail des dangers naturels: L'accès de la population au portail de la Confédération est assuré						
- Disponibilité portail des dangers naturels (% , min.)	100,0	99,5	99,5	99,5	99,5	99,5
Calcul de la propagation de la radioactivité: L'OFPP (CENAL) a accès 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 à des calculs de la propagation de la radioactivité						
- Les cas de test mensuels offrent différents calculs de la propagation (nombre, min.)	3	3	3	3	3	3
- Satisfaction des autorités actives au sein du réseau national de sécurité (échelle 1 à 6)	5,9	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Informations climatiques: La population reçoit des informations pertinentes et actuelles						
- Articles de blog par année (nombre, min.)	48	30	30	30	30	30
- Mise à jour de l'évolution du climat sur Internet (nombre, min.)	98	97	97	97	97	97

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Evènements d'alarme : > Degrés de danger 3 (nombre)	33	49	59	77	63	34
Écarts de température en Suisse par rapport à la moyenne préindustrielle (1864-1900) (°C)	2,74	1,92	1,38	2,59	2,76	2,15
Écarts de température au niveau mondial par rapport à la moyenne préindustrielle (1864-1900) (°C)	0,73	0,77	0,82	0,88	1,06	1,08
Jours de précipitations extrêmes en Suisse (≥ 20mm) (jours)	128	167	164	172	142	172
Jours de tempête sur le plateau suisse (≥ 75 km/h) (jours)	45	70	59	57	57	58
Jours de canicule en Suisse (≥ 30°C) (jours)	34	48	44	17	55	39
Visites App (nombre, mio)	-	-	-	126,000	162,000	283,000
Visites Internet (nombre, mio)	-	-	77,500	76,000	63,000	50,000
Mouvements d'atterrissage et de décollage d'avions de lignes et d'avions charter sur les 2 aéroports nationaux (nombre, milliers)	372	373	367	374	378	-

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	37 236	37 863	36 945	-2,4	36 912	36 912	36 912	-0,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-918		-33	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	84 358	86 626	86 592	0,0	86 672	86 612	86 850	0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-34		81	-60	238	
Domaine des transferts								
GP 1: Données météorologiques et climatologiques								
A231.0176 Organisation météorologique mondiale, Genève	2 548	2 940	3 001	2,1	3 176	3 211	3 244	2,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			61		175	35	33	
A231.0177 Org. europ. pour exploit. de satellites météor., Darmstadt	15 569	19 000	24 200	27,4	21 500	18 000	13 500	-8,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			5 200		-2 700	-3 500	-4 500	
A231.0178 Centre mondial du rayonnement, Davos	1 460	1 460	1 460	0,0	1 460	1 460	1 475	0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	15	
A231.0180 Collaboration européenne en matière de météorologie	294	350	375	7,1	375	375	379	2,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			25		0	0	4	
GP 2: Informations et expertises météorologiques et climatiques								
A231.0179 Centre europ. pour prévisions météo. à moyen terme, Reading	2 193	3 100	3 100	0,0	3 200	3 200	3 200	0,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		100	0	0	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	37 235 994	37 862 600	36 944 800	-917 800	-2,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>27 313 443</i>	<i>27 486 100</i>	<i>26 632 400</i>	<i>-853 700</i>	<i>-3,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>218 049</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>9 704 502</i>	<i>10 376 500</i>	<i>10 312 400</i>	<i>-64 100</i>	<i>-0,6</i>

Les revenus avec incidences financières sont calculés sur la base des revenus moyens inscrits aux comptes des quatre derniers exercices. Le recul s'explique par la tendance à la baisse des recettes provenant des renseignements météorologiques par téléphone ainsi que par la clôture d'un grand projet client.

Les revenus liés à l'imputation des prestations reposent essentiellement sur des accords à long terme avec des organismes d'intervention ainsi que d'autres offices fédéraux. Leur recul est dû à la suppression des prestations pour la Centrale nationale d'alarme.

Bases légales

LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.7). O du 7.11.2007 sur la météorologie et la climatologie (OMét; RS 429.11).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	84 357 905	86 626 016	86 591 700	-34 316	0,0
<i>avec incidences financières</i>	70 567 469	71 054 716	70 803 500	-251 216	-0,4
<i>sans incidences financières</i>	2 556 346	3 523 000	3 523 000	0	0,0
<i>Imputation des prestations</i>	11 234 090	12 048 300	12 265 200	216 900	1,8
Charges de personnel	50 628 501	49 054 600	49 239 400	184 800	0,4
<i>dont location de services</i>	591 729	457 600	300 000	-157 600	-34,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	29 276 041	31 048 416	30 829 300	-219 116	-0,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	9 113 215	9 008 000	9 184 700	176 700	2,0
<i>dont charges de conseil</i>	1 084 085	1 464 521	1 557 300	92 779	6,3
Charges d'amortissement	2 556 346	3 523 000	3 523 000	0	0,0
Dépenses d'investissement	1 906 224	3 000 000	3 000 000	0	0,0
Postes à plein temps (Ø)	313	305	303	-2	-0,7

Charges de personnel et équivalents plein temps

La hausse des charges de personnel résulte d'internalisations: deux mandats externes dans le domaine informatique vont être intégrés dans l'administration fédérale (+ 0,3 mio). En revanche, la mise en œuvre des mesures d'économies entraîne une baisse de 0,2 million des charges de personnel, ce qui explique le recul par rapport au compte 2016. Ce recul est également dû à la diminution du nombre de projets financés par des tiers.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et charges d'exploitation sont en baisse de 0,4 million par suite de la clôture d'un grand projet client et des internalisations. MétéoSuisse a cependant obtenu deux projets du programme Horizon 2020 d'un montant d'environ 0,1 million; les fonds proviennent d'un crédit du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation affecté aux mesures de remplacement liées au programme Horizon 2020.

L'augmentation de 0,2 million des charges de biens et services liées à l'informatique est essentiellement due aux coûts supplémentaires d'exploitation informatique (prestations standard de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication). Des économies sont par contre prévues au niveau de l'acquisition du matériel.

L'augmentation de 0,1 million des charges de conseil s'explique par différents projets, tels que celui pour l'automatisation des observations et des mesures.

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement comprennent l'amortissement ordinaire des immobilisations.

Dépenses d'investissement

Les fonds sont essentiellement prévus pour les investissements de remplacement (infrastructure informatique, infrastructure de mesure) ainsi que pour la semi-automatisation des sondes radio et la mise en œuvre des mesures de gestion de continuité des affaires (disponibilité élevée).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

A231.0176 ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE, GENÈVE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	2 547 660	2 940 000	3 000 700	60 700	2,1

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) est une sous-organisation de l'ONU. Elle a son siège à Genève et assure l'accès aux informations et prévisions météorologiques. L'OMM coordonne notamment la collecte mondiale de données, les travaux de recherche ainsi que les applications météorologiques, par exemple dans les domaines suivants: prévisions météorologiques, pollution atmosphérique, changement climatique et surveillance de la couche d'ozone. Le directeur de MétéoSuisse exerce le statut de représentant permanent auprès de l'OMM et y défend les intérêts de la Suisse. De 2010 à 2018, il assure en outre la présidence de la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO).

Près d'un tiers des contributions sont obligatoires et servent à couvrir les dépenses normales de l'OMM. Celles-ci sont réparties entre les membres selon une clé tenant compte du revenu national brut de chaque État.

Deux tiers du crédit vont à des institutions suisses (par ex. des instituts de recherche ou des universités) qui soutiennent l'OMM au moyen de prestations et dans le cadre de programmes multilatéraux. MétéoSuisse coordonne notamment toutes les contributions nationales au Système mondial d'observation du climat (SMOC) et au programme de Veille atmosphérique globale (VAG), tout en finançant les accords à long terme visant à réaliser de précieuses séries de mesure du climat et d'autres activités internationales liées au SMOC et à la VAG.

Dans le budget 2018, la contribution de la Suisse s'élève à 1,1 % du budget régulier de l'OMM. La valeur budgétée est basée sur le plan financier stratégique de l'organisation. L'augmentation de 0,1 million s'explique par la conclusion d'un accord supplémentaire avec l'OMM.

Bases légales

Convention du 11.10.1947 de l'Organisation météorologique mondiale (RS 0.429.01), art. 24. LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.1), art. 5a.

A231.0177 ORG. EUROP. POUR EXPLOIT. DE SATELLITES MÉTÉOR., DARMSTADT

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	15 569 111	19 000 000	24 200 000	5 200 000	27,4

L'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) exploite dix satellites servant à l'observation du temps et du climat. Certains types de satellites atteindront toutefois la fin de leur cycle de vie dans les prochaines années et vont devoir être supprimés. Les satellites météorologiques constituent un outil indispensable pour les prévisions météorologiques et les observations climatiques. Par sa présence dans les organes d'EUMETSAT, MétéoSuisse garantit l'accès aux données de cette dernière aussi bien à la population suisse qu'aux milieux économiques, aux services météorologiques privés et aux autorités.

La clé de répartition déterminant la contribution de la Suisse au budget général et aux programmes obligatoires est calculée sur la base de la moyenne du revenu national brut de chaque État membre correspondant aux trois dernières années civiles. En 2018, la contribution de la Suisse est fixée à 3,6 % du budget d'EUMETSAT. Cette forte hausse est liée à la construction et à la mise en œuvre de la nouvelle génération de satellites météorologiques géostationnaires et à orbite polaire. Du fait de retards, deux projets de construction se chevauchent en 2018 et 2019 (Meteosat Third Generation), entraînant un pic de dépenses au cours de ces deux années. À partir de 2020, les contributions planifiées sont de nouveau en recul (13,5 mio en 2021).

Bases légales

Convention portant création d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) (RS 0.425.43), art. 10 et art. 11.

A231.0178 CENTRE MONDIAL DU RAYONNEMENT, DAVOS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 460 000	1 460 000	1 460 000	0	0,0

Basés à Davos, l'Observatoire physique et météorologique et le Centre mondial du rayonnement traitent de la question de l'impact du rayonnement solaire sur le climat de la Terre. À la demande de l'OMM, le Centre veille à ce que les mesures de rayonnement effectuées par les réseaux d'observation météorologique le soient de manière identique dans le monde entier. MétéoSuisse siège au conseil de fondation sur mandat de la Confédération et assume la présidence de la commission de surveillance. La contribution annuelle de la Confédération au budget d'exploitation du Centre mondial du rayonnement se monte à 56 %, celle du canton des Grisons et de la commune de Davos étant fixée à 44 %.

Bases légales

LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.1), art. 5a.

A231.0180 COLLABORATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE MÉTÉOROLOGIE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	293 787	350 000	375 000	25 000	7,1

La contribution est destinée aux deux institutions suivantes:

- EUMETNET est un réseau regroupant les services météorologiques nationaux d'Europe occidentale et centrale. Cette organisation coordonne l'exploitation des systèmes d'observation communs, les activités dans le domaine des modèles numériques à haute résolution et des alertes lors d'intempéries, la fourniture de données pour les services climatiques ainsi que la formation des météorologues. Par ailleurs, EUMETNET représente les services météorologiques associés dans les enceintes de la Commission européenne et d'autres institutions européennes. MétéoSuisse assume en outre la vice-présidence de l'organisation.
- ECOMET est un groupement d'intérêts économique représentant les services nationaux de météorologie. Il a pour objet de créer, dans le respect du droit de la concurrence, des conditions générales favorables à l'exploitation transfrontalière de données météorologiques et au développement des activités économiques dans le secteur météorologique. L'accès aux données météorologiques doit être facilité, leur exploitation étendue et leur diffusion simplifiée.

Les contributions aux deux organisations sont réparties entre les membres selon une clé de répartition qui tient compte du revenu national brut de chaque État membre. La part de la Suisse au budget d'EUMETNET s'élève à 3,8 %, celle au budget d'ECOMET à 3,7%.

Bases légales

LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.1), art. 5a.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INFORMATIONS ET EXPERTISES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES

A231.0179 CENTRE EUROP. POUR PRÉVISIONS MÉTÉO. À MOYEN TERME, READING

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	2 192 565	3 100 000	3 100 000	0	0,0

Le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) développe et exploite des modèles météorologiques prévisionnels globaux de premier plan au niveau mondial. Il établit ses prévisions à moyen et long terme à l'aide de supercalculateurs. Au travers de sa contribution, la Confédération assure un accès au savoir et aux résultats des modélisations du CEPMMT. La clé de répartition de la contribution de la Suisse au budget du CEPMMT est calculée sur la base de la moyenne du produit national brut de chaque État membre durant les trois dernières années civiles. Pour l'année budgétaire, la contribution de la Suisse est fixée à 3,7 % du budget du CEPMMT.

Bases légales

Convention du 11.10.1973 portant création du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (RS 0.420.514.291), art. 13.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Mise en œuvre de l'agenda Santé2020 dans les quatre champs d'action:

- Qualité de vie: offres de soins modernes, santé et protection des consommateurs, promotion de la santé, prévention et dépistage
- Égalité des chances: soins de santé accessibles à tous, atténuation de l'augmentation des coûts, renforcement des droits de l'assuré
- Qualité des soins: soins de santé de qualité en regard des prestations et des professions de la santé
- Transparence: surveillance basée sur les risques (LAMal, LSAMal, LAA), pilotage de la politique de la santé, ancrage international
- Information touchant aux questions sanitaires axée sur les groupes cibles

PROJETS 2018

- Révision partielle de la LAMal concernant un système de prix de référence: résultats de la procédure de consultation et adoption du message
- Révision partielle de la LAMal concernant le pilotage du domaine ambulatoire: résultats de la procédure de consultation et adoption du message
- Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques: entrée en vigueur
- Ordonnances relatives à la loi sur les professions de la santé: ouverture de la procédure de consultation

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ 0 en % 17-21
Revenus	30,7	31,1	40,5	30,0	38,0	37,5	38,3	5,3
Charges	3 045,0	3 055,4	3 099,3	1,4	3 214,1	3 316,3	3 441,5	3,0
Δ par rapport au PF 2018-2020			74,2		61,7	61,5		
Charges propres	183,3	152,6	160,0	4,9	162,0	161,3	159,1	1,1
Charges de transfert	2 861,7	2 902,8	2 939,3	1,3	3 052,2	3 155,0	3 282,4	3,1
Dépenses d'investissement	1,8	2,0	0,3	-85,0	0,3	0,3	0,3	-37,5
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est le centre de compétences de la Confédération pour les questions relevant de la santé publique et de l'assurance maladie et accidents. Il veille, dans son domaine d'attribution, à ce que le système sanitaire reste performant et financièrement viable. La mise en œuvre de la stratégie «Santé2020» permet d'optimiser le système de santé suisse pour faire face aux défis à venir.

Revenus: les revenus de fonctionnement pour 2018 avoisinent les 19,4 millions et se composent notamment des recettes provenant des émoluments perçus dans les domaines des examens des professions médicales, de la radioprotection, des produits chimiques et des médicaments, qui augmentent en tout de presque 3,6 millions par rapport au budget 2017. Ils comprennent également les revenus émanant de tiers (organe de coordination eHealth et Fonds de prévention du tabagisme) ainsi qu'une contribution extraordinaire de Swissnuclear avoisinant 3,5 millions pour le financement du réseau automatique de mesure de la radioactivité dans l'environnement. En 2018, le montant budgétisé pour les revenus dans le domaine des transferts s'élève en tout à environ 21,2 millions. Il se compose essentiellement des primes à encaisser dans l'assurance militaire (20,2 mio). Ces recettes augmentent d'environ 2,2 millions par rapport au budget 2017 en raison des hausses de primes prévues dans le programme de stabilisation 2017-2019. Les revenus de fonctionnement englobent également les recettes issues des émoluments perçus pour l'élimination de déchets radioactifs, d'un montant avoisinant 1 million.

Charges: les charges propres pour 2018 avoisinent les 160,0 millions et sont donc supérieures de près de 7,4 millions au montant inscrit au budget 2017. Le Conseil fédéral a accordé des ressources supplémentaires à l'OFSP pour les nouvelles tâches à accomplir concernant les professions de la santé, l'enregistrement du cancer, la radioprotection mais aussi pour des tâches à réaliser dans le domaine de l'assurance maladie et accidents (fixation des prix des médicaments, surveillance de l'assurance-maladie, adaptation des structures tarifaires, mise en œuvre du financement hospitalier et renforcement de l'évaluation des technologies de la santé ([health technology assessment, HTA])). Les dépenses dans le domaine des transferts s'élèvent au total à près de 2,94 milliards. Elles incluent notamment les contributions à la réduction individuelle de primes de l'ordre de 2,76 milliards ainsi que les prestations et les coûts administratifs de l'assurance militaire. Les charges de transfert augmentent fortement d'ici la fin de la période de planification, ce qui s'explique principalement par les hausses prévues des dépenses pour la réduction individuelle de primes en raison de l'augmentation des coûts de la santé.

GP 1: SANTÉ

MANDAT DE BASE

L'OFSP contribue à la protection et à la promotion de la santé publique et individuelle ainsi qu'à des soins de santé transparents et de qualité, accessibles à tous. À cette fin, il élabore, exécute et évalue les bases légales dans les domaines des maladies transmissibles, de la biomédecine, des professions de la santé, de la cybersanté, de la radioprotection et des produits chimiques ainsi que des programmes de prévention et des stratégies de santé. Il fournit en outre à la population les informations nécessaires sur les questions touchant à la santé et au système de santé, et assure une collaboration internationale active par le biais de la politique extérieure en matière de santé.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	11,1	10,6	17,9	68,2	14,6	13,4	13,4	6,0
Charges et dépenses d'investissement	125,8	122,4	122,4	0,0	122,6	121,9	119,3	-0,6

COMMENTAIRE

Dans le budget 2018, près de 92 % des revenus de fonctionnement et environ 76 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 1. L'augmentation des revenus de fonctionnement de 7,3 millions résulte notamment des recettes supplémentaires provenant des émoluments perçus dans les domaines des professions médicales, de la radioprotection et des produits chimiques (4,3 mio) ainsi que de la contribution de Swissnuclear destinée au réseau automatique de mesure de la radioactivité dans l'environnement (3,5 mio). Les charges de fonctionnement se situent au même niveau que celles du budget 2017, les charges supplémentaires étant en majeure partie compensées par des coupes ciblées et des dépenses d'investissement réduites.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Prévention: L'OFSP promeut la santé publique et individuelle par une prévention des risques adéquate et optimisée						
- Nouvelles infections VIH (nombre, max.)	542	460	520	500	480	460
- Part de fumeurs dans la population (% , max.)	24,5	24,0	24,5	24,5	24,0	24,0
Professions de la santé: L'OFSP garantit des formations de base et postgrades interprofessionnelles de qualité et contribue à ce qu'un nombre suffisant de médecins soient formés						
- Diplômes (fédéraux) de fin d'études en médecine humaine (nombre, min.)	920	950	980	1 000	1 050	1 055
- Part des médecins de premier recours parmi les titulaires de titres postgrades fédéraux (% , min.)	47,5	50,0	52,0	53,0	55,0	55,0
Sécurité des produits chimiques: L'OFSP évalue l'effet des produits chimiques sur la santé et veille à ce que le consommateur ne soit exposé qu'à des risques acceptables pour sa santé; si nécessaire, des mesures sont prises pour réduire les risques						
- Rapport sur l'efficacité et les effets des mesures d'exécution (délai)	-	31.12.	-	-	31.12.	-
- Marché des produits chimiques : nombre d'évaluations de substances et de produits (nombre, min.)	1 208	-	1 200	1 200	1 200	1 200
Radioprotection: L'OFSP protège la population contre les rayonnements nocifs; il autorise et contrôle notamment les installations qui émettent des rayonnements ionisants et surveille la radioactivité de l'environnement						
- Part des autorisations, admissions et reconnaissances traitées dans les délais (% , min.)	91	92	92	92	92	92
- Immeubles (maison et jardin) où la présence de radium a été contrôlée (nombre, min.)	120	200	220	50	-	-
Cybersanté: En fixant un cadre légal et des mesures d'accompagnement, l'OFSP promeut l'échange de données électroniques afin d'accroître l'efficacité et la qualité du système de santé						
- Part de cabinets médicaux avec dossiers médicaux électroniques (% , min.)	68	70	72	74	76	78
- Dossier électronique du patient (nombre, min.)	20 000	50 000	100 000	200 000	400 000	800 000

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Espérance de vie en bonne santé des femmes à la naissance (année)	-	67,9	-	-	-	-
Espérance de vie en bonne santé des hommes à la naissance (année)	-	67,7	-	-	-	-
Densité médicale - médecins en activité pour 100 000 habitants (nombre)	388	396	408	417	420	-
Part de la population de 15 ans et plus en surpoids - IMC ≥ 25 (%)	-	41,1	-	-	-	-
Part des pers. pratiquant, durant leurs loisirs, plus de 150 minutes d'activité modérée ou plus de 2 fois une activité intense par semaine (%)	-	72,5	-	-	-	-
Part des médecins titulaires d'un diplôme étranger ayant obtenu une autorisation de pratiquer selon la LPMéd (%)	43,9	50,6	53,8	56,6	59,3	58,8

GP 2: ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS

MANDAT DE BASE

L'OFSP met en place les conditions nécessaires pour une couverture de soins de qualité, adaptée et financièrement supportable. À cette fin, il assure l'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, de la loi sur l'assurance-accidents, de la loi sur l'assurance militaire ainsi que de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie et les développe. L'OFSP surveille aussi les assureurs-maladie et accidents, contrôle l'évolution des coûts, promeut des prestations adéquates et œuvre en faveur d'une garantie de la qualité des soins médicaux.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	1,5	1,8	1,5	-18,4	1,5	1,5	1,5	-5,0
Charges et dépenses d'investissement	32,9	32,2	37,9	17,7	39,7	39,7	40,1	5,7

COMMENTAIRE

Près de 8 % des revenus de fonctionnement et environ 24 % des charges de fonctionnement inscrits au budget 2018 sont imputables au groupe de prestations 2. Le Conseil fédéral prévoit, à partir de 2018, d'octroyer des ressources supplémentaires pour le renforcement de l'évaluation des technologies de la santé (health technology assessment, HTA), la fixation des prix des médicaments, la surveillance de l'assurance-maladie, l'adaptation des structures tarifaires dans l'assurance-maladie et des tâches relatives au financement hospitalier.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Surveillance établissements, primes et solvabilité: L'OFSP protège les intérêts des assurés, veille à promouvoir la transparence de l'AMal sociale, à garantir la conformité au risque des primes au sein de l'AMal et à faire préserver la sécurité financière des assureurs						
- Solvabilité insuffisante des assureurs maladie (nombre, max.)	14	0	0	0	0	0
- Combined ratio général (rapport entre les coûts des prestations additionnés des frais d'exploitation et les recettes de primes) dans l'AOS (%)	101	101	101	101	101	101
- Part des primes versées en trop (par rapport aux coûts cantonaux) dans le total des primes (% max.)	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Prestations: L'OFSP s'assure que les prestations de l'AMal sont régulièrement vérifiées et que leurs prix sont actualisés systématiquement, l'objectif étant de respecter les critères EAE (efficacité, adéquation et économicité)						
- Réexamen du prix de certains médicaments inscrits sur la liste des spécialités (% min.)	0	33	33	33	33	33
- Part des décisions prises dans les délais prévus (60 jours ouvrables) concernant les nouvelles admissions dans la liste des spécialités (% min.)	80	95	80	80	80	80
- Prestations médicales spécifiques réexaminées - sans nouvelle admission (nombre, min.)	0	3	5	7	9	11
Gestion des données et statistique: L'OFSP veille à assurer la transparence en matière de quantité, de coûts et de qualité en ce qui concerne les offres d'assurance et les prestations de l'AMal, de l'AA et de l'AM						
- Part des frais administratifs par rapport aux coûts totaux de l'AM (% max.)	10,1	10,0	10,1	10,1	10,1	10,1
- Volume des données fournies par les assureurs maladie (données de base) par rapport au volume visé (%)	100	100	100	100	100	100
- Volume des données fournies par les assureurs maladie (données étendues) par rapport au volume visé (% minimal) (% min.)	0	100	60	95	100	100
Tarifs: L'OFSP applique les principes définis pour l'approbation des tarifs (équité et économicité) et assure subsidiairement que les structures tarifaires sont dûment actualisées						
- Part des conventions examinées en six mois (%)	75	100	100	100	100	100

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Part des coûts de la santé dans le PIB (%)	10,4	10,8	10,9	11,1	-	-
Part des prestations brutes (prestations y c. participation aux coûts des assurés) de l'AOS dans le PIB (%)	4,0	4,2	4,4	4,5	4,7	-
Part de la population jugeant le système de santé (très) bon (%)	77	76	70	66	69	75
Prime standard AOS mensuelle (franchise ordinaire) pour les adultes de 26 ans et plus (CHF)	373,8	382,0	387,7	396,1	411,8	428,1
Participation de la Confédération dans la réduction des primes (%)	52,0	54,2	54,3	56,0	57,2	-
Part de la population résidente permanente de 16 ans ou plus renonçant à des soins dentaires pour des raisons financières (%)	4,4	4,5	4,7	4,2	-	-

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	12 588	12 440	19 357	55,6	16 087	14 908	14 908	4,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			6 917		-3 270	-1 179	0	
Domaine des transferts								
Remboursement de contributions et indemnités								
E130.0101 Recettes de l'assurance militaire	18 064	17 759	20 185	13,7	20 958	21 631	22 440	6,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			2 426		773	673	809	
E130.0102 Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire	-	75 000	75 000	0,0	75 000	75 000	75 000	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
E130.0108 Émoluments et remboursements de subventions	-	950	950	0,0	950	950	950	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	158 658	154 605	160 289	3,7	162 295	161 604	159 398	0,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			5 684		2 006	-691	-2 207	
Domaine des transferts								
GP 1: Santé								
A231.0213 Contribution à la prévention et à la promotion de la santé	11 359	23 076	22 412	-2,9	22 264	21 448	20 501	-2,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-664		-148	-816	-947	
A231.0216 Contributions au dossier électronique du patient	-	7 000	9 700	38,6	12 700	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			2 700		3 000	-12 700	-	
A231.0219 Contribution versée à NAGRA par Conf. en tant que sociétaire	2 140	2 022	1 960	-3,1	3 100	3 500	3 440	14,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-62		1 140	400	-60	
A231.0221 Apport à des provisions pour le traitement des déchets rad.	-	944	342	-63,8	428	474	522	-13,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-602		86	46	48	
GP 2: Assurance-maladie et accidents								
A231.0214 Réduction individuelle de primes (RIP)	2 480 807	2 633 000	2 759 000	4,8	2 866 000	2 981 000	3 107 000	4,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			126 000		107 000	115 000	126 000	
A231.0215 Prestations de l'assurance militaire	190 887	197 407	195 503	-1,0	196 819	197 426	199 188	0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 904		1 316	607	1 762	
A231.0217 Entraide en matière de prestations AMaA	2 772	3 867	3 437	-11,1	3 669	3 991	4 338	2,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-430		232	322	347	
A231.0218 Coûts administratifs, CNA	21 510	21 817	21 959	0,7	22 179	22 179	22 401	0,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			142		220	0	222	
A231.0220 Contribution spéciale à la correction des primes	88 667	88 667	-	-100,0	-	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-88 667		-	-	-	
A231.0222 Apport à des provisions pour l'assurance militaire	90 000	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	12 587 870	12 440 000	19 357 000	6 917 000	55,6

Les revenus de fonctionnement de l'OFSP comprennent principalement les recettes provenant des émoluments: taxes relatives aux examens et aux reconnaissances dans le domaine des professions de la santé, émoluments perçus pour l'exploitation d'installations émettant des rayonnements ionisants, émoluments liés à la reconnaissance des produits chimiques et émoluments provenant de l'inscription des médicaments sur la liste des spécialités. Au total, les recettes provenant des émoluments se montent à environ 14,1 millions. Ce poste comprend également les revenus émanant de tiers (organe de coordination eHealth et Fonds de prévention du tabagisme), qui avoisinent 1,1 million ainsi que d'autres revenus de près de 4,2 millions (dont 3,5 mio de compensations correspondant à la contribution de Swissnuclear).

L'augmentation des revenus d'environ 6,9 millions par rapport au budget 2017 est due, d'une part, à la hausse des recettes résultant des émoluments (notamment dans le domaine des examens des professions médicales) d'environ 3,6 millions, d'autre part, à la contribution de 3,5 millions versée par Swissnuclear pour le renouvellement du réseau automatique de mesure de la radioactivité. De leur côté, les revenus émanant de tiers diminuent d'environ 0,2 million.

Bases légales

O du 12.11.1984 fixant les taxes et indemnités relatives aux examens fédéraux des professions médicales (RS 811.112.11), art. 1. LF du 22.3.1991 sur la radioprotection (LRaP; RS 814.50), art. 42. LF du 15.12.2000 sur les produits chimiques (LChim; RS 813.1), annexe II. O du 27.6.1995 sur l'assurance-maladie (OAMal; RS 832.102), art. 71.

Remarques

Voir E130.0108 «Émoluments et remboursements de subventions»: en 2016, les revenus résultant des émoluments perçus pour l'élimination des déchets radioactifs MIR et des remboursements de subventions figurent encore au budget en tant que revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire).

E130.0101 RECETTES DE L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	18 064 004	17 759 000	20 185 000	2 426 000	13,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>18 756 424</i>	<i>17 759 000</i>	<i>20 185 000</i>	<i>2 426 000</i>	<i>13,7</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-692 420</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les recettes de l'assurance militaire proviennent principalement des primes. Les assurés à titre professionnel versent une prime pour les prestations fournies par l'assurance militaire en lieu et place de l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal et de l'assurance-accidents obligatoire contre les accidents non professionnels selon la LAA. Une fois à la retraite, ils peuvent conclure une assurance facultative couvrant les problèmes de santé relevant de la LAMal et de la LAA. Dans le budget 2018, les primes à encaisser auprès des personnes assurées, qu'elles le soient à titre professionnel ou facultatif, s'élèvent à près de 19,2 millions (assurance professionnelle: 13,1 mio; assurance facultative: 6,1 mio). Ce poste comprend également les remboursements sur la base de recours estimés à 1 million (le droit de recours ne s'applique que dans la mesure où un tiers est responsable de l'affection ou du décès d'un assuré).

Les excédents de recettes par rapport au budget 2017 (+ 2,4 mio) se répartissent comme suit: 2,2 millions pour les primes encaissées et 0,2 million pour les remboursements sur la base de recours.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.1), nouveaux art. 66b et 66c (modifications suite aux décisions de l'Assemblée fédérale concernant le ch. 13 de la LF du 17.3.2017 sur le programme de stabilisation 2017-2019, avec une entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2018) et art. 67, en relation avec la LF du 6.10.2000 sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA; RS 830.1), art. 72 à 75.

Remarques

Voir A231.0215 «Prestations de l'assurance militaire» et A231.0218 «Coûts administratifs, CNA».

E130.0102 PRÉLÈVEMENT SUR LES PROVISIONS POUR L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total sans incidences financières	-	75 000 000	75 000 000	0	0,0

La baisse escomptée de l'obligation de la Confédération, telle qu'elle est inscrite au bilan, en matière de rentes dans le cadre de l'assurance militaire figure dans ce poste. La variation de la provision est recalculée chaque année sur la base d'une expertise actuarielle. Le prélèvement sur provisions demeure inchangé par rapport à celui qui est budgétisé pour 2017.

E130.0108 ÉMOLUMENTS ET REMBOURSEMENTS DE SUBVENTIONS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	-	950 000	950 000	0	0,0

Ce poste budgétaire comprend les revenus liés aux tâches et aux dépenses qui ne relèvent pas de l'enveloppe budgétaire destinée aux transferts. Il s'agit des recettes issues des émoluments perçus pour l'élimination de déchets radioactifs produits par la médecine, l'industrie et la recherche (déchets radioactifs MIR), estimées à 0,9 million, et des remboursements liés à l'échéance de contrats de subvention pour un montant de 50 000 francs.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LEnu; RS 732.1), art. 33.

Remarques

Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)»: en 2016, les revenus résultant des émoluments et des remboursements figurent encore au budget en tant que revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire). Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)»: les revenus provenant des émoluments perçus pour l'élimination des déchets radioactifs MIR servent à financer les dépenses correspondantes, inscrites dans les charges de fonctionnement.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	158 658 137	154 604 656	160 288 900	5 684 244	3,7
<i>avec incidences financières</i>	143 106 326	141 145 056	147 165 900	6 020 844	4,3
<i>sans incidences financières</i>	382 658	740 000	760 000	20 000	2,7
<i>Imputation des prestations</i>	15 169 154	12 719 600	12 363 000	-356 600	-2,8
Charges de personnel	78 223 558	79 311 600	82 049 200	2 737 600	3,5
<i>dont location de services</i>	909 729	991 800	1 000 000	8 200	0,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	78 290 881	72 524 456	77 174 600	4 650 144	6,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	11 647 932	10 673 700	12 000 900	1 327 200	12,4
<i>dont charges de conseil</i>	14 258 825	15 078 411	15 810 600	732 189	4,9
Charges d'amortissement	342 358	740 000	760 000	20 000	2,7
Dépenses d'investissement	1 801 340	2 028 600	305 100	-1 723 500	-85,0
Postes à plein temps (Ø)	458	479	491	12	2,5

Charges de personnel et postes à plein temps

La revue à la hausse de 2,7 millions, soit 3,5 %, par rapport au budget 2017, des charges de personnel s'explique par la croissance de l'emploi. Au total, 14 nouveaux postes à plein temps seront créés, dont 3 concernent le groupe de prestations «Santé» et principalement des travaux consacrés à la loi sur les professions de la santé ainsi qu'à la loi sur la radioprotection. 11 nouveaux postes concernent le groupe de prestations «Assurance maladie et accidents». Ils seront notamment consacrés à la fixation des prix des médicaments, à la surveillance de l'assurance-maladie, à l'adaptation des structures tarifaires, au renforcement de l'évaluation des technologies de la santé (health technology assessment, HTA) et à la mise en œuvre du financement hospitalier. En outre, les 5 postes à plein temps actuels du Fonds de prévention du tabagisme sont désormais comptabilisés dans l'effectif de l'OFSP. En prenant en compte les 7 postes à plein temps arrivés à échéance fin 2017 dans les domaines migration et santé, loi sur les produits thérapeutiques et maladies rares, l'effectif pour 2018 s'élève au total à 491 postes à plein temps. Cela correspond à une augmentation de 12 postes à plein temps par rapport au budget 2017.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* augmentent d'environ 1,3 million par rapport au budget 2017. Les ressources supplémentaires seront utilisées pour couvrir les frais d'exploitation plus élevés liés à différentes applications (0,3 mio) ainsi que pour la création des banques de données sur les coûts de la santé (BAGSAN) (0,6 mio) et du registre du cancer.

Les *charges de conseil* servent à rémunérer des experts contribuant à l'élaboration de nouvelles prescriptions légales et à la mise en œuvre de projets relevant de la politique de la santé. Ce poste comprend aussi les mandats de recherche, les monitorages et les études sur les comportements addictifs et les problèmes de santé. Les charges de conseil augmentent de 0,7 million par rapport au budget 2017. Les moyens supplémentaires seront destinés à la réalisation de différents projets de santé publique, notamment à la mise en œuvre de mesures visant à maîtriser les dépenses dans l'assurance obligatoire des soins (AOS).

Les *autres charges de biens et services et d'exploitation*, budgétisées à 49,4 millions, incluent notamment les prestations de service externes (39,4 mio), mais aussi les frais de location et d'entretien des bâtiments (6,3 mio) et d'autres charges (3,7 mio). Les autres charges de biens et services et d'exploitation augmentent de 2,6 millions par rapport au budget 2017. Cette hausse est notamment liée au renforcement de l'évaluation des technologies de la santé (health technology assessment, HTA) (1,8 mio), à la mise en œuvre de la loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques (0,4 mio) et à l'exécution de la loi révisée sur la radioprotection (0,4 mio).

Dépenses d'amortissement

Les amortissements budgétisés à 0,8 million pour 2018 concernent entièrement les biens meubles. Ils augmentent légèrement en raison du renouvellement du réseau automatique de mesure de la radioactivité dans l'environnement.

Dépenses d'investissement

L'acquisition d'un nouveau réseau automatique de mesure de la radioactivité dans l'environnement étant finalisée en 2017, les dépenses d'investissement diminuent de 1,7 million par rapport à 2017. Le montant budgétisé à environ 0,3 million pour 2018 concerne des investissements prévus pour des appareils et des installations pour les laboratoires relevant de la radioprotection et des produits chimiques.

Remarques

Voir E130.0108 «Émoluments et remboursements de subventions»: les dépenses concernant l'élimination des déchets radioactifs MIR sont financées par les recettes provenant des émoluments correspondants.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: SANTÉ

A231.0213 CONTRIBUTION À LA PRÉVENTION ET À LA PROMOTION DE LA SANTÉ

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	11 359 293	23 075 900	22 411 600	-664 300	-2,9

Des contributions à hauteur de 15,5 millions sont allouées aussi bien à diverses organisations (par ex., Ligue pulmonaire suisse, Ligue suisse contre le rhumatisme, Swissnoso et Fondation pour la sécurité des patients), aux hôpitaux et aux universités qui s'emploient à promouvoir la santé dans différents domaines qu'à des organisations spécialisées dans la mise en œuvre de la législation (par ex., centres nationaux de référence, Swisstransplant et laboratoires spécialisés). Le reste des contributions, totalisant 6,9 millions, est versé à des organisations internationales: 6,5 millions en tant que contributions obligatoires (Organisation mondiale de la santé) et 0,4 million en tant qu'autres contributions (par ex., Centre international de recherche sur le cancer à Lyon).

La diminution de près de 0,7 million par rapport au budget 2017 résulte de la réduction des contributions pour la promotion de l'intégration dans le cadre du Programme national Migration et santé (- 0,5 mio), de la correction du renchérissement (- 0,4 mio) et de l'augmentation des contributions obligatoires à l'OMS (0,2 mio).

Bases légales

AF du 19.12.1946 approuvant la constitution de l'OMS et le Protocole relatif à l'Office international d'hygiène à Paris (RO 1948 1013). LF du 22.6.1962 concernant l'allocation de subventions pour la lutte contre les maladies rhumatismales (RS 818.21), art. 2. AF du 13.6.1951 concernant la Croix-Rouge suisse (RS 513.51), art. 3. LF du 28.9.2012 sur les épidémies (LEp; RS 818.101), art. 50 et 52. LF du 8.10.2004 sur la transplantation (RS 810.21), art. 53 et 54. LF du 22.3.1991 sur la radioprotection (LRaP; RS 814.50), art. 9. LF du 21.6.1932 sur l'alcool (Lalc; RS 680), art. 43a. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 53 et 56.

A231.0216 CONTRIBUTIONS AU DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	-	7 000 000	9 700 000	2 700 000	38,6

Grâce au dossier électronique du patient, les professionnels de la santé peuvent accéder à des données pertinentes pour le traitement de leurs patients, enregistrées de façon décentralisée par d'autres professionnels de la santé. Les patients ont, de leur côté, la possibilité d'accéder à leur dossier électronique et de gérer l'attribution des droits d'accès à leurs données. Ce nouvel instrument permet d'optimiser la qualité des traitements, la sécurité des patients et l'efficacité du système de santé. L'utilité du dossier électronique du patient augmente au fur et à mesure de l'affiliation des professionnels de la santé ou de leurs institutions à des communautés certifiées. Pour favoriser l'établissement de ces communautés, les Chambres fédérales ont accordé un crédit d'engagement pour des aides financières à hauteur de 30 millions au maximum, qui seront versées de 2017 à 2019. La Confédération cofinance ainsi, avec les cantons et les tiers concernés, la constitution ainsi que la certification de communautés.

Les aides financières s'élèvent à 7 millions dans le budget 2017 et à 9,7 millions dans le budget 2018.

Bases légales

LF du 19.6.2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS 816.1), art. 20.

Remarques

Crédit d'engagement «Aides financières pour le dossier électronique du patient», AF du 18.3.2015 sur les aides financières prévues par la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (pas encore publié dans la Feuille fédérale).

A231.0219 CONTRIBUTION VERSÉE À NAGRA PAR CONF. EN TANT QUE SOCIÉTAIRE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	2 139 682	2 022 000	1 960 000	-62 000	-3,1

La Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) est le centre suisse de compétences techniques pour le stockage des déchets radioactifs dans des dépôts en couches géologiques profondes. La participation de la Confédération (2,9 %) au programme de recherche de la Nagra pour la gestion des déchets nucléaires correspond à la part présumée de la Confédération aux déchets radioactifs. Conformément à la convention du 11.12.1979 concernant le financement de la Nagra, la Confédération assume 2,9 % des coûts de la Nagra.

La revue à la baisse par rapport au budget 2017 est due au fait que les coûts budgétisés pour les travaux de recherche et de planification réalisés en vue de la construction d'un dépôt de déchets radioactifs en couches géologiques profondes sont légèrement inférieurs à ceux de 2017.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LEnu; RS 732.1), art. 31 et 32.

A231.0221 APPORT À DES PROVISIONS POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RAD.

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total sans incidences financières	-	944 000	342 000	-602 000	-63,8

Les déchets radioactifs MIR sont collectés et entreposés chaque année sous la conduite de la Confédération. Les provisions pour l'élimination de ces déchets, qui se sont élevées à environ 20,9 millions fin 2016, sont augmentées chaque année à hauteur du montant des recettes issues des émoluments (2018: 0,3 mio) afin de couvrir des dépenses futures et en fonction du renchérissement effectif (2018: 42 000 fr.).

L'apport aux provisions est moins important que celui qui est inscrit au budget 2017, car il comprend désormais seulement la part des recettes résultant des émoluments nécessaires pour couvrir les charges futures.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LEnu; RS 732.1), art. 33.

Remarques

Voir E130.0108 «Émoluments et remboursements de subventions».

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS**A231.0214 RÉDUCTION INDIVIDUELLE DE PRIMES (RIP)**

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	2 480 807 415	2 633 000 000	2 759 000 000	126 000 000	4,8

La contribution de la Confédération à la réduction individuelle de primes s'élève à 7,5 % des coûts bruts de la santé (primes à recevoir et participation aux coûts). Elle est répartie entre les cantons en fonction de leur population résidente (frontaliers inclus). Les ressources inscrites au budget sont versées aux cantons en trois tranches au cours de l'exercice budgétaire, lesquels complètent au besoin le montant. Les bénéficiaires finaux sont des assurés de condition modeste. Le financement de la réduction des primes des assurés retraités résidant à l'étranger, estimé à 2,0 millions, est assumé par la Confédération par l'intermédiaire de l'institution commune LAMal.

Partant de la contribution fédérale définitivement fixée pour 2017 (2,618 mrd), le budget 2018 prévoit une augmentation des dépenses de 141 millions, soit 5,4 %. La hausse escomptée de la prime moyenne de l'ordre de 4,5 % et l'augmentation du nombre d'assurés en Suisse sont prises en considération dans le montant budgétisé. Les estimations des dépenses de la Confédération consacrées à la réduction de primes incluent également les économies escomptées de 6 millions concernant les médicaments à la charge de l'assurance obligatoire des soins. L'augmentation supérieure à la moyenne des dépenses résulte de la hausse continue et soutenue des coûts de la santé en Suisse. À noter qu'en raison des nombreux facteurs dont il faut tenir compte et à l'appui des expériences passées, des incertitudes demeurent quant aux estimations concernant les réductions de primes.

Bases légales

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), art. 66 et 66a. O du 12.4.1995 sur les subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie (ORPM; RS 832.112.4), art. 2, 3 et 4. Accords bilatéraux avec les États de l'UE.

Remarques

Voir A231.0217 «Entraide en matière de prestations AMaLA».

Une part de 5 % du produit affecté de la taxe sur la valeur ajoutée (revenu provenant de la TVA sans la part AVS/AI ni FTP) ainsi que les recettes à affectation obligatoire de la redevance sur les poids lourds pour les coûts non couverts du trafic routier sont utilisées pour financer les dépenses de la Confédération consacrées à la réduction des primes (voir financement spécial «Assurance-maladie», 605 AFC/E110.0106; 605 AFD/E110.0116). Cela correspond en tout à 1243 millions durant l'année budgétaire. Voir tome 1, ch. B41/4.

A231.0215 PRESTATIONS DE L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	190 886 872	197 407 000	195 503 000	-1 904 000	-1,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>239 019 756</i>	<i>197 407 000</i>	<i>195 503 000</i>	<i>-1 904 000</i>	<i>-1,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-48 132 884</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les prestations de l'assurance militaire versées aux assurés (principalement hommes astreints au service dans la protection civile, au service militaire ou au service civil), qui sont financées par la Confédération, se composent de trois éléments principaux, à savoir les coûts de traitement, les prestations en espèces et les rentes. Concernant les coûts de traitement, l'assuré a droit au traitement médical de toutes les affections pour lesquelles la responsabilité de l'assurance militaire est engagée en vertu de la LAM (une affection donne droit à une prestation si elle résulte d'un accident ou d'une maladie nécessitant un examen ou un traitement médical). Les indemnités journalières, qui occasionnent la majeure partie des dépenses consacrées aux prestations en espèces, sont versées lorsque l'assuré subit une perte temporaire de gain suite à un accident ou à une maladie. En dernier lieu, la Confédération verse différents types de rente: des rentes d'invalidité en cas d'atteinte à la capacité de gain, des rentes pour atteinte à l'intégrité en cas d'atteinte durable à l'intégrité physique, mentale ou psychique et des rentes de survivants (rentes de conjoint et d'orphelins) lorsque l'assuré est décédé d'une affection assurée.

Les dépenses de la Confédération consacrées aux prestations de l'assurance militaire sont inférieures de 1,9 million au montant budgétisé en 2017. Par rapport au budget de l'année précédente, les modifications suivantes ont été adoptées: les coûts de traitement devraient passer d'environ 77,5 millions à 78,8 millions (+ 1,7 %) et pour les prestations en espèces, les coûts devraient passer de près de 29,8 millions à 30,6 millions (+ 2,7 %). À l'inverse, les rentes et indemnités en capital devraient baisser, passant d'environ 90,1 millions à 86,1 millions (- 4,4 %), en raison de l'évolution démographique.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.1), art. 16, 19, 20, 28 et 40 à 56.

Remarques

Voir E130.0101 «Recettes de l'assurance militaire», E130.0102 «Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire», A231.0218 «Coûts administratifs, CNA».

A231.0217 ENTRAIDE EN MATIÈRE DE PRESTATIONS AMALA

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	2 772 188	3 867 000	3 437 000	-430 000	-11,1

La Confédération prend en charge les coûts des intérêts sur les avances de prestations accordées par l'institution commune LAMal au titre de l'entraide bilatérale en matière de prestations dans l'assurance-maladie et accidents avec tous les États de l'Union européenne (UE). Elle assume également les coûts d'exploitation de cette institution.

Les coûts de l'entraide en matière de prestations AMaLA budgétisés pour 2018 sont inférieurs de quelque 11 % au montant budgétisé en 2017. Les coûts administratifs demeurent stables et s'élèvent à environ 2,3 millions. En revanche, les coûts du capital diminuent de 0,4 million en raison des besoins moindres en capitaux et de la baisse des taux d'intérêt. Un montant de 1,1 million a été inscrit au budget 2018.

Bases légales

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), art. 18, al. 3 et 6.

A231.0218 COÛTS ADMINISTRATIFS, CNA

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	21 509 572	21 817 000	21 959 000	142 000	0,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>26 839 882</i>	<i>21 817 000</i>	<i>21 959 000</i>	<i>142 000</i>	<i>0,7</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-5 330 310</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

En vertu de la convention conclue en 2005, la Confédération rembourse à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) les charges administratives effectives générées par la gestion de l'assurance militaire.

Les coûts administratifs de la CNA s'élèvent à près de 22 millions et sont donc supérieurs d'environ 0,1 million, soit de 0,7 %, au montant inscrit au budget 2017. Alors que les dépenses de personnel demeurent stables à environ 15,3 millions, les coûts liés à l'informatique, les coûts d'exploitation et les coûts généraux augmentent de 0,1 million pour atteindre près de 6,7 millions.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.7), art. 82, al. 2. Convention du 19.5.2005 entre la Confédération et la CNA sur le transfert à la CNA de la gestion de l'assurance militaire comme une assurance sociale à part entière.

Remarques

Voir E130.0101 «Recettes de l'assurance militaire», E130.0102 «Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire», A231.0215 «Prestations de l'assurance militaire».

A231.0220 CONTRIBUTION SPÉCIALE À LA CORRECTION DES PRIMES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	88 666 667	88 666 700	-	-88 666 700	-100,0

Suite à la décision des Chambres fédérales du 21.3.2014, un montant de 800 millions a été remboursé aux assurés vivant dans les cantons où des primes d'assurance-maladie trop élevées par rapport aux prestations fournies ont été prélevées par le passé. Les autres assurés, les assureurs et la Confédération prennent chacun en charge un tiers de cette somme. La Confédération a versé sa part au fonds géré par l'institution commune LAMal, qui distribue les ressources revenant aux ayants droit finaux. La subvention de la Confédération, d'une durée limitée, a été versée de 2015 à 2017 en trois tranches équivalentes de 88,7 millions.

Bases légales

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), art. 106a, al. 5 et 6.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Produire et diffuser des informations statistiques de grande qualité et pertinentes
- Mettre à disposition des bases de planification et de gestion dans des domaines politiques clés
- Assurer durablement la production statistique de base
- Intensifier le dialogue avec les utilisateurs et les partenaires
- Exploiter les potentiels créés pour produire des informations statistiques nouvelles
- Utiliser systématiquement les données et les registres administratifs

PROJETS 2018

- Soins de santé: consolidation des activités statistiques dans le secteur ambulatoire
- Indice des prix de l'immobilier: introduction et clôture du projet
- Remaniement du Registre des entreprises et des établissements (REE): mise en service de la nouvelle application et clôture du projet
- Évolution démographique et conséquences sur le domaine de la formation: établissement du rapport donnant suite au postulat 12.3657 CSEC-N
- Accord bilatéral sur la statistique conclu avec l'UE: arrêté du Conseil fédéral sur la révision de l'annexe A
- Révision des comptes nationaux: établissement de la conception générale

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	1,4	8,6	8,4	-2,3	7,6	7,6	7,3	-4,2
Charges	163,4	177,3	176,8	-0,3	174,4	174,7	173,9	-0,5
Δ par rapport au PF 2018-2020			-0,9		-2,7	-2,6		
Charges propres	158,5	171,9	171,4	-0,3	169,0	169,4	168,5	-0,5
Charges de transfert	4,9	5,4	5,4	0,0	5,4	5,4	5,4	0,2
Dépenses d'investissement	-	0,0	-	-100,0	0,0	-	0,0	0,0
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		0,0	-		

COMMENTAIRE

En tant que centre de compétence de la statistique publique au niveau fédéral, l'Office fédéral de la statistique (OFS) produit des informations statistiques sur l'état et l'évolution de la population, de l'économie, de la société, de la santé, du territoire et de l'environnement. Il s'attache à assurer une production statistique efficiente et efficace, en favorisant l'utilisation systématique des données administratives et des registres et en développant l'utilisation multiple des données dans le cadre d'un système de production intégré.

Les revenus de fonctionnement sont légèrement inférieurs (- 0,2 mio, soit - 2,3 %) au montant inscrit au budget 2017. Cet écart résulte du recul des revenus provenant de prestations financées par des fonds de tiers, essentiellement dans le groupe de prestations (GP) 3 «Registres». Les fonds de tiers étaient portés au bilan jusqu'en 2016. Depuis 2017, leur montant brut est inscrit au compte de résultats, ce qui explique la hausse des charges et des revenus par rapport au compte 2016. En détail, les revenus de fonctionnement se composent à raison de quelque 91 % de fonds de tiers et à raison d'environ 9 % d'émoluments d'utilisation et de recettes provenant de prestations de services, de ventes ainsi que de revenus des immeubles.

Dans l'ensemble, les charges de fonctionnement sont légèrement inférieures (- 0,5 mio, soit - 0,3 %) au montant inscrit au budget 2017. Cela tient principalement aux mesures d'économies dans le domaine propre (- 2,4 mio), mises en œuvre notamment par la priorisation des mandats dans le développement informatique et par diverses mesures dans les prestations de service externes. Les transferts de fonds du Secrétariat d'État aux migrations pour la statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile et l'enquête suisse sur la population active (+ 1,1 mio), la mise en œuvre de l'article 59a bis (OAMal) pour la classification médicale (+ 0,5 mio), la cession de fonds par l'Office fédéral de la santé publique en faveur du projet de monitoring sur la dépendance et les maladies non transmissibles (+ 0,2 mio) ainsi que la hausse des prestations financées par des tiers (+ 0,2 mio) provoquent une augmentation du budget. Dans les années du plan financier, les charges propres enregistrent une légère baisse de 0,5 % par année. Ce recul s'explique par le fait que seuls 80 % des projets attendus financés par des fonds de tiers sont budgétés dans le plan financier.

Les charges de transfert concernent la contribution à l'Office statistique de l'UE (Eurostat).

GP 1: PRODUCTION STATISTIQUE INTÉGRÉE

MANDAT DE BASE

La production statistique intégrée comprend toutes les étapes entre la conception et la réalisation des relevés et la publication des résultats. Elle fournit aux utilisateurs des informations comparables dans le temps et au niveau international. Ces informations servent à la formation de l'opinion publique, à la prise de décisions politiques, à la recherche ainsi qu'à la préparation, l'exécution et l'évaluation des tâches de l'État.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	1,2	6,8	6,9	0,7	6,2	6,2	5,9	-3,5
Charges et dépenses d'investissement	108,2	120,3	120,8	0,4	119,5	119,8	119,0	-0,3

COMMENTAIRE

Environ 81 % des revenus de fonctionnement et 70 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au GP 1. Les montants sont en grande partie stables sur l'ensemble de la période de planification. Le recul des revenus à partir de 2019 s'explique par le fait que seuls 80 % des projets attendus financés par des fonds de tiers sont budgétés dans le plan financier.

La hausse des revenus et des charges de fonctionnement par rapport au compte 2016 est uniquement due aux prestations financées par des fonds de tiers, qui étaient portées au bilan hors du compte de résultats jusqu'en 2016.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Qualité des informations statistiques: L'OFS mène ses activités dans le respect des principes scientifiques reconnus (méthodes statistiques, indications sur le degré de précision, respect des délais) de la statistique						
- Réalisation conforme au calendrier des enquêtes directes et indirectes (selon l'ordonnance sur les relevés statistiques) (% , min.)	100	91	92	93	94	94
- Respect des délais de publication prévus (indépendance de la production statistique) (% , min.)	98	86	87	88	89	89
- Documentation des statistiques de l'OFS conformément aux principes reconnus (transparence des méthodes) (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- Nombre de rapports sur la qualité contestés par Eurostat (% , max.)	-	-	10	10	5	5
- Corrections nécessaires apportées à des publications statistiques suite à des informations erronées (% , max.)	-	-	3	3	3	3
Rapports: L'OFS établit des rapports à l'intention du Parlement et de la l'administration fédérale et fournit aux milieux politiques et à la société des systèmes d'information conformes aux besoins						
- Mise à jour des indicateurs de la législature (trimestre)	T4	T4	T4	T4	T4	T4
- Mise à jour des indicateurs du développement durable (MONET) (trimestre)	T4	T4	T4	T4	T4	T4
Economicité: L'OFS assure l'efficacité de la production statistique et de la diffusion des résultats						
- Publication d'analyses de parcours dans le domaine de la formation (projet pilote concernant l'appariement de données existantes) (oui/non)	-	oui	oui	oui	oui	oui
- Etablissement de rapports sur la mesure de la charge d'enquête, à l'attention des organes de la statistique (trimestre)	-	T4	T4	T4	T4	T4

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Téléchargements depuis le portail statistique: moyenne, par mois (nombre)	142 700	150 786	159 492	162 516	162 952	152 879
Utilisation d'Internet : visites de pages du portail statistique (moyenne, par mois) (nombre, mio)	1,413	1,366	1,468	1,525	1,520	1,510
Articles concernant l'OFS dans les médias (présence dans les médias imprimés) : moyenne, par mois (nombre)	257	266	371	414	440	517

GP 2: PILOTAGE DU SYSTÈME ET GESTION D'ENTREPRISE

MANDAT DE BASE

Centre de compétence de la statistique publique suisse, l'OFS coordonne le système statistique suisse. Dans le but de produire efficacement des informations statistiques aussi comparables que possible, il coordonne la coopération dans ce domaine aux niveaux international, national et régional. Pour garantir une production statistique efficiente et efficace, l'OFS dispose de prestataires (service des méthodes, infrastructure informatique centrale, etc.) et de services de support centralisés. La garantie de la protection des données (entre autres dans le domaine des appariements), la gestion des risques et l'assurance de la qualité représentent d'autres tâches.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,2	0,1	0,2	1,4	0,2	0,2	0,2	0,3
Charges et dépenses d'investissement	27,7	26,2	26,8	2,3	26,3	26,3	26,3	0,1

COMMENTAIRE

Environ 16 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au GP 2. La hausse de 2,3 % observée pour le GP 2 s'explique par l'augmentation des coûts informatiques suite aux projets prévus en 2018.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Collaboration dans la statistique publique: l'OFS assure la coordination et la coopération aux plans international, national et régional						
- Établissement et publication d'un programme annuel de la statistique fédérale conformément aux recommandations de la revue par les pairs (oui/non)	non	oui	oui	oui	oui	oui
- Réalisation de l'évaluation annuelle de la mise en oeuvre du programme pluriannuel (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Économicit�: L'OFS g�re les infrastructures de diffusion n�cessaires � une production statistique efficace						
- Offre jug�e «bonne»/«tr�s bonne» dans l'enqu�te automatis�e sur le degr� de satisfaction des personnes consultant le site web Stat. suisse (% min.)	-	-	60	65	70	75
�conomicit�: l'OFS assure une production efficace de la statistique f�d�rale entre autres en r�alisant les appariements de donn�es de mani�re centralis�e et en permettant une utilisation multiple des donn�es						
- Statistiques consolid�es nouvellement ajout�es � la banque de donn�es statistiques centrale (nombre)	5	1	3	7	11	11
- Traitement de mandats d'appariement de donn�es externes � l'OFS selon un processus d�fini et le r�glement de traitement s'y rapportant (%)	100	100	100	100	100	100
Secret statistique: l'OFS garantit le respect du secret statistique, essentiel � la cr�dibilit� de la statistique publique et � son acceptation par la population						
- Violations des dispositions relatives � la protection des donn�es (nombre, max.)	0	0	0	0	0	0
- S�curisation des livraisons de donn�es individuelles � des partenaires externes par la conclusion de contrats de protection des donn�es (%)	100	100	100	100	100	100

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Mandats d'appariement de donn�es externes � l'OFS (nombre)	-	-	-	-	46	56
Utilisation d'Internet: visites de pages du portail statistique, en moyenne, par mois (nombre, mio)	1,413	1,366	1,468	1,525	1,520	1,510
Contrats de protection des donn�es conclus avec des partenaires externes (nombre)	395	494	558	584	591	694
Participation � des s�ances des organes statistiques de pilotage au niveau international (UE, OCDE, ONU) (nombre)	4	2	1	4	5	5

GP 3: REGISTRES

MANDAT DE BASE

Pour assurer une production statistique efficace et pertinente, l'OFS tient trois registres fédéraux (Registre des entreprises et des établissements REE, Registre fédéral des bâtiments et des logements RegBL et registre des numéros d'identification des entreprises IDE), et gère une plateforme pour l'échange de données sécurisé (Sedex). L'exploitation de ces registres et l'utilisation transversale de données de registres et de données administratives permettent d'alléger la charge d'enquête de la population et des entreprises et de rationaliser davantage l'acquisition et la mise à disposition des données.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	-	1,7	1,4	-14,6	1,3	1,3	1,2	-7,7
Charges et dépenses d'investissement	22,6	25,5	23,9	-6,3	23,3	23,3	23,2	-2,3

COMMENTAIRE

Environ 17 % des revenus de fonctionnement de l'OFS proviennent du GP 3. Les revenus de fonctionnement baissent légèrement sur l'ensemble de la période de planification en raison du recul prévu des revenus provenant des prestations financées par des fonds de tiers.

Environ 14 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au GP 3. Les charges de ce groupe diminuent sur l'ensemble de la période de planification. Cette baisse s'explique par l'achèvement de certains projets (par ex. remaniement du REE) et le recul prévu des dépenses.

La hausse des revenus et des charges par rapport au compte 2016 est uniquement due aux prestations financées par des fonds de tiers, qui étaient portées au bilan hors du compte de résultats jusqu'en 2016.

En raison des nombreuses réserves émises lors de la consultation et de la consultation des offices, l'ordonnance révisée sur le RegBL est entrée en vigueur plus tard que prévu. L'extension de l'univers de base du registre des bâtiments et des logements à tous les bâtiments de la Suisse est donc retardée. Les valeurs prévues de cet indicateur ont été adaptées en conséquence.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Tenue de registres: l'OFS garantit le développement des registres dans la durée						
- Extension de l'univers de base du registre des bâtiments et des logements à tous les bâtiments de la Suisse (% min.)	15	20	35	50	80	100
- Unités nouvelles du secteur financier annoncées chaque année dans le Legal Entity Identifier System - LEI (nombre, min.)	-	500	500	500	500	500
- Mise en œuvre de l'échange automatisé de données entre les registres harmonisés (% min.)	70	80	90	100	100	100
Économicité: l'OFS assure une exploitation efficace des registres existants						
- Relevés trimestriels basés sur les registres depuis 2010 (enregistrements de personnes traités par année dans les délais) (nombre, mio, min.)	75,300	76,800	78,300	79,830	81,390	81,390
- Enregistrements des entreprises provenant de sources administratives (caisses de compensation AVS, TVA, administration des douanes) (nombre, mio, min.)	136,500	135,900	136,100	136,300	136,500	136,500

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Actualisations annuelles dans le registre des entreprises et des établissements REE (nombre, mio)	0,400	0,400	0,450	0,450	0,450	0,450
Utilisateurs de la plateforme sedex (secure data exchange) (internes et externes à l'OFS) (nombre)	3 629	3 863	4 079	4 344	4 744	4 800
Annonces transmises via sedex (nombre, mio)	2,600	3,970	5,680	9,270	11,400	13,500
Actualisations annuelles dans le registre des numéros d'identification des entreprises IDE (nombre, mio)	-	0,350	0,400	0,450	0,500	0,500
Actualisations annuelles dans le registre des bâtiments et des logements RegBL (nombre, mio)	-	-	-	6,700	10,800	13,500

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 357	8 636	8 442	-2,3	7 573	7 632	7 272	-4,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-195		-868	59	-360	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	158 508	171 931	171 447	-0,3	169 034	169 372	168 527	-0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-485		-2 413	338	-845	
Domaine des transferts								
Affectés à plusieurs groupes de prestations								
A231.0235 Contribution à Eurostat	4 860	5 362	5 362	0,0	5 362	5 362	5 416	0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	54	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ 2017-18	
				val. abs.	%
Total	1 356 954	8 636 300	8 441 600	-194 700	-2,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 356 954</i>	<i>7 373 300</i>	<i>7 554 000</i>	<i>180 700</i>	<i>2,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>1 263 000</i>	<i>887 600</i>	<i>-375 400</i>	<i>-29,7</i>

Les revenus de fonctionnement budgétés se répartissent entre les fonds de tiers à raison d'environ 91 % et les émoluments d'utilisation, les recettes tirées de prestations de services, les ventes et les revenus des immeubles pour les 9 % restants. Les fonds de tiers permettent à l'OFS de fournir des prestations statistiques supplémentaires ou élargies pour les cantons, les communes et l'économie privée.

Les revenus de fonctionnement budgétés pour 2018 sont supérieurs de quelque 7 millions à ceux qui sont inscrits au compte 2016. Leur forte progression est imputable aux seules prestations financées par des fonds de tiers, lesquelles sont désormais toutes présentées dans l'enveloppe budgétaire suite à l'introduction du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG) pour le budget 2017. Avant, les revenus provenant de prestations financées par des fonds de tiers étaient inscrits au bilan hors du compte de résultats. Les revenus sans incidences financières concernent les comptes de régularisation des prestations financées par des fonds de tiers.

Les revenus de fonctionnement inscrits au budget 2018 diminuent légèrement par rapport aux montants budgétés pour 2017 (- 0,2 mio). Cela tient, d'une part, à une hausse des prestations financées par des tiers (+ 0,2 mio) et, d'autre part, à l'ajustement de la régularisation couvrant plusieurs périodes de ces mêmes prestations (- 0,4 mio).

Bases légales

LF du 9.10.1992 sur la statistique fédérale (LSF; RS 431.01), art. 21. O du 25.6.2003 sur les émoluments et indemnités perçus pour les prestations de services statistiques des unités administratives de la Confédération, (RS 431.09). LF du 22.7.2007 sur le recensement (RS 431.112), art. 8 et 14.

Remarques

L'augmentation de quelque 7 millions des revenus (due à la suppression de postes du bilan à partir du budget 2017) par rapport au compte 2016 est inférieure à la hausse des charges avec incidences financières qui y est liée (2017: 10,5 mio; 2018: env. 12 mio; voir A200.0001 «Charges de fonctionnement»). Cette différence tient au fait que l'OFS fournit pour quelque 4 millions de prestations pour d'autres unités administratives de la Confédération. Dans le budget 2017, ces ressources ont été transférées à l'OFS; les transferts internes à l'administration fédérale sont toutefois comptabilisés uniquement avec les charges et non avec les revenus.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	158 508 324	171 931 416	171 446 600	-484 816	-0,3
<i>avec incidences financières</i>	121 298 296	137 351 516	138 142 700	791 184	0,6
<i>sans incidences financières</i>	29 651	8 800	8 800	0	0,0
<i>Imputation des prestations</i>	37 180 377	34 571 100	33 295 100	-1 276 000	-3,7
Charges de personnel	94 480 987	100 335 800	100 607 200	271 400	0,3
<i>dont location de services</i>	2 259 401	1 658 800	1 666 700	7 900	0,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	64 027 337	71 551 816	70 830 600	-721 216	-1,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	31 662 788	32 876 500	29 474 000	-3 402 500	-10,3
<i>dont charges de conseil</i>	2 572 755	5 909 984	6 367 800	457 816	7,7
Charges d'amortissement	-	8 800	8 800	0	0,0
Dépenses d'investissement	-	35 000	-	-35 000	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	676	671	675	4	0,6

L'OFS fournit diverses prestations à d'autres services fédéraux, aux cantons, aux communes et à des clients de l'économie privée. Depuis l'introduction du NMG pour le budget 2017, les recettes et les dépenses qui en découlent ne sont plus comptabilisées comme montants nets dans des postes du bilan, mais inscrites comme montants bruts au compte de résultats. Il s'ensuit une augmentation, neutre sur le plan du budget de la Confédération, des charges avec incidences financières de 10,5 millions dans l'enveloppe budgétaire de l'OFS à partir de 2017. Les dépenses correspondantes ne sont pas nouvelles, mais elles n'apparaissent pas dans le compte de résultats jusqu'en 2016. Dans le budget 2018, d'autres ressources totalisant environ 1 million en provenance d'autres unités administratives de la Confédération pour des prestations que l'OFS fournit en tant que service de coordination ont été transférées.

Charges de personnel et équivalents plein temps

La légère progression de 0,3 million (+ 0,3 %) des charges de personnel par rapport à l'année précédente s'explique notamment par la mise en œuvre de l'article 59a^{bis} (OAMal) pour la classification médicale (+ 0,5 mio), ainsi que par les mesures d'économies dans le domaine propre (- 0,4 mio). Par ailleurs, l'OFSP transfère des ressources à l'OFS (+ 0,2 mio) pour des projets. L'augmentation des équivalents plein temps résulte principalement de ces tâches supplémentaires.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services liées à l'informatique sont inférieures de quelque 3,4 millions (- 10,3 %) au montant inscrit au budget 2017 en raison de la baisse des ressources provenant d'imputations des prestations (IP; - 1,4 mio) et des ressources avec incidences financières (- 2,0 mio). Le recul des ressources IP est dû en particulier à une réduction des coûts définis dans les accords de niveau de service et à l'utilisation de solutions standard. La diminution des ressources avec incidences financières est liée principalement à la priorisation des mandats dans le développement informatique suite aux mesures d'économies dans le domaine propre (- 0,7 mio) et aux effets de la réduction des mandats externes suite à l'internalisation opérée en 2016 (- 1,3 mio).

Les charges de conseil sont principalement imputables aux spécialistes externes participant à la production statistique et à des projets d'innovation. Les ressources augmentent de 0,5 million par rapport à l'année précédente, suite à un plus grand nombre de projets de développement et d'innovation dans la production statistique.

19,4 millions sont prévus pour des prestations de services externes (en particulier pour des relevés). Ces coûts sont supérieurs de 1,8 million au montant inscrit au budget 2017. Plus de la moitié de cette progression (+ 1,1 mio) résulte du besoin de prestations financées par des fonds secondaires et des fonds de tiers. Le reste est dû à des relevés réalisés périodiquement (+ 0,7 mio). Enfin, des projets financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers entraînent une augmentation de 0,2 million des charges de fonctionnement distinctes.

Dépenses d'investissement

Contrairement au budget 2017, celui de 2018 ne prévoit aucune acquisition et donc aucune dépense d'investissement.

Bases légales

LF du 9.10.1992 sur la statistique fédérale (LSF; RS 431.01). O du 30.6.1993 sur les relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1). LF du 22.7.2007 sur le recensement (RS 431.112), art. 8 et 14.

Remarques

Voir remarque E100.0001 «Revenus de fonctionnement».

Crédits d'engagement «Statistique sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2017-2024» (VO284.00), «Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2017-2023» (VO285.00), «Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2017-2022» (VO286.00), voir AF du 15.6.2017 concernant le supplément I au budget 2017, art. 3 et 4.

CRÉDITS DE TRANSFERT ATTRIBUÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

A231.0235 CONTRIBUTION À EUROSTAT

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	4 859 955	5 361 900	5 361 900	0	0,0

Eurostat est l'office statistique de l'Union européenne (UE). Il établit entre autres des statistiques pour les États membres de l'UE. Les offices statistiques de ces derniers collectent les données nécessaires et les mettent à disposition d'Eurostat. Eurostat joue un rôle important dans l'harmonisation des définitions et des méthodes de calcul statistiques.

La Confédération fournit une contribution obligatoire avoisinant 5 millions par an. Le montant exact est déterminé en fonction des coûts totaux pour Eurostat et du nombre d'États membres de l'UE, sur la base de la participation proportionnelle de la Suisse au programme statistique concerné.

Bases légales

Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la coopération dans le domaine statistique (RS 0.431.026.81), art. 8.

OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Développer les assurances sociales avec pour objectif de maintenir le niveau des prestations et la pérennité du financement, compte tenu de l'évolution des besoins de la société ainsi que du contexte économique général
- Soutenir les efforts entrepris pour intégrer les personnes invalides dans le monde du travail
- Favoriser pour les enfants, les jeunes, les familles et les personnes âgées un environnement stimulant et adapté à leurs besoins, et contribuer à leur protection sociale

PROJETS 2018

- Réforme Prévoyance vieillesse 2020: mise en œuvre de la deuxième série de mesures
- Loi sur les fonds de compensation: achèvement des travaux préparatoires sur la création de l'établissement compenswiss
- Réforme des prestations complémentaires: suivi des débats parlementaires
- Modernisation de la surveillance: adoption du message
- Développement continu de l'assurance-invalidité: suivi des débats parlementaires
- Programme de lutte contre la pauvreté: communication des résultats, évaluation et conclusion du programme
- Projet informatique SNAP EESSI (échange de données des assurances sociales avec l'UE/AELE): rattachement des différentes branches d'assurance sociale à EESSI et réalisation des sous-projets correspondants
- Accueil extra-familial des enfants: mise en œuvre des nouvelles aides financières destinées aux cantons et aux projets
- Protection de la jeunesse face aux médias: élaboration du projet qui sera mis en consultation
- Encouragement de l'enfance et de la jeunesse: évaluation de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	21,5	22,9	24,4	6,3	23,9	23,5	23,4	0,6
Charges	13 538,7	13 871,8	13 954,5	0,6	14 369,0	14 653,9	15 170,2	2,3
Δ par rapport au PF 2018-2020			-72,2		-54,1	-73,5		
Charges propres	72,8	72,7	74,3	2,3	68,0	65,9	64,6	-2,9
Charges de transfert	13 465,9	13 799,1	13 880,2	0,6	14 301,0	14 588,0	15 105,7	2,3
Dépenses d'investissement	0,0	-						
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) veille, dans son domaine de compétence, à ce que la sécurité sociale soit garantie et s'adapte aux nouveaux défis. Ses activités visent en priorité la garantie de la prévoyance vieillesse, la réforme des prestations complémentaires (PC), le développement de l'assurance-invalidité (AI), la mise en œuvre au niveau fédéral d'une politique sociale, d'une politique de l'enfance et de la jeunesse, d'une politique familiale et d'une politique de la vieillesse qui soient cohérentes, ainsi que la garantie de la coordination entre les assurances sociales suisses et étrangères.

Les dépenses sont à 99,5 % des dépenses de transfert. Leur progression est déterminée au premier chef par le vieillissement démographique, qui a pour effet d'augmenter les dépenses de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et des PC. L'OFAS ne dispose ici que d'une marge de manœuvre très mince, car presque toutes les dépenses de transfert sont dictées par la loi. Les dépenses de transfert augmentent de 0,6 % dans le budget 2018, soit moins que dans le plan financier. La hausse est modérée du fait que la contribution de la Confédération à l'AI reste stationnaire en raison de la stagnation du contexte économique et que les rentes AVS ne devraient pas être augmentées vu l'évolution déflationniste. Une normalisation de la croissance économique est attendue vers la fin de la période du plan financier. Une augmentation des contributions aux PC en raison de l'adaptation des montants maximaux pris en compte pour le loyer dans les PC est en outre inscrite au budget. Les charges propres de l'OFAS dans le budget global (hors Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle) se montent à 68,1 millions. Elles augmentent dans le budget du fait de l'adaptation des mesures salariales concernant les postes financés par le fonds AI, mais diminueront ensuite dans le plan financier, principalement en raison de l'achèvement de divers programmes (notamment la campagne de l'AI auprès des employeurs), de la baisse des amortissements et des suppressions de postes dues aux mesures d'économies.

GP 1: PRÉVOYANCE ET SYSTÈMES DE COMPENSATION

MANDAT DE BASE

Les systèmes de protection sociale assurent la population contre les conséquences de la vieillesse, de l'invalidité et du décès du soutien de famille, ainsi que contre la perte de gain en cas de service ou de maternité. L'OFAS prépare, à l'intention des responsables politiques, les bases de décision nécessaires pour le développement durable de ces systèmes. Il contribue au maintien de la confiance dans les assurances sociales en assumant la surveillance des caisses de compensation AVS et des offices AI. Par l'octroi de subventions aux organisations de l'aide aux invalides, il favorise l'intégration des personnes invalides. Enfin, en préparant et en mettant en œuvre les conventions de sécurité sociale, il favorise la mobilité internationale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	14,6	15,1	18,0	19,6	17,3	16,7	16,4	2,2
Charges et dépenses d'investissement	49,4	46,5	49,6	6,6	43,8	42,2	41,2	-3,0

COMMENTAIRE

Dans ce groupe de prestations, les revenus proviennent en majeure partie des remboursements des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les tâches d'application de l'OFAS (charges de personnel et charges de biens et services). 70 % des charges de fonctionnement de l'OFAS concernent le groupe de prestations 1. Les charges de fonctionnement augmentent du fait de l'adaptation des mesures salariales concernant le personnel AI financé par le fonds de compensation de l'AI, mais elles diminueront ensuite jusqu'en 2021, principalement en raison de la baisse des amortissements et des suppressions de postes à durée déterminée.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Développement durable de la sécurité sociale: les bases sont élaborées en fonction des besoins						
- Écart des prévisions sur les charges de l'AVS de l'exercice budgétaire par rapport à la moyenne sur 5 ans des dépenses annuelles effectives (% max.)	1	1	1	1	1	1
- Écart des prévisions sur les charges de l'AI de l'exercice budgétaire par rapport à la moyenne sur 5 ans des dépenses annuelles effectives (% max.)	2	4	4	4	4	4
- Part des rentiers AI dans la population résidente permanente âgée de 18 à 64 ans (% max.)	3,6	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8
Aide aux invalides: l'intégration des personnes invalides est encouragée au moyen de subventions octroyées à des organisations de l'aide privée aux invalides						
- Part des contrats de 4 ans avec des org. de l'aide privée aux invalides faisant l'objet d'un contrôle sur place durant l'année (%)	26	25	25	25	25	25
Mobilité internationale: l'OFAS facilite la mobilité internationale par la conclusion d'accords et de conventions internationaux						
- Part des demandes de convention spéciale qui sont traitées dans le délai d'un mois (% min.)	90	90	90	90	90	90
Surveillance de l'AVS, de l'AI et des PC: la surveillance de l'application des assurances sociales est assumée						
- Mise à jour annuelle de l'analyse des risques AVS/AI/PC (oui/non)	non	oui	oui	oui	oui	oui
- Conclusion de conventions d'objectifs avec les 26 offices AI (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- Contrôle de la mise en œuvre du thème central de l'année dans les caisses de compensation (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rentes de vieillesse et de survivants versées (CHF, mrd)	37,050	37,824	38,990	39,864	40,752	41,524
Rapport entre le nombre de personnes en âge de retraite et le nombre de personnes en âge de travailler (%)	28,8	29,2	29,5	29,9	30,1	-
Rente de vieillesse AVS ordinaire moyenne en Suisse (CHF)	1 839	1 838	1 852	1 850	1 857	1 855
Rente de vieillesse LPP moyenne, régime subobligatoire inclus (CHF)	2 519	2 505	2 495	2 482	2 456	-
Résultat de répartition (résultat d'exploitation hors résultat des placements) de l'AVS (CHF, mio)	321,000	261,000	14,000	-320,000	-579,000	-767,000
Rentes AI versées (CHF, mrd)	5,919	5,747	5,640	5,528	5,440	5,360
Résultat de répartition (résultat d'exploitation hors résultat des placements) de l'AI (CHF, mio)	-23,000	394,000	509,000	685,000	645,000	692,000
PC à l'AVS versées, frais de maladie et d'invalidité inclus (CHF, mrd)	2,439	2,525	2,605	2,712	2,778	2,856
PC à l'AI versées, frais de maladie et d'invalidité inclus (CHF, mrd)	1,837	1,911	1,923	1,967	2,004	2,045
Dette de l'AI (CHF, mrd)	-14,944	-14,352	-13,765	-12,843	-12,229	-11,406
Part de nouvelles rentes en % de la population active (18 ans - âge de la retraite) (%)	0,30	0,28	0,26	0,26	0,26	0,27

GP 2: FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

MANDAT DE BASE

Une politique cohérente de la famille, de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse, en accord avec la politique sociale, contribue de façon essentielle à la cohésion de la société en atténuant les effets des disparités sociales. L'OFAS prépare les bases de décision en la matière à l'intention du Conseil fédéral et du Parlement. Il surveille l'application des lois fédérales sur les allocations familiales et met en œuvre la législation fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse et sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Il soutient les activités menées dans ces domaines et octroie des subventions à des organisations non gouvernementales.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	17,8	19,8	18,5	-6,5	17,9	17,5	17,0	-3,7

COMMENTAIRE

30 % des charges de fonctionnement de l'OFAS concernent le groupe de prestations 2. Ces charges sont en recul sur l'ensemble de la période de planification en raison de l'échéance de crédits (échéance du programme de lutte contre la pauvreté à la fin de 2018 et suppression des postes correspondants). Il n'y a pas de recettes.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Politique de l'enfance et de la jeunesse: des mesures ciblées favorisent le développement des enfants et des jeunes pour leur permettre d'acquérir une personnalité responsable et capable de vivre en société						
- Contrats avec des cantons pour le financement incitatif de progr. dans la politique de l'enfance et de la jeunesse (art. 26 LEEJ) (nombre)	12	12	12	12	8	4
- Contrats de subventionnement avec des ONG, des cantons, des communes (nombre)	47	28	30	30	30	30
Politique sociale: les acteurs compétents (cantons, villes, communes et organisations de la société civile) sont soutenus dans l'accomplissement de leurs tâches de lutte contre la pauvreté						
- Projets avec des partenaires extérieurs à la Confédération (nombre)	30	30	10	-	-	-
Politique de la famille: l'OFAS encourage les moyens de concilier famille et profession ou formation, ainsi que la compensation des charges familiales						
- Nouvelles places d'accueil subventionnées par le financement incitatif (nombre, min.)	3 693	2 800	2 800	-	-	-
- Contrats de subventionnement en cours avec des organisations faitières de la politique de la famille (nombre)	5	5	5	5	5	5
Politique de la vieillesse: l'OFAS favorise l'organisation d'un environnement adapté aux besoins des personnes âgées, qui leur permette de mener une vie autonome tout en restant intégrées dans la société						
- Contrats de subventionnement en cours avec des org. d'aide à la vieillesse (nombre)	8	8	8	8	8	8
- Audits concernant les contrats de subventionnement et contrôles sur le terrain (nombre)	-	2	2	2	2	2

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Part de la population de moins de 25 ans (%)	26,8	26,6	26,4	26,2	26,1	-
Allocations familiales versées (CHF, mrd)	5,047	5,299	5,488	5,609	5,756	-
Part de la population de plus de 74 ans (%)	8,1	8,1	8,2	8,2	8,3	-
Part des personnes de plus de 74 ans vivant en EMS (%)	18,7	19,0	19,0	18,8	19,1	-
Dépenses nettes pour prestations sociales sous condition de ressources (CHF, mrd)	6,820	7,232	7,481	7,827	7,977	-

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	14 600	15 076	18 038	19,6	17 283	16 734	16 423	2,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			2 961		-754	-549	-311	
Postes ponctuels								
E102.0107 Comm. haute surveillance Prévoyance professionnelle, émolum.	5 633	6 540	6 221	-4,9	6 218	6 230	6 273	-1,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-319		-3	13	42	
Domaine des transferts								
Remboursement de contributions et indemnités								
E130.0106 Remboursement de subventions	12 051	7 800	5 200	-33,3	5 000	5 000	5 000	-10,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-2 600		-200	0	0	
Revenus financiers								
E140.0106 Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1 300	1 300	96	-92,6	352	576	736	-13,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 204		256	224	160	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	67 215	66 344	68 125	2,7	61 772	59 686	58 283	-3,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 781		-6 354	-2 086	-1 403	
Crédits ponctuels								
A202.0144 Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle	5 633	6 348	6 221	-2,0	6 218	6 230	6 273	-0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-127		-3	13	42	
Domaine des transferts								
GP 1: Prévoyance et systèmes de compensation								
A231.0239 Prestations versées par la Confédération à l'AVS	8 318 000	8 492 000	8 603 000	1,3	8 820 000	9 001 000	9 390 000	2,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			111 000		217 000	181 000	389 000	
A231.0240 Prestations versées par la Confédération à l'AI	3 524 803	3 628 000	3 598 000	-0,8	3 688 000	3 776 000	3 871 000	1,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-30 000		90 000	88 000	95 000	
A231.0241 Prestations complémentaires à l'AVS	760 516	801 300	827 100	3,2	902 800	931 200	961 700	4,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			25 800		75 700	28 400	30 500	
A231.0245 Prestations complémentaires à l'AI	740 783	754 800	763 300	1,1	797 100	796 300	798 500	1,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			8 500		33 800	-800	2 200	
A231.0248 Contribution spéciale de la Conf. aux intérêts dus par l'AI	30 100	29 000	-	-100,0	-	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-29 000		-	-	-	
A231.0361 Remboursement des émoluments perçus par la CHS PP	4 324	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
GP 2: Familles, générations et société								
A231.0242 Allocations familiales dans l'agriculture	62 100	61 300	54 796	-10,6	53 552	52 476	51 236	-4,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-6 504		-1 244	-1 076	-1 240	
A231.0243 Organisations familiales	2 000	2 013	1 526	-24,2	1 538	1 538	1 559	-6,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-487		13	0	20	
A231.0244 Accueil extra-familial pour enfants	22 534	25 082	25 533	1,8	30 800	22 650	25 125	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			451		5 267	-8 150	2 475	
A231.0246 Encouragement activités extrascolaires des enfants et jeunes	10 022	10 245	9 351	-8,7	9 455	9 455	9 559	-1,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-894		104	0	105	
A231.0247 Protection et droits de l'enfant	1 069	1 135	1 112	-2,0	1 124	1 124	1 135	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-23		12	0	12	
A231.0249 Financement incitatif en fav. pol. cant. enfance et jeunesse	1 731	1 681	1 631	-3,0	1 631	1 243	863	-15,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-50		0	-388	-380	
A231.0367 Programme national de prévention et lutte contre la pauvreté	-	375	50	-86,7	-	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-325		-50	-	-	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	14 599 969	15 076 400	18 037 500	2 961 100	19,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>14 577 523</i>	<i>15 076 400</i>	<i>18 037 500</i>	<i>2 961 100</i>	<i>19,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>22 446</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFAS se composent essentiellement des remboursements provenant des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les frais incombant à la Confédération pour l'application de ces assurances. Ces remboursements portent sur les charges de personnel et de biens et services liées aux recours, sur les charges de personnel pour la surveillance et l'application de l'AVS et de l'AI, ainsi que sur les charges de biens et services occasionnées par le programme de recherche sur l'AI, coûts des postes de travail liés aux tâches d'application compris. Sont également inscrits à ce poste les revenus provenant de la location de places de stationnement à des collaborateurs de l'OFAS et à des tiers.

L'augmentation de 3,0 millions par rapport au budget 2017 tient surtout aux remboursements provenant des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les charges de personnel et les charges de biens et services (adaptation des mesures salariales, budgétisation des frais informatiques). Les remboursements provenant des fonds de compensation se montent à 18,0 millions dans le budget 2018. Parmi ceux-ci, 12,7 millions sont destinés au financement des charges de personnel et 5,3 millions au financement des charges de biens et services.

Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 95. LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20), art. 67, al. 1, let. b, et 68, al. 2.

Remarques

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

E102.0107 COMM. HAUTE SURVEILLANCE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE, ÉMOLUM.

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	5 633 459	6 539 800	6 220 600	-319 200	-4,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>5 178 980</i>	<i>6 539 800</i>	<i>6 220 600</i>	<i>-319 200</i>	<i>-4,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>454 478</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) est responsable de la surveillance du système, de la haute surveillance exercée sur les autorités de surveillance cantonales ainsi que de la surveillance directe sur le Fonds de garantie, l'Institution supplétive et les fondations de placement. L'agrément donné aux experts en matière de prévoyance professionnelle et l'habilitation de gestionnaires de fortune relèvent aussi de sa compétence. Les coûts de la CHS PP et de son secrétariat générés par ces activités sont entièrement couverts par des taxes et des émoluments.

Pour des raisons de technique comptable, les taxes et émoluments de la CHS PP ne sont perçus que l'année suivante. Les revenus doivent donc être inscrits au compte de régularisation. Les moyens crédités à ce poste diminuent de 0,3 million par rapport au budget 2017. Cette baisse s'explique, d'une part, par la transcription erronée au niveau des revenus des coupes transversales décidées par le Parlement dans le budget 2017 (- 0,2 mio) et, d'autre part, par une nouvelle diminution des charges (- 0,1 mio).

Bases légales

O des 10 et 22.6.2011 sur la surveillance dans la prévoyance professionnelle (OPP 1; RS 831.435.1).

Remarques

Voir A202.0144 «Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle».

E130.0106 REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	12 051 129	7 800 000	5 200 000	-2 600 000	-33,3

Ce poste comprend les remboursements à la Confédération de ses contributions excédentaires à l'AVS et aux allocations familiales dans l'agriculture, selon les décomptes finaux. La contribution de la Confédération à l'AI est calculée en fonction de l'évolution des produits de la TVA, qui est connue à la fin de l'année; il n'y a donc pas de remboursements dans ce domaine. La valeur inscrite au budget correspond à la moyenne sur quatre ans (2013-2016). La baisse par rapport au budget 2017 tient au nouveau calcul de cette moyenne.

Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 95. LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS 836.2), art. 18, al. 4, et 19.

E140.0106 FONDS POUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 300 000	1 300 000	96 000	-1 204 000	-92,6

Le fonds «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne» a été constitué lors de l'adoption de la LFA en 1952. Son capital de 32,4 millions doit être rémunéré par la Confédération. Les moyens sont inscrits à ce poste et crédités au fonds affecté «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne». Ils servent à diminuer les contributions des cantons.

Jusqu'en 2017, le taux d'intérêt était fixé par la loi à 4 %. Avec la modification des bases légales dans le cadre du programme de stabilisation 2017-2019, ce taux est désormais déterminé chaque année par l'Administration fédérale des finances en tenant compte de l'état du marché ainsi que de la nature et de la durée des avoirs. Il a été fixé à 0,3 % pour le budget 2018.

Bases légales

LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS 836.1), art. 20 et 21.

Remarques

Recettes destinées au fonds affecté «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne», voir tome 1, ch. B41/4; voir aussi A231.0242 «Allocations familiales dans l'agriculture».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	67 215 304	66 344 344	68 125 300	1 780 956	2,7
<i>avec incidences financières</i>	54 772 199	53 847 844	55 486 400	1 638 556	3,0
<i>sans incidences financières</i>	5 069 107	5 050 000	5 300 000	250 000	5,0
<i>Imputation des prestations</i>	7 373 998	7 446 500	7 338 900	-107 600	-1,4
Charges de personnel	47 042 000	44 975 900	46 378 100	1 402 200	3,1
Charges de biens et services, charges d'exploitation	15 289 272	16 318 444	16 447 200	128 756	0,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	5 558 142	5 276 300	6 508 700	1 232 400	23,4
<i>dont charges de conseil</i>	5 242 800	6 029 143	5 001 400	-1 027 743	-17,0
Charges d'amortissement	4 839 979	5 050 000	5 300 000	250 000	5,0
Dépenses d'investissement	44 052	-	-	-	-
Postes à plein temps (Ø)	286	262	262	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les *charges de personnel* de l'OFAS augmentent de 3,1 % par rapport au budget de l'année précédente. Le nombre de postes à plein temps reste inchangé. Le budget 2018 prévoit une hausse de 1,4 million (+ 3,1 %) pour le personnel financé par le fonds de compensation de l'AI du fait que les mesures salariales pour ce personnel (compensation du renchérissement et augmentation des salaires réels) ont été appliquées avant l'introduction de l'enveloppe budgétaire dans une autre mesure que pour le reste du personnel de la Confédération. Cet écart est corrigé dans le budget 2018. Les besoins supplémentaires qui en résultent à long terme sont pris en charge par le fonds de compensation de l'AI et sont donc sans incidence sur le budget de la Confédération.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* de l'OFAS augmentent de 1,2 million (+ 23,4 %). Cela s'explique notamment par le nouveau calcul des dépenses du crédit de croissance en matière de technologies de l'information et de la communication destiné au projet d'échange de données de sécurité sociale à l'échelle européenne (SNAP EESSI). L'UE devrait livrer le logiciel cet été afin que l'OFAS puisse procéder à la suite des opérations. En outre, les charges augmentent pour le secteur Recours du domaine AI en raison du remplacement du programme de gestion des cas eRegress. Ce système doit rester opérationnel jusqu'à son remplacement, ce qui engendre des frais supplémentaires. Dans l'enveloppe budgétaire, les fonds sont transférés des charges de conseil aux charges liées à l'informatique. Globalement, les charges de biens et services liées à l'informatique se composent des charges d'exploitation et de maintenance (3,7 mio) et des charges de développement et de conseil (2,8 mio).

Les *charges de conseil* comprennent la rémunération de consultants externes et d'instituts scientifiques pour des projets dans le domaine des assurances sociales ainsi que les indemnités journalières pour des commissions extraparlimentaires (notamment la Commission fédérale de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité et la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle). Les mandats de recherche et d'évaluation scientifiques fournissent en particulier des bases pour les travaux de révision et pour le réexamen des processus de mise en œuvre ainsi que des objectifs en matière de prestations et d'efficacité. Le budget 2018 prévoit une baisse de 1,0 million (- 17 %) pour les charges de conseil par rapport au budget 2017. Cette baisse concerne notamment le domaine de l'accueil extra-familial des enfants et les charges de conseil pour le secteur Recours du domaine AI.

En ce qui concerne les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* de l'OFAS, 3 millions sont destinés à la location de locaux (IP), comme dans le budget 2017, et 1,9 million va aux autres charges d'exploitation (notamment frais, fournitures de bureau, prestations de service externes).

Autres charges de fonctionnement

En lien avec l'introduction en 2016 de la comptabilité des immobilisations, l'OFAS a réévalué ses propres développements informatiques et effectué des amortissements de 5,3 millions sur le patrimoine administratif.

Remarques

Les fonds de compensation de l'AVS et de l'AI remboursent à la Confédération 27,4 % (12,7 mio) des charges de personnel de l'OFAS (60 EPT), et 32,1 % (5,3 mio) des charges de biens et services ainsi que des charges d'exploitation de l'office (voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement»).

A202.0144 COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

CHF				Δ 2017-18	
	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	%
Total	5 633 459	6 348 088	6 220 600	-127 488	-2,0
<i>avec incidences financières</i>	5 305 349	6 015 388	5 896 400	-118 988	-2,0
<i>Imputation des prestations</i>	328 110	332 700	324 200	-8 500	-2,6
Charges de personnel	4 392 996	4 486 900	4 507 400	20 500	0,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 240 463	1 861 188	1 713 200	-147 988	-8,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	-	25 300	25 300	0	0,0
<i>dont charges de conseil</i>	765 065	1 278 014	1 135 600	-142 414	-11,1
Postes à plein temps (Ø)	19	19	19	0	0,0

La surveillance des institutions de la prévoyance professionnelle relève de la compétence des cantons. La haute surveillance exercée sur les autorités de surveillance cantonales et la surveillance directe sur le Fonds de garantie, l'Institution supplétive et les fondations de placement sont assurées par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), dont les charges de fonctionnement sont financées par le présent crédit ponctuel.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les *charges de personnel* de la CHS PP restent inchangées par rapport au budget 2017. La CHS PP maintient son effectif à 19 EPT en 2018. En outre, 3 EPT de l'OFAS sont affectés à l'exécution de prestations transversales pour la CHS PP. Les charges de personnel qui y sont liées sont couvertes par la CHS PP; les postes sont toutefois compris dans le personnel de l'OFAS (voir A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges informatiques* de la CHS PP comprennent les coûts d'exploitation du logiciel de gestion des affaires Fabasoft par le fournisseur de prestations ISCeco. Elles restent inchangées par rapport au budget 2017.

Les *charges de conseil* diminuent de 140 000 francs (- 11 %) par rapport au budget 2017 en raison des mesures d'économies décidées par le Conseil fédéral. La part des charges de conseil consacrée au défraiement des membres de la CHS PP passe de 45 à 52 %.

Les *autres charges d'exploitation* de la CHS PP (notamment loyer, frais, prestations de service externes) baissent légèrement par rapport au budget 2017 compte tenu des mesures d'économies décidées par le Conseil fédéral.

Bases légales

LF du 25.6.1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP; RS 831.40), art. 64 à 64c.

Remarques

Toutes les dépenses de la CHS PP sont couvertes par des taxes et émoluments (voir E102.0107 «Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, émoluments»).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: PRÉVOYANCE ET SYSTÈMES DE COMPENSATION**A231.0239 PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CONFÉDÉRATION À L'AVS**

CHF				Δ 2017-18	
	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	8 318 000 000	8 492 000 000	8 603 000 000	111 000 000	1,3

Estimées à 44 milliards, les dépenses totales de l'AVS pour 2018 sont couvertes à raison de 19,55 % par la Confédération. Comme elles consistent pour environ 99 % en prestations de rentes et d'allocations pour impotent, leur croissance est déterminée par l'évolution de l'effectif des rentiers, ainsi que par l'adaptation éventuelle des rentes à l'évolution des salaires et des prix.

Aucune adaptation des rentes n'est prévue en 2018. La contribution de la Confédération augmente de 1,3 % en raison de la croissance démographique.

L'OFAS octroie des subventions aux organisations de l'aide privée à la vieillesse à hauteur de 90,8 millions de francs. Ces subventions en vertu de l'art. 101^{bis} LAVS sont financées directement par le fonds de compensation de l'AVS. Ce dernier prend en outre à sa charge des coûts de 18,0 millions de francs pour des subventions aux organisations de l'aide privée aux invalides qui fournissent des prestations en faveur de personnes invalides en âge AVS.

Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.70), art. 103, al. 2.

Remarques

Dépenses partiellement financées par le biais de revenus affectés (fonds affecté «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité»), voir tome 1, ch. B41/4.

A231.0240 PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CONFÉDÉRATION À L'AI

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	3 524 803 407	3 628 000 000	3 598 000 000	-30 000 000	-0,8

Depuis 2014, la contribution de la Confédération à l'AI est couplée à l'évolution en pourcentage des produits de la TVA (l'évolution des salaires et des prix est également prise en compte, par l'application d'un facteur d'escompte). Grâce à la dissociation entre la contribution de la Confédération et les dépenses de l'assurance, les économies réalisées par l'AI profitent intégralement à l'assurance et n'ont plus d'impact sur le montant de la contribution fédérale.

Étant donné l'évolution attendue des produits de la TVA et le contexte déflationniste, la contribution de la Confédération diminue de 0,8 % par rapport au budget 2017. Cette baisse est aussi due à la correction de la valeur inscrite au budget 2017 qui devrait s'avérer trop élevée.

Au cours de l'exercice budgétaire, la contribution de la Confédération couvre environ 39 % des dépenses annuelles de l'AI, estimées à 9,3 milliards de francs en 2017. Sur les dépenses totales de l'AI, 152 millions sont consacrés aux subventions aux organisations de l'aide privée aux invalides. Ces subventions octroyées par l'OFAS en vertu des art. 74 et 75 LAI sont financées directement par le fonds de compensation de l'AI.

Bases légales

LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20), art. 74, 75 et 78.

Remarques

Dépenses partiellement financées par le biais de revenus affectés (fonds affecté «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité»), voir tome 1, ch. B41/4.

A231.0241 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AVS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	760 515 678	801 300 000	827 100 000	25 800 000	3,2

La Confédération alloue des subventions aux cantons pour leurs dépenses au titre des prestations complémentaires (PC) à l'AVS. Elle participe aux PC annuelles, mais non au remboursement des frais de maladie et d'invalidité. Au niveau des PC annuelles, elle contribue uniquement à la couverture des besoins vitaux et non au remboursement des frais supplémentaires engendrés par un séjour en home. Elle assume 5/8 de la couverture des besoins vitaux. La part de la Confédération aux PC annuelles dépend des paiements effectifs effectués en décembre 2016 par les cantons pour la couverture des besoins vitaux et pour les frais supplémentaires engendrés par un séjour en home. La Confédération participe en outre aux coûts administratifs des cantons induits par la fixation et le versement des PC annuelles, au moyen d'un forfait par cas. Les coûts se répartissent comme suit dans le budget 2018:

— PC à l'AVS	803 600 000
— Cantons (coûts administratifs)	23 500 000

Globalement, les dépenses de la Confédération augmentent de 3,2 %. L'augmentation de 25,4 millions (+ 3,3 %) de la contribution de la Confédération aux PC à l'AVS par rapport au budget 2017 tient à la hausse attendue du nombre de bénéficiaires (+ 2,4 %) et à l'augmentation du montant moyen des PC (+ 1,5 %).

L'augmentation de 0,4 million (+ 1,7 %) des coûts administratifs par rapport au budget 2017 est due à la hausse du nombre de cas.

Bases légales

LF du 6.10.2006 sur les prestations complémentaires (LPC; RS 831.30), art. 13 et 24.

Remarques

Dépenses partiellement financées par le biais de revenus affectés (fonds affecté «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité»), voir tome 1, ch. B41/4.

A231.0245 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AI

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	740 783 041	754 800 000	763 300 000	8 500 000	1,1

La contribution de la Confédération aux prestations complémentaires (PC) à l'AI suit les mêmes principes que la contribution fédérale aux PC à l'AVS. En outre, la Confédération participe aux coûts administratifs des cantons en versant un forfait par cas. Les coûts se répartissent comme suit dans le budget 2018:

— PC à l'AI	750 000 000
— Cantons (coûts administratifs)	13 300 000

L'augmentation de 8,6 millions (+ 1,2 %) de la contribution de la Confédération aux PC à l'AI par rapport au budget 2017 tient surtout à la hausse du montant moyen des PC, car le nombre de bénéficiaires reste stable.

Le léger recul de 0,1 million (- 0,7 %) des coûts administratifs par rapport au budget 2017 est dû à la correction opérée sur la base du décompte 2016.

Bases légales

LF du 6.10.2006 sur les prestations complémentaires (LPC; RS 831.30), art. 13 et 24.

Remarques

Dépenses partiellement financées par le biais de revenus affectés (fonds affecté «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité»), voir tome 1, ch. B41/4.

A231.0248 CONTRIBUTION SPÉCIALE DE LA CONF. AUX INTÉRÊTS DUS PAR L'AI

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	30 100 000	29 000 000	-	-29 000 000	-100,0

En vertu de la loi fédérale sur l'assainissement de l'assurance-invalidité, en vigueur jusqu'à fin 2017, la Confédération supporte la charge annuelle des intérêts dus sur la dette de l'AI envers le fonds de compensation de l'AVS pendant la durée du financement additionnel (2011-2017). Ce crédit n'obtient plus de moyens en 2018.

Bases légales

LF du 13.6.2008 sur l'assainissement de l'assurance-invalidité (RS 831.27). LF du 19.6.2015 sur le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (LCRT 2014; FF 2015 4569), art. 4.

Remarques

Dépenses (jusqu'en 2017) partiellement financées par le biais de revenus affectés (fonds affecté «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité»), voir tome 1, ch. B41/4.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ**A231.0242 ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE**

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	62 100 000	61 300 000	54 796 000	-6 504 000	-10,6

En vertu de la LFA, des allocations familiales sont versées aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles. Les montants des allocations prévues par la LFA correspondent aux montants minimaux prescrits dans la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam; RS 836.2), à savoir 200 francs pour l'allocation pour enfant et 250 francs pour l'allocation de formation professionnelle. En région de montagne, ces montants sont majorés de 20 francs. De plus, une allocation de ménage de 100 francs est versée aux travailleurs agricoles. Pour le financement des allocations familiales octroyées aux travailleurs agricoles, les employeurs agricoles paient une contribution égale à 2 % des salaires en nature et en espèces versés à leur personnel lorsqu'une cotisation AVS est due sur ces salaires. Le solde et les dépenses résultant du versement d'allocations familiales aux agriculteurs indépendants sont assumés à raison de deux tiers par la Confédération et d'un tiers par les cantons. En outre, les produits du fonds pour les allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne sont utilisés pour diminuer les contributions des cantons.

— Part de la Confédération aux allocations familiales dans l'agriculture	54 700 000
— Revenus des intérêts du fonds des allocations familiales dans l'agriculture	96 000

Les dépenses inscrites au budget diminuent de 6,5 millions (- 10,6 %) par rapport au budget de l'année précédente. Cette diminution s'explique par la baisse du nombre de bénéficiaires, qui tient à deux raisons. Premièrement, ce nombre diminue de 2 % par an vu l'évolution structurelle dans l'agriculture. Deuxièmement, les familles paysannes sont de plus en plus nombreuses à percevoir des allocations en vertu de la LAFam plutôt que de la LFA depuis l'inclusion des indépendants dans le champ d'application de la LAFam au 1.1.2013. Une correction de 2 millions est en outre opérée de manière à prendre en compte les soldes de crédit trop élevés des années précédentes. De plus, les revenus des intérêts du fonds «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne» diminuent en raison de la suppression du taux d'intérêt minimal de 4 % (1,3 mio) fixé par la loi, qui courait jusqu'en 2017, et qui a été remplacé par un taux d'intérêt conforme au marché.

Bases légales

LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS 836.7), art. 18 à 21.

Remarques

Dépenses partiellement financées par le biais de revenus affectés (fonds affecté «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne»), voir tableau du tome 1, ch. B41/4; voir aussi E140.0106.

A231.0243 ORGANISATIONS FAMILIALES

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	2 000 000	2 012 700	1 525 500	-487 200	-24,2

La Confédération soutient les organisations familiales privées actives à l'échelle du pays ou d'une région linguistique par le biais d'aides financières dans les domaines «conseil aux parents et formation des parents» et «accueil extra-familial pour enfants». Elle conclut avec les organisations familiales soutenues des contrats portant sur l'octroi d'aides financières.

Ces dépenses diminuent de 0,5 million (- 24,2 %) par rapport au budget 2017 en raison de la mise en œuvre des mesures d'économies ciblées décidées par le Conseil fédéral et de la correction du renchérissement.

Bases légales

Cst. du 18.12.1998 (RS 101), art. 116, al. 1.

A231.0244 ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL POUR ENFANTS

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	22 533 591	25 081 700	25 532 600	450 900	1,8

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants constitue un programme d'impulsion, limité dans le temps, destiné à encourager la création de places supplémentaires pour l'accueil de jour des enfants afin d'aider les parents à mieux concilier famille et travail. Le financement est assuré par des crédits d'engagement de quatre ans. Depuis le début du programme d'impulsion en février 2003, 3012 demandes ont été approuvées, ce qui a permis de soutenir la création de 54 533 places d'accueil: 31 078 dans des structures d'accueil collectif de jour et 23 455 dans des structures d'accueil parascolaire (état au 1.2.2017). Les aides financières sont réparties sur deux ou trois ans; elles sont versées au terme de l'année de contribution en fonction du nombre de places réellement occupées.

Lors de la session d'été 2017, le Parlement a approuvé la mise en place de deux nouvelles aides financières de durée déterminée. Elles vont probablement entrer en vigueur le 1.7.2018, ce qui permettrait de procéder aux premiers versements dès 2018. Cela explique la légère augmentation de ce crédit (+ 1,8 %) dans le budget 2018.

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (RS 861), art. 1.

Remarques

Crédits d'engagement «Accueil extra-familial pour enfants» (V0034.02 et V0034.03), voir compte d'État 2015, tome 2A, ch. 09, et AF du 2.5.2017 concernant les aides financières à l'augmentation des subventions cantonales et communales à l'accueil extra-familial pour enfants et aux projets visant une meilleure adéquation de l'offre d'accueil extra-familial aux besoins des parents (FF 2016 6215).

Une partie (0,4 mio) de ce crédit restera bloquée jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification du 16.6.2017 de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants.

A231.0246 ENCOURAGEMENT ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES DES ENFANTS ET JEUNES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	10 021 997	10 245 400	9 351 000	-894 400	-8,7

En vertu de la LEEJ, la Confédération peut allouer des aides financières à des organismes privés, ainsi qu'aux cantons et aux communes. Ces aides soutiennent des organismes responsables et des projets présentant un intérêt national qui permettent aux enfants et aux jeunes de développer leur personnalité et d'assumer des responsabilités d'ordre politique et social, par des activités extrascolaires associatives et dans le contexte de l'animation en milieu ouvert.

Ces dépenses diminuent de 0,9 million (- 8,7 %) par rapport au budget 2017 en raison de la mise en œuvre des mesures d'économies ciblées décidées par le Conseil fédéral et de la correction du renchérissement.

Bases légales

LF du 30.9.2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1), art. 6 à 11.

A231.0247 PROTECTION ET DROITS DE L'ENFANT

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 068 600	1 134 900	1 112 200	-22 700	-2,0

Les moyens de ce crédit financent deux types d'activités. Premièrement, la Confédération s'engage dans la prévention de la maltraitance des enfants: elle soutient des organisations actives à l'échelle nationale comme Pro Juventute et la permanence téléphonique 147. Deuxièmement, l'OFAS a pour mission de mettre en œuvre la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997. Les ressources engagées à cette fin sont destinées à financer des campagnes d'information, ainsi qu'à encourager et à appliquer concrètement les droits de l'enfant en Suisse, par exemple via le financement d'un contrat de prestations avec le Réseau suisse des droits de l'enfant.

Ces dépenses diminuent de 22 700 francs (- 2,0 %) par rapport au budget 2017 en raison de la mise en œuvre des mesures d'économies ciblées décidées par le Conseil fédéral.

Bases légales

Convention du 20.11.1989 relative aux droits de l'enfant (RS 0.107). O du 11.6.2010 sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant (RS 311.039.1).

A231.0249 FINANCEMENT INCITATIF EN FAV. POL. CANT. ENFANCE ET JEUNESSE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	1 731 367	1 680 900	1 630 500	-50 400	-3,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 680 479</i>	<i>1 680 900</i>	<i>1 630 500</i>	<i>-50 400</i>	<i>-3,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>50 889</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

En vertu de l'art. 26 LEEJ, la Confédération peut, jusqu'en 2022, allouer aux cantons des aides financières pour des programmes visant à constituer et à développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse.

Ces dépenses diminuent de 50 400 francs (- 3,0 %) par rapport au budget 2017 en raison de la mise en œuvre des mesures d'économies ciblées décidées par le Conseil fédéral.

Bases légales

LF du 30.9.2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1), art. 26.

A231.0367 PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	-	375 000	50 000	-325 000	-86,7

Le Conseil fédéral a décidé, par son arrêté du 15.5.2013, de mettre en œuvre de 2014 à 2018 un programme national visant à renforcer les efforts en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les charges de personnel et de conseil de l'OFAS en lien avec ce programme (1,4 mio) étaient auparavant imputées à ce poste; le budget étant établi depuis 2017 selon le nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale, elles figurent désormais au poste des charges de fonctionnement. Le crédit ne comprend donc plus que les contributions à des tiers. Leur baisse par rapport au budget 2017 (- 86,7 %) correspond à la planification financière initiale du programme (l'essentiel du soutien financier aux projets pratiques étant déjà fourni en 2017), mais en tenant compte des mesures d'économies décidées par le Conseil fédéral.

Bases légales

ACF du 15.5.2013 sur le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcement de la préparation aux situations de crise, prévention et détection précoce dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé animale
- Progrès dans l'exécution grâce à la formation et à l'information pertinentes des milieux concernés
- Consolidation de la collaboration avec les cantons et poursuite de l'harmonisation de l'exécution
- Procédures d'autorisations et de contrôles efficaces et conformes aux besoins des clients
- Intensification de la coopération avec les organisations internationales et négociation de garanties comme conditions pour l'exportation

PROJETS 2018

- Instauration de la législation révisée sur les denrées alimentaires: introduction et formation
- Révision de la loi sur les épizooties: fin de la procédure de consultation
- Nouvelle conception de la gestion des crises à l'OSAV: validation des procédures au moyen d'exercices de simulation de crise
- Stratégie Antibiorésistance: développement et mise en service du système d'information relatif à la consommation d'antibiotiques
- Cyberadministration: renouvellement du système e-Tierversuche permettant de traiter efficacement les autorisations de pratiquer des expériences sur animaux

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	8,6	8,2	8,1	-0,7	8,1	8,1	8,1	-0,2
Charges	75,9	75,6	72,1	-4,7	71,7	74,3	74,5	-0,4
Δ par rapport au PF 2018-2020			-3,8		-4,9	-1,9		
Charges propres	65,7	66,7	66,3	-0,6	65,9	68,5	68,6	0,7
Charges de transfert	10,2	8,9	5,8	-35,2	5,8	5,8	5,8	-10,0
Dépenses d'investissement	1,1	1,8	2,7	47,8	2,6	2,0	1,2	-9,5
Δ par rapport au PF 2018-2020			1,1		1,4	0,8		

COMMENTAIRE

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) est le centre de compétence de la Confédération pour les questions de sécurité alimentaire, de nutrition, de santé animale, de protection des animaux et de conservation des espèces dans le commerce international. La mondialisation croissante des échanges commerciaux et les changements climatiques ont de plus en plus d'effets sur la sécurité alimentaire, sur la santé animale et sur l'évaluation des risques en Suisse. C'est pourquoi la détection précoce et la préparation aux situations de crise doivent être renforcées et adaptées aux changements des conditions cadres. Chaque année, 1,5 million sera donc investi dans les tâches de détection précoce jusqu'en 2019 inclus. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie interdépartementale de lutte contre l'antibiorésistance (StAR), on commencera à développer un système d'information sur l'utilisation des antibiotiques. Pour cette tâche, environ 0,5 million supplémentaire a été inscrit au budget 2018.

Les charges propres inscrites dans le budget 2018 sont inférieures d'environ 0,4 million à celles qui sont prévues dans le budget 2017. Dans les années du plan financier, les charges augmentent en particulier à cause de la hausse des amortissements des logiciels par rapport au budget 2018. Le recul marqué des dépenses de transfert est notamment une conséquence de la réduction ciblée d'environ 3,1 millions par an, réalisée au niveau des aides financières pour l'assurance de la qualité du lait dans le cadre de la mise au point du budget 2018 et du plan financier 2019-2021. Les dépenses d'investissement augmentent par rapport au budget 2017 et atteignent entre 2,0 et 2,7 millions par an dans le budget 2018 et dans les années du plan financier 2019 et 2020. Elles passent à 1,2 million dans l'année du plan financier 2021. Ce développement reflète surtout l'évolution des coûts des projets informatiques dans le domaine de l'utilisation d'antibiotiques et de l'expérimentation animale. Concernant les revenus de fonctionnement, les recettes de l'exercice budgétaire et des années du plan financier sont légèrement inférieures au budget 2017.

GP 1: SÉCURITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES, NUTRITION, SANTÉ ANIMALE, PROTECTION DES ANIMAUX ET CONSERVATION DES ESPÈCES DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

MANDAT DE BASE

L'OSAV crée les conditions permettant de garantir un niveau élevé de sécurité alimentaire et de protéger les consommateurs contre la tromperie. Il promeut une alimentation saine au sein de la population. Il veille à ce que la protection des animaux et la santé animale soient bonnes et surveille les échanges transfrontaliers d'animaux et de denrées alimentaires. L'office fait en sorte que les animaux soient indemnes d'épizooties, surtout de celles qui peuvent mettre en danger la santé de l'homme. Il est favorable à l'ouverture des marchés d'exportation pour les animaux et les denrées alimentaires, et représente la Suisse dans les organes internationaux. Enfin, il contrôle le commerce des espèces protégées (CITES).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	8,7	8,2	8,1	-0,7	8,1	8,1	8,1	-0,2
Charges et dépenses d'investissement	66,9	68,6	69,0	0,7	68,5	70,5	69,9	0,5

COMMENTAIRE

Les revenus estimés correspondent à la moyenne des revenus inscrits au compte des quatre exercices précédents (2013 à 2016). La hausse des dépenses dans le budget 2018 par rapport au budget 2017 est principalement due au nouveau système d'information sur la consommation d'antibiotiques, ainsi qu'au renouvellement et au développement du système informatique de gestion des expériences sur animaux. L'augmentation des charges à partir du plan financier 2020 est notamment la conséquence d'amortissements plus élevés de logiciels développés en interne.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Préparation aux situations de crise et détection précoce: La détection précoce est établie et les dispositifs de maîtrise des crises sont éprouvés et optimisés						
- Pourcentage de cantons participant aux formations destinées aux organes d'exécution (% min.)	78	81	77	77	77	77
- Bulletins 'Radar' consacrés à la santé animale publiés (nombre min.)	12	12	12	12	12	12
Exécution par les cantons: La collaboration avec les cantons est renforcée afin d'améliorer et d'harmoniser l'exécution						
- Conférences organisées avec les cantons (nombre min.)	8	5	6	5	5	5
- Cours organisés pour la formation qualifiante des organes d'exécution (jours-personnes)	-	1 200	1 000	1 000	1 000	1 000
- participants des organes d'exécution aux plateformes pour harmoniser la protection des animaux (nombre min.)	-	-	65	65	65	65
Collaboration internationale: Les intérêts de la Suisse sont défendus dans les organisations internationales et les efforts des entreprises pour exporter sont soutenus						
- Nouveaux certificats négociés / certificats existants adaptés pour permettre des exportations vers les pays tiers (nombre min.)	19	12	12	12	12	12
Information de la population: Des formations et des informations adaptées aux publics-cibles sont proposées						
- Tous les publics-cibles sont informés par des newsletters (nombre min.)	120	90	100	100	100	90
- Utilisation d'Internet : visiteurs par mois (nombre min.)	148 000	135 000	140 000	145 000	150 000	155 000
Sécurité des denrées alimentaires et santé animale: La qualité est garantie à un haut niveau						
- Foyers d'épizooties annoncés à l'Organisation mondiale de la santé animale OIE sous la forme de messages immédiats (nombre max.)	2	2	2	3	3	3
- Cas de maladies provoqués par des <i>Campylobacter</i> (nombre max.)	7 843	7 000	7 400	7 400	7 200	7 200
- Échantillons positifs dans les programmes nationaux de détection des résidus dans les aliments (% max.)	0,4	0,3	0,6	0,6	0,6	0,6
Autorisations et contrôles: Les autorisations et les contrôles sont réalisés efficacement et conformément aux besoins des clients						
- Lots provenant de pays tiers ayant fait l'objet d'une contestation à la frontière (nombre min.)	-	220	220	220	220	220

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de la population plus de 15 ans en surpoids (%)	-	31	-	-	-	-
Rappels de produits dangereux pour la santé remis aux consommateurs (nombre)	-	-	8	10	16	-

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	8 702	8 159	8 105	-0,7	8 105	8 105	8 105	-0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-54		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	66 945	68 555	69 030	0,7	68 454	70 530	69 853	0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			474		-576	2 076	-676	
Domaine des transferts								
GP 1: Sécurité alimentaire, nutrition, santé animale, protection des animaux et conservation des espèces dans le commerce international								
A231.0251 Mesures de police des épizooties	30	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
A231.0252 Contributions à la recherche	640	647	634	-2,0	640	640	647	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-13		7	0	7	
A231.0253 Contributions à des institutions internationales	521	537	537	0,1	542	542	547	0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		5	0	5	
A231.0254 Contributions aux services sanitaires pour animaux	1 488	1 504	1 474	-2,0	1 489	1 489	1 504	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-30		15	0	15	
A231.0255 Assurance de la qualité du lait	3 987	3 046	-	-100,0	-	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-3 046		-	-	-	
A231.0256 Surveillance des épizooties	2 938	2 905	2 872	-1,1	2 872	2 872	2 872	-0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-33		0	0	0	
A231.0257 Contribution à la sécurité alimentaire	594	241	241	0,1	248	248	251	1,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		8	0	3	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ 2017-18	
				val. abs.	%
Total	8 701 878	8 158 800	8 105 000	-53 800	-0,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>8 523 645</i>	<i>8 158 800</i>	<i>8 105 000</i>	<i>-53 800</i>	<i>-0,7</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>178 233</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les recettes inscrites dans les revenus de fonctionnement peuvent être classées dans deux catégories. La première catégorie – la principale – est constituée des revenus provenant des émoluments, qui se montent à quelque 7,6 millions. Des émoluments sont perçus dans les domaines suivants: autorisations pour les constructions et les équipements d'étables, délivrance d'autorisations d'exportation CITES, émoluments perçus pour le contrôle des importations provenant de pays tiers aux aéroports de Genève et de Zurich et le contrôle des importations de marchandises CITES provenant de l'UE et des pays tiers, émoluments pour les décisions administratives et émoluments versés par les cantons pour les licences d'utilisateurs de l'application informatique Asan. La seconde catégorie de recettes est constituée des compensations, qui s'élèvent à environ 0,4 million. Il s'agit de remboursements de coûts et de contributions des cantons à la mise en œuvre de l'ordonnance sur les formations. La somme budgétée correspond à la moyenne des montants enregistrés dans le compte des quatre exercices précédents (2013 à 2016). Les estimations se situent ainsi dans le cadre des revenus inscrits dans le budget 2017.

Bases légales

O du 30.10.1985 sur les émoluments de l'OSAV (OEmol-OSAV; RS 916.472). O du 6.6.2014 concernant les systèmes d'information du service vétérinaire public (OSIVét; RS 916.408). O du 16.11.2011 concernant la formation de base, la formation qualifiante et la formation continue des personnes travaillant dans le secteur vétérinaire public (RS 916.402).

Remarques

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	66 945 179	68 555 367	69 029 600	474 233	0,7
<i>avec incidences financières</i>	55 060 969	56 291 467	57 569 200	1 277 733	2,3
<i>sans incidences financières</i>	2 168 552	2 468 000	1 750 000	-718 000	-29,1
<i>Imputation des prestations</i>	9 715 657	9 795 900	9 710 400	-85 500	-0,9
Charges de personnel	34 420 417	33 992 500	34 245 400	252 900	0,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	29 224 827	30 272 067	30 340 200	68 133	0,2
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	7 581 518	7 329 200	8 617 700	1 288 500	17,6
<i>dont charges de conseil</i>	4 898 925	4 624 609	3 983 100	-641 509	-13,9
Charges d'amortissement	2 168 552	2 468 000	1 750 000	-718 000	-29,1
Dépenses d'investissement	1 131 382	1 822 800	2 694 000	871 200	47,8
Postes à plein temps (Ø)	203	197	199	2	1,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel de l'OSAV augmentent d'environ 0,25 million, une hausse qui s'explique par des évolutions opposées. D'une part, le Conseil fédéral a accordé à l'OSAV un total de 5,0 postes à plein temps pour la mise en œuvre du nouveau droit des denrées alimentaires, ainsi que 1,9 EPT, financé sans incidences budgétaires, pour la mise en œuvre de la stratégie MNT (prévention des maladies non transmissibles). De plus, l'OSAV internalise 1,0 EPT en lien avec les contrôles pour la conservation des espèces. D'autre part, 3,5 EPT à durée limitée dans le domaine de l'exécution du principe Cassis de Dijon et 2,0 EPT à durée limitée pour les contrôles dans le domaine de la déclaration des fourrures arrivent à leur terme fin 2017. Enfin, dans le cadre des mesures d'économies prescrites par le Conseil fédéral pour le domaine propre, une réduction des charges de personnel d'environ 0,12 million a été mise en œuvre. Le nombre de postes à plein temps augmente donc de 2 EPT dans le budget 2018 par rapport à 2017.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services liées à l'informatique augmentent d'environ 1,3 million par rapport au budget 2017. Cela s'explique par le fait que l'OSAV mène de front quatre projets informatiques, avec les ressources que cela suppose. Il s'agit de la nouvelle version de l'application e-Tierversuche, du projet ASCAD (conservation des espèces, CITES et contrôle des produits en provenance de pays tiers), de la base de données sur la consommation d'antibiotiques et du système de gestion des documents ActaNova. Les quelque 8,6 millions de dépenses liées à l'informatique se composent d'environ 4,8 millions de frais d'exploitation et de maintenance, et de quelque 3,6 millions pour les prestations de service, le conseil et le développement informatiques.

En raison des mesures d'économies prescrites par le Conseil fédéral pour le domaine propre, les charges de conseil informatique sont inférieures d'environ 0,6 million au montant budgété pour 2017. 1,4 million est engagé pour les charges générales de conseil et 2,6 millions sont prévus pour la recherche sur mandat. Les études et expertises nécessaires couvrent les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la santé animale et de la protection des animaux ainsi que de la conservation des espèces.

En ce qui concerne les autres charges de biens et services et charges d'exploitation, 7,6 millions vont aux charges d'exploitation distinctes, qui diminuent d'environ 0,6 million par rapport au budget 2017. Les coûts des prestations externes connaissent une croissance par rapport au budget 2017 de quelque 0,2 million, pour atteindre 3,3 millions, et les dépenses pour les frais diminuent de 0,2 million, passant à 0,6 million. Les dépenses relatives à la location et au fermage d'immeubles avoisinent 4,6 millions, comme dans le budget de l'année précédente.

Charges d'amortissement

Les amortissements de logiciels s'élèvent à environ 1,2 million dans le budget 2018, les amortissements de biens meubles atteignent un peu moins de 0,6 million. Ce recul des dépenses d'amortissement d'environ 0,7 million par rapport au budget 2017 concerne le projet informatique «ISVet SOA». Il s'agit d'une application destinée aux organes d'exécution cantonaux qui vise notamment à accroître l'efficacité dans l'échange de données entre la Confédération et les cantons.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour des machines, des outils et des appareils se montent à 0,5 million dans le budget 2018 et diminuent ainsi d'environ 0,15 million par rapport au budget 2017. Environ 2,2 millions seront dépensés, en outre, pour des investissements dans le développement interne de logiciels, soit une augmentation de quelque 1,0 million par rapport au budget 2017. La hausse des dépenses d'investissement découle des dépenses supplémentaires liées au renouvellement et au développement du système d'information e-Tierversuche à hauteur de 0,7 million et de la nouvelle base de données sur la consommation d'antibiotiques pour un montant de 0,5 million.

Remarques

Environ 12 % des charges de fonctionnement sont financées par les revenus de fonctionnement. Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

A231.0252 CONTRIBUTIONS À LA RECHERCHE

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	639 706	646 600	633 700	-12 900	-2,0

Les fonds de ce crédit sont utilisés pour soutenir divers projets de recherche dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, des maladies des animaux de rente, de la protection des animaux et du développement de méthodes de substitution à l'expérimentation animale. La subvention est allouée en grande partie au centre de compétence 3R qui soutient le développement de méthodes de substitution, de réduction ou d'utilisation ciblée des expériences sur des animaux. La fondation est financée à parts égales par l'OSAV et l'association professionnelle Interpharma. Suite à la correction du renchérissement décidée par le Conseil fédéral, les dépenses diminuent d'environ 2 % par rapport au budget 2017.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur la protection des animaux (LPA; RS 455), art. 22. LF du 9.10.1992 sur les denrées alimentaires (LDAI; RS 817), art. 12 et 34. LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42.

A231.0253 CONTRIBUTIONS À DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	521 204	536 500	536 800	300	0,1

La coopération avec différentes organisations internationales permet à la Suisse de s'engager au niveau mondial pour la santé de l'homme et de l'animal, la protection des animaux et la conservation des espèces, et de profiter des connaissances et de l'expérience de ces institutions et de celles d'autres pays. Le soutien financier de l'ordre de 0,5 million est destiné principalement à l'Organisation mondiale de la santé animale, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et à la Commission baleinière internationale. Les contributions obligatoires à ces organisations représentent deux tiers de ces dépenses, les autres contributions à ces organisations, environ un tiers.

Bases légales

Arrangement international du 25.1.1924 pour la création, à Paris, d'un office international des épizooties (RS 0.916.40). Convention du 3.3.1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (avec annexes I à IV) (RS 0.453). Convention du 24.9.1931 pour la réglementation de la chasse à la baleine (RS 0.922.73).

A231.0254 CONTRIBUTIONS AUX SERVICES SANITAIRES POUR ANIMAUX

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	1 488 400	1 503 700	1 473 600	-30 100	-2,0

Les subventions allouées aux services sanitaires pour animaux (service sanitaire porcin, service consultatif et sanitaire pour petits ruminants, service sanitaire bovin, service sanitaire apicole) ont pour finalité de renforcer la santé de ces animaux. C'est une contribution importante à la prévention des épizooties et à une lutte rapide et efficace contre les maladies animales. Les services sanitaires pour animaux jouent un rôle toujours plus important pour réduire la consommation d'antibiotiques et pour renforcer la stratégie en matière de qualité de la production agricole. Les dépenses pour ce crédit diminuent d'environ 0,03 million par rapport au budget 2017, en raison de la correction du renchérissement décidée par le Conseil fédéral.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 7 et 11a.

A231.0255 ASSURANCE DE LA QUALITÉ DU LAIT

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	3 987 060	3 045 900	-	-3 045 900	-100,0

Jusqu'à présent, la Confédération participait aux coûts du contrôle de la qualité du lait en allouant une aide financière aux coûts de laboratoire de l'organisation mandatée. Elle avait déjà réduit sa participation ces dernières années. Dans le cadre de la mise au point du budget 2018 et du plan financier 2019-2021, le Conseil fédéral a décidé de procéder à une réduction ciblée de ce crédit. Vu qu'il s'agit d'une prestation fournie par la branche, celle-ci doit supporter elle-même les coûts du contrôle de la qualité du lait. L'autocontrôle est une condition préalable essentielle de la législation sur les denrées alimentaires, qui s'applique à l'ensemble du secteur des denrées alimentaires et doit en principe être réalisé par les établissements eux-mêmes.

Bases légales

LF du 29.4.1998 sur l'agriculture (LAgr; RS 910.1). O du 20.10.2010 sur le contrôle du lait (OCL; RS 916.351.0), art. 9.

A231.0256 SURVEILLANCE DES ÉPIZOOTIES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	2 937 500	2 904 900	2 872 300	-32 600	-1,1

La Confédération utilise les fonds de ce crédit pour la prévention des épizooties. À cette fin, elle assume une part des coûts des programmes nationaux de surveillance de la santé animale. Les mesures contenues dans ces programmes sont définies par l'OSAV et les cantons d'un commun accord. Les cantons se chargent de l'application des programmes. Le coût total de ces programmes nationaux est d'environ 4,5 millions par an. Le coût total des programmes de surveillance va fortement augmenter en 2018 par rapport à 2017 et passer à 5,4 millions. Cette hausse des coûts est supportée par les cantons, selon la répartition des tâches en vigueur entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la lutte contre les épizooties. L'indemnité de quelque 3,0 millions par an versée par la Confédération aux cantons est financée par les revenus affectés tirés de la taxe perçue à l'abattage des animaux de boucherie, inscrits comme recettes dans le budget de l'Office fédéral de l'agriculture, au poste E110.0120 «Taxe perçue à l'abattage». Vu que les dépenses pour la surveillance des épizooties étaient supérieures aux revenus affectés en 2014, 2015 et 2016, l'indemnité doit être réduite de quelque 0,03 million par rapport au budget 2017.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 56a.

Remarques

Les dépenses pour la surveillance des épizooties sont financées par les revenus de la taxe perçue à l'abattage (financement spécial «Surveillance des épizooties»; voir 708 OFAG/E110.0120 «Taxe perçue à l'abattage»). Voir tome 1, ch. B41/4.

A231.0257 CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	593 500	240 500	240 700	200	0,1

La subvention sur ce crédit est destinée à l'information de la population en Suisse sur les connaissances nutritionnelles d'intérêt général qui revêtent une importance pour la prévention et la protection de la santé. L'aide financière correspondante est allouée à la Société suisse de nutrition.

Bases légales

LF du 20.6.2014 sur les denrées alimentaires (RS 817.0), art. 24.

INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Adapter l'offre diagnostique aux menaces actuelles et aux besoins des clients
- Garantir la continuité de l'exploitation durant l'assainissement des installations de haute sécurité, en respectant les normes de biosécurité
- Renforcer la préparation aux situations de crise et les compétences de tous les acteurs engagés dans la détection précoce, le diagnostic et la lutte contre les épizooties
- Garantir l'efficacité et la sécurité des vaccins pour animaux
- Assurer des gains de connaissances grâce à une recherche compétitive et à une coopération adaptée aux plans national et international
- Promouvoir les compétences en virologie et en immunologie vétérinaires par l'enseignement, la formation et la formation continue à tous les niveaux

PROJETS 2018

- Assainissement et rénovation du laboratoire de haute sécurité: les mesures d'assainissement sont réalisées selon le planning et sans interruption de l'exploitation
- Mise à jour du plan d'urgence: une nouvelle réglementation et une communication relatives à la livraison et à la réception des échantillons dans le cadre de la gestion des crises sont élaborées
- Consolidation de la coopération avec l'Université de Berne: un centre de biosécurité est créé

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	B	Δ en %	PF	PF	PF	Δ Ø en %
	2016	2017	2018	17-18	2019	2020	2021	17-21
Revenus	5,6	4,7	4,7	-0,9	4,7	4,7	4,7	-0,2
Charges	19,9	20,1	19,7	-2,3	19,2	19,1	18,8	-1,7
Δ par rapport au PF 2018-2020			0,4		0,3	0,1		
Charges propres	19,9	20,1	19,7	-2,3	19,2	19,1	18,8	-1,7
Dépenses d'investissement	0,5	0,3	0,3	0,0	0,3	0,3	0,3	0,2
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

L'Institut de virologie et d'immunologie (IVI) est le centre de compétence de la Confédération dans le domaine des épizooties virales, notamment celles qui sont hautement contagieuses. La préparation aux situations de crise et notamment la mise à jour du plan d'urgence constituent une priorité de la législature en cours et de l'année 2018. L'IVI doit être en mesure d'assurer le diagnostic des épizooties nouvelles ou ré-émergentes. La recherche menée à l'IVI est compétitive et menée en collaboration avec des chercheurs d'autres pays. Elle se concentre sur les maladies pouvant causer des dommages importants et sur les zoonoses. Une recherche ciblée et une coopération nationale et internationale adaptée permettent de maintenir les compétences techniques de l'IVI à un niveau élevé et d'optimiser l'utilisation des ressources grâce au réseau. Pour garantir la sécurité d'une infrastructure construite il y a plus d'un quart de siècle, l'IVI a procédé à une analyse des risques et défini, dans un projet dirigé par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), les travaux à réaliser immédiatement et les mesures d'entretien à plus long terme. Les travaux urgents seront achevés d'ici à la fin 2017. Inscrit au budget de l'OFCL, le crédit pour les travaux d'entretien à réaliser dans un second temps a été approuvé par les Chambres fédérales en 2016. Ces mesures devraient assurer une exploitation sûre et sans interruption de l'institut jusqu'en 2035.

Dans le budget 2018, les dépenses dans le domaine propre sont inférieures d'environ 0,4 million au budget 2017. Cela s'explique principalement par les coûts d'environ 1,0 million inscrits au budget 2017 pour renouveler la banque de vaccins pour la lutte contre la fièvre aphteuse, qui disparaissent en 2018. Cette baisse des dépenses est contrebalancée par une hausse des dépenses à concurrence d'environ 0,38 million pour des prestations de service externes en lien avec l'assainissement du laboratoire de haute sécurité. Le budget 2018 prévoit aussi quelque 0,26 million pour un nouveau projet de recherche européen. Alors que les charges propres diminuent légèrement dans les années du plan financier, les dépenses d'investissement restent stables. Les revenus de l'IVI se maintiennent à 4,7 millions par an; on s'attend à des revenus provenant de fonds de tiers d'environ 2,0 millions par an, à des recettes tirées du contrat de coopération conclu avec l'Université de Berne de l'ordre de 1,7 million par an et à d'autres revenus de 1,0 million par an.

GP 1: ÉPIZOOTIES VIRALES

MANDAT DE BASE

L'IVI contribue au diagnostic rapide des épizooties virales, notamment hautement contagieuses, activité qui permet d'éviter des dommages sanitaires et économiques. Il informe et conseille le service vétérinaire et les laboratoires en matière de diagnostic et de lutte contre les épizooties virales. Il apporte ainsi une contribution à la mise en œuvre de la stratégie Santé animale en Suisse. Il surveille aussi la sécurité et l'efficacité des vaccins pour animaux. Il effectue, en partie sur mandat de tiers, des tâches d'enseignement et de recherche dans les domaines de la virologie et de l'immunologie vétérinaires.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	5,8	4,7	4,7	-0,9	4,7	4,7	4,7	-0,2
Charges et dépenses d'investissement	20,5	20,4	20,0	-2,3	19,5	19,4	19,1	-1,7

COMMENTAIRE

Les estimations de revenus de fonctionnement restent au niveau du budget 2017. Les charges de fonctionnement, par contre, diminuent d'environ 0,4 million par rapport au budget 2017. Cela est dû principalement au fait que 1,0 million était inscrit au budget 2017 pour le renouvellement de la banque de vaccins contre la fièvre aphteuse, un montant qui disparaît en 2018. Cette baisse des dépenses est contrebalancée par des coûts supplémentaires d'environ 0,6 million au total pour les prestations de service externes en lien avec l'assainissement du laboratoire de haute sécurité et pour un nouveau projet de recherche européen.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Diagnostic: Les prestations diagnostiques sont de haute qualité						
- Part d'essais interlaboratoires effectués afin de confirmer la qualité du diagnostic (% min.)	100	92	92	92	92	92
Préparation aux situations de crise et détection précoce: La préparation aux situations de crise a été testée ; le service vétérinaire est informé et formé						
- Développement ou amélioration de méthodes de diagnostic (nombre, min.)	4	3	3	3	3	3
- Information et formation du Service vétérinaire suisse (heures, min.)	60	8	8	8	8	8
- Conformité de l'offre diagnostique avec les menaces actuelles (% min.)	96	95	95	95	95	95
Contrôle des vaccins: Les contrôles et les autorisations de mise sur le marché des vaccins pour les animaux sont rapides et efficaces						
- Part de lots testés et de nouvelles autorisations délivrées dans les délais (% min.)	90	96	96	96	96	96
Recherche et enseignement: Les prestations de recherche et de promotion de la relève sont reconnues et demandées						
- Projets de recherche nationaux et internationaux financés par des fonds de tiers (CHF, mio, min.)	2,009	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
- Publications dans des revues internationales spécialisées reconnues (nombre, min.)	33	30	31	32	33	33
- Formation et formation continue proposées dans les universités (nombre)	141	150	150	150	150	150

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résultats de diagnostic (nombre)	13 771	17 936	6 261	18 021	14 638	23 645
Lots testés et nouvelles autorisations de vaccins (nombre)	553	562	625	575	588	492
Doctorants encadrés par l'IVI (nombre)	15	13	12	11	10	15
Chercheurs financés par des fonds de tiers (mois-personnes)	-	116	118	184	215	241

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	5 767	4 724	4 680	-0,9	4 680	4 680	4 680	-0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-44		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	20 521	20 422	19 954	-2,3	19 545	19 386	19 071	-1,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-468		-410	-159	-315	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	5 767 293	4 724 200	4 680 000	-44 200	-0,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>4 839 683</i>	<i>4 724 200</i>	<i>4 680 000</i>	<i>-44 200</i>	<i>-0,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>927 610</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'IVI se composent en grande partie de produits provenant de fonds de tiers et de cofinancements de l'ordre de 3,7 millions. Ce montant comprend des recettes de 2,0 millions générées par les projets de recherche compétitifs et couvrant les charges correspondantes de l'IVI pour les activités de recherche. Il inclut, en outre, des paiements de l'Université de Berne de l'ordre de 1,7 million pour les charges de personnel, convenus dans le contrat de coopération conclu avec cette université. Les revenus de fonctionnement comprennent enfin les compensations d'environ 1,0 million pour les prestations de diagnostic et le contrôle des vaccins. Les revenus estimés sont légèrement inférieurs au montant inscrit au budget 2017.

Remarque

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	20 521 268	20 421 818	19 954 300	-467 518	-2,3
<i>avec incidences financières</i>	14 994 287	14 905 418	14 606 100	-299 318	-2,0
<i>sans incidences financières</i>	456 393	504 000	480 000	-24 000	-4,8
<i>Imputation des prestations</i>	5 070 588	5 012 400	4 868 200	-144 200	-2,9
Charges de personnel	10 816 023	10 192 000	10 274 400	82 400	0,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8 772 719	9 425 818	8 899 900	-525 918	-5,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	798 874	923 900	867 500	-56 400	-6,1
<i>dont charges de conseil</i>	112 654	91 618	55 100	-36 518	-39,9
Charges d'amortissement	456 393	504 000	480 000	-24 000	-4,8
Dépenses d'investissement	476 132	300 000	300 000	0	0,0
Postes à plein temps (Ø)	64	66	66	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel augmentent d'environ 0,1 million par rapport au montant budgété pour 2017. L'effectif de l'IVI se maintient ainsi à 66 EPT dans le budget 2018.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Suite à la mise en œuvre des mesures d'économies du Conseil fédéral dans le domaine propre, les charges de biens et services liées à l'informatique, notamment les charges d'exploitation et d'entretien, sont inférieures de quelque 0,056 million par rapport au montant budgété pour 2017. Les dépenses liées à l'informatique, d'un peu moins de 0,9 million, concernent surtout l'exploitation de l'infrastructure du laboratoire, la bureautique et les connexions au réseau ainsi que des solutions d'économie d'entreprise telles que les modules Gestion du matériel et maintenance ainsi que les prestations de service informatiques pour le système d'information et de gestion du laboratoire (LIMS).

Les charges de conseil de l'IVI baissent d'environ 40 % pour s'établir à 0,055 million. Cette diminution tient surtout à la définition de priorités pour respecter les mesures d'économies du Conseil fédéral dans le domaine propre. Les ressources sont principalement utilisées pour les projets dans le domaine des analyses techniques des risques (par ex. pour la planification du laboratoire et les mesures d'étanchéité).

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation se composent de quelque 3,8 millions pour la location de locaux, de 1,7 million pour les charges d'exploitation distinctes, d'environ 1,0 million pour les charges de matériel et de quelque 0,4 million pour les prestations de service externes. Les charges d'exploitation distinctes sont inférieures d'environ 0,6 million par rapport au budget 2017. Cela s'explique essentiellement par le fait que le budget 2017 prévoyait environ 1,0 million pour renouveler la banque de vaccins contre la fièvre aphteuse, montant qui disparaît en 2018. Cette baisse des dépenses est contrebalancée par une hausse des dépenses d'environ 0,256 million pour des charges d'exploitation distinctes, au profit du nouveau projet de recherche européen ZIKAlliance. Ces dépenses sont financées sans incidences budgétaires grâce à une réduction du crédit du programme de recherche européen du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI; A231.0276). Les loyers sont inférieurs de 0,1 million au montant inscrit au budget 2017. À l'inverse, les prestations de service externes connaissent une augmentation d'environ 0,4 million par rapport au budget 2017.

Charges d'amortissement

Dans le budget 2018, les amortissements des biens meubles se montent à environ 0,5 million, soit environ 5 % de moins que dans le budget 2017.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement restent au niveau de celles du budget 2017 et servent principalement au financement des nouvelles acquisitions pour le diagnostic de laboratoire et la biosécurité ainsi qu'au remplacement de biens existants.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42.

Remarque

Environ un quart des charges de fonctionnement est financé par les revenus de fonctionnement. Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE JUSTICE ET POLICE

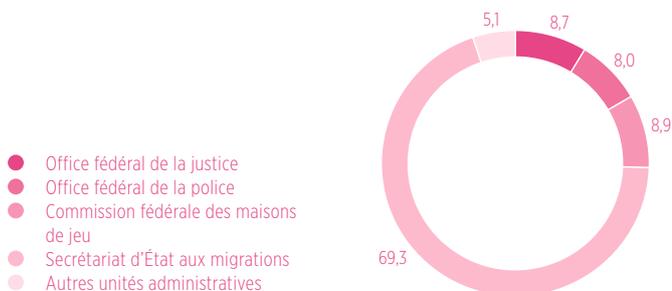
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ 0 en % 17-21
Revenus	476,5	437,1	435,7	-0,3	456,0	468,7	481,1	2,4
Recettes d'investissement	2,2	2,4	2,2	-9,7	2,2	2,2	2,2	-2,5
Charges	2 737,9	2 868,2	3 182,3	11,0	3 042,7	2 984,7	2 965,3	0,8
Δ par rapport au PF 2018-2020			-339,0		-411,5	-345,0		
Charges propres	815,1	887,1	900,2	1,5	902,4	893,3	899,7	0,4
Charges de transfert	1 922,8	1 981,1	2 282,1	15,2	2 140,3	2 091,4	2 065,7	1,1
Charges financières	0,0	-	0,0	-	0,0	0,0	0,0	-
Dépenses d'investissement	50,0	85,4	73,0	-14,5	88,6	85,0	91,6	1,7
Δ par rapport au PF 2018-2020			-3,9		-8,9	-12,6		

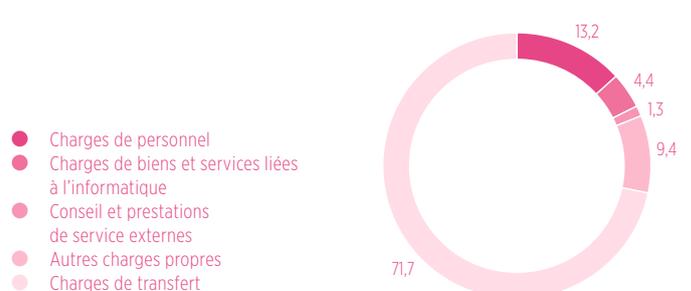
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (B 2018)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (B 2018)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (B 2018)

mio de CHF/nombre EPT		Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liés à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral de justice et police		900	422	2 575	139	40	2 282
401	Secrétariat général du DFJP	35	21	110	8	3	24
402	Office fédéral de la justice	66	40	219	9	1	210
403	Office fédéral de la police	230	147	866	46	3	23
413	Institut suisse de droit comparé	8	5	30	0	0	-
417	Commission fédérale des maisons de jeu	10	6	37	1	1	274
420	Secrétariat d'Etat aux migrations	455	157	1 043	50	21	1 751
485	Centre de services informatiques CSI-DFJP	97	47	270	25	11	-

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU DFJP

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordination et pilotage des dossiers politiques relevant de la compétence du département
- Conseil et soutien au chef du département pour toute question politique et juridique ou concernant le fonctionnement du département
- Coordination et pilotage des ressources du département
- Représentation des intérêts de la Confédération en tant que propriétaire vis-à-vis de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) et de l'Institut fédéral de métrologie (METAS)

PROJETS 2018

- Suivi de l'exécution du budget 2018 avec PITF, convention de prestations 2018
- Préparation du compte d'État 2018

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	4,5	3,6	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	0,9
Charges	55,2	67,0	59,3	-11,6	58,7	57,3	57,6	-3,7
Δ par rapport au PF 2018-2020			-9,3		-8,4	-7,3		
Charges propres	30,2	42,1	34,9	-17,0	34,1	32,7	32,8	-6,1
Charges de transfert	25,0	24,9	24,4	-2,4	24,6	24,6	24,8	-0,1
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

Le Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (SG-DFJP) assure une fonction centrale d'appui pour la direction du département. Pour 2018, les charges de personnel représentent près de 64 % de son enveloppe budgétaire, les charges de biens et services et les charges d'exploitation environ 36 %. Sont aussi inscrites dans l'enveloppe budgétaire du SG-DFJP les dépenses de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF) et de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT), toutes deux rattachées administrativement au SG-DFJP.

Les charges sont inférieures de près de 8 millions (- 11,6 %) aux valeurs inscrites au budget 2017. Il est prévu qu'elles diminuent de 3,7 % par an en moyenne pendant la période 2017 à 2021. La mise en œuvre des mesures de correction décidées par le Conseil fédéral (correction du renchérissement, réductions dans le domaine propre), le transfert au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) de moyens financiers destinés à couvrir la suite de la mise en œuvre de Schengen/Dublin pendant les années 2018 à 2021 et la restitution à l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) des ressources informatiques non utilisées sont les facteurs qui expliquent le recul escompté des charges.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, PILOTAGE ET COORDINATION DES AFFAIRES ET DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le SG-DFJP fournit au chef du département les informations requises pour la conduite des affaires et le soutien dans son travail politique. Il encadre les processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure un travail d'information. Il gère les ressources et veille à coordonner la planification et les activités avec celles des autres départements et du Conseil fédéral. Il défend les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire vis-à-vis de l'IPI, de l'ASR et de METAS.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	4,6	3,6	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	0,9
Charges et dépenses d'investissement	28,1	30,4	30,6	0,6	29,6	29,5	29,6	-0,7

COMMENTAIRE

Les charges de personnel (env. 20 mio) représentent plus de 60 % des charges de fonctionnement globales. Les charges et les revenus de fonctionnement restent stables durant toute la période de planification.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Aide à la conduite, coordination des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise						
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Gouvernement d'entreprise publique: Le SG contribue à garantir que la gestion des unités externalisées soit conforme à la politique définie par le CF et le Parlement en matière de gouvernement d'entreprise						
- Les objectifs stratégiques sont fixés; l'entité propriétaire a mené au moins un entretien avec l'IPI, l'ASR et METAS (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Prestations juridiques: Le Service juridique rédige, en temps utile, des avis de droit, des prises de position et des décisions juridiquement fondés concernant toute question relevant de la compétence du département						
- Part de réclamations concernant des erreurs de procédure (% max.)	5	5	5	4	3	2
- Évaluation de la qualité par le/la secrétaire général/e (échelle 1 à 5)	4,0	4,0	4,0	4,0	5,0	5,0
- Respect des délais (% min.)	95	95	95	95	96	97
Prestations centralisées: Les services centralisés des Ressources humaines et des Finances fournissent aux unités administratives du DFJP les prestations spécifiques convenues de manière correcte et dans les délais prescrits						
- Indice de satisfaction sur la base des entretiens annuels avec les clients (échelle 1 à 6)	4,0	4,0	4,0	5,0	5,0	5,0
- Fourniture correcte et dans les délais des prestations convenues (échelle 1 à 6)	4,0	4,0	4,0	5,0	5,0	5,0

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Unités administratives du DFJP dans l'Adm. féd. centrale et décentralisée (nombre)	10	10	10	10	10	10
Postes à plein temps du DFJP au sein de l'Adm.féd.centrale (nombre EPT)	2 238	2 340	2 305	2 422	2 413	2 523
Interventions parlementaires sous la responsabilité du DFJP (nombre)	174	171	214	215	243	215
Affaires du CF (hors interventions parl.) sous la responsabilité du DFJP (nombre)	197	198	184	163	181	164
Part des femmes employées par le DFJP (%)	44,4	44,2	46,6	47,8	46,3	46,0
Part des femmes dans les classes de salaire supérieures 24-29 (%)	28,9	29,2	30,6	32,1	33,0	33,0
Part des femmes dans les classes de salaire supérieures 30-38 (%)	18,1	20,7	19,2	16,6	17,5	19,0
Part des collaborateurs de langue maternelle allemande (%)	73,0	72,8	72,5	72,5	73,5	73,0
Part des collaborateurs de langue maternelle française (%)	20,3	20,4	20,4	20,3	19,8	20,0
Part des collaborateurs de langue maternelle italienne (%)	6,5	6,7	7,0	7,1	6,6	7,0
Part des collaborateurs de langue maternelle romanche (%)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 587	3 624	3 762	3,8	3 762	3 762	3 762	0,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			139		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	28 082	30 420	30 609	0,6	29 572	29 535	29 586	-0,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			189		-1 037	-37	51	
Crédits ponctuels								
A202.0105 Programme de mise en oeuvre de Schengen/ Dublin	0	8 331	-	-100,0	-	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-8 331		-	-	-	
A202.0106 Commission, réhabilit. personnes placées par décision admin.	2 142	2 650	2 900	9,4	1 479	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			250		-1 421	-1 479	-	
A202.0107 Pool départemental des ressources	-	683	1 415	107,3	3 056	3 153	3 179	46,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			733		1 641	97	26	
Domaine des transferts								
GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires et des ressources								
A231.0116 Contributions à l'Institut fédéral de métrologie	17 489	17 526	17 205	-1,8	17 424	17 424	17 678	0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-320		219	0	254	
A231.0117 Contribution aux loyers de l'Institut fédéral de métrologie	7 308	7 232	6 827	-5,6	6 827	6 827	6 827	-1,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-405		0	0	0	
A231.0118 Contributions à des organisations internationales	252	188	323	71,8	323	323	323	14,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			135		0	0	0	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	4 586 513	3 623 600	3 762 400	138 800	3,8
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 111 912</i>	<i>98 600</i>	<i>94 500</i>	<i>-4 100</i>	<i>-4,2</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>65 901</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>3 408 700</i>	<i>3 525 000</i>	<i>3 667 900</i>	<i>142 900</i>	<i>4,1</i>

Les revenus de fonctionnement du SG-DFJP se composent principalement des revenus issus de l'imputation interne entre le SG et les unités administratives du département pour les prestations qui leur sont fournies de manière centralisée en matière de personnel et de finances. S'y ajoutent les indemnités pour les négociations tarifaires avec les sociétés de gestion que mène la CAF, des recettes au titre de l'indemnisation des coûts administratifs de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents et des provisions pour l'encaissement de l'impôt à la source. Figurent aussi sous ce poste les revenus tirés de la location de places de stationnement au personnel du SG et à des tiers.

Le Centre de services en matière de personnel a adapté ses bases de facturation à l'augmentation des effectifs enregistrée au cours des dernières années (principalement au SEM). Cette adaptation entraîne une hausse des revenus par rapport au budget 2017.

Bases légales

LF du 9.10.1992 sur le droit d'auteur (LDA; RS 231.1).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	28 082 179	30 420 172	30 608 900	188 728	0,6
<i>avec incidences financières</i>	21 908 902	23 674 772	24 418 400	743 628	3,1
<i>Imputation des prestations</i>	6 173 278	6 745 400	6 190 500	-554 900	-8,2
Charges de personnel	19 939 858	19 594 100	19 662 500	68 400	0,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8 142 322	10 826 072	10 946 400	120 328	1,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	4 631 060	6 577 400	7 010 700	433 300	6,6
<i>dont charges de conseil</i>	489 423	737 214	873 500	136 286	18,5
Postes à plein temps (Ø)	114	111	108	-3	-2,7

Charges de personnel et équivalents plein temps

Devisées à près de 20 millions, les charges de personnel se maintiennent, durant les exercices de la période de planification 2018 à 2021, au niveau des valeurs du budget 2017. En plus de la diminution de 0,1 million correspondant à la mise en œuvre de la part de la réduction de crédit prévue pour le personnel, est également pris en compte dans les dépenses de personnel pour 2018 un transfert interne de 0,1 million du SEM au SG-DFJP pour compenser les charges liées au contrôle indépendant, par la CNPT, des centres fédéraux pour demandeurs d'asile. Le recul du nombre de postes à plein temps est dû avant tout au non-remplacement de collaborateurs partis à la retraite, tandis que la hausse des charges de personnel par rapport à l'exercice précédent résulte principalement de l'augmentation des charges pour la formation et le perfectionnement.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services liées à l'informatique correspondent au plan financier 2018, une fois les réductions dans le domaine propre (0,2 mio) opérées et les ressources informatiques non utilisées (coûts de maintenance au titre de Schengen/Dublin, 0,2 mio) restituées à l'UPIC. Par rapport au budget 2017, les dépenses augmentent temporairement de 0,4 million pour s'établir à 7 millions, avant de redescendre à 6,2 millions jusqu'en 2021 (- 1,4 %).

Côté *charges de conseil*, près de la moitié des dépenses prévues à ce titre dans le budget 2018 (47,1 %) correspondent aux honoraires des membres de la CAF et de la CNPT. Les sommes destinées aux activités de conseil proprement dites sont consacrées à l'examen approfondi de questions spécifiques (expertises et avis). Leur montant a été réduit de 50 000 francs par rapport au plan financier 2018 suite à la mise en œuvre de mesures d'économies (réductions dans le domaine propre).

À partir du budget 2018, les ressources destinées au financement des prestations acquises auprès du Centre de services en matière de finances du Département fédéral des finances ne sont plus inscrites de manière centralisée dans le budget du SG-DFJP, mais dans celui des unités administratives concernées, ce qui explique l'écart d'environ 0,3 million (IP) sous le poste des *charges de biens et services et des charges d'exploitation*.

Bases légales

AF du 20.3.2009 portant approbation et mise en œuvre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

A202.0105 PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE DE SCHENGEN/DUBLIN

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	304	8 331 100	-	-8 331 100	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	304	8 331 100	-	-8 331 100	-100,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	-	8 331 100	-	-8 331 100	-100,0

À partir du budget 2018, les ressources prévues pour la poursuite du développement et de l'adaptation de systèmes informatiques en lien avec Schengen/Dublin sont inscrits directement dans le budget du SEM (ressources destinées au projet de frontières intelligentes; 13,9 mio au total pour la période 2018-2020). Les ressources informatiques qui ne sont pas utilisées (4,1 mio) sont restituées à l'UPIC.

Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Développement et adaptation de systèmes informatiques en lien avec Schengen/Dublin» (V0219.00; AF du 22.12.2011), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A202.0106 COMMISSION, RÉHABILIT. PERSONNES PLACÉES PAR DÉCISION ADMIN.

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	2 141 736	2 650 000	2 900 000	250 000	9,4
<i>avec incidences financières</i>	2 095 924	2 650 000	2 900 000	250 000	9,4
<i>Imputation des prestations</i>	45 812	-	-	-	-
Charges de personnel	310 524	331 100	331 100	0	0,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 831 212	2 318 900	2 568 900	250 000	10,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	50 577	60 000	60 000	0	0,0
<i>dont charges de conseil</i>	1 751 537	2 216 700	2 417 700	201 000	9,1
Postes à plein temps	2	2	2	0	0,0

Comme le prévoit la loi sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative, le Conseil fédéral veille à ce que soit menée une étude scientifique sur les questions qui restent ouvertes en lien avec les placements administratifs. Celle-ci tient compte des autres mesures de coercition prises à des fins d'assistance ainsi que des autres placements extrafamiliaux.

Les sommes prévues prennent en considération des dépenses (principalement indemnités journalières et frais) en lien avec la commission indépendante instituée par le Conseil fédéral et composée d'experts de divers domaines. Elles comprennent également les coûts d'exploitation pour le secrétariat et pour la réalisation de l'étude scientifique. Conformément à la planification qui avait été établie, les dépenses augmentent de 250 000 francs par rapport au budget 2017, en particulier en ce qui concerne les activités de recherche sur mandat. Le mandat de la commission étant limité dans le temps, le budget du SG-DFJP ne contiendra plus de ressources à ce titre à partir de 2020.

Bases légales

LF du 1.4.2017 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13).

A202.0107 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	-	682 600	1 415 300	732 700	107,3
Charges de personnel	-	341 300	664 000	322 700	94,6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	-	341 300	751 300	410 000	120,1

Ce crédit comprend la réserve à la disposition du département pour des projets informatiques et la réserve de postes de la direction du département. L'écart par rapport à l'exercice précédent s'explique par des bases de calcul plus basses pour 2017, à la suite des réductions et des reports de crédits opérés dans le budget 2017.

Bases légales

Crédit de programme au sens de l'O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS 671.01), art. 20, al. 3.

A231.0116 CONTRIBUTIONS À L'INSTITUT FÉDÉRAL DE MÉTROLOGIE

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	17 489 000	17 525 600	17 205 200	-320 400	-1,8

Selon l'art. 16 LIFM, la Confédération verse à l'institut des contributions annuelles pour indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 à 5, LIFM.

La diminution par rapport au budget 2017 résulte de la mise en œuvre de la correction du renchérissement. Les indemnités versées à l'institut restent relativement stables; elles seront légèrement supérieures (env. 0,5 mio) aux valeurs du budget 2018 à la fin de la période du plan financier.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur la métrologie (LMétr; RS 941.20). LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM; RS 941.27).

A231.0117 CONTRIBUTION AUX LOYERS DE L'INSTITUT FÉDÉRAL DE MÉTROLOGIE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	7 307 500	7 231 500	6 826 900	-404 600	-5,6

Indemnisation pour l'utilisation par l'institut de bien-fonds de la Confédération, sur la base du modèle de location de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) axé sur les coûts. Ayant des incidences sur les finances, mais pas sur les dépenses (aucun flux de fonds), cette contribution se compose d'amortissements théoriques et de coûts du capital, majorés de frais de traitement (coûts administratifs de l'OFCL). La baisse de 0,4 million par rapport au budget 2017 résulte d'une nouvelle classification décidée par l'OFCL concernant les bureaux loués par METAS.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LFIM; RS 941.27), art. 22, al. 2.

Remarques

Les charges de loyers sont perçues à l'OFCL (crédit E1500.0107 «Revenus des immeubles»).

A231.0118 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	251 772	188 000	323 000	135 000	71,8

Contributions annuelles, en vertu de traités internationaux, aux principales organisations de coopération au niveau mondial dans le domaine de la métrologie: *Bureau International des poids et mesures* (BIPM) et *Organisation internationale de métrologie légale* (OIML). La hausse des charges par rapport à la planification financière s'explique par les contributions annuelles dues jusqu'en 2023 à titre de participation aux frais de tenue du secrétariat du programme européen pour la recherche et l'innovation en métrologie (*European Metrology Program for Innovation and Research, EMPIR*), la Suisse participant à nouveau, depuis 2017, au programme européen de recherche Horizon 2020.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM; RS 941.27).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Créer les conditions juridiques favorables à la cohésion sociale
- Créer les conditions juridiques favorables au développement économique du pays
- Consolider le système fédéral (droits de l'homme, démocratie et État de droit)
- Participer à l'instauration d'un ordre international pacifique et à l'harmonisation de l'évolution du droit en Europe
- Maintenir et consolider les connaissances juridiques dans l'administration fédérale
- Développer les principes méthodologiques de l'élaboration des actes législatifs et de l'évaluation des mesures étatiques

PROJETS 2018

- Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes: accompagnement de la révision au Parlement
- Loi fédérale sur la protection des données: accompagnement de la révision au Parlement
- Loi fédérale sur les jeux d'argent: élaboration et adoption des ordonnances par le Conseil fédéral
- Loi sur le Tribunal fédéral: accompagnement de la révision au Parlement
- Mise en œuvre de l'initiative pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants: accompagnement au Parlement
- Détention administrative: traitement de premiers projets de constructions
- Réhabilitation des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux (MCFA): traitement des demandes et premières indemnisations

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	53,6	27,5	38,0	37,8	38,6	39,4	40,1	9,8
Charges	181,8	200,2	275,7	37,7	265,8	253,9	252,6	6,0
Δ par rapport au PF 2018-2020			-7,5		-7,1	-9,0		
Charges propres	58,8	60,2	65,5	8,8	65,0	63,1	60,7	0,2
Charges de transfert	123,0	139,9	210,1	50,2	200,8	190,8	191,9	8,2
Dépenses d'investissement	44,7	58,8	46,8	-20,4	66,5	66,5	77,0	7,0
Δ par rapport au PF 2018-2020			-11,4		-11,4	-11,4		

COMMENTAIRE

L'Office fédéral de la justice (OFJ) est le centre de compétence de la Confédération pour les questions de droit. Vu les objectifs fixés par le Conseil fédéral pour la législature et les mandats confiés par le Parlement, l'OFJ mène de nombreux projets. Seuls sont listés ici les plus importants sur le plan stratégique.

Près d'un quart des charges de l'OFJ sont des charges propres, contre un peu plus des trois quarts qui découlent de charges de transfert. La progression des charges de transfert en 2018 résulte en premier lieu des indemnités versées aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux (MCFA, + 80 mio). Des économies ciblées dans les subventions de construction pour la détention administrative sur toute la période de planification permettent de réduire les charges d'environ 12 millions.

L'augmentation des charges propres par rapport au budget 2017 résulte d'une hausse de la demande d'extraits du casier judiciaire et d'extraits électroniques du registre des poursuites. Ces charges supplémentaires sont couvertes par les recettes additionnelles. La réduction prévue à partir du plan financier 2020 résulte pour l'essentiel d'une baisse des charges d'informatique, suite à l'achèvement du projet de modernisation du casier judiciaire informatisé (New Vostra).

GP 1: LÉGISLATION

MANDAT DE BASE

L'OFJ est l'autorité compétente et le centre de service de la Confédération pour les questions touchant au droit. Il assure l'accompagnement législatif dans l'administration fédérale et veille à l'élaboration d'un droit compréhensible et matériellement correct. Il crée les conditions juridiques favorables à la cohésion sociale et au développement économique du pays. L'office participe également à l'instauration d'un ordre international pacifique et à l'harmonisation de l'évolution du droit en Europe. Enfin, il contribue à ce que la Suisse dispose d'un ordre juridique légitimé démocratiquement et jouisse de la sécurité du droit.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	0,0	n.d.
Charges et dépenses d'investissement	29,9	29,7	33,4	12,6	33,0	32,0	31,8	1,8

COMMENTAIRE

Les charges augmentent par rapport au budget 2017, principalement dans le domaine des biens et services liés à l'informatique, en raison d'une adaptation de la clé de répartition entre le GP 1 et le GP 2.

Les recettes réalisées sont minimales (revenu des immeubles d'env. 15 400 fr. par an).

Le tableau suivant indique les principaux objectifs législatifs figurant au budget 2018. Les deux premiers objectifs étaient au départ prévus pour 2017, mais n'ont pas pu être réalisés. Les raisons sont exposées dans les commentaires du compte 2017.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Révision de la loi sur la transparence: La LTrans est révisée pour mettre en œuvre les résultats de l'évaluation, conformément à la décision du CF du 1.4.2015						
- Adoption du message par le CF (délai)	-	31.12.	31.12.	-	-	-
Identité électronique: Les modalités juridiques d'une identité électronique sont définies dans un acte législatif spécifique						
- Adoption du message par le CF (délai)	-	31.12.	31.12.	-	-	-
Procédure pénale: L'adéquation à la pratique de la procédure pénale est évaluée et les adaptations de loi nécessaires sont proposées						
- Adoption du message par le CF (délai)	-	-	31.12.	-	-	-
Convent. du Conseil de l'Europe pour la prév. du terrorisme: La convention est approuvée et mise en œuvre; les instruments de droit pénal prévus contre le terrorisme et le crime organisé sont examinés						
- Adoption du message par le CF (délai)	-	-	31.12.	-	-	-
Révision du code de procédure civile (CPC): Les lacunes du CPC sont corrigées						
- Dépouillement des résultats de la consultation et définition des prochaines étapes (délai)	-	-	31.12.	-	-	-
Loi sur les jeux d'argent: Les ordonnances sont élaborées et adoptées par le Conseil fédéral						
- Adoption de l'ordonnance par le CF (délai)	-	-	31.12.	-	-	-

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Grands mandats confiés par le Parlement, le CF et le département (nombre)	-	-	-	45	52	37
Projets dans la planification annuelle du CF (nombre)	-	-	-	13	15	9
Interventions parlementaires (nombre)	-	-	140	168	164	151

GP 2: APPLICATION DU DROIT

MANDAT DE BASE

Chargé de l'entraide judiciaire en matière pénale, administrative, civile et commerciale, l'OFJ tranche les demandes d'entraide et décide des transfèrements. Concernant l'exécution des peines et des mesures, il soutient les cantons dans leur planification, examine et encadre les projets de construction et verse les subventions légales. Il assure la haute surveillance en matière de registre d'état civil et du commerce et de registre foncier, et en matière de poursuites. Il gère le registre central de l'état civil INFOSTAR et le casier judiciaire informatisé VOSTRA, et établit les extraits du casier judiciaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	21,1	19,1	22,7	19,1	23,4	24,1	24,8	6,9
Charges et dépenses d'investissement	30,0	31,8	32,0	0,6	32,0	31,2	30,2	-1,3

COMMENTAIRE

Les charges et les dépenses d'investissement restent pratiquement inchangées tout au long de la période de planification. Cette stabilité masque des évolutions opposées. D'une part, les charges informatiques baissent en raison d'une adaptation de la clé de répartition entre le GP 1 et le GP 2. D'autre part, les autres charges augmentent, essentiellement en raison de l'établissement et de l'envoi des extraits du casier judiciaire. Les recettes de l'OFJ proviennent avant tout des émoluments pour les extraits du casier judiciaire et du registre du commerce. L'augmentation des revenus de fonctionnement s'explique par l'évolution - attendue - des demandes d'extrait en question.

L'objectif «Entraide judiciaire internationale» a été remplacé par celui, plus pertinent, de «Demandes d'extraits du registre des poursuites par voie électronique».

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Adoptions internationales: L'OFJ assure sa fonction de surveillance conformément à l'ordonnance sur l'adoption						
- Inspections d'intermédiaires privés (nombre)	-	5	5	5	5	5
Réquisitions de poursuite par voie électronique: La transmission électronique des réquisitions est développée et encouragée						
- Réquisitions transmises par voie électronique (nombre, mio)	1,032	1,000	1,300	1,400	1,500	1,550
Sécurité et lutte contre la criminalité: Les capacités nécessaires à l'établissement d'extraits spéciaux du casier judiciaire (interdiction géographique et interdiction d'exercer une activité) sont mises en place						
- Établissement d'extraits spéciaux (nombre, min.)	544 116	550 000	600 000	630 000	665 000	700 000
Sécurité et lutte contre la criminalité: Tous les établissements d'éducation reconnus font l'objet d'une inspection tous les quatre ans						
- Inspection, chaque année, d'environ un quart des établissements d'éducation reconnus (nombre, min.)	45	45	45	45	45	45
Demand. d'extr. du registre des poursuites par voie électron: Le recours à la voie électronique pour les demandes d'extraits du registre des poursuites est encouragé						
- Nombre de demandes d'extraits adressées par voie électronique (nombre, mio)	-	-	0,750	0,850	1,000	1,100

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Demandes d'extradition soumises à un État étranger (nombre)	177	185	216	259	257	282
Demandes d'extradition soumises à la Suisse (nombre)	338	357	413	362	397	372
Demandes d'entraide judiciaire soumises à la Suisse, obtention de preuves pénales (nombre)	2 161	2 114	2 206	2 240	2 490	2 486
Demandes d'entr. judiciaire soumises à un État étr., obtention de preuves pénales (nombre)	792	854	867	1 055	935	982
Traitement de toutes les demandes d'extrait spécial du casier judiciaire (nombre)	356	364	403	434	486	544
Affaires de pensions alimentaires traitées par l'OFJ (nombre)	366	379	421	493	444	550
Requêtes en vue du retour de l'enfant (nombre)	70	78	89	88	90	91
Enlèvements internationaux d'enfants: requêtes en vue de l'exercice du droit de visite (nombre)	40	41	17	28	20	24
Adoptions internationales: dossiers d'adoption transmis (nombre)	-	8	11	28	29	90
Exécution des peines et des mesures: demandes de subventions déposées pour des établissements d'éducation (nombre)	-	-	-	-	184	190
Exécution des peines et des mesures: approbation des phases/décisions en matière de détention administrative (nombre)	-	-	-	-	3	7
Exécution des peines et des mesures: approbation des phases/décisions pour les subventions de construction, établissements pénitentiaires (nombre)	-	-	-	-	133	132

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	21 139	19 088	22 722	19,0	23 392	24 132	24 861	6,8
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			3 634		671	740	730	
Autres revenus et désinvestissements								
E150.0101 Valeurs patrimoniales confisquées	32 936	8 458	15 244	80,2	15 244	15 244	15 244	15,9
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			6 786		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	59 972	61 488	65 434	6,4	65 091	63 234	61 979	0,2
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			3 947		-343	-1 857	-1 255	
Crédits ponctuels								
A202.0161 Administration réparation MCFA	-	1 077	1 361	26,4	1 424	1 423	261	-29,8
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			284		63	-1	-1 163	
Domaine des transferts								
GP 2: Application du droit								
A231.0143 Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation	75 432	79 133	79 949	1,0	80 772	80 772	81 580	0,8
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			816		824	0	808	
A231.0144 Projets pilotes	1 530	1 519	1 600	5,3	2 000	2 000	2 021	7,4
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			81		400	0	21	
A231.0145 Contributions à des organisations internationales	942	1 158	1 170	1,0	1 181	1 181	1 192	0,7
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			11		11	0	12	
A231.0146 Contributions à la formation à l'aide aux victimes	158	274	277	1,0	280	280	282	0,8
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			3		3	0	3	
A231.0148 Subventions Centre de formation pour personnel pénitentiaire	1 366	1 380	1 394	1,0	1 408	1 408	1 422	0,8
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			14		14	0	14	
A231.0365 Réparation pour les victimes de mesures de coercition	-	-	80 000	-	50 000	40 000	30 000	-
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			80 000		-30 000	-10 000	-10 000	
A231.0379 Soutien financier des projets d'entraide	-	-	225	-	150	150	30	-
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			225		-75	0	-120	
A236.0103 Subv. constr. à établ. exéc. peines et mesu. et à mais. édu.	44 014	44 468	43 578	-2,0	45 389	45 389	45 843	0,8
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-890		1 811	0	454	
A236.0104 Subventions de construction pour la détention administrative	-	12 000	1 958	-83,7	19 610	19 610	29 560	25,3
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-10 042		17 652	0	9 950	
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	43 569	56 468	45 536	-19,4	64 999	64 999	75 403	7,5
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-10 931		19 463	0	10 404	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	21 139 327	19 087 800	22 721 500	3 633 700	19,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>20 326 293</i>	<i>19 087 800</i>	<i>22 721 500</i>	<i>3 633 700</i>	<i>19,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>813 035</i>	-	-	-	-

Les revenus de fonctionnement proviennent en priorité des émoluments perçus pour les extraits du casier judiciaire et du registre du commerce. Ils comprennent aussi les remboursements de contributions de construction en matière d'exécution de peines et de mesures et les revenus tirés de la location de places de stationnement.

Fondé sur la moyenne des revenus des quatre derniers exercices (2013-2016), le montant budgétisé a été majoré des recettes supplémentaires attendues de l'augmentation des demandes d'extraits du casier judiciaire et du registre des poursuites.

Bases légales

- O du 5.7.2006 Émoluments OFJ (Oem-OFJ; RS 172.041.14).
- O du 27.10.1999 sur les émoluments en matière d'état civil (RS 172.042.110).
- O du 3.12.1954 sur les émoluments en matière de registre du commerce (RS 221.411.1).
- LF du 23.9.1953 sur la navigation maritime sous pavillon suisse (LNM; RS 747.30).
- O du 14.12.2007 sur les émoluments dans la navigation maritime (RS 747.312.4).
- Code pénal suisse du 21.12.1937 (CP; RS 311.0).
- O VOSTRA du 29.9.2006 (RS 331).
- O du DFJP du 15.10.2003 fixant les émoluments pour les extraits du casier judiciaire établis pour les particuliers (RS 331.1).

E150.0101 VALEURS PATRIMONIALES CONFISQUÉES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	32 935 770	8 457 900	15 244 000	6 786 100	80,2

Ces recettes proviennent de valeurs patrimoniales confisquées dans le cadre de procédures d'entraide judiciaire et partagées entre la Confédération et les cantons ou des États étrangers.

Le montant budgété correspond à la moyenne des quatre derniers exercices (2013-2016).

Bases légales

- LF du 19.3.2004 sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC; RS 312.4).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	59 972 343	61 487 550	65 434 100	3 946 550	6,4
<i>avec incidences financières</i>	48 901 207	51 069 750	52 813 100	1 743 350	3,4
<i>sans incidences financières</i>	952 680	997 000	3 000 000	2 003 000	200,9
<i>Imputation des prestations</i>	10 118 455	9 420 800	9 621 000	200 200	2,1
Charges de personnel	39 255 247	37 985 100	38 299 300	314 200	0,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	18 652 646	20 164 150	22 869 800	2 705 650	13,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	5 960 399	5 808 500	8 694 500	2 886 000	49,7
<i>dont charges de conseil</i>	975 848	1 169 490	1 200 000	30 510	2,6
Charges d'amortissement	936 315	997 000	3 000 000	2 003 000	200,9
Dépenses d'investissement	1 128 135	2 341 300	1 265 000	-1 076 300	-46,0
Postes à plein temps (Ø)	220	217	212	-5	-2,3

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel augmentent légèrement dans le budget 2018. Afin de respecter les objectifs d'économies dans le budget 2018, on a réduit les charges de personnel au crédit ponctuel A202.0161 «Administration réparation MCFA», ce qui explique la légère hausse des charges de personnel figurant sous les charges de fonctionnement par rapport à l'année précédente.

Les EPT, qui représentent des moyennes, ne sont pas directement comparables à l'évolution des charges de personnel. La réduction des EPT depuis 2016 est imputable pour l'essentiel au crédit ponctuel A202.0161 «Administration réparation MCFA», où ont été transférés les postes concernés.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* englobent essentiellement l'exploitation de la bureautique et d'autres applications spécialisées (casier judiciaire, interconnexion des registres de commerce, registre des officiers publics, transmission électronique de poursuites, etc.). Les principaux projets ont trait au développement du nouveau casier judiciaire (New Vostra) et de l'application spécialisée pour la gestion des dossiers personnels et leurs métadonnées dans le cadre de l'entraide judiciaire internationale. L'augmentation par rapport à 2017 résulte de la hausse des demandes d'extraits du registre des poursuites et du casier judiciaire. Les dépenses qu'elles engendrent sont couvertes par les recettes additionnelles.

Les *charges de conseil* comprennent les honoraires d'experts externes et de membres de commissions. La modernisation du droit de la famille, le Centre suisse de compétence pour les droits humains et l'accompagnement législatif dans les domaines du droit public et du droit des sociétés sont les priorités pour 2018 en matière de conseil.

Charges d'amortissement

La baisse des investissements est compensée par une hausse des amortissements pour les applications spécialisées mises en exploitation (activation des applications développées à l'OFJ).

A202.0161 ADMINISTRATION RÉPARATION MCFA

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	-	1 077 000	1 361 100	284 100	26,4
Charges de personnel	-	952 000	1 211 100	259 100	27,2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	-	125 000	150 000	25 000	20,0
Postes à plein temps (Ø)	-	7	7	0	0,0

La LMCFA est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017. Il est prévu que les premières demandes d'indemnisation soient examinées en 2017 et que les premiers versements aient lieu en 2018 (voir crédits A231.0365 «Réparation pour les victimes de mesures de coercition» et A231.0379 «Soutien financier à des projets d'entraide»). Les charges de personnel et de biens et services correspondantes sont limitées à la durée du projet (fin en 2021).

Bases légales

- LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13).
- O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

Remarque

Le dernier délai pour déposer les demandes d'indemnisation est le 31.3.2018.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: APPLICATION DU DROIT**A231.0143 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUX ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION**

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	75 431 742	79 133 000	79 948 600	815 600	1,0

La Confédération alloue des subventions d'exploitation aux maisons d'éducation pour mineurs et jeunes adultes. Les frais reconnus du personnel éducatif sont subventionnés à hauteur de 30 %. La subvention est calculée de manière forfaitaire par rapport aux frais de personnel par poste à 100 %, selon la dotation en personnel et le nombre de jours de séjour des pensionnaires reconnus.

La hausse par rapport au budget 2017 est due au renchérissement.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 5 à 7.

Remarques

Crédit-cadre «Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation» (V0271.00; AF du 15.12.2016), voir tome 1, partie C, ch. 1, crédits d'engagement demandés avec le budget 2018. Crédit annuel d'engagement «Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation» (J0022.00), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A231.0144 PROJETS PILOTES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 529 751	1 519 300	1 600 000	80 700	5,3

La Confédération peut allouer des subventions à des projets pilotes visant à développer et à tester de nouvelles méthodes. Les contributions s'élèvent à 80 % au plus des coûts de projet ou d'évaluation reconnus, tels que les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services et les éventuels investissements indispensables. Lorsque le projet est réalisé dans un établissement existant, seuls les coûts générés par le projet lui-même sont reconnus. Les bénéficiaires des subventions sont les cantons et les institutions privées menant les projets pilotes.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 8 à 10.

Remarques

Crédit d'engagement «Projets pilotes» (V0047.01 et V0047.02), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

Les crédits d'engagement en cours seront bientôt épuisés. Pour pouvoir garantir le financement des futurs projets pilotes, l'OFJ a besoin d'un nouveau crédit d'engagement de 8 millions (V0047.03; soumis au Parlement avec le budget 2018), voir tome 1, partie C, ch. 1, crédits d'engagement demandés avec le budget 2018.

A231.0145 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	941 995	1 158 400	1 169 600	11 200	1,0

Les contributions englobent la participation aux coûts administratifs généraux de Schengen et les contributions annuelles à la Conférence de La Haye, à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et à la Commission internationale de l'état civil. Concernant Schengen, le calcul se fonde sur le montant de référence des coûts administratifs généraux, majorés du renchérissement dans l'Union européenne depuis 2008. Pour 2018, le renchérissement est estimé à 1%. L'augmentation du montant des contributions dans le budget 2018 est due au renchérissement et aux fluctuations du taux de change.

Bases légales

- Accord entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (RS 0.360.268.7).
- Statut du 31.10.1951 de la Conférence de La Haye de droit international privé (RS 0.207).
- Statut organique du 15.3.1940 de l'Institut international pour l'unification du droit privé (RS 0.202).
- Protocole du 25.9.1950 relatif à la Commission internationale de l'état civil (CIEC; RS 0.203, avec protocole additionnel).

A231.0146 CONTRIBUTIONS À LA FORMATION À L'AIDE AUX VICTIMES

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	158 013	273 900	276 700	2 800	1,0

Cette aide financière vise à promouvoir la formation spécifique des professionnels de l'aide aux victimes, notamment dans les centres de consultation. Les contributions concernent des formations au niveau suisse ou régional qui s'adressent entre autre à des travailleurs sociaux ou des psychologues. Calculées de manière forfaitaire, elles se montent généralement à 50 % des dépenses imputables.

La hausse prévue des dépenses est due au renchérissement.

Bases légales

- LF du 23.3.2007 sur l'aide aux victimes (LAVI; RS 312.5), art. 31.
- O du 27.2.2008 sur l'aide aux victimes (OAVI; RS 312.5), art. 8.

A231.0148 SUBVENTIONS CENTRE DE FORMATION POUR PERSONNEL PÉNITENTIAIRE

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	1 365 500	1 379 600	1 393 800	14 200	1,0

Depuis l'entrée en vigueur de la RPT, le 1.1.2008, la Confédération soutient le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire avec une contribution annuelle d'exploitation. Le montant effectif de la contribution se fonde sur le décompte final. Aucune contribution n'est octroyée au titre des repas et des nuitées. Les autres dépenses sont subventionnées à hauteur de 30%.

La hausse prévue des dépenses est due au renchérissement.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 10a.

A231.0365 RÉPARATION POUR LES VICTIMES DE MESURES DE COERCITION

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	-	-	80 000 000	80 000 000	-

Toutes les victimes au sens de la loi ont droit à la contribution de solidarité. Ces victimes sont les personnes touchées par des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 qui ont subi une atteinte directe et grave à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle ou à leur développement mental. La loi prévoit un délai d'un an à dater de son entrée en vigueur (1.4.2017) pour le dépôt des demandes. Le dernier délai pour ce faire est donc le 31.3.2018. Le montant de la contribution de solidarité dépendra du nombre de demandeurs qui recevront une réponse positive.

Bases légales

- LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13).
- O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

Remarques

Plafond des dépenses «Contribution de solidarité en faveur des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance» (Z0062.00), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 10.

A231.0379 SOUTIEN FINANCIER DES PROJETS D'ENTRAIDE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	-	-	225 000	225 000	-

Selon l'art. 17 LMCFA, l'OFJ peut prendre d'autres mesures, en soutenant par exemple, notamment financièrement, des projets d'entraide des organisations de victimes et de personnes concernées. Il peut également dispenser des conseils, formuler des recommandations et assumer des patronages. Chaque année, 150 000 francs sont prévus pour des aides financières. Ce montant a été quelque peu relevé dans le budget 2018 du fait que des demandes déposées en 2017 n'ont pas encore donné lieu à des versements.

Bases légales

- LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13).
- O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

A236.0103 SUBV. CONSTR. À ÉTABL. EXÉC. PEINES ET MESU. ET À MAIS. ÉDU.

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	44 013 700	44 467 500	43 578 000	-889 500	-2,0

La Confédération accorde des subventions, à hauteur de 35 %, pour la construction, l'extension et la transformation d'établissements privés ou publics d'exécution de peines pour adultes et de maisons d'éducation pour enfants, adolescents et jeunes adultes. Les coûts reconnus sont calculés sur la base de forfaits, en tenant compte du type et de la taille des établissements.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 2 à 4.

Remarques

Crédit-cadre «Subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation» (V0270.00; AF du 15.12.2016), voir tome 1, partie C, ch. 1, crédits d'engagement demandés avec le budget 2018. Crédit annuel d'engagement «Établissements servant à l'exécution des peines et mesures et maisons d'éducation» (J0002.00), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A236.0104 SUBVENTIONS DE CONSTRUCTION POUR LA DÉTENTION ADMINISTRATIVE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	-	12 000 000	1 958 200	-10 041 800	-83,7

La Confédération subventionne, sous conditions, la construction d'établissements pour la détention en phase préparatoire, la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion et la détention pour insoumission. Le montant de la contribution dépend de la taille de l'établissement et du nombre de places destinées à la Confédération pour l'exécution des renvois à partir des hébergements fédéraux. La subvention fédérale s'élève, au plus à 35 % des frais de construction et d'aménagement reconnus si l'établissement construit, agrandi ou transformé dispose de 20 places de détention au moins, ou à 60 % au plus pour les établissements de 50 places au moins. La Confédération peut prendre en charge jusqu'à 100 % des frais reconnus si l'établissement compte au moins 50 places et qu'il est destiné en premier lieu à l'exécution de renvois dans le domaine de l'asile directement à partir des

hébergements fédéraux. Ces subventions doivent permettre la création d'un nombre croissant d'établissements destinés exclusivement à la détention administrative en vertu du droit des étrangers. Cet objectif s'inscrit dans la restructuration en cours de la procédure d'asile. Aucun projet de grande envergure, dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures, ne devrait être lancé avant 2019. Les ressources financières ont été adaptées en conséquence.

Bases légales

- LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 82, al. 1.
- O du 11.8.1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE; RS 142.287), art. 15.

Remarques

Crédit d'engagement «Financement de la détention administrative» (V0245.00; AF du 11.12.2014), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total sans incidences financières	43 568 733	56 467 500	45 536 200	-10 931 300	-19,4

Réévaluations afférentes aux crédits «A236.0103 Subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation» et «A236.0104 Subventions de construction pour la détention administrative». Les réévaluations doivent correspondre à la somme des deux crédits budgétaires.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Mettre au jour et combattre la grande criminalité relevant de la compétence de la Confédération
- Protéger les personnes et les bâtiments sous la responsabilité de la Confédération
- Développer et assurer le fonctionnement des systèmes d'information et des centres de compétences nationaux
- Assurer la coopération policière nationale et internationale

PROJETS 2018

- Loi sur la réglementation des précurseurs d'explosifs: prise de connaissance des résultats de la procédure de consultation et détermination des étapes suivantes
- Systèmes d'information de police: parachèvement du concept relatif aux adaptations de système dans le programme de renouvellement de la surveillance des télécommunications
- Mesures de police en matière de lutte contre le terrorisme: premières décisions du Conseil fédéral sur la marche à suivre
- Passenger Name Records (PNR): décision du Conseil fédéral sur les prochaines étapes concernant l'utilisation des données PNR
- Coopération policière: signature des accords avec l'UE concernant Prüm, Eurodac et PCSC; organisation de la procédure de consultation
- Renouvellement du passeport et de la carte d'identité: appel d'offres OMC en vue de la fabrication de la carte d'identité suisse et décision d'adjudication

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ 0 en % 17-21
Revenus	22,6	12,4	10,1	-18,5	9,6	13,2	13,7	2,6
Recettes d'investissement	0,2	-	-	-	-	-	-	-
Charges	247,1	252,5	253,3	0,3	260,3	262,6	262,5	1,0
Δ par rapport au PF 2018-2020			-3,4		9,0	4,4		
Charges propres	227,5	231,0	230,5	-0,2	231,5	237,1	237,2	0,7
Charges de transfert	19,7	21,5	22,8	6,0	28,8	25,5	25,3	4,1
Dépenses d'investissement	0,5	4,9	6,5	32,4	6,4	6,1	6,8	8,6
Δ par rapport au PF 2018-2020			-0,5		-0,8	-1,7		

COMMENTAIRE

L'Office fédéral de la police (fedpol) assure des tâches de coordination, d'analyse et d'instruction dans des affaires complexes de grande criminalité et met des infrastructures à disposition. Clé de voûte du travail policier en Suisse, il fait le lien avec l'étranger. Dans le cadre des travaux sur la réglementation de substances courantes permettant de fabriquer des explosifs (soit les «précurseurs d'explosifs»), des mesures immédiates sont actuellement mises en œuvre. L'élaboration de mesures policières supplémentaires de lutte contre le terrorisme et les décisions à venir quant à l'utilisation des données de passagers permettront de contrer la menace grandissante. Autres priorités: le renouvellement des documents d'identité et la réalisation des systèmes d'enquête dans le programme de renouvellement de la surveillance des télécommunications (e-SCPT). La signature du Traité de Prüm avec l'UE créera la base pour une coopération étendue des autorités d'enquête et de migrations dans l'identification de suspects et l'analyse de traces.

Le budget de fedpol se compose à quelque 90 % de charges propres et à quelque 10 % de dépenses de transfert. Les charges sont supérieures de 0,1 million au budget 2017; elles affichent une augmentation moyenne d'1 % par an pendant la période du plan financier. L'enveloppe budgétaire diminue en raison de mesures d'économies et de la baisse des prix de prestations informatiques fournies en interne à la Confédération. Les postes affectés à la lutte contre le terrorisme à durée déterminée jusqu'à fin 2018 ayant été convertis en postes à durée indéterminée à compter de 2019, les charges propres inscrites dans le plan financier augmentent par rapport à ce qui était prévu jusque-là. La hausse dans le plan financier 2020 se justifie par le déménagement dans les nouveaux locaux de la Guisanplatz, où les autorités de poursuite pénale de la Confédération seront regroupées à l'avenir et où les loyers seront plus élevés. Sous les dépenses de transfert, la menace accrue entraîne une augmentation des interventions assurées par les corps de police cantonaux en faveur de la Confédération et, partant, des indemnités dues pour ces tâches extraordinaires de protection.

GP 1: TÂCHES DE POLICE JUDICIAIRE

MANDAT DE BASE

Dans sa fonction d'office central de police criminelle et de police judiciaire, fedpol apporte son concours aux enquêtes pénales du Ministère public de la Confédération (MPC) et d'autorités cantonales ou étrangères en fournissant des prestations de coordination et de soutien. fedpol mène également des enquêtes de police préliminaires de manière autonome et dispense un soutien technique et spécialisé aux autorités de police suisses et étrangères.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	1,5	0,1	0,2	23,1	0,2	0,2	0,2	5,3
Charges et dépenses d'investissement	89,5	90,4	90,9	0,6	90,8	94,6	95,8	1,5

COMMENTAIRE

Se montant à 90,9 millions de francs, la part du groupe de prestations 1 dans l'enveloppe budgétaire est de quelque 39 %. Les charges de personnel totalisent près des deux tiers des dépenses. L'évolution des dépenses pour les autres composantes de coûts est influencée principalement par les mandats du MPC dans les enquêtes; elle varie en fonction des procédures et est donc soumise à des fluctuations. À quoi s'ajoutent les prestations de soutien en faveur des partenaires nationaux et internationaux, prestations qui dépendent de la situation en matière tant de criminalité que de ressources. La hausse des dépenses dans le budget et dans le plan financier est due au renforcement des effectifs en vue d'accroître la lutte contre le terrorisme en Suisse.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Police judiciaire de la Confédération: afin d'assurer une poursuite pénale efficace des infractions relevant de la juridiction fédérale, les prestations en faveur du MPC sont optimisées du point de vue tant quantitatif que qualitatif						
- Prestations fournies aux fins de la poursuite d'infractions relevant de la juridiction fédérale (% , min.)	62	70	70	70	70	70
Offices centraux de police criminelle: l'efficacité et l'efficiency de la coopération avec les autres autorités nationales et les autorités internationales aux fins de la poursuite de toutes formes de criminalité complexe sont renforcées						
- Prestations de poursuite pénale fournies en collaboration avec des autorités nationales ou internationales (% , min.)	38	30	30	30	30	30

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Demandes d'entraide judiciaire internationale exécutées (nombre)	41	25	50	55	60	60
Données électroniques saisies dans le cadre d'enquêtes (en téraoctets) (nombre)	260	240	375	450	540	650
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Demandes d'entraide judiciaire internationale exécutées (nombre)	29	25	18	22	21	41
Données électroniques saisies dans le cadre d'enquêtes (en téraoctets) (nombre)	74	88	112	146	164	260

GP 2: TÂCHES DE POLICE DE SÉCURITÉ

MANDAT DE BASE

fedpol veille à la sécurité des personnes et des bâtiments sous la responsabilité de la Confédération, en Suisse et à l'étranger. La police fédérale ordonne des mesures de sécurité en faveur de personnes de la Confédération ainsi que de celles jouissant d'une protection en vertu du droit international public et assure la protection des bâtiments de la Confédération et des représentations étrangères. Elle est chargée de recruter et de former des gardes de sûreté dans l'aviation ainsi que de planifier et de surveiller les interventions. Enfin, fedpol coordonne et dirige la gestion de crises policières (enlèvements, prises d'otages, actes de chantage ou attentats terroristes en Suisse ou à l'étranger, s'ils impliquent des victimes ou des auteurs suisses).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,4	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	0,0	n.d.
Charges et dépenses d'investissement	20,6	23,0	20,3	-11,6	20,2	21,3	21,7	-1,4

COMMENTAIRE

Les tâches de police de sécurité dans le domaine de la protection de personnes et de bâtiments dépendent des événements et du danger concrets. Le nombre de personnes et de manifestations à protéger en vertu du droit national et international ainsi que les coûts des mesures (indemnisation des prestations des cantons comprise) n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Cette tendance se confirme en raison de la menace terroriste accrue en Europe. Le groupe de prestations 2, avec 20,3 millions, totalise quelque 9 % des dépenses de l'enveloppe budgétaire de fedpol.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Protection de personnes: des prescriptions sont formulées et des mesures ciblées ordonnées pour protéger les personnes qui doivent l'être et prévenir toute atteinte à leur sécurité						
- Atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle de personnes pour lesquelles des mesures de protection ont été ordonnées (nombre, max.)	0	0	0	0	0	0
Gestion de crises: Grâce à son organisation d'intervention, fedpol est à même d'intervenir à tout moment pour maîtriser les situations particulières ou extraordinaires en collaboration avec ses partenaires						
- Degré de mise en œuvre des exigences pour assurer la disponibilité opérationnelle au sein de la structure d'intervention de fedpol (% , min.)	100	100	100	100	100	100
- Degré de réalisation des formations et exercices planifiés (% , min.)	100	100	80	80	80	80
Protection de bâtiments: des prescriptions et des recommandations sont formulées pour protéger les bâtiments qui doivent l'être et prévenir des dommages importants						
- Dommages importants causés à des objets placés sous protection car fortement menacés (CHF, max.)	0	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Sécurité du trafic aérien: afin d'assurer la sécurité à bord des aéronefs suisses dans le trafic aérien international, les gardes de sûreté sont dûment formés et leurs interventions font l'objet d'une planification ciblée en fonction des menaces						
- Gardes de sûreté d'organisations partenaires dûment formés (% , min.)	95	90	90	90	90	90
- Respect du nombre prescrit de gardes de sûreté engagés (% , min.)	97	90	90	90	90	90

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Analyses des menaces (nombre)	640	740	740	760	760	760
Évaluations de la sécurité des magistrats (nombre)	670	650	650	650	650	670
Mesures de sécurité pour des représentations diplomatiques étrangères (nombre)	329	320	320	340	340	350
Nombre de situations particulières et extraordinaires traitées (nombre)	16	15	15	15	15	15
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Analyses des menaces (nombre)	443	427	645	697	678	640
Évaluations de la sécurité des magistrats (nombre)	773	658	718	551	609	670
Mesures de sécurité pour des représentations diplomatiques étrangères (nombre)	301	306	323	316	120	329
Nombre de situations particulières et extraordinaires traitées (nombre)	3	5	3	7	6	16

GP 3: TÂCHES DE POLICE ADMINISTRATIVE

MANDAT DE BASE

fedpol est l'autorité de surveillance et le centre de compétences en matière d'armes et d'explosifs. La police fédérale est chargée du passeport et de la carte d'identité suisses et gère en outre le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent. Elle développe et assure le fonctionnement des systèmes nationaux d'information et les met à la disposition des autorités de sécurité et de migration de la Confédération et des cantons. Elle prononce en outre des mesures visant au maintien de la sécurité intérieure et octroie des aides financières à la prévention de la criminalité.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	16,8	9,6	7,3	-24,2	6,8	10,3	10,9	3,2
Charges et dépenses d'investissement	22,2	23,7	24,0	1,3	24,8	25,1	24,9	1,3

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 3 totalise 24 millions de francs, soit 10 % des dépenses inscrites dans l'enveloppe budgétaire. Outre les dépenses de personnel, les systèmes informatiques liés aux prestations de police administrative (par ex. armes et explosifs, documents d'identité, lutte contre le blanchiment d'argent) représentent un poste de dépenses très important. Les dépenses d'investissement du groupe de prestations 3 augmentent légèrement du fait de la mise en œuvre du projet sur les précurseurs d'explosifs, le budget 2018 tenant compte de la réalisation d'une application spécialisée. La baisse des revenus se fonde sur la planification de la production afférente à la fabrication de passeports et de cartes d'identité; les quantités de production prévues sont en baisse dans le budget 2018 par rapport à l'année précédente.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Prestations de service: les centres de compétence en matière d'explosifs/armes et de papiers d'identité fournissent leurs prestations conformément aux besoins et dans la qualité requise (objectif sans indicateur)						
Coopération: les partenaires nationaux ont accès aux outils indispensables à une coopération ciblée et efficace, et ils utilisent ces outils de manière correcte						
- Disponibilité des systèmes d'information de police administrative et de soutien policier (% min.)	99	96	96	96	96	96
Établissement des documents d'identité suisses: les documents d'identité suisses sont établis dans les délais prescrits par la loi (en Suisse: 10 jours ouvrables; à l'étranger: 30 jours ouvrables)						
- Part des documents d'identité établis dans les délais prescrits (% min.)	100	99	99	99	99	99
Décisions: les décisions en matière de prévention policière, d'aides financières et d'armes/explosifs sont formellement correctes et ne risquent pas d'être invalidées en justice						
- Nombre de décisions formellement correctes qui ne sont pas invalidées en justice (% min.)	98	98	98	98	98	98

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Avis de soupçons MROS (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent) (nombre)	2 909	3 000	3 500	4 000	4 500	5 000
Décisions de l'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie (nombre)	1 089	1 000	1 500	1 500	1 500	1 500
Décisions de l'Office central des armes (nombre)	2 611	2 900	2 900	2 900	2 900	2 900
Interdictions de se rendre dans un pays donné prononcées à l'encontre de pers. qui ont commis des actes de violence lors de manif. sport. (nombre)	28	10	10	10	10	10
Décisions touchant à la lutte contre la propagande incitant à la violence (nombre)	0	3	3	3	3	3
Interdictions d'entrée conformément à l'art. 67, al. 4, LEtr (nombre)	122	120	120	120	120	120
Expulsions conformément à l'art. 68 LEtr (nombre)	1	20	20	20	20	20
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Avis de soupçons MROS (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent) (nombre)	1 625	1 585	1 411	1 753	2 367	2 909
Décisions de l'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie (nombre)	1 034	984	1 127	896	963	1 089
Décisions de l'Office central des armes (nombre)	2 557	2 858	2 519	2 482	2 669	2 611
Interdictions de se rendre dans un pays donné prononcées à l'encontre de pers. qui ont commis des actes de violence lors de manif. sport. (nombre)	3	3	3	56	26	28
Décisions touchant à la lutte contre la propagande incitant à la violence (nombre)	3	2	4	0	2	0
Interdictions d'entrée conformément à l'art. 67, al. 4, LEtr (nombre)	112	103	50	55	28	122
Expulsions conformément à l'art. 68 LEtr (nombre)	-	-	-	-	-	1

GP 4: TÂCHES DE SOUTIEN POLICIER NATIONAL ET INTERNATIONAL

MANDAT DE BASE

fedpol coordonne les enquêtes nationales et internationales et, 24 heures sur 24, met ses instruments de coopération à la disposition de ses partenaires. La police fédérale est aussi le centre de compétences de la Suisse en matière de hooliganisme ainsi que de cybercriminalité et assume par ailleurs le rôle de bureau central national pour Interpol, Europol et pour les recherches Schengen. Enfin, elle est responsable de la conduite des attachés de police à l'étranger et gère les centres de coopération policière et douanière en collaboration avec la France et l'Italie.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	4,0	2,6	2,6	0,1	2,6	2,6	2,6	0,0
Charges et dépenses d'investissement	92,6	96,5	96,4	-0,1	97,1	100,1	100,9	1,1

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 4 réunit toutes les prestations de soutien, lesquelles se montent à 96,4 millions, soit 42 % des dépenses inscrites dans l'enveloppe budgétaire. Outre les dépenses de personnel, les systèmes informatiques liés aux prestations du soutien policier (par ex. AFIS, RIPOL, Schengen) représentent une part très importante des coûts. Les dépenses ne changent guère par rapport au budget 2017. Dans le groupe de prestations 4 aussi, les charges augmentent par rapport aux plans financiers 2019 à 2021 en raison de la conversion des postes affectés à la lutte contre le terrorisme.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Coopération policière: Les autorités nationales partenaires ont accès en tout temps aux outils indispensables à une coopération ciblée, à l'échelle nationale et internationale						
- Mesures du plan d'action annuel du CF «Stratégie de coopération policière internationale» qui sont mises en œuvre (% , min.)	86	80	80	80	80	80
Échange d'informations: l'échange d'informations est assuré au niveau national et international, du point de vue tant technique qu'opérationnel, et les mesures nécessaires à cette fin sont engagées						
- Part des délais tenus lors des échanges d'informations urgents en lien avec le SIS, Interpol et Europol (% , min.)	90	90	90	90	90	90
Lutte contre la criminalité sur Internet: Les autorités de poursuite pénale suisses et étrangères sont soutenues efficacement						
- Dossiers transmis aux ministères publics de la Confédération ou des cantons qui concernent des infractions poursuivies d'office (nombre, min.)	767	860	920	970	1 020	1 070
Analyses et rapports: fedpol fournit à ses partenaires des recommandations, des informations importantes, ainsi que des indications sur la procédure à lancer, contribuant ainsi à une poursuite pénale efficace et à la sécurité intérieure						
- Part des bénéficiaires de prestations jugeant les rapports utiles aux fins de la poursuite pénale/sécurité intérieure (% , min.)	-	80	82	84	86	86

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Communications CE fedpol / SIRENE / Europol / Infomanagement / INTID (nombre)	229 570	240 000	250 000	260 000	260 000	270 000
Communications CCPD et attachés de police (nombre)	29 708	29 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Communications Europol traitées (nombre)	12 957	12 000	16 000	16 000	17 000	18 000
Demandes d'identification Services AFIS/ADN traitées (nombre)	293 167	233 500	250 000	250 000	250 000	250 000
Réponses positives identification de traces (nombre)	8 906	8 000	8 900	8 900	8 900	8 900
Communications traite d'êtres humains et trafic de migrants (nombre)	5 576	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communications CE fedpol / SIRENE / Europol / Infomanagement / INTID (nombre)	191 160	206 291	235 092	202 831	221 279	229 570
Communications CCPD et attachés de police (nombre)	25 649	25 257	26 469	27 254	28 652	29 708
Communications Europol traitées (nombre)	3 860	7 000	8 500	8 069	10 164	12 957
Demandes d'identification Services AFIS/ADN traitées (nombre)	193 242	240 604	233 859	235 792	285 227	293 167
Réponses positives identification de traces (nombre)	7 182	8 820	8 834	9 344	8 131	8 906
Communications traite d'êtres humains et trafic de migrants (nombre)	3 860	5 055	4 955	5 575	5 778	5 576

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	22 637	12 385	10 096	-18,5	9 624	13 165	13 716	2,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-2 288		-473	3 542	551	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	224 828	233 514	231 578	-0,8	232 944	241 130	243 346	1,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 936		1 366	8 186	2 216	
Crédits ponctuels								
A202.0108 Programme de mise en oeuvre de Schengen/ Dublin	1 145	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
A202.0109 AFIS New Generation	1 296	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
A202.0110 Renouvellement passeport et carte d'identité suisses	540	2 435	5 426	122,9	5 037	2 049	700	-26,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			2 991		-389	-2 988	-1 349	
Domaine des transferts								
GP 2: Tâches de police de sécurité								
A231.0149 Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes	14 433	14 925	16 415	10,0	17 451	17 695	17 695	4,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 490		1 036	244	0	
GP 3: Tâches de police administrative								
A231.0151 Autres indemnités aux cantons et à des org. nationales	3 811	4 400	4 268	-3,0	4 268	4 268	4 310	-0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-132		0	0	42	
GP 4: Tâches de soutien policier national et international								
A231.0150 Contributions à des organisations internationales	1 442	2 149	2 078	-3,3	7 053	3 516	3 261	11,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-71		4 974	-3 537	-255	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ 2017-18	
				val. abs.	%
Total	22 636 743	12 384 700	10 096 300	-2 288 400	-18,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>20 623 209</i>	<i>12 384 700</i>	<i>10 096 300</i>	<i>-2 288 400</i>	<i>-18,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>2 013 534</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement comprennent les recettes tirées des émoluments pour les autorisations de fabrication et d'importation de matières explosives et d'engins pyrotechniques à usage civil et pour la production de documents de voyage suisses. En font aussi partie les recettes issues de la location de places de stationnement aux collaborateurs ainsi que les remboursements de la part des cantons pour l'exploitation du Service de protection des témoins, géré par fedpol, et du Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI), géré par la Confédération et les cantons.

Les recettes tirées des autorisations relatives aux matières explosives et aux engins pyrotechniques et celles tirées de la location des places de stationnement se fondent sur des valeurs empiriques. Les revenus issus des émoluments de l'établissement de documents d'identité sont inférieurs aux valeurs du budget 2017 et du plan financier 2018 en raison d'une plus faible production.

Bases légales

O du 10.9.1969 sur les frais et indemnités en procédure administrative (RS 172.041.0), art. 13. O du 27.11.2000 sur les explosifs (OExpl; RS 941.411), art. 113. O du 2.7.2008 sur les armes (OArm; RS 514.541), art. 55, en relation avec l'annexe 1. O du 20.9.2002 sur les documents d'identité (OLDI; RS 143.11), art. 45 ss, annexes 2 et 3. LF du 23.12.2011 sur la protection extraprocédurale des témoins (Ltém; RS 312.2). Convention administrative du 19.12.2001 conclue entre le DFJP et la CCDJP (convention SCOCI).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	224 827 521	233 514 350	231 578 100	-1 936 250	-0,8
<i>avec incidences financières</i>	156 194 879	171 987 050	173 998 900	2 011 850	1,2
<i>sans incidences financières</i>	13 760 721	8 169 000	6 325 600	-1 843 400	-22,6
<i>Imputation des prestations</i>	54 871 921	53 358 300	51 253 600	-2 104 700	-3,9
Charges de personnel	144 532 196	143 476 800	146 012 900	2 536 100	1,8
<i>dont location de services</i>	193 895	-	-	-	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	68 300 206	77 604 550	74 455 200	-3 149 350	-4,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	41 472 963	45 926 500	43 521 200	-2 405 300	-5,2
<i>dont charges de conseil</i>	788 073	831 650	920 000	88 350	10,6
Charges d'amortissement	11 660 364	8 169 000	6 325 600	-1 843 400	-22,6
Dépenses d'investissement	519 653	4 264 000	4 784 400	520 400	12,2
Postes à plein temps (Ø)	849	855	862	7	0,8

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel augmentent de 2,5 millions (+ 1,8 %) par rapport au budget 2017. Cette hausse, qui s'explique par les postes supplémentaires affectés à la lutte contre le terrorisme, est en partie compensée par des mesures d'économies. En conséquence, les postes disponibles augmentent de 7 unités par rapport à la planification 2017, pour s'établir à quelque 862 postes à plein temps.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* diminuent de 2,4 millions par rapport au budget 2017, du fait de coupes et de transferts de moyens au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) en vue du financement de la première étape du programme de renouvellement de la plateforme système ESYSP. Le programme ESYSP est financé par des ressources internes des offices participants (SEM, fedpol et Corps des gardes-frontière) ainsi que par une augmentation du budget du SEM à partir de moyens prévus de manière centrale à l'Unité de pilotage informatique de la Confédération. Dans le même temps, les dépenses liées à l'imputation des prestations sont en baisse en raison des prix réduits afférents à l'exploitation des différentes applications spécialisées. 43,3 millions sont prévus pour l'exploitation et la maintenance ainsi que pour les projets et développements. Les principaux postes de dépenses sont les suivants: exploitation des applications spécialisées (19,7 mio), équipement des postes de travail et bureautique (11,6 mio) et développement des applications spécialisées (11,8 mio).

Pour ce qui est des *charges de conseil*, quelque 10 % de dépenses supplémentaires ont été prévus par rapport au budget 2017. Ce transfert à partir des autres composantes des charges de biens et services et charges d'exploitation est nécessaire du fait de la mise en œuvre de projets organisationnels stratégiques et des préparatifs du déménagement de fedpol en 2019 dans le complexe administratif unique.

Les *autres charges* diminuent par rapport au budget 2017 en raison de la réalisation de coupes et de dépenses plus faibles afférentes à des prestations fournies en interne à la Confédération. Sur les dépenses prévues, 15 millions sont dus aux loyers et charges locatives versés à l'Office fédéral des constructions et de la logistique, 3,6 millions aux charges de marchandises (équipement et petit matériel) destinées aux interventions de police, 1,8 million aux prestations externes, 2,6 millions aux défraiements et voyages de service et 5,1 millions aux prestations fournies en interne et aux autres charges d'exploitation.

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement inscrites au budget 2018 baissent de 1,8 million par rapport à l'année précédente en raison d'amortissements moindres afférents aux logiciels et aux biens meubles. Cette diminution est due au fait qu'actuellement dans le domaine informatique, les dépenses portées à l'actif sont moins nombreuses.

Dépenses d'investissement

Par rapport au budget 2017, les dépenses d'investissement augmentent légèrement. Cette hausse s'explique par un transfert de moyens en faveur du crédit ponctuel «Renouvellement passeport et carte d'identité suisses» en vue de financer le projet partiel eID. Les investissements se répartissent comme suit: machines et appareils (2,8 mio), voitures de tourisme (0,8 mio), systèmes informatiques (0,6 mio), logiciels (0,6 mio).

A202.0110 RENOUELEMENT PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ SUISSES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	540 324	2 434 538	5 425 700	2 991 162	122,9
Charges de personnel	335 734	702 500	700 000	-2 500	-0,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	204 590	1 081 738	3 005 400	1 923 662	177,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	-	575 000	1 985 400	1 410 400	245,3
<i>dont charges de conseil</i>	139 410	272 672	150 000	-122 672	-45,0
Dépenses d'investissement	-	650 300	1 720 300	1 070 000	164,5
Postes à plein temps (Ø)	1	4	4	0	0,0

Le passeport et la carte d'identité suisses doivent être renouvelés, afin que le haut degré de sécurité des documents d'identité suisses soit garanti à l'avenir aussi. Un concept et un projet législatif concernant les identités électroniques reconnues par l'État (eID) doivent par ailleurs être élaborés.

L'appel d'offres publics relatif au renouvellement de la série des passeports suisses a été achevé avec l'adjudication du marché. Le contrat avec le fournisseur sera signé en 2017, et le développement et l'introduction de la nouvelle série de passeports auront lieu en 2018 et 2019.

Pour ce qui est du renouvellement de la carte d'identité, l'appel d'offres a été lancé en 2017, et une adjudication est prévue pour 2018. Dans le même temps, les travaux afférents à la réalisation d'une identité électronique (eID) seront poursuivis et concrétisés.

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel restent quasi inchangées par rapport au budget 2017. Quatre postes à plein temps d'une durée déterminée sont mis à la disposition du projet.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les travaux conceptuels de projet du Centre de services informatiques (CSI-DFJP) entraînent une hausse des *charges de biens et services liées à l'informatique*, qui s'élèvent à 1,3 million.

Les *charges de conseil* budgétées correspondent aux travaux liés au remplacement de la carte d'identité.

Dépenses d'investissement

Les dépenses budgétées correspondent aux coûts de développement propre de logiciels et d'applications.

Bases légales

LF du 22.6.2001 sur les documents d'identité (LDI; RS 143.1). LF du 19.12.2003 sur la signature électronique (SCSE; RS 943.03).

Remarques

Crédit d'engagement «Renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses» (V0224.00; AF du 13.12.2012), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9. Crédit additionnel demandé dans le cadre du budget 2018, voir tome 1, partie C, ch. 1.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: TÂCHES DE POLICE DE SÉCURITÉ

A231.0149 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	14 432 578	14 925 000	16 414 700	1 489 700	10,0

Sont indemnisées les prestations que fournissent les villes et les cantons, sur mandat de fedpol, afférentes à la protection des autorités et des bâtiments de la Confédération ainsi que des personnes protégées en vertu du droit international public. Il s'agit notamment de tâches de police de sécurité lors de visites d'État et de tâches de protection des magistrats et parlementaires suisses et des représentations étrangères en Suisse. L'indemnisation est octroyée, sur la base de conventions, aux cantons et villes dont les prestations en faveur de la Confédération coûtent plus de 5 % de la charge salariale annuelle du corps de police concerné ou plus d'un million de francs.

Garantir la sécurité intérieure et la sécurité des institutions est l'une des tâches centrales de l'État. L'étendue des mesures de protection se fonde au cas par cas sur l'évaluation de la menace effectuée par la Confédération et sur les mandats s'y rapportant donnés aux cantons et aux villes. Des conventions ont été signées avec chaque collectivité publique, sur la base d'objectifs et de prestations définis. La contribution fédérale qui y est fixée est vérifiée tous les trois ans, à partir de la moyenne des prestations de police fournies au cours des trois années précédentes.

Le montant des indemnités versées au canton de Genève selon les prestations fournies doit être adapté dans le budget 2018. En raison de la menace accrue et du risque terroriste généralisé en Europe, le nombre des interventions augmente, et, partant, les indemnités inscrites au budget 2018 sont supérieures à celles de l'année précédente, de près de 1,5 million.

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 2. O du 27.6.2001 sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF; RS 120.72), art. 7 et 12a.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3: TÂCHES DE POLICE ADMINISTRATIVE

A231.0151 AUTRES INDEMNITÉS AUX CANTONS ET À DES ORG. NATIONALES

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	3 810 949	4 400 000	4 268 000	-132 000	-3,0

Au moyen des autres indemnités, fedpol subventionne des prestations d'organisations suisses qui aident la Confédération à élucider des crimes (Institut forensique de Zurich, FOR) et qui œuvrent à prévenir les infractions (Prévention suisse de la criminalité, PSC). L'Institut suisse de police (ISP), lequel garantit l'homogénéité de la formation de base et continue des policiers au niveau national, bénéficie lui aussi de contributions. fedpol soutient en outre des organisations qui mettent en œuvre des mesures de prévention des infractions liées à la traite des êtres humains et à la prostitution.

En raison de coupes linéaires à hauteur de 3 %, les contributions sont inférieures à celles de l'année précédente.

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 3. O du 30.11.2001 concernant l'exécution de tâches de police judiciaire au sein de l'Office fédéral de la police (RS 360.1), art. 10a. O du 23.10.2013 sur la traite des êtres humains (RS 311.039.3), art. 3 et 13, al. 2, let. a. O du 18.11.2015 sur les mesures de prévention des infractions liées à la prostitution (RS 311.039.4).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 4: TÂCHES DE SOUTIEN POLICIER NATIONAL ET INTERNATIONAL

A231.0150 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	1 441 661	2 149 100	2 078 400	-70 700	-3,3

La criminalité n'a pas de frontières, raison pour laquelle la coopération avec d'autres pays et d'importantes organisations internationales œuvrant dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme est indispensable. fedpol représente la Suisse dans diverses organisations internationales, au sein desquelles les États et leurs autorités de police assurent la lutte contre la criminalité transfrontalière. Interpol par exemple, la plus grande organisation policière internationale, permet aux autorités des différents pays d'échanger des informations de police judiciaire; la Suisse lui verse une contribution. Elle participe par ailleurs aux coûts de développement et d'exploitation des systèmes d'information de Schengen. Afin d'être reconnue comme place financière de grande importance, elle est membre du Groupe Egmont, lequel vise à lutter contre le blanchiment d'argent. L'indemnisation versée à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour les certificats de l'annuaire électronique sert à garantir l'authenticité et l'intégrité des documents de voyage comprenant des données électroniquement enregistrées.

Les contributions inscrites au budget 2018 sont légèrement inférieures à celles de l'année précédente. Cette baisse se fonde d'abord sur l'actualisation de la planification concernant l'exploitation des systèmes d'information de Schengen. Les contributions ne seront probablement versées à l'agence chargée d'exploiter ces systèmes (eu-LISA) qu'à compter de 2019.

Bases légales

Code pénal suisse du 21.12.1937 (CP; RS 311.0), art. 353. O Interpol du 21.6.2013 (RS 366.1). Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en oeuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (AAS; RS 0.362.31), art. 11, ch. 2. O N-SIS du 8.3.2013 (RS 362.0). Signature par le Conseil fédéral de la charte du Groupe Egmont concernant les cellules de renseignement financier le 21.12.2007 dans le cadre de l'art. 183 Cst.

Remarques

Tant que les négociations ne sont pas achevées et que l'accord additionnel avec l'UE n'est pas signé, les coûts liés aux systèmes d'information Schengen ne sont pas tous inscrits au budget.

INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Fournir des renseignements et avis de droit aux tribunaux et aux administrations, au Parlement fédéral et aux parlements cantonaux, ainsi qu'aux avocats, notaires et particuliers
- Promouvoir la recherche en droit comparé par le soutien aux universités et aux hautes écoles spécialisées suisses et étrangères, et par de propres travaux de recherche
- Gérer une bibliothèque spécialisée: mettre à jour et compléter la collection d'ouvrages juridiques et prêter assistance aux lecteurs
- Fournir des prestations à des bibliothèques juridiques

PROJETS 2018

- Révision totale de la loi fédérale du 6.10.1978 sur l'Institut suisse de droit comparé: accompagnement des débats concernant le projet au Parlement
- Projet de recherche sur la définition, les sources et le fonctionnement du droit coutumier national et international, en soutien aux travaux menés sur ce thème par la commission du droit international des Nations unies: séminaire scientifique sur ce sujet
- Échanges scientifiques avec d'autres institutions actives dans le domaine du droit comparé, notamment en vue d'une publication: rencontre préparatoire des institutions concernées
- Mise en place d'un système interne de prêt direct pour les visiteurs: concrétisation d'échanges et de projets avec les bibliothèques des organisations internationales et étrangères

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17–18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17–21
Revenus	0,5	0,6	0,6	-5,4	0,6	0,6	0,6	-1,4
Charges	7,3	7,6	7,5	-0,5	7,6	7,6	7,6	0,0
Δ par rapport au PF 2018–2020			-0,1		-0,1	-0,1		
Charges propres	7,3	7,6	7,5	-0,5	7,6	7,6	7,6	0,0
Dépenses d'investissement	-	0,0	-	-100,0	-	-	-	-100,0
Δ par rapport au PF 2018–2020			0,0		0,0	0,0		

COMMENTAIRE

L'Institut suisse de droit comparé (ISDC) est un centre de documentation et de recherche en droit comparé, en droit étranger et en droit international. Les dépenses de l'institut sont stables sur toute la période de planification. Elles concernent à plus de 60 % le personnel.

GP 1: INFORMATIONS DE DROIT COMPARÉ

MANDAT DE BASE

L'ISDC rédige des avis de droit et des études comparatives, soutient les praticiens du droit et encourage l'enseignement et la recherche en droit comparé. À cette fin, il gère une bibliothèque spécialisée, propose une aide à la recherche documentaire, organise des rencontres (colloques, séminaires) et publie des articles et des ouvrages. L'administration fédérale recourt aux services de l'ISDC en particulier pour son activité législative, mais aussi pour des questions relatives au domaine des migrations. Les tribunaux, les autorités de poursuite pénale, les avocats et les notaires peuvent compter sur des informations fiables, objectives et complètes concernant le droit étranger et le droit international.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,6	0,6	0,6	-5,4	0,6	0,6	0,6	-1,4
Charges et dépenses d'investissement	7,3	7,6	7,5	-0,9	7,6	7,6	7,6	-0,1

COMMENTAIRE

La structure des dépenses est déterminée en grande partie par les dépenses de personnel, qui constituent, avec près de deux tiers, le principal poste de dépenses. Appelées à rester stables pendant la période concernée, les charges se répartissent entre la bibliothèque, les projets de recherche, les avis de droit et les études comparatives, d'autres prestations d'intérêt public ainsi que des dépenses générales, en particulier pour l'informatique et le mobilier.

Étant donné que les recettes tirées des émoluments dépendent de la demande en matière d'études de droit comparé, l'évolution de leur montant ne peut être planifiée par l'ISDC.

Dans le budget 2017, l'objectif initialement assigné à la bibliothèque spécialisée pour les nouvelles acquisitions a été relevé de 3000 pour atteindre 6000 et celui pour les prêts est passé de 14 000 à 60 000.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Avis de droit: l'ISDC fournit des informations fiables, objectives et complètes concernant le droit étranger et le droit international						
- Satisfaction des clients (% min.)	95	70	80	82	84	86
Soutien à la recherche: l'ISDC encourage la recherche en matière de droit comparé, de même que l'étude du droit étranger et du droit international; il soutient à cette fin l'enseignement universitaire de ces disciplines						
- Séminaires pour étudiants (nombre min.)	6	4	4	4	4	4
- Séminaires spécialisés (nombre min.)	4	2	2	2	2	2
- Publications (nombre min.)	4	2	2	2	2	2
Bibliothèque spécialisée: l'ISDC met à disposition une documentation actuelle et de qualité (y compris des banques de données et des ouvrages électroniques)						
- Nouvelles acquisitions (nombre min.)	6 185	3 000	6 000	6 000	6 000	6 000
- Prêts (nombre min.)	51 978	14 000	70 000	80 000	100 000	100 000
Expertises: l'ISDC établit des expertises sur la base de recherches						
- Expertises établies sur la base de recherches (nombre min.)	-	1	1	1	1	1

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Avis de droit (nombre)	89	134	112	86	103	86
Demandes d'avis de droit (nombre)	175	238	248	194	226	182
Prestations d'aide à la recherche documentaire (nombre)	978	836	665	857	679	699
Participants aux séminaires (nombre personnes)	-	396	315	408	-	184
Fréquentation de la bibliothèque (nombre personnes)	6 953	7 855	11 167	11 681	13 022	13 635

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	571	603	571	-5,4	571	571	571	-1,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-33		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	7 301	7 600	7 531	-0,9	7 551	7 551	7 573	-0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-69		20	0	23	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	571 427	603 300	570 500	-32 800	-5,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>542 283</i>	<i>603 300</i>	<i>570 500</i>	<i>-32 800</i>	<i>-5,4</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>29 144</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Le montant inscrit au budget correspond à la moyenne des revenus inscrits aux comptes des quatre derniers exercices (2013 à 2016).

Bases légales

- LF du 6.10.1978 sur l'Institut suisse de droit comparé (RS 425.1).
- O du 4.10.1982 sur les émoluments de l'Institut suisse de droit comparé (RS 425.15).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	7 301 386	7 600 060	7 530 800	-69 260	-0,9
<i>avec incidences financières</i>	7 066 923	7 188 960	7 239 600	50 640	0,7
<i>sans incidences financières</i>	-3 983	16 100	-	-16 100	-100,0
<i>Imputation des prestations</i>	238 446	395 000	291 200	-103 800	-26,3
Charges de personnel	5 126 802	4 987 600	5 011 100	23 500	0,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 173 253	2 566 460	2 519 700	-46 760	-1,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	291 399	480 700	397 100	-83 600	-17,4
<i>dont charges de conseil</i>	135 511	149 424	170 000	20 576	13,8
Charges d'amortissement	1 331	16 100	-	-16 100	-100,0
Dépenses d'investissement	-	29 900	-	-29 900	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	30	28	30	2	7,1

Le budget de l'ISDC se maintient au niveau de l'année précédente.

Charges de personnel et équivalents plein temps

La structure des dépenses est déterminée en grande partie par les dépenses de personnel, qui représentent le principal poste de charges (deux tiers). Le personnel travaille principalement à l'entretien et à l'enrichissement des collections de la bibliothèque, à l'établissement d'avis et d'études de droit, à l'établissement d'expertises, qui sont des compétences clés de l'ISDC et qui figurent dans la loi. Il est prévu de repourvoir en 2018 les postes restés vacants en 2017. Les charges de personnel restent néanmoins inférieures à celles qui sont inscrites au compte 2016.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

L'assistance informatique de l'ISDC est assurée par l'Université de Lausanne et par le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale et comprend le matériel et les logiciels. Pour certains systèmes, l'assistance est fournie par des prestataires internes de la Confédération et les charges d'exploitation correspondantes diminuent légèrement par rapport à 2017 (- 0,1 mio).

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation comprennent, outre les *charges de biens et services liées à l'informatique* et les *charges de conseil*, principalement les dépenses relatives à l'achat de la littérature juridique spécialisée internationale pour la bibliothèque, qui compte près de 420 000 ouvrages. Des acquisitions d'une valeur de 1,3 million sont prévues en 2018.

Bases légales

Convention du 23.5.1979 entre la Confédération et le canton de Vaud et protocole additionnel du 15.8.1979. La convention contient des dispositions concernant le financement et l'entretien du bâtiment de l'institut.

COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveillance des maisons de jeu
- Poursuite pénale du jeu de hasard illégal
- Perception et recouvrement de l'impôt sur les maisons de jeu. Reversement du produit à l'AVS et aux cantons d'implantation des casinos de type B
- Délimitation, notamment, des jeux de hasard et des jeux d'adresse

PROJETS 2018

- Concrétisation de la loi sur les jeux d'argent: travaux préparatoires concernant l'ordonnance

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	B	Δ en % 17-18	PF	PF	PF	Δ Ø en % 17-21
	2016	2017	2018		2019	2020	2021	
Revenus	283,9	276,6	282,8	2,2	291,8	307,9	318,9	3,6
Charges	295,6	280,8	283,2	0,9	284,6	284,4	293,3	1,1
Δ par rapport au PF 2018-2020			4,0		5,4	5,2		
Charges propres	10,2	9,3	9,6	3,6	9,6	9,4	9,3	0,2
Charges de transfert	285,3	271,6	273,6	0,8	275,0	275,0	284,0	1,1
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

La Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) est l'autorité de surveillance des maisons de jeu en Suisse. Sa mission est de mettre en œuvre la législation sur les jeux de hasard et les maisons de jeu et de veiller à son respect. En ce qui concerne les priorités stratégiques de la CFMJ, les travaux à exécuter devraient rester constants ces prochaines années. Les charges dans l'enveloppe budgétaire devraient elles aussi rester stables au cours des années à venir. Seules les valeurs enregistrées au titre de l'impôt sur les maisons de jeu sont susceptibles de connaître des variations significatives (domaine des transferts). Les charges hors enveloppe budgétaire correspondent au produit de l'impôt sur les maisons de jeu reversé à l'AVS.

GP 1: MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION SUR LES MAISONS DE JEU

MANDAT DE BASE

Le mandat de base concernant ce groupe de prestations consiste à surveiller les maisons de jeu suisses et à prélever l'impôt dont celles-ci doivent s'acquitter. La CFMJ est également chargée de la poursuite pénale du jeu de hasard illégal et de la qualification des jeux. Le but est d'assurer une exploitation des jeux sûre et transparente, d'empêcher la criminalité et le blanchiment d'argent dans les maisons de jeu ou par leur intermédiaire et de prévenir les conséquences socialement dommageables du jeu.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	10,2	6,6	7,8	17,2	7,8	7,9	7,9	4,6
Charges et dépenses d'investissement	10,2	9,3	9,6	3,6	9,6	9,4	9,3	0,2

COMMENTAIRE

Plus de la moitié des revenus de fonctionnement proviennent des taxes de surveillance acquittées par les casinos et de l'indemnisation pour la perception de l'impôt sur les maisons de jeu. Le montant restant (amendes, valeurs patrimoniales confisquées et créances compensatrices principalement) dépend de l'issue des procédures concernées. En ce qui concerne les charges de fonctionnement, environ deux tiers correspondent, pour l'exercice budgétaire 2018, aux charges de personnel. Les charges de biens et services sont sujettes à des fluctuations en raison du montant variable des pertes sur débiteurs, des dépens et des indemnités versées aux cantons apportant leur soutien à la CFMJ.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Surveillance des maisons de jeu: le respect, par les maisons de jeu, des dispositions de la loi et de la concession est contrôlé de manière appropriée; les infractions éventuelles sont identifiées et les mesures qui s'imposent mises en œuvre						
- Garantie d'une surveillance au moyen d'inspections sur site, en % du total des ressources attribuées à la surveillance (% , min.)	35	25	25	25	25	25
- Garantie du traitement des demandes adressées par les maisons de jeu dans les délais prescrits (% , min.)	99	90	95	95	95	95
- Garantie de l'analyse des rapports et annonces des maisons de jeu dans les délais prescrits (% , min.)	96	90	90	90	90	90
Poursuite pénale: le jeu illégal est poursuivi, les auteurs d'infractions à la législation sur les maisons de jeu sont condamnés						
- Procédures ouvertes l'année précédente et closes à l'échelon de la CFMJ (%)	14	35	50	50	50	50
Décisions de délimitation: l'examen des jeux pouvant être exploités hors des maisons de jeu est réalisé, la CFMJ rend les décisions de qualification nécessaires						
- Procédures ouvertes l'année précédente et closes à l'échelon de la CFMJ (%)	100	80	80	80	80	80
Impôt sur les maisons de jeu: l'impôt sur les maisons de jeu est perçu dans son intégralité, conformément aux règles; les recettes dégagées sont inscrites au crédit de l'AVS et des cantons concernés dans les délais prescrits						
- Versement, dans les délais prescrits, de l'impôt sur les maisons de jeu à l'AVS et aux cantons d'implantation (% , min.)	100	100	100	100	100	100

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Décisions concernant l'offre de jeux des maisons de jeu (nombre)	213	221	269	192	232	249
Décisions concernant les maisons de jeu, hors offre de jeu (actionnariat, conseil d'administration, gestion de la qualité, etc.) (nombre)	72	100	88	79	67	70
Contrôles, sur place, de l'offre de jeux des maisons de jeu (nombre)	59	55	54	70	89	61
Nouvelles procédures pénales ouvertes (jeu illégal en dehors des maisons de jeu) (nombre)	90	96	115	123	129	162
Condamnations pénales rendues par la CFMJ (nombre)	136	126	180	40	332	950
Décisions de délimitation rendues (nombre)	11	9	46	124	36	35
Montant de l'impôt sur les maisons de jeu reversé à l'AVS/AI (CHF, mio)	414,882	381,096	376,054	329,355	307,712	285,327
Montant de l'impôt sur les maisons de jeu reversé aux cantons d'implantation (CHF, mio)	57,871	55,451	52,485	49,254	47,553	47,472

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	10 248	6 649	7 795	17,2	7 845	7 895	7 945	4,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 146		50	50	50	
Revenus fiscaux								
E110.0101 Impôt sur les maisons de jeu	273 647	270 000	275 000	1,9	284 000	300 000	311 000	3,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			5 000		9 000	16 000	11 000	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	10 223	9 268	9 599	3,6	9 577	9 427	9 343	0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			331		-22	-150	-85	
Domaine des transferts								
GP 1: Mise en œuvre de la législation sur les maisons de jeu								
A230.0100 Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	285 327	271 564	273 647	0,8	275 000	275 000	284 000	1,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			2 083		1 353	0	9 000	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	10 248 263	6 649 400	7 795 100	1 145 700	17,2

Les revenus englobent pour l'essentiel la taxe de surveillance, l'indemnisation des coûts pour la perception de l'impôt sur les maisons de jeu, les émoluments administratifs et de procédure, les amendes, les créances compensatrices et les valeurs patrimoniales confisquées. La taxe de surveillance est perçue sur la base des coûts de l'année précédente, dont le montant est légèrement supérieur à la moyenne des quatre dernières années. Le montant des amendes ne correspond pas non plus aux valeurs moyennes des derniers exercices, car depuis le changement de pratique opéré par la commission au début de 2016, les amendes perçues sont nettement plus élevées que par le passé, d'où la hausse des revenus inscrits au budget à ce titre par rapport aux dernières années. Les revenus restants correspondent quant à eux bien aux valeurs moyennes des quatre dernières années. Leur montant dépend de l'issue des procédures pénales et administratives, ainsi que des éventuelles sanctions administratives infligées aux maisons de jeu (non budgétisées).

Bases légales

- LF du 18.12.1998 sur les maisons de jeu (LMJ; RS 935.52), art. 50 à 57.
- O du 24.9.2004 sur les maisons de jeu (OLMJ; RS 935.521), art. 88, al. 5, et art. 106 à 117.
- CP du 21.12.1937 (RS 311.0), art. 70 et 71.

Remarques

Les maisons de jeu acquittent une taxe de surveillance annuelle pour les coûts de la surveillance de l'exercice précédent qui ne sont pas couverts par les émoluments perçus pour l'exercice en question. Elle est fixée chaque année et pour chaque casino par le DFJP, proportionnellement au produit brut des jeux (PBJ) de l'établissement.

E110.0101 IMPÔT SUR LES MAISONS DE JEU

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	273 646 598	270 000 000	275 000 000	5 000 000	1,9

La Confédération prélève un impôt sur les maisons de jeu, perçu sur le PBJ de chaque établissement. La CFMJ procède aussi à la perception de l'impôt cantonal sur le PBJ pour les cantons d'implantation (casinos de type B), auxquels il est reversé trimestriellement (voir informations contextuelles). Nonobstant la concurrence toujours forte exercée par les établissements étrangers proches de la frontière, l'offre de jeux sur internet et le franc fort, il faut s'attendre à ce que le produit de l'impôt se maintienne à son niveau de 2016 (274 mio), voire à ce qu'il progresse à nouveau à moyen terme.

Bases légales

- LF du 18.12.1998 sur les maisons de jeu (LMJ; RS 935.52).
- O du 24.9.2004 sur les maisons de jeu (OLMJ; RS 935.521), art. 94.
- LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2.

Remarques

Le produit de l'impôt est comptabilisé dans le compte financier de la Confédération, en tant que recettes affectées au fonds de compensation de l'AVS.

Recettes destinées au fonds affecté «Impôt sur les maisons de jeu».

Les recettes comprennent les recettes du dernier trimestre de l'exercice précédent (par ex. 2017) et celles des trois premiers trimestres de l'exercice en cours (par ex. 2018), les décomptes finaux avec incidences financières et les éventuels intérêts moratoires.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	10 223 148	9 268 067	9 598 700	330 633	3,6
<i>avec incidences financières</i>	8 064 797	7 567 367	7 936 500	369 133	4,9
<i>sans incidences financières</i>	714 888	215 000	85 000	-130 000	-60,5
<i>Imputation des prestations</i>	1 443 463	1 485 700	1 577 200	91 500	6,2
Charges de personnel	6 177 552	6 237 000	6 267 200	30 200	0,5
<i>dont location de services</i>	2 041	50 000	30 000	-20 000	-40,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	3 831 972	2 816 067	3 246 500	430 433	15,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	442 883	500 300	830 700	330 400	66,0
Charges d'amortissement	213 624	215 000	85 000	-130 000	-60,5
Postes à plein temps (Ø)	37	37	37	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel restent pour l'essentiel inchangées. La légère hausse s'explique par les besoins supplémentaires dans le domaine des cotisations pour la caisse de pensions.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Outre les charges de biens et services liées à l'informatique, les principaux postes sont les loyers (0,7 mio), les prestations externes (y c. les conventions cantonales concernant la surveillance ponctuelle des maisons de jeu et l'instruction pénale des affaires sur place, 0,6 mio) et les pertes sur débiteurs résultant de décisions pénales (0,4 mio). L'augmentation de 0,43 million est due aux travaux préparatoires en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les jeux d'argent et au remplacement de l'application spécialisée de la CFMJ (Fabasoft) par l'application GEVER standard du département. Les charges découlant de ces deux mesures seront couvertes par une hausse des recettes. Les adaptations des accords de prestations conclus avec la Base logistique de l'armée (transport de marchandises) et avec le Secrétariat général du DFJP (Centre de services en matière de finances du DFJP) expliquent l'augmentation des charges au titre de l'imputation des prestations. Les corrections opérées se fondent, dans les deux cas, sur les valeurs empiriques des dernières années. Le budget comprend toute une série de postes sujets à de fortes variations et sur lesquels la CFMJ n'a pas ou que très peu d'influence (dépens, pertes sur débiteurs, plafond prévu dans les conventions cantonales). Le montant de ces postes dépend aussi, en définitive, de l'issue des procédures administratives et pénales.

Autres charges de fonctionnement

Amortissements pour l'application spécialisée de la CFMJ et pour des immobilisations corporelles mineures en lien avec l'analyse de données et d'objets saisis.

Dépenses d'investissement

Comme les besoins pour l'analyse de données et d'objets saisis évoluent constamment, les éventuels investissements nécessaires sont imputés aux charges de biens et services liées à l'informatique. Aucune dépense d'investissement n'est dès lors budgétisée.

Bases légales

- Les indemnités des membres de la commission se fondent sur l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS 172.010.1).

A230.0100 IMPÔT SUR LES MAISONS DE JEU EN FAVEUR DE L'AVS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	285 326 966	271 564 100	273 646 600	2 082 500	0,8

La Confédération verse les recettes issues de l'impôt au fonds de compensation de l'AVS au début de la deuxième année suivant la clôture de l'exercice. Les dépenses de 2018 correspondent donc aux recettes de 2016.

Bases légales

- LF du 18.12.1998 sur les maisons de jeu (LMJ; RS 935.52).
- O du 24.9.2004 sur les maisons de jeu (OLMJ; RS 935.521), art. 94.
- LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2.

Remarques

Dépenses financées par le fonds affecté «Impôt sur les maisons de jeu».

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Assurer la gestion de l'immigration en provenance de l'UE/AELE et d'États tiers
- Prévenir les abus en matière de libre circulation des personnes
- Accélérer les procédures d'asile en restructurant le domaine de l'asile
- Appliquer la politique migratoire en l'adaptant aux évolutions sur les plans national et international
- Renforcer et optimiser la coopération nationale et internationale pour la sécurité
- Améliorer les conditions générales pour une intégration plus rapide des réfugiés et personnes admises à titre provisoire

PROJETS 2018

- Mise en œuvre de l'art. 121a Cst. sur la gestion de l'immigration: entrée en vigueur et mise en œuvre des ordonnances (obligation de communiquer les postes vacants au service public de l'emploi et annonce des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés aux offices régionaux de placement)
- Prévention des abus en matière de libre circulation des personnes: entrée en vigueur et mise en œuvre des bases légales nécessaires; exclusion des étrangers en recherche d'emploi de l'aide sociale; définition des critères en cas de perte d'emploi; échange de données
- Accélération des procédures d'asile: application de la loi sur l'asile révisée, conformément à la planification (GTRA, UNOS)
- Mouvements de réfugiés et migration irrégulière: participation aux efforts européens et internationaux en vue d'une meilleure gestion des flux migratoires et d'une gestion efficace des crises
- Fonds pour la sécurité intérieure (FSI Frontières): ratification de l'accord additionnel sur la participation de la Suisse
- Programmes d'intégration cantonaux (PIC) 2: mise en œuvre du projet pilote d'encouragement précoce de la langue et de préapprentissage d'intégration, et développement et mise en œuvre d'un agenda de la Suisse en matière d'intégration
- Procédure de déclaration d'activité professionnelle des personnes admises à titre provisoire / des réfugiés: application des art. 85a LEI et 61 LAI

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	34,1	37,6	26,8	-28,7	37,6	31,0	31,1	-4,7
Recettes d'investissement	2,0	2,4	2,1	-9,4	2,1	2,1	2,1	-2,4
Charges	1 864,1	1 969,5	2 206,5	12,0	2 069,1	2 022,1	1 992,4	0,3
Δ par rapport au PF 2018-2020			-324,2		-411,3	-340,0		
Charges propres	394,3	446,3	455,3	2,0	457,9	446,5	452,7	0,4
Charges de transfert	1 469,7	1 523,1	1 751,2	15,0	1 611,2	1 575,6	1 539,6	0,3
Charges financières	0,0	-	0,0	-	0,0	0,0	0,0	-
Dépenses d'investissement	1,2	2,2	11,2	417,9	8,1	4,6	2,4	3,2
Δ par rapport au PF 2018-2020			5,9		3,4	-0,3		

COMMENTAIRE

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) applique les dispositions légales régissant les conditions auxquelles une personne peut entrer, vivre et travailler en Suisse. Il décide qui peut bénéficier d'une protection contre des persécutions. Le SEM coordonne les mesures d'intégration de la Confédération, des cantons et des communes, et est responsable des naturalisations au niveau fédéral. Le budget du SEM comprend son domaine propre (charges de fonctionnement; 11 %), les crédits ponctuels (moyens pour les centres d'accueil; 9 %) et les crédits de transfert (79 %; principalement indemnisation des frais d'assistance supportés par les cantons). Les charges sont déterminées notamment par le nombre de demandes d'asile, le taux d'octroi d'une protection et l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile qui vivent en Suisse. Au vu du contexte tendu qui persiste au Proche-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, le budget 2018 est basé sur 26 000 demandes d'asile en 2017 et 26 000 en 2018. Le taux d'octroi d'une protection est estimé à 51,2 %. Ces variables ont été calculées selon les règles applicables en matière d'estimations. Diverses charges dépendent de l'ampleur des effectifs: dans l'enveloppe budgétaire, essentiellement les charges de personnel; dans les crédits ponctuels, les charges résultant des centres fédéraux; dans le domaine des transferts, avant tout les charges au titre des forfaits globaux et des forfaits d'intégration. Pour l'année 2018, on note une augmentation par rapport au budget 2017. Elle s'explique principalement par une hausse de près de 1300 individus dans le nombre de personnes qui relèvent de la compétence financière de la Confédération (effectif moyen: 75 700 en 2017, 77 000 en 2018). Les besoins sont également en augmentation dans le domaine des mesures d'intégration (pour les projets pilotes de préapprentissage d'intégration et d'encouragement précoce de la langue ainsi que pour la poursuite du programme de réinstallation de réfugiés). De plus, le changement de système pour le paiement des forfaits d'intégration implique que l'année de transition (2018) est l'année du paiement compensatoire pour 2017 et du paiement des cas effectifs pour 2018. Enfin, c'est aussi en 2018 que la première cotisation au FSI Frontières est due. Finalement, l'augmentation concerne surtout le domaine hors enveloppe budgétaire (charges de transfert) et cette dernière reste donc stable.

GP 1: ASILE ET RETOUR

MANDAT DE BASE

Le SEM décide de l'octroi ou du refus de l'asile, d'une protection ou d'une admission provisoire. Il rend les décisions de renvoi et détermine l'État responsable dans les cas Dublin. Il s'agit de fournir une protection aux personnes qui en ont besoin et de renvoyer celles qui n'ont pas besoin d'être protégées. Le SEM assure la coordination entre les partenaires compétents en matière d'asile et de réfugiés, se charge du versement de subventions, dont il supervise l'affectation, et définit la politique en matière de retours, qu'il met en œuvre avec les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	9,4	12,2	3,8	-69,1	4,1	4,5	4,6	-21,7
Charges et dépenses d'investissement	182,4	181,3	181,0	-0,2	176,9	168,1	171,1	-1,4

COMMENTAIRE

Près de 14 % des revenus de fonctionnement globaux du SEM et près de 75 % de ses charges de fonctionnement globales concernent le groupe de prestations 1. La baisse de l'ensemble des revenus de fonctionnement ainsi que la baisse de la part (en %) du groupe de prestations 1 dans les recettes de fonctionnement par rapport à 2017 sont dues à l'abolition de la taxe spéciale. La part (en %) de ce groupe de prestations dans les charges de fonctionnement reste inchangée par rapport au budget 2017 et recule de plus de 10 millions dans le plan financier à la suite du recrutement de personnel pour une durée limitée.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Asile: Les procédures d'asile et de renvoi sont exécutées rapidement, dans le respect des dispositions légales et sans accumulation de cas en suspens; les capacités d'hébergement de la Confédération sont renforcées						
- Durée moyenne de la procédure Dublin jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	72	60	64	63	55	52
- Durée moyenne de la procédure des cas avec priorité 1 (vue des pays) jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	182	180	196	178	152	128
- Durée moyenne de la procédure des cas avec priorité 2 (vue des pays) jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	361	365	356	311	305	303
- Demandes pendantes en première instance depuis plus d'un an (nombre, max.)	17 807	18 400	10 000	6 000	6 000	6 000
- Total des demandes pendantes en première instance (nombre, max.)	27 711	39 400	16 500	11 700	8 900	6 100
- Capacité d'accueil moyenne dans les centres d'hébergement fédéraux (nombre, min.)	4 363	6 000	4 800	5 000	5 000	5 000
Retour: Le renvoi des requérants d'asile déboutés est exécuté rapidement et les retours volontaires sont encouragés						
- Durée moyenne s'écoulant après l'entrée en force de la décision d'asile jusqu'à l'obtention des documents de voyage (jours, max.)	493	405	405	405	400	395
- Durée moyenne s'écoulant après l'obtention des documents de voyage jusqu'à la fin du soutien à l'exécution du renvoi (jours, max.)	138	135	130	125	125	125
- Part des personnes qui quittent effectivement la Suisse dans les six mois suivant l'obtention des documents de voyage (% , min.)	56,5	59,0	60,0	60,0	60,0	60,0
- Part des personnes qui quittent effectivement la Suisse sur le total des personnes obligées à quitter la Suisse (% , min.)	21,2	30,0	25,0	25,0	25,0	25,0

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Demandes d'asile déposées (nombre personnes)	27 207	26 000	26 000	24 000	22 000	22 000
Cas en attente d'exécution du renvoi (nombre personnes)	4 170	4 250	4 000	4 000	4 000	4 000
Effectifs des réfugiés, avec contributions fédérales (nombre personnes)	25 797	32 297	37 797	39 497	41 547	44 597
Effectifs totaux se trouvant en processus d'asile, avec contributions fédérales (nombre personnes)	46 390	43 230	40 698	37 590	35 534	31 434
Bénéficiaires d'une aide d'urgence (nombre personnes)	6 000	6 850	6 750	6 400	6 100	6 100
Demandes de documents de voyage (nombre personnes)	18 254	20 000	18 000	20 000	25 000	25 000
Taux de protection (%)	48,7	55,1	51,2	53,7	51,7	51,7

GP 2: ÉTRANGERS

MANDAT DE BASE

Le SEM met en œuvre la politique en matière d'étrangers en tenant compte, notamment, des intérêts économiques globaux et des engagements internationaux de la Suisse, ainsi que des évolutions démographiques et sociales. Il exerce, dans son domaine de compétence, un pouvoir décisionnel concernant l'octroi de visas, l'entrée et le séjour en Suisse, l'accès au marché du travail et la naturalisation. Il crée des conditions propices à l'intégration de la population étrangère vivant en Suisse, en soutenant cantons et communes dans la conception et la mise en œuvre de mesures d'intégration et en contribuant au financement de projets. Enfin, il veille à une application correcte du droit des étrangers par les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	B	Δ en %	PF	PF	PF	Δ Ø en %
	2016	2017	2018	17-18	2019	2020	2021	17-21
Revenus et recettes d'investissement	25,3	26,2	23,9	-8,8	34,3	27,3	27,3	1,1
Charges et dépenses d'investissement	69,1	61,5	61,0	-0,8	63,4	68,1	70,5	3,5

COMMENTAIRE

Environ 86 % du total des revenus de fonctionnement du SEM et près de 25 % de ses charges de fonctionnement globales concernent le groupe de prestations 2. La baisse de l'ensemble des revenus de fonctionnement ainsi que l'augmentation de la part (en %) du groupe de prestations 2 dans les recettes de fonctionnement sont dues à l'abolition de la taxe spéciale (groupe de prestations 1). La part (en %) du groupe de prestations dans les charges de fonctionnement ne change que très légèrement par rapport au budget 2017 et augmente en moyenne de 3,6 % dans le plan financier – conséquence de l'augmentation des dépenses en informatique (exploitation, amortissements).

OBJECTIFS

	C	B	B	PF	PF	PF
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Séjour: Les procédures sont menées de manière efficace						
- Demandes traitées par la Division Admission Séjour, demandes de documents de voyage incluses (nombre par EPT, minimum)	1 237	1 547	1 283	1 283	1 283	1 283
Marché du travail: La gestion de l'immigration de travailleurs en provenance de l'UE/AELE et des États tiers obéit aux règles fixées dans le modèle de mise en œuvre de l'art. 121a Cst.						
- Le cadre législatif relatif à l'art. 121a Cst. est déposé (délai)	-	09.02.	-	-	-	-
- L'application et la mise en œuvre des décisions prises par le CF dans le cadre des bases légales sont garantis (délai)	-	-	-	01.01.	-	-
Marché du travail: Les procédures sont menées de manière efficace						
- Demandes d'autorisations de travail traitées (nombre par EPT, minimum)	1 481	1 677	1 570	1 570	1 570	1 570
Naturalisations: Les procédures de naturalisation sont menées de manière efficace						
- Dossiers de naturalisation traités (nombre par EPT, minimum)	1 743	1 725	1 568	1 579	1 571	1 571
Intégration: Les programmes d'intégration cantonaux sont mis en œuvre conformément aux objectifs définis						
- Le CF et la Conférence des gouvernements cantonaux adoptent les PIC 2 (2018-2021) (délai)	31.12.	-	-	-	-	-
- Le SEM et les cantons ont signé les conventions de programme pour la mise en œuvre des PIC 2 (délai)	-	31.12.	-	-	-	-
- Les PIC 2 sont mis en œuvre dans les cantons et le financement est assuré (délai)	-	-	01.01.	-	-	-
- Les rapports finaux des cantons concernant les PIC 1 sont contrôlés et approuvés (délai)	-	-	31.12.	-	-	-

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Demandes traitées par la Division Admission Séjour sans demandes de documents de voyage (nombre personnes)	47 069	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000
Visas humanitaires (nombre personnes)	603	400	400	400	400	400
Demandes de documents de voyage (nombre personnes)	18 254	20 000	18 000	20 000	25 000	25 000
Demandes d'autorisations de travail (nombre personnes)	14 103	14 200	14 200	14 200	14 200	14 200
Consultations de visas entrantes (nombre)	471 037	520 000	500 000	510 000	510 000	510 000
Dossiers de naturalisation (nombre)	33 023	37 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Réfugiés et personnes admises à titre provisoire relevant de la compétence Confédération qui travaillent (nombre personnes)	5 314	5 993	7 067	7 728	8 087	8 358

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	34 708	38 336	27 633	-27,9	38 422	31 844	31 894	-4,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-10 703		10 789	-6 578	50	
Domaine des transferts								
Remboursement de contributions et indemnités								
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	1 918	9 225	7 540	-18,3	7 540	7 540	7 540	-4,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 685		0	0	0	
Remboursement de prêts et participations								
E131.0100 Remboursement financement logements pour requérants d'asile	2 031	2 350	2 130	-9,4	2 130	2 130	2 130	-2,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-220		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	251 465	242 802	242 015	-0,3	240 241	236 226	241 628	-0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-787		-1 774	-4 015	5 402	
Crédits ponctuels								
A202.0111 Programme de mise en oeuvre de Schengen/ Dublin	3 078	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
A202.0156 Centres d'enregistrem. et de procédure: dépenses d'exploit.	141 092	216 853	203 249	-6,3	206 955	206 955	208 764	-0,9
<i>Blocage des crédits</i>		-12 400	-					
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-13 604		3 706	0	1 809	
A202.0166 Mise en oeuvre de Schengen/Dublin	-	-	9 786	-	10 986	4 886	4 100	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			9 786		1 200	-6 100	-786	
A202.0167 Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	-	-	9 550	-	4 772	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			9 550		-4 778	-4 772	-	
Domaine des transferts								
GP 1: Asile et retour								
A231.0152 Requirants d'asile: charges de procédure	7 767	11 147	10 380	-6,9	10 785	10 549	10 539	-1,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-767		405	-236	-10	
A231.0153 Aide sociale requ.asile,pers. admises à titre prov.,réfugiés	1 280 857	1 378 858	1 380 654	0,1	1 346 214	1 333 415	1 332 455	-0,9
<i>Blocage des crédits</i>		-47 600	-					
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 796		-34 440	-12 799	-959	
A231.0156 Coûts d'exécution et aide au retour général	34 667	40 236	51 551	28,1	49 503	48 891	48 891	5,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			11 315		-2 048	-613	0	
A231.0157 Aide au retour, général	9 157	10 650	-	-100,0	-	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-10 650		-	-	-	
A231.0158 Collaboration migratoire et retour	11 340	11 933	11 696	-2,0	11 928	12 121	12 246	0,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-237		233	192	125	
A235.0100 Financement de logements pour requérants d'asile	-	2 000	2 700	35,0	3 880	3 880	1 540	-6,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			700		1 180	0	-2 340	
GP 2: Étrangers								
A231.0159 Mesures d'intégration des étrangers	123 396	122 517	211 387	72,5	142 793	125 940	125 212	0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			88 870		-68 595	-16 853	-728	
Affectés à plusieurs groupes de prestations								
A231.0155 Collaboration internationale dans le domaine des migrations	5 029	4 630	93 079	n.d.	57 527	52 180	17 840	40,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			88 449		-35 552	-5 347	-34 340	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	34 707 989	38 335 500	27 633 000	-10 702 500	-27,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>33 724 033</i>	<i>33 035 500</i>	<i>27 103 000</i>	<i>-5 932 500</i>	<i>-18,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>983 956</i>	<i>5 300 000</i>	<i>530 000</i>	<i>-4 770 000</i>	<i>-90,0</i>

Inférieure de près de 1,0 million à celle du budget 2017, l'estimation des revenus des *émoluments pour actes administratifs* se fonde, à une exception près, sur les valeurs moyennes de 2013 à 2016 (règles budgétaires relatives aux recettes non fiscales). Les émoluments pour actes administratifs se composent comme suit:

Émoluments de 9,8 millions par an environ *pour le traitement des données relevant de la LEtr dans SYMIC* (système d'information central sur la migration): pris en charge par les cantons, ils se fondent sur les coûts annuels du SEM pour l'application de la LEtr et pour l'exploitation et l'amortissement de SYMIC ainsi que sur les coûts de projet liés au développement de SYMIC. L'émolument pour les recherches du lieu de séjour est de 40 francs par requête.

Émoluments de 6,6 millions par an environ *pour les décisions de naturalisation*: les recettes dépendent du nombre de naturalisations ordinaires et facilitées. Le SEM mène à bien annuellement entre 30 000 et 35 000 procédures de naturalisation et de réintégration dans la nationalité suisse. Les tarifs des différentes procédures sont fixés dans l'ordonnance du 23.11.2005 sur les émoluments perçus en application de la loi sur la nationalité. La révision totale en cours de la législation sur la nationalité sera l'occasion d'adapter les émoluments.

Émoluments de 3,2 millions environ *pour l'entrée et les visas*: les autorités suisses compétentes (en particulier les représentations à l'étranger) traitent chaque année entre 400 000 et 500 000 demandes de visa (Suisse et espace Schengen). L'émolument standard est de 60 euros. Il peut être réduit pour certaines catégories de personnes ou demandes (en vertu d'accords visant à faciliter la délivrance de visas). D'autres catégories de personnes sont exemptées de l'émolument (par ex. les enfants de moins de 12 ans). La part qui revient au SEM par demande traitée est de 9,09 % du montant de l'émolument. Les décomptes entre le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le SEM se font trimestriellement. L'émolument pour les procédures de recours en matière de visas est de 200 francs. Le nombre de ces procédures est estimé à un maximum de 4000 par an.

Émoluments de 1,8 million par an environ *pour les titres de séjour*: depuis l'introduction du titre de séjour biométrique, le 24.1.2011, la part de l'émolument revenant à la Confédération est de 5 francs. Les estimations tablent sur près de 350 000 titres de séjour par an.

Émoluments de 1,3 million par an environ *pour les autorisations de travail* de personnel recruté dans des États tiers: l'émolument par décision d'approbation est de 180 francs. Le nombre annuel de décisions est estimé à quelque 7400.

Émoluments de 1,4 à 2,2 millions par an environ *pour les documents de voyage*: les réfugiés reconnus, les apatrides et les étrangers sans papiers titulaires d'une autorisation d'établissement C ont droit à un document de voyage. Les requérants d'asile, les personnes à protéger et celles admises à titre provisoire peuvent se voir remettre un document de voyage ou un visa de retour. Le nombre de demandes traitées dépendant en premier lieu de l'effectif des réfugiés reconnus et des étrangers admis à titre provisoire, il peut fortement varier. Entre 13 000 et 21 000 titres de voyage pour réfugiés, passeports pour étrangers, certificats d'identité et visas de retour devraient être établis tous les ans pendant la période 2018 à 2021. Les recettes provenant des émoluments perçus à ce titre sont budgétisées sur la base non pas des valeurs moyennes des années 2013 à 2016, mais des paramètres de calcul relatifs au domaine de l'asile. Les coûts de production des documents de voyage, qui sont comptabilisés sous les charges de fonctionnement, suivent la même évolution. Leur montant peut donc varier considérablement d'une année à l'autre.

Émoluments de 0,3 million par an environ *pour les demandes de réexamen et les demandes multiples*: depuis le 1.1.2007, le SEM prélève un émolument pour la procédure en cas de demande de réexamen ou de nouvelle demande d'asile. Il peut exiger du requérant une avance de frais équivalant aux frais de procédure présumés. Selon un arrêt de principe du Tribunal administratif fédéral du 15.2.2008, le SEM requiert généralement 600 francs.

Remboursements de 1,5 million environ au titre de la *taxe spéciale* au budget 2018 ou de 0,2 million environ à compter de 2019: lorsqu'ils travaillent, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire sont tenus de rembourser à la Confédération, dans un délai donné, les frais qu'ils ont engendrés (par ex. les coûts de l'aide sociale) jusqu'à un plafond de 15 000 francs. Les employeurs doivent verser au SEM une retenue de 10 % du salaire déterminant au sens de l'AVS. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. (mesures d'accompagnement), la majeure partie de la taxe spéciale sera abolie au 31.12.2017. Il ne restera donc, en 2018, que les versements effectués a posteriori par les employeurs au titre des créances encore non réglées à la fin de

l'année 2017 ainsi que le reliquat, d'environ 0,2 million par an, des remboursements de la taxe spéciale en matière de saisie des valeurs patrimoniales. En outre, avec l'abolition de la taxe spéciale sur le salaire AVS déterminant, les actifs de régularisation qui s'y rapportent seront supprimés en totalité d'ici fin 2018.

Fonds de tiers et cofinancements: ont été comptabilisés ici les allocations perçues, jusqu'à l'exercice 2016 compris, du Fonds européen pour les frontières extérieures 2009-2013. Le paiement final pour la dernière année du programme a eu lieu courant 2016. Étant donné l'avancement des négociations avec l'UE concernant le volet frontières du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI Frontières), les premières allocations provenant du fonds ne seront vraisemblablement versées qu'en 2020, d'où un recul des revenus par rapport au compte d'État 2016.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 86, 87, 90 et 111d. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 14 à 17 et 40. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 120a et 120b. O du 14.11.2012 sur l'établissement de documents de voyage pour étrangers (ODV; RS 143.5). O du 24.10.2007 sur le tarif des émoluments LEtr (état au 1.12.2013; Oem-LEtr; RS 142.209). O SYMIC du 12.4.2006 (RS 142.513). O du 23.11.2005 sur les émoluments perçus en application de la loi sur la nationalité (OE-LN; RS 141.21).

Remarques

Contributions au FSI Frontières: voir A231.0155 «Collaboration internationale dans le domaine des migrations».

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 918 404	9 225 000	7 540 000	-1 685 000	-18,3

Les remboursements de contributions et d'indemnités d'années antérieures doivent être comptabilisés séparément. Sont concernés:

Remboursement des coûts d'aide sociale par les cantons: dans le cadre de ses activités de surveillance, le SEM vérifie les forfaits versés aux cantons conformément au système de financement en vigueur. Les montants ne concernant pas la période comptable et remboursés par les cantons sur la base des demandes de restitution du SEM sont comptabilisés séparément.

Remboursement de dépenses au titre des coûts d'exécution, de l'aide au retour en général, des mesures d'intégration des étrangers, et des autres outils en matière de coopération migratoire et de retours.

L'estimation de ces remboursements se fonde sur les valeurs moyennes de 2013 à 2016 (selon les règles budgétaires relatives aux recettes non fiscales).

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 88, 89 et 91. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 87. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 20 à 29, 31 et 41.

E131.0100 REMBOURSEMENT FINANCEMENT LOGEMENTS POUR REQUÉRANTS D'ASILE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	2 030 894	2 350 000	2 130 000	-220 000	-9,4

Les cantons sont tenus de rembourser les préfinancements octroyés pour l'hébergement des requérants d'asile conformément aux conventions.

Ils effectuent les remboursements par tranches, sur la base de la durée d'utilisation convenue, mais peuvent aussi rembourser un montant supérieur à celui qui a été convenu ou procéder à des remboursements anticipés. Les financements accordés jusqu'au 30.9.1999 ne sont pas rémunérés, alors que ceux qui l'ont été par la suite sont rémunérés par les cantons au taux de rendement de l'indice Swiss Bond relatif aux emprunts fédéraux.

Sur la base des conventions de remboursement en cours et d'un nouveau prêt au plus tôt fin 2017, il y a lieu de tabler sur un nouveau remboursement annuel à partir de 2018. Les recettes devraient être légèrement inférieures à celles de l'année précédente.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 90. O 2 du 11.8.1999 (OA 2; RS 142.312), art. 40.

Remarques

Voir A235.0100 «Financement de logements pour requérants d'asile».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	251 464 618	242 801 957	242 015 300	-786 657	-0,3
<i>avec incidences financières</i>	187 291 114	192 948 257	194 312 200	1 363 943	0,7
<i>sans incidences financières</i>	6 843 746	2 720 000	1 340 000	-1 380 000	-50,7
<i>Imputation des prestations</i>	57 329 757	47 133 700	46 363 100	-770 600	-1,6
Charges de personnel	148 352 041	156 464 700	156 655 800	191 100	0,1
<i>dont location de services</i>	1 987 973	1 374 400	1 395 300	20 900	1,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	95 571 575	83 457 257	82 863 100	-594 157	-0,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	35 632 024	35 769 300	35 514 900	-254 400	-0,7
<i>dont charges de conseil</i>	5 602 679	1 934 517	2 173 300	238 783	12,3
Charges d'amortissement	6 510 259	2 720 000	1 340 000	-1 380 000	-50,7
Charges financières	5 850	-	6 000	6 000	-
Dépenses d'investissement	1 024 892	160 000	1 150 400	990 400	619,0
Postes à plein temps (Ø)	1 002	1 064	1 043	-21	-2,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Par rapport au budget 2017, le nombre de postes à plein temps inscrits au budget 2018 est en baisse, ce qui s'explique notamment par la suppression de 12 postes dont la durée était limitée à fin 2017 et par la diminution des besoins en personnel chargé des auditions, les demandes d'asile admises pour 2017 étant moins nombreuses qu'au moment de l'élaboration du budget 2017. L'augmentation des charges entre les budgets 2017 et 2018 est liée à la hausse des coûts salariaux moyens du personnel prenant de l'avancement.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* se décomposent comme suit:

Charges de biens et services et charges d'exploitation

— Informatique, exploitation/entretien IP	22 452 800
— Informatique, exploitation/entretien AIF	510 000
— Prestations de projets IP	8 458 800
— Prestations de projets AIF	3 988 500

Les charges pour l'*exploitation et l'entretien informatiques* englobent l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure informatique (notamment des postes de travail et des réseaux) et de diverses applications spécialisées du SEM (par ex. SYMIC, ORBIS, le système national d'information sur les visas, et GEVER).

Les charges pour les *prestations de projets (développement informatique, conseil, prestations de service)* concernent notamment le développement de SYMIC (y c. dossier électronique) et le développement de l'entrepôt de données statistiques du SEM.

Les *charges de conseil* sont supérieures de près de 0,2 million au budget 2017, puisque le budget a été réduit de ce montant dans le cadre de la mise en place de mesures d'économie, conformément à l'AF du 15.12.2016. Sont aussi comptabilisés sous ce poste les honoraires externes pour la réalisation et le suivi de projets concernant, en particulier, le développement de GEVER et de la cyberadministration, l'optimisation des processus de travail internes, des études d'impact et le projet de restructuration du domaine de l'asile. Les mandats de recherche visent à recueillir des informations ciblées sur les développements nationaux et internationaux touchant à tous les secteurs d'activité du SEM. Enfin, les charges de conseil comprennent aussi les indemnités journalières et les frais de la Commission fédérale pour les questions de migration et d'autres commissions non permanentes. Le montant élevé figurant dans le compte d'État 2016 est dû à une spécificité comptable liée aux catégories de personnel «procès-verbalistes» et «personnes chargées des auditions», rémunérées à l'heure (jusqu'à fin 2016, pour des motifs techniques liés à Publica, la rémunération de ces deux catégories de personnel a été traitée par l'intermédiaire d'un type de salaire qu'il a fallu classer dans les charges de conseil).

Les *autres charges de biens et service et charges d'exploitation* se composent notamment des éléments AIF suivants:

— Prestations de tiers: personnel chargé des auditions (notamment interprètes)	17 294 500
— Autres prestations de tiers	1 914 000
— Coûts d'exploitation: taxe spéciale	2 245 000
— Coûts de production: documents de voyage	973 000
— Dépens	845 000

Les charges liées au *personnel chargé des auditions* comprennent les coûts résultant du recours à des experts linguistiques et à des interprètes dans la procédure d'asile. L'audition des requérants d'asile sur les motifs de leur demande, effectuée en présence d'un interprète, est prévue dans la loi sur l'asile, qui prescrit également l'établissement d'un procès-verbal d'audition. Ces deux catégories de personnel sont rémunérées à l'heure. Ces coûts dépendent directement du nombre de nouvelles demandes d'asile et, partant, d'auditions qui devront être menées (auditions sur les données personnelles et auditions sur les motifs d'asile). Les calculs pour le budget 2018 se fondent sur 19 500 auditions sur les données personnelles et 13 350 auditions sur les motifs d'asile.

Autres charges de fonctionnement

En ce qui concerne les autres charges de fonctionnement, leur diminution par rapport au budget 2017 est liée aux besoins annuels pour l'amortissement des logiciels développés à l'interne. Le montant des charges annuelles d'amortissement dépend exclusivement de la période et du montant des entrées d'immobilisations dans le domaine du développement interne des applications informatiques spécialisées du SEM. Chaque nouvelle application est amortie de façon linéaire sur une période de trois ans à compter de l'entrée d'immobilisations.

Dépenses d'investissement

La hausse par rapport au budget 2017 est liée aux phases susceptibles ou non d'être portées à l'actif des différents projets de développement et d'adaptation d'applications spécialisées. Concernant les phases qui ne peuvent pas être portées à l'actif, les ressources pour des mandats de développement d'applications spécialisées confiés à des services externes à la Confédération doivent être inscrites sous les charges de biens et services liées à l'informatique. Pour les phases pouvant être portées à l'actif, les ressources figurent sous les coûts d'investissement.

Groupes de prestations

GP 1: asile et retour

GP 2: étrangers

A202.0156 CENTRES D'ENREGISTREM. ET DE PROCÉDURE: DÉPENSES D'EXPLOIT.

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	141 092 210	204 453 400	203 249 400	-1 204 000	-0,6
<i>avec incidences financières</i>	140 175 967	178 488 600	178 895 900	407 300	0,2
<i>sans incidences financières</i>	-1 000 000	-	-	-	-
<i>Imputation des prestations</i>	1 916 243	25 964 800	24 353 500	-1 611 300	-6,2

Les centres d'enregistrement et de procédure (CEP) et les autres structures de la Confédération permettent d'accueillir, d'héberger, d'enregistrer et d'auditionner les requérants. C'est là aussi que sont rédigées les décisions d'asile. La Confédération possède six CEP (Altstätten, Bâle, Chiasso, Kreuzlingen, Vallorbe et Berne, avec les sites de Ziegler et Wabern), diverses structures de la protection civile situées autour des CEP, qui peuvent être ouvertes ou fermées en fonction des besoins, un centre pilote à Zurich, et des locaux dans la zone de transit des aéroports de Zurich et de Genève. Elle dispose aussi de différents autres centres d'hébergement (par ex. Allschwil, Losone, Les Rochats, Perreux, Bremgarten, Glaubenberg et Muttenz). Un second centre pilote devrait ouvrir ses portes en 2018.

L'évolution de la plupart de ces coûts dépend directement des capacités d'hébergement de la Confédération. Quelques éléments sont en outre liés au nombre de demandes d'asile. Principaux éléments du crédit relatif aux loyers, à la sécurité, à l'encadrement et à la subsistance:

– Loyers, immeubles IP et AIF	24 001 200
– Loges (sécurité) AIF	70 505 000
– Encadrement AIF	37 710 000
– Subsistance AIF	27 520 000

Sont regroupés sous le poste «Loyers, immeubles IP et AIF» les frais de location et les frais accessoires selon les contrats conclus avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports pour les sites délocalisés rattachés aux CEP et les autres structures d'hébergement de la Confédération, ainsi que les coûts de location pour l'utilisation à court et moyen termes d'infrastructures ne relevant pas de l'OFCL.

Les postes «sécurité», «encadrement» et «subsistance» totalisent près de 75 % des charges avec incidences financières. Les 15 % restants comprennent des coûts pour la dactyloscopie, les examens osseux, les soins médicaux, les dépenses générales (y c. l'argent de poche et les vêtements), le transport, la prise en charge médicale et l'assurance-maladie dans le centre pilote, les prestations de la police aéroportuaire, le matériel spécial pour l'hébergement et la préparation ainsi que la remise en état des hébergements utilisés à brève et moyenne échéances qui ne font pas partie du parc immobilier de l'OFCL.

Dans le cadre du plan d'urgence, décision a été prise en avril 2016 avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) de planifier les structures d'hébergement de la Confédération de façon à ce qu'en cas de besoin, les capacités d'hébergement de la Confédération puissent être portées à 6000 lits à brève échéance. Dans ce cas, pour obtenir les moyens éventuellement nécessaires, il convient de déposer une demande de crédit supplémentaire.

Le budget 2018 se base sur une capacité d'hébergement de la Confédération de 4800 lits. Par rapport au budget 2017, qui se basait sur 4750 lits, le budget 2018 présente une hausse avec incidence financière de près de 0,4 million pour l'exploitation de 50 lits de plus. Dans le sillage de l'internalisation des activités opérationnelles en dactyloscopie, des moyens à hauteur de 1,1 million ont également été transférés aux charges de fonctionnement, et une somme de 0,2 million a été économisée.

La diminution des dépenses IP (notamment en matière de charges de loyer) par rapport au budget 2017 s'explique notamment par la baisse des coûts de location portés en compte pour les CEP et les autres structures d'hébergement de la Confédération destinées aux requérants d'asile.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 22, 26 et 80, al. 2. O 1 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 1; RS 142.31).

A202.0166 MISE EN OEUVRE DE SCHENGEN/DUBLIN

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	-	-	9 785 800	9 785 800	-

La Suisse fait partie des espaces Schengen et Dublin depuis décembre 2008. Dans le cadre des accords d'association à ces espaces, elle s'est en principe engagée à reprendre tous les développements de l'acquis de Schengen/Dublin. En font partie les adaptations des applications informatiques nationales. Pour financer ces développements et adaptations dans le domaine du SEM, un nouveau crédit, géré au moyen d'un crédit d'engagement, est imputé au SEM. Il s'agit là de la reconduction du crédit A202.0111 «Programme de mise en œuvre de Schengen/Dublin», qui était jusque-là budgétisé de manière centralisée au Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (DFJP).

Les moyens seront utilisés pour modifier les systèmes actuels afin d'établir des visas Schengen conformes à l'acquis de Schengen (N-VIS), ainsi que pour réaliser et développer des raccords techniques à divers systèmes européens (base de données sur les empreintes digitales EURODAC, procédures de consultation Schengen, VIS Mail, échange de données sur les passagers et les travaux préparatoires au raccordement au système Entry/Exit de l'UE, ainsi qu'aux interfaces nationales correspondantes) et des systèmes permettant d'émettre de nouveaux titres de séjour et documents de voyage conformes aux exigences de Schengen.

Bases légales

Accord d'association à Schengen entre la Suisse et la CE/UE (AAS; RS 0.362.31), art. 2, par. 3, et 7 AAS / art. 1, par. 3, et 4 AAD. ACF du 5.4.2017.

Remarques

Crédit d'engagement «pour la suite de la mise en œuvre de Schengen/Dublin au SEM» (V0287.00; sera soumis au Parlement avec le budget 2018), voir tome 1, partie C, ch. 1, crédits d'engagement soumis avec le budget 2018.

A202.0167 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	-	-	9 550 000	9 550 000	-

Mise en service en 2010, l'actuelle «plateforme système eDocuments» permet de saisir les données biométriques telles que les empreintes digitales et les images faciales. Elle est utilisée par les applications servant à établir les passeports et cartes d'identité suisses (ISA), les visas (ORBIS), les titres de séjour biométriques (SYMIC) et les documents de voyage pour étrangers (ISR) (env. 1,5 mio de saisies par an). Les autorités de contrôle à la frontière s'en servent également pour contrôler et vérifier les données biométriques des passeports suisses et des titres de séjour biométriques. Les principaux composants de cette plateforme ont une durée de vie fixée à dix ans au plus, ce qui rend leur remplacement nécessaire. Le renouvellement aura lieu dans le cadre du programme ESYSP, sous l'égide du SEM. L'Office fédéral de la police (fedpol), le DFAE, le Corps des gardes-frontière (Cgfr) et les représentants des services cantonaux participent à ce programme.

À partir du budget 2018, les moyens destinés au programme ESYSP sont budgétisés de manière centralisée au SEM (crédit de programme), avec des cessions en cours d'année aux unités administratives de fedpol, du Cgfr et du DFAE. Les moyens budgétisés de manière décentralisée pour la première étape auprès du SEM, de fedpol, du DFAE et du Cgfr ont été transférés au SEM, sans incidence sur le budget. Les besoins globaux pour la première étape de ce crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives s'élèvent à 14,3 millions.

Bases légales

Message du 7.9.2016 concernant le renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (programme ESYSP) (16.063). AF «Reprise du règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage» (FF 2008 4813).

Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00; soumis par le biais d'un message spécial).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: ASILE ET RETOUR

A231.0152 REQUÉRANTS D'ASILE: CHARGES DE PROCÉDURE

CHF				Δ 2017-18	
	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	%
Total	7 767 463	11 147 000	10 380 000	-767 000	-6,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>7 367 463</i>	<i>11 147 000</i>	<i>10 380 000</i>	<i>-767 000</i>	<i>-6,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>400 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

La Confédération verse un forfait par audition aux œuvres d'entraide pour leur participation aux auditions sur les motifs d'asile, ainsi qu'un forfait annuel pour les coûts liés au personnel et aux postes de travail de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Sont aussi comptabilisés sous ce crédit les forfaits par demande d'asile versés aux représentants juridiques dans les centres pilotes.

Le crédit se compose des éléments suivants:

– Indemnités forfaitaires pour les coûts d'audition des œuvres d'entraide, y c. coûts administratifs OSAR	5 680 000
– Coûts de représentation juridique	4 700 000

Le *forfait versé aux œuvres d'entraide* est adapté au renchérissement au même taux que les salaires du personnel fédéral. Son montant, de 350 fr. 35 par audition, doit permettre aux œuvres d'entraide de couvrir tous les frais qu'elles encourent dans ce cadre. L'indemnité versée pour les *coûts administratifs* (personnel et postes de travail) de l'OSAR, qui coordonne et assure la participation des œuvres d'entraide à l'audition relative aux motifs d'asile, s'élève à 800 000 francs par an.

Pour les procédures d'asile menées dans les centres pilotes de Zurich et de Suisse romande, les *représentants juridiques* perçoivent des forfaits au cas par cas.

La baisse des charges de près de 0,8 million (- 7 %) par rapport au budget 2017 est due notamment au lancement tardif du second centre pilote courant 2018 et aux frais de représentation juridique qui en résultent. Ce nouveau centre doit permettre de continuer à recueillir de précieuses expériences concernant l'accélération des procédures d'asile en vue de l'application de la loi révisée sur l'asile.

La baisse du nombre de demandes d'asile par rapport au budget 2017 induit aussi un recul du nombre d'auditions et, partant, une diminution des charges au titre de la participation des œuvres d'entraide.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 30, 94 et 112b. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 79 et 80. O du 4.9.2013 sur les phases de test (OTest; RS 142.318.1).

A231.0153 AIDE SOCIALE REQU.ASILE,PERS. ADMISES À TITRE PROV.,RÉFUGIÉS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 280 857 098	1 331 258 000	1 380 653 800	49 395 800	3,7

Conformément à l'OA 2, la Confédération indemnise les cantons pour les divers coûts qu'ils assument notamment pour l'accueil et l'encadrement de requérants d'asile, de personnes admises à titre provisoire et de réfugiés. Principaux éléments du crédit:

— Indemnités forfaitaires pour les coûts administratifs	28 522 000
— Forfait global pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire	710 042 800
— Forfait global pour les réfugiés	543 902 800
— Forfait d'aide d'urgence	82 579 200

Les indemnités forfaitaires pour les *coûts administratifs* sont des contributions aux coûts administratifs que les cantons doivent supporter pour l'application de la loi. Leur montant (1097 fr. par nouvelle demande d'asile) est fonction du nombre de demandes d'asile et de la clé de répartition des requérants entre les cantons.

Forfait global pour requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire: la Confédération indemnise les cantons, sous la forme d'un forfait global par personne sans autorisation de travail, pour les coûts de couverture des besoins vitaux des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger sans autorisation de séjour. Une partie du forfait est destinée au loyer, une autre aux dépenses liées à l'aide sociale et à l'encadrement, et une autre encore aux primes d'assurance-maladie, participations et franchises. L'évolution des coûts est budgétisée d'après l'estimation de l'évolution de l'effectif des intéressés, en tenant compte de leur taux d'activité. Le forfait s'élève en moyenne nationale à 1511 francs par mois et par personne. De plus, un montant de base, de 82 299 francs actuellement, est versé chaque trimestre aux cantons pour leur permettre de maintenir une structure d'encadrement minimale.

Forfait global pour les réfugiés: la Confédération indemnise les cantons pour les coûts de couverture des besoins vitaux des réfugiés sous la forme d'un forfait global par personne sans autorisation de travail. Une partie du forfait est destinée au loyer, une autre aux coûts administratifs et aux dépenses liées à l'aide sociale et à l'encadrement, et une dernière aux participations et aux franchises des caisses-maladie. L'évolution des coûts est budgétisée selon une estimation de l'évolution de l'effectif des réfugiés et du taux d'activité. Le forfait est actuellement de 1464 francs par mois et par personne.

Forfait d'aide d'urgence: la Confédération indemnise les cantons pour les coûts liés à l'octroi de l'aide d'urgence aux requérants déboutés. Le forfait s'élève actuellement à 5984 francs par personne frappée d'une décision négative ou d'une décision de non-entrée en matière (NEM) entrée en force. Les coûts sont budgétisés selon une estimation de l'évolution du nombre de décisions négatives et de NEM qui entreront en force.

La Confédération alloue en outre des contributions aux frais de sécurité supportés par les cantons abritant des centres d'hébergement fédéraux, ainsi que des contributions au financement des programmes d'occupation et de l'encadrement scolaire.

Les charges au titre de l'aide sociale dépendent directement du nombre de personnes qui relèvent de la compétence financière de la Confédération. Le calcul du budget 2018 se base sur 26 000 demandes d'asile en 2017 et 26 000 en 2018, et sur un effectif global d'environ 77 000 personnes relevant de la compétence fédérale en moyenne annuelle 2018.

Au total, les charges pour le versement de l'aide sociale augmentent de près de 49 millions (+ 3,7 %) par rapport au budget 2017, et ce, en raison de la hausse du nombre de personnes qui relèvent de la compétence financière de la Confédération.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 88, 89 et 91. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 87. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 20 à 29, 31 et 41.

A231.0156 COÛTS D'EXÉCUTION ET AIDE AU RETOUR GÉNÉRAL

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	34 666 577	40 236 000	51 551 000	11 315 000	28,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>34 966 577</i>	<i>40 236 000</i>	<i>51 551 000</i>	<i>11 315 000</i>	<i>28,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-300 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Dans le cadre du budget 2018, les crédits «Coûts d'exécution» et «Aide au retour, général» ont été regroupés en un seul crédit (portant leurs deux noms), pour des raisons d'optimisation. Ainsi, les moyens jusqu'à présent budgétisés sous le crédit «Aide au retour, général» ont été transférés vers le nouveau crédit.

Les coûts d'exécution comprennent les coûts pour l'obtention des documents de voyage, pour l'identification et la détermination de la provenance des personnes et pour l'organisation des départs, ainsi que pour la détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission. Les bénéficiaires sont les cantons, les représentations étrangères, les compagnies aériennes, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des tiers mandatés.

Les charges de la Confédération dans le domaine de l'aide au retour comprennent des dépenses relatives à l'encouragement au départ, volontaire ou non, de personnes relevant du domaine de l'asile. Les bénéficiaires sont les personnes tenues de quitter la Suisse ainsi que les cantons pour leurs services-conseils en vue du retour (CVR).

Les postes suivants totalisent près de 80 % des dépenses:

– Coûts de départ et de rapatriement	13 048 500
– Détention en vue du renvoi ou de l'expulsion et détention pour insoumission	20 700 000
– Conseil en vue du retour	3 360 000
– Aide individuelle au retour	3 910 000

Le premier poste englobe les *coûts liés au départ et au rapatriement* des requérants d'asile déboutés (par ex. coûts de vol et de transport à l'aéroport, contribution annuelle «Jail Transport System» fondée sur la convention administrative concernant la participation de la Confédération aux transports intercantonaux de détenus). En raison de leur grande complexité (autorisations de transit, itinéraires aériens, mais surtout en cas de refus d'embarquer ou de résistance des intéressés), certains rapatriements sont également effectués au moyen de vols spéciaux.

Le second poste correspond à l'indemnisation des coûts engagés par les cantons au titre de la *détention en phase préparatoire, en vue de l'exécution du renvoi ou de l'expulsion et pour insoumission* (200 fr. par jour de détention).

Dans le cadre du *conseil en vue du retour*, les personnes intéressées dans les cantons sont informées et elles élaborent des projets de retour individuels. Les subventions sont versées aux CVR sous la forme d'un forfait de base et d'un forfait lié aux prestations fournies.

Aide individuelle au retour: les intéressés bénéficient d'une aide financière au retour et à la réintégration, qui peut être complétée par des prestations en nature concernant l'emploi, la formation et le logement. Les personnes dont le délai de départ est échu et celles frappées d'une décision de non-entrée en matière entrée en force peuvent aussi solliciter une aide au retour.

Le montant restant comprend différents coûts: services aéroportuaires (accord avec le canton de Zurich, services du guichet, coûts de coordination), coûts médicaux, demandes de réadmission, entrée des réfugiés et des personnes à protéger et regroupements familiaux, dépenses des délégations lors d'auditions centralisées, accompagnement policier et médical, procédure d'obtention des papiers, indemnités de voyage pour personnes en détention administrative ou indemnité de départ pour des cas individuels. En outre, dans le cadre des *prestations autres*, les missions effectuées dans le domaine des retours par l'OIM, la mise à disposition d'informations relatives à la préparation des voyages de retour ainsi que les mesures propres à favoriser la diffusion des informations aux groupes-cibles donnent lieu à une indemnisation. Au travers de conseils, l'*aide au retour à partir des CEP* encourage le départ contrôlé des requérants d'asile tenus de quitter la Suisse à partir des CEP et des centres fédéraux provisoires. À ces conseils s'ajoutent une aide à l'organisation du départ et l'octroi d'une aide financière. Ces personnes ne sont pas attribuées à un canton et quittent donc directement la Suisse depuis les structures de la Confédération.

Sur les 11 millions d'augmentation (28 %) dans le budget 2018 par rapport au budget 2017, près de 10 millions sont dus au transfert de moyens de l'ancien crédit «Aide au retour, général» vers le nouveau crédit «Coûts d'exécution et aide au retour, général». L'augmentation effective de 0,7 million s'explique notamment par la hausse du nombre de personnes en détention en vue du renvoi ou de l'expulsion, ainsi que du nombre de rapatriements.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 92 et 93. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 53 ss et 62 ss. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 60, 71 et 82. O du 11.8.1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE; RS 142.281), art. 11 et 13 à 15. Convention du 28.7.1951 relative au statut des réfugiés, art. 35, par. 1.

A231.0157 AIDE AU RETOUR, GÉNÉRAL

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	9 157 118	10 650 000	-	-10 650 000	-100,0

Voir désormais au poste A231.0456 «Coûts d'exécution et aide au retour, général». En raison du regroupement des crédits «Coûts d'exécution» et «Aide au retour, général», les moyens jusque-là budgétisés au crédit «Aide au retour, général» ont été transférés au crédit «Coûts d'exécution et aide au retour, général».

A231.0158 COLLABORATION MIGRATOIRE ET RETOUR

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	11 339 579	11 932 600	11 695 800	-236 800	-2,0

Le domaine «Collaboration migratoire et retour» comprend des instruments de la collaboration migratoire internationale: dialogue migratoire bilatéral, régional et international, accords migratoires bilatéraux, partenariats migratoires, programmes de protection dans la région, aide au retour et aide structurelle spécifiques à certains pays, prévention de la migration irrégulière, etc. Complément aux mesures générales de l'aide au retour (consigné au poste budgétaire A231.0156). Les programmes prévoient des mesures en Suisse et dans les pays de provenance ou de transit, dans le cadre de l'aide structurelle. Ils constituent un élément important du dialogue migratoire avec les pays de provenance en vue d'améliorer la coopération opérationnelle pour l'exécution des renvois.

Près de 12 millions sont affectés à ce domaine annuellement. S'agissant avant tout de projets qui s'étendent sur plusieurs années, les ressources sont gérées au moyen d'un crédit d'engagement.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 77, 93 et 113. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 51 et chap. 6. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 60 et 100. Convention du 28.7.1951 relative au statut des réfugiés.

Remarques

Crédit d'engagement «Coopération migratoire internationale et retour» (V0220.00; AF du 22.12.2011), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A235.0100 FINANCEMENT DE LOGEMENTS POUR REQUÉRANTS D'ASILE

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	-	2 000 000	2 700 000	700 000	35,0

La Confédération octroie des prêts aux cantons pour financer des hébergements pour requérants d'asile.

Les ressources annuelles nécessaires à cette fin dépendent du nombre et du degré de concrétisation des projets cantonaux.

Étant donné l'avancement et le degré de concrétisation des projets d'un canton, 2,7 millions ont été alloués au budget 2018.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 90. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 33 à 39.

Remarques

Voir E131.0100 «Remboursement du financement de logements pour requérants d'asile».

Crédit d'engagement «Financement de logements pour requérants d'asile» (V0052.00; AF des 4.12.1990 et 18.6.1991), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch 9.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ÉTRANGERS

A231.0159 MESURES D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	123 395 670	122 517 100	211 387 100	88 870 000	72,5
<i>avec incidences financières</i>	123 395 670	122 517 100	203 782 400	81 265 300	66,3
<i>sans incidences financières</i>	-	-	7 604 700	7 604 700	-

La Confédération alloue des contributions financières aux cantons pour l'encouragement spécifique de l'intégration des étrangers vivant en Suisse.

L'encouragement de l'intégration se compose des trois éléments suivants:

– Programmes d'intégration cantonaux (PIC) et programmes et projets nationaux	47 258 600
– Mesures d'accompagnement, art. 121a Cst.	6 480 000
– Programmes d'intégration cantonaux, forfait d'intégration	157 648 500

La Confédération et les cantons règlent l'encouragement spécifique de l'intégration dans le cadre des PIC. Ceux-ci reposent sur trois piliers: «information et conseil», «formation et travail» et «compréhension et intégration sociale».

Dans le cadre de ces *PIC*, la Confédération a, pour la première fois, conclu avec chaque canton une convention-programme (au sens de l'art. 20a LSu) pour la période 2014–2017. Par arrêté du 25.1.2017, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre les PIC pour la période 2018–2021. En outre, le soutien de *programmes et de projets d'importance nationale* vise à assurer le développement et la qualité des PIC, à promouvoir l'innovation et à combler des lacunes dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'encouragement de l'intégration. Ce poste comprend les moyens destinés à un nouveau projet de réinstallation de réfugiés, lequel a été autorisé par arrêté du Conseil fédéral du 9.12.2016. Ce projet prévoit l'admission de 2000 personnes entre 2017 et 2019. Ainsi, les moyens nécessaires aux mesures d'intégration supplémentaires s'élèvent à 24 millions au plus pour 2018–2021, dont 9 millions sont inscrits au budget 2018. La Confédération s'étant engagée au travers de conventions-programmes pour quatre ans, les contributions fédérales destinées aux PIC pour les années 2018 à 2021 et aux programmes et projets d'importance nationale, mais également les moyens pour le nouveau projet de réinstallation de réfugiés, sont gérés au moyen d'un crédit d'engagement.

Mesures d'accompagnement, art. 121a Cst: pour accélérer l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés, les programmes pilotes «Préapprentissage d'intégration» et «Encouragement précoce de la langue» ont été lancés dans le cadre des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. Comme ces programmes pilotes s'étalent sur quatre ans (2018–2021), ces moyens seront également contrôlés par l'intermédiaire d'un crédit d'engagement distinct. La participation de la Confédération en faveur des cantons est soumise à une obligation de cofinancement.

Programmes d'intégration cantonaux, forfait d'intégration: les cantons avaient jusqu'ici droit à un forfait de 5984 francs, correspondant à la dernière moyenne calculée sur quatre ans, pour le transfert des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus ainsi que des personnes à protéger dans le champ de compétence de l'aide sociale cantonale (après sept ans dans les deux premiers cas et après cinq ans dans le dernier). Pour rendre la planification plus sûre, les décisions effectives relatives aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés ayant connu de fortes fluctuations (> 20 %), un paiement compensatoire a eu lieu l'année suivante. En raison de la situation dans le domaine de l'asile et du taux de reconnaissance élevé sur la période 2014–2017, il a fallu réaliser des paiements compensatoires l'année suivante pour chacune des quatre années. Le dernier paiement compensatoire de la première phase des programmes sera dû en 2018. À compter de la nouvelle phase des programmes, les forfaits d'intégration seront versés conformément au principe de l'annualité: les forfaits pour les mois de janvier à novembre seront payés au cours de la même année et seul celui de décembre sera versé (et donc régularisé au passif) l'année suivante. Ainsi, les paiements compensatoires pour 2017 et le versement pour 2018 auront lieu au cours de l'année de transition 2018.

L'augmentation de 81 millions avec incidences financières dans le budget 2018 par rapport à 2017 est due au changement de système et aux corrections d'estimations dans le domaine des forfaits d'intégration (+ 75 mio), d'une part, et à l'augmentation dans le domaine des nouveaux crédits d'engagement (+ 17 mio), d'autre part. L'augmentation sans incidence financière correspond au passif de régularisation des forfaits d'intégration pour le mois de décembre. Ce poste devra être créé fin 2018 en raison du changement de mode de paiement et devra ensuite être adapté chaque année.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 55. O du 24.10.2007 sur l'intégration des étrangers (OIE; RS 142.205), art. 11 ss.

Remarques

Crédit d'engagement «Encouragement de l'intégration: programmes d'intégration cantonaux 2018-2021» (V0237.01; sera soumis au Parlement avec le budget 2018), voir tome 1, partie C, ch. 1, crédits d'engagement soumis avec le budget 2018. Crédit d'engagement consécutif au crédit d'engagement «Encouragement de l'intégration (PIC) 2014-2017» (V0237.00; AF du 12.12.2013), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

Crédit d'engagement «Projet pilote d'intégration des réfugiés et des personnes admises provisoirement 2018-2021» (V0267.00; AF du 15.12.2016), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

CRÉDITS DE TRANSFERT AFFECTÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS**A231.0155 COLLABORATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES MIGRATIONS**

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	5 028 592	4 630 100	93 078 800	88 448 700	n.d.
<i>avec incidences financières</i>	<i>2 618 592</i>	<i>4 420 100</i>	<i>93 078 800</i>	<i>88 658 700</i>	<i>n.d.</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>2 410 000</i>	<i>210 000</i>	<i>-</i>	<i>-210 000</i>	<i>-100,0</i>

La Confédération verse des contributions obligatoires à des organisations internationales dont la Suisse est membre en vertu d'un accord international. Les contributions obligatoires incombant au SEM comprennent en premier lieu les contributions obligatoires que la Suisse verse à l'Union européenne dans le cadre de son association aux accords de Schengen et de Dublin. En font partie les contributions au système d'information sur les visas (VIS), à Eurodac, à l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) et au volet «Frontières» du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI Frontières). En outre, le SEM paie une contribution pour la participation de la Suisse au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO).

Selon l'art. 11, par. 3, AAS et l'art. 8, par. 1, AAD, les *contributions obligatoires au titre de l'association à Schengen/Dublin* sont calculées sur la base du rapport entre le produit intérieur brut de la Suisse et celui de l'ensemble des pays participants (exception Eurodac: taux fixe à 7,286 %).

Le règlement portant création de l'EASO prévoit, à l'art. 33, par. 3, let. d, que les États associés doivent contribuer au financement du Bureau. La base de calcul de la contribution de la Suisse est fixée dans l'accord avec l'UE sur la participation de la Suisse à l'EASO, et en fonction du rapport entre le produit intérieur brut de la Suisse et celui de l'ensemble des pays participants. La première contribution a été versée en 2016.

Le montant des contributions au *FSI Frontières* (qui remplace le Fonds pour les frontières extérieures) pour la période 2014 à 2020 sera fixé dans un accord additionnel, qui doit encore être conclu. Vu l'avancement des négociations, la première échéance des contributions devrait être en 2018.

Les contributions aux systèmes informatiques européens étaient facturées par le passé par la Commission européenne. Autonome sur le plan financier depuis le printemps 2013, l'agence eu-LISA est depuis lors chargée des comptes. Même si l'accord réglant la participation de la Suisse à l'agence n'est pas encore en vigueur, celle-ci peut déjà adresser des factures à la Confédération, l'AAS constituant une base légale suffisante à cet effet dans le domaine des systèmes informatiques. Les coûts administratifs et de personnel ne pourront en revanche être facturés qu'une fois l'accord additionnel en vigueur. Les moyens requis, y compris les contributions rétroactives, figureront à l'exercice 2019.

À partir de 2018, la contribution à l'OIM relèvera du domaine de compétence du SEM. D'un montant d'environ 0,64 million par an, elle sera transférée du DFAE/DDC au SEM en 2018, sans incidence budgétaire.

L'augmentation de près de 88 millions par rapport au budget 2017 tient notamment à l'avancement des négociations avec l'UE concernant le FSI Frontières et l'agence eu-LISA et, par conséquent, au report de la date à laquelle seront vraisemblablement dues les premières contributions.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 91 et 113. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 51. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 100.

Accord d'association à Schengen entre la Suisse et la CE/UE (AAS; RS 0.362.31). Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif aux critères et aux mécanismes permettant de déterminer l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile introduite dans un État membre ou en Suisse (RS 0.142.392.68).

Accord entre l'Union européenne et la Suisse sur les modalités de participation de la Suisse au Bureau européen d'appui en matière d'asile («European Asylum Support Office», EASO) (RS 0.142.392.681). Accord entre l'Union européenne et la Suisse sur les modalités de participation de la Suisse à l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (pas encore ratifié).

Remarques

Un montant de 82,9 millions est bloqué jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord additionnel relatif à ISF-Frontières.

CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES CSI-DFJP

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Réaliser le programme «Développement et exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération» (programme «FMÜ»)
- Appliquer la Stratégie informatique de la Confédération 2016-2019 et la stratégie d'entreprise 2016-2019 du CSI-DFJP, qui s'en inspire
- Réaliser la réunion des centres de données en mettant en service le nouveau centre de calcul «Campus» (CC 2020)
- Renouveler la plateforme système pour la biométrie

PROJETS 2018

- Mise en œuvre du programme «FMÜ»: mise en service des systèmes prévus dans les projets 1 et 2; système de gestion des mandats et des informations, système de renseignement sur les données des clients des services de télécommunication, système pour le traitement des données issues de surveillances rétroactives, système de décryptage, plateforme d'intégration
- Mise en œuvre du programme «FMÜ»: lancement de la phase de réalisation dans le projet 3; solution de conservation de longue durée des données
- Mise en œuvre du programme «FMÜ»: lancement de la phase de réalisation dans le projet 3; formation
- CC 2020 DFJP: lancement de la phase de réalisation
- Plateforme pour la biométrie: conclusion de la phase de réalisation et lancement de la phase d'introduction
- Système de gestion de configurations (projet «IKT-CMS-CMDB»): mise en œuvre de l'unité de réalisation R3

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	77,3	78,7	73,7	-6,3	73,9	72,9	72,9	-1,9
Recettes d'investissement	-	0,1	0,1	-21,8	0,1	0,1	0,1	-5,9
Charges	86,8	90,6	96,8	6,9	96,8	96,8	99,3	2,3
Δ par rapport au PF 2018-2020			1,5		1,1	1,8		
Charges propres	86,8	90,6	96,8	6,9	96,8	96,8	99,3	2,3
Dépenses d'investissement	3,6	19,5	8,5	-56,2	7,5	7,8	5,3	-27,7
Δ par rapport au PF 2018-2020			2,2		0,0	0,8		

COMMENTAIRE

Le Centre de services informatiques (CSI-DFJP) est le prestataire informatique du Département fédéral de justice et police (DFJP). Fournisseur de systèmes à disponibilité élevée dans un environnement à sécurité critique, il développe des applications spécialisées multitâches, qu'il exploite en réseau au niveau national ou international. Le Service de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Service SCPT), qui lui est rattaché administrativement, exécute les tâches liées à la surveillance et à la fourniture de renseignements conformément à la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS 780.7).

Les fluctuations des revenus et des charges informatiques sont dues principalement à des grands projets et à la mise en service ou à la désactivation de vastes applications. La hausse des charges par rapport aux valeurs du budget 2017 s'explique pour l'essentiel par les facteurs suivants: dépenses accrues (3,6 mio) au titre des prestations d'exploitation informatique et des contrats de licence et de maintenance, postes supplémentaires au Service SCPT pour la mise en œuvre de la LSCPT entièrement révisée (13 EPT; 2,3 mio) et augmentation des indemnités versées aux fournisseurs de services de télécommunication (0,8 mio).

La baisse globale des revenus résulte de baisses des prix pour l'exploitation d'applications (- 1,5 mio) et pour des projets de clients (- 0,9 mio), de la mise à disposition de capacités internes pour le programme FMÜ et d'une diminution, de ce fait, des revenus des projets de clients (- 0,5 mio), ainsi que de la correction à la baisse qui s'en est suivie des prévisions de revenus dans le domaine de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (- 2,1 mio). En tant que prestataire informatique, le CSI-DFJP n'enregistre pas de dépenses de transfert.

Les chiffres indiqués ne comprennent pas encore les projets suivants, qui peuvent avoir des incidences financières:

- ressources informatiques centralisées allouées par le Conseil fédéral pour le projet 3 de solution de conservation de longue durée des données du programme FMÜ, l'étape 3 du projet informatique clé n'ayant pas encore été débloquée;
- révision de l'ordonnance sur les émoluments et les indemnités en matière de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OEI-SCPT; RS 780.115.7) dans le cadre de la révision totale de la LSCPT.

GP 1: EXPLOITATION INFORMATIQUE

MANDAT DE BASE

Le CSI-DFJP exploite des applications, des services et des systèmes sur mandat des bénéficiaires de prestations. Les applications peuvent être développées par un prestataire interne, en collaboration avec des tiers, ou par des prestataires externes; certains services sont des services standard de la Confédération. Les prestations visent à fournir un soutien aux clients afin qu'ils puissent organiser avec efficacité et efficience le déroulement de leurs affaires. Déterminées dans des accords de niveau de service, les prestations doivent satisfaire aux exigences et aux attentes des bénéficiaires, des départements et de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	42,0	39,5	38,0	-3,8	38,2	37,2	37,2	-1,5
Charges et dépenses d'investissement	39,7	42,1	39,7	-5,9	39,0	38,6	37,5	-2,9

COMMENTAIRE

Les charges sont inférieures de 2,4 millions environ au budget de l'exercice précédent. Alors que les coûts au titre des contrats de licence et de maintenance augmentent (1,3 mio), le programme FMÜ entraîne un transfert de prestations d'exploitation vers le groupe de prestations 3 (3,1 mio) et les investissements s'inscrivent quant à eux à la baisse, induisant un recul également du montant des amortissements (- 0,6 mio). Les économies sont répercutées en faveur des clients sous la forme de réductions de prix, lesquelles entraînent à leur tour une diminution de 1,5 million des revenus en comparaison avec le budget 2017. En raison néanmoins du caractère théorique des prix, les revenus n'évoluent pas dans les mêmes proportions que les charges et les dépenses d'investissement, qui comprennent aussi bien les amortissements que les investissements.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Satisfaction des clients: Le CSI-DFJP fournit des prestations informatiques répondant aux besoins des clients, simples d'utilisation et intégrées de bout en bout						
- Indice de satisfaction des utilisateurs finaux, des responsables de l'intégration informatique et des responsables d'applications (échelle 1 à 6)	5,1	4,7	5,0	5,0	5,0	5,0
Efficience financière: Le CSI-DFJP s'emploie à optimiser le rapport coût-prestations des prestations informatiques pour les bénéficiaires						
- Indice des prix calculé sur la base d'une sélection pondérée de produits du CSI-DFJP (base: 2015=100) (indice)	87,5	86,5	82,7	82,7	82,7	82,7
Efficience des processus: Le CSI-DFJP veille à une organisation efficiente des processus et à leur mise en œuvre dans le respect des critères de qualité						
- Part des incidents qui sont réglés directement par le Service d'assistance ou transmis à l'assistance de second niveau dans un délai de 1h (% , min.)	95,0	90,0	92,0	93,0	94,0	94,0
- Part des dérangements de priorité élevée affectant des applications "Platine" qui sont levés dans les délais convenus (% , min.)	23,0	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0
- Part des mandats MAC (move, add, change) ne nécessitant aucune intervention manuelle car entièrement automatisés (% , min.)	93,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0
- Part des mandats MAC (move, add, change) exécutés dans les délais convenus (% , min.)	89,0	85,0	90,0	90,0	90,0	90,0
Qualité des prestations: Les prestations d'exploitation informatiques sont fournies conformément aux accords conclus						
- Taux de respect des disponibilités convenues, tous accords de niveau de service confondus (% , min.)	84,0	98,0	98,0	98,0	98,0	98,0
Sécurité de l'exploitation des TIC: Le CSI-DFJP assure la sécurité informatique en procédant au remplacement régulier (au terme du cycle de vie prévu) des composants critiques						
- Les composants critiques définis sont remplacés conformément à la planification annuelle établie pour un à quatre ans (délai individuel) (% , min.)	100,0	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Applications spécialisées exploitées sur la base d'accords de niveau de service conclus avec les clients (nombre)	132	128	128	129	120	130
Serveurs exploités (physiques et virtuels) (nombre)	-	1 864	1 995	1 871	1 931	2 978
Indicateur d'efficacité énergétique du centre de calcul du Bundesrain 20 (quotient)	1,55	1,55	1,55	1,55	1,55	1,76
Indicateur d'efficacité énergétique du centre de calcul de la Fellerstrasse 15 (quotient)	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45	1,39
Part des prestations achetées auprès de prestataires externes (%)	-	-	19,6	12,1	6,2	4,5

GP 2: PROJETS ET PRESTATIONS INFORMATIQUES

MANDAT DE BASE

Le CSI-DFJP soutient les bénéficiaires de prestations en exécutant leurs mandats informatiques. Il s'agit avant tout de concevoir, gérer et développer des applications permettant d'exécuter les activités avec efficacité et efficience. La part de prestations propres du CSI-DFJP est variable. Les prestations d'intégration informatique sont primordiales: les bénéficiaires doivent pouvoir compter sur des solutions intégrées de bout en bout. Les prestations sont définies dans des accords de projets et des accords de prestations et fournies de manière fiable, dans le respect des coûts, des délais et de la qualité fixés.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	B	Δ en %	PF	PF	PF	Δ Ø en %
	2016	2017	2018	17-18	2019	2020	2021	17-21
Revenus et recettes d'investissement	22,5	22,9	21,5	-6,3	21,5	21,5	21,5	-1,6
Charges et dépenses d'investissement	21,5	22,9	20,9	-8,9	21,1	21,0	21,2	-1,9

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement liés aux projets et prestations, concernant surtout des applications spécialisées pour les domaines de la police, de la justice et des migrations, diminuent par rapport au budget 2017 de près de 1,4 million (mise à disposition de prestations de projet pour le programme FMÜ; baisse du tarif horaire facturé aux clients).

Comme les années précédentes, il faut tabler sur des besoins accrus en cours d'exercice. À ces prestations supplémentaires correspond une augmentation proportionnelle des revenus, mais aussi des charges. Le cas échéant, une hausse des revenus ne serait possible qu'avec le concours de prestataires externes.

Les projets internes du programme FMÜ mobilisent des capacités auparavant disponibles pour des projets d'autres unités administratives, ce qui entraîne une diminution de 2,0 millions des charges de fonctionnement par rapport au budget 2017 (baisse des charges de personnel et de la part des coûts de location et d'exploitation). Le recul des charges dans le présent groupe de prestations (GP) entraîne en contrepartie une augmentation des charges dans le GP 3.

Les charges et les investissements restent relativement stables sur toute la période du plan financier 2018-2021.

OBJECTIFS

	C	B	B	PF	PF	PF
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Réussite du projet: Les clients jugent que le CSI-DFJP fournit des prestations de qualité, à moindre coût et dans le respect des délais fixés						
- Satisfaction des mandants (échelle 1 à 6)	4,4	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Économicité des prestations: Le CSI-DFJP fournit ses prestations à des prix concurrentiels						
- Étude comparative du tarif horaire moyen propre et du tarif horaire moyen de prestataires comparables (quotient, max.)	1,04	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Sécurité informatique: Pour chaque projet, des mesures sont définies pour satisfaire aux exigences formulées en matière de sécurité						
- Part des exigences relatives à la sécurité remplies ou, si non remplies, néanmoins acceptées par le client dans les projets des clients (%; min.)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Projets menés à bien pour des clients (nombre)	99	98	122	144	157	111
Part des prestations achetées auprès de prestataires externes (%)	-	-	31,2	22,6	11,0	6,3
Jours-projets fournis, y compris d'éventuelles prestations supplémentaires (nombre)	19 199	21 408	22 391	19 830	16 933	16 561

GP 3: SURVEILLANCE DE LA CORRESPONDANCE PAR POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATION

MANDAT DE BASE

Le Service SCPT est un service indépendant au sens de l'art. 2 de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS 780.7), rattaché au CSI-DFJP uniquement sur le plan administratif. Garant du respect de la loi et des principes de l'État de droit, il exécute les tâches liées à la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications et fournit des renseignements conformément à la LSCPT. La surveillance étant effectuée sur ordre des autorités de poursuite pénale, le Service SCPT n'a pas de compétences propres en matière de poursuite pénale. Ses prestations comprennent la mise à disposition de l'infrastructure administrative et technique nécessaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	12,8	16,4	14,3	-12,6	14,3	14,3	14,3	-3,3
Charges et dépenses d'investissement	26,7	29,4	39,3	33,9	40,7	41,1	42,5	9,7

COMMENTAIRE

Le montant projeté des revenus issus des mesures de surveillance a été corrigé à la baisse de 2,1 millions par rapport au budget 2017, sur la base des valeurs effectives de l'exercice précédent. Il y a lieu de signaler ici que l'évolution de ces revenus échappe à toute planification ou influence de la part du service, puisqu'ils dépendent entièrement des mesures ordonnées par les autorités de poursuite pénale.

Les chiffres indiqués ne tiennent pas encore compte de la révision de l'ordonnance sur les émoluments et les indemnités en matière de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OEI-SCPT; RS 780.115.1) dans le cadre de la révision totale de la LSCPT, ni des ressources informatiques centralisées allouées par le Conseil fédéral pour le projet 3 de solution de conservation de longue durée des données du programme FMÜ, l'étape 3 du projet informatique clé n'ayant pas encore été débloquée.

L'augmentation prévue des charges et des dépenses d'investissement à partir du budget 2018 et pendant la période du plan financier s'explique par des prestations propres en faveur du programme FMÜ et de nouveaux systèmes ou composantes de surveillance.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Orientation services/clients: Les autorités de poursuite pénale et d'instruction bénéficient des prestations conformément à leurs attentes et dans une qualité optimale						
- Satisfaction des autorités de poursuite pénale et d'instruction (échelle 1 à 6)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Formation des utilisateurs: Le Service SCPT veille à proposer des formations de qualité et en phase avec la pratique aux utilisateurs de ses systèmes selon la LSCPT						
- Taux de couverture des besoins de formation des autorités de poursuite pénale et d'instruction (% min.)	-	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0
- Satisfaction des participants aux cours (échelle 1 à 6)	-	4,5	4,6	4,7	4,7	4,7
Efficience des processus: Le Service SCPT veille à une organisation efficiente de ses processus, dont la mise en œuvre s'appuie sur des outils appropriés						
- Degré de réalisation mesuré par des contrôles par sondages, réalisés avec une liste de contrôle, de 10 dossiers pris au hasard tous les mois (% min.)	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0
Respect de la disponibilité convenue: La disponibilité du système de traitement des données du Service SCPT est garantie						
- Degré de respect de la disponibilité convenue du système de traitement des données (% min.)	100,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Mesures de surveillance en temps réel (nombre)	2 576	3 109	3 770	3 344	3 381	3 067
Mesures de surveillance rétroactive (nombre)	5 726	6 918	6 872	6 335	6 269	5 792
Renseignements techniques ou administratifs (nombre)	3 643	4 521	4 867	4 321	4 106	4 269
Renseignements simples (nombre)	175 504	202 579	191 010	198 101	181 835	202 042

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	77 266	78 768	73 758	-6,4	73 990	72 980	72 980	-1,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-5 011		232	-1 010	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	87 985	94 437	99 873	5,8	100 806	100 692	101 209	1,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			5 436		933	-114	517	
Crédits ponctuels								
A202.0112 Programme de mise en oeuvre de Schengen/ Dublin	134	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
A202.0113 Programme de surveillance des télécommunications	2 226	15 680	5 510	-64,9	3 444	3 936	3 444	-31,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-10 170		-2 066	492	-492	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	77 265 967	78 768 400	73 757 700	-5 010 700	-6,4
<i>avec incidences financières</i>	13 715 888	24 165 900	20 884 500	-3 281 400	-13,6
<i>sans incidences financières</i>	5 084	-	-	-	-
<i>Imputation des prestations</i>	63 544 995	54 602 500	52 873 200	-1 729 300	-3,2

Les *revenus de fonctionnement avec incidences financières* (AIF) se composent des émoluments pour la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication et des revenus provenant de prestations informatiques fournies à des autorités décentralisées. Les revenus de fonctionnement provenant de l'*imputation des prestations* (IP) résultent des prestations fournies à des services de l'administration fédérale centrale.

Les revenus de fonctionnement sont inférieurs de 5 millions au total aux valeurs du budget 2017. Sur ce montant, 3,3 millions correspondent aux *revenus AIF*:

- transfert de capacités vers des projets du programme FMÜ qui ne sont pas financés par des revenus (- 0,5 mio);
- comptabilisation au titre de l'IP de l'application InfoStar à partir de 2018 (- 0,4 mio);
- baisses de prix dans les activités liées à la réalisation de projets (- 0,3 mio);
- correction à la baisse des revenus tirés de la mise en œuvre de mesures de surveillance (- 2,1 mio).

Une fois cumulés, les *revenus IP* affichent une diminution de 1,7 million, résultant des facteurs suivants:

- des revenus AIF sont désormais comptabilisés au titre de l'IP (0,4 mio);
- baisses de prix dans le GP «Exploitation informatique» (- 1,5 mio);
- baisses de prix dans le GP «Projets et prestations informatiques» (- 0,6 mio).

Bases légales

LF sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS 780.1). O sur les émoluments et les indemnités en matière de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OEI-SCPT; RS 780.115.1). LF sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 41a.

Remarques

Explication des écarts de valeurs entre le compte d'État et le budget concernant les revenus de fonctionnement AIF

Concernant les revenus issus de projets et prestations informatiques (GP 2), il y a lieu de faire une distinction entre la planification et l'exercice proprement dit. La planification (budget et plan intégré des tâches et des finances) présente les revenus maximaux qui peuvent être dégagés annuellement avec les ressources internes. Les prestations au sujet desquelles un accord a pu être trouvé avec les bénéficiaires au sein de l'administration fédérale au moment de l'établissement du budget sont signalés au titre de l'IP (15 mio en 2018), tandis que les autres prestations sont indiquées en tant que revenus AIF (6,4 mio en 2018). Comme les besoins des bénéficiaires de prestations sont généralement plus élevés en cours d'exercice que lors de l'établissement du budget, il en résulte un déplacement des revenus AIF budgétisés vers les revenus IP. En d'autres termes, la baisse des revenus AIF est compensée par une hausse des revenus IP.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	87 984 562	94 437 226	99 872 900	5 435 674	5,8
<i>avec incidences financières</i>	70 368 231	74 441 426	80 753 500	6 312 074	8,5
<i>sans incidences financières</i>	6 111 879	7 676 300	6 899 400	-776 900	-10,1
<i>Imputation des prestations</i>	11 504 453	12 319 500	12 220 000	-99 500	-0,8
Charges de personnel	43 154 354	44 460 000	45 828 100	1 368 100	3,1
<i>dont location de services</i>	1 914 123	598 200	405 000	-193 200	-32,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	35 159 289	38 450 926	43 212 900	4 761 974	12,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	18 643 140	20 811 300	24 808 000	3 996 700	19,2
<i>dont charges de conseil</i>	20 628	45 445	50 000	4 555	10,0
Charges d'amortissement	6 499 029	7 676 300	6 899 400	-776 900	-10,1
Dépenses d'investissement	3 171 890	3 850 000	3 932 500	82 500	2,1
Postes à plein temps (Ø)	241	257	265	8	3,1

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel du CSI-DFJP augmentent de 3,1 % par rapport au budget 2017. Cette hausse, tous facteurs cumulés, de 1,4 million et de 8 EPT résulte des évolutions suivantes:

- postes supplémentaires pour la mise en œuvre de la LSCPT entièrement révisée (13 EPT, à durée indéterminée);
- prise en compte d'effectifs internes dans le crédit de programme dédié au FMÜ (- 5 EPT, jusqu'à la fin de 2021);
- recours moins fréquent à des collaborateurs externes dans le cadre de la location de services;
- mesures d'économie sous le poste des autres charges de personnel.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation du CSI-DFJP augmentent de 4,8 millions au total. La hausse de 4 millions des *charges de biens et services liées à l'informatique* est due principalement aux besoins accrus de prestations d'exploitation informatique, en raison du développement de la surveillance des télécommunications, et aux contrats de maintenance et de licences supplémentaires, dont certains ont un coût plus élevé. Ces nouveaux contrats ont été conclus à la suite de la mise en service de nouvelles applications spécialisées, par exemple goAML de fedpol (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme) et pour faire face au volume croissant de données.

Les *charges de conseil*, induites par l'examen de questions touchant à l'économie d'entreprise ou de nature stratégique, sont légèrement plus élevées que l'année précédente.

Par ailleurs, les indemnités versées aux fournisseurs de services de télécommunication et de services postaux pour les mesures de surveillance sont estimées à 10,7 millions au total, soit une augmentation de 0,8 million. Les charges imputables aux loyers restent au niveau de l'année précédente, à 6,1 millions par an. Les charges IP restantes pour l'indemnisation, au sein de l'administration, des prestations de télécommunication et de bureautique diminuent par rapport au budget 2017, principalement suite à des baisses de prix de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (- 0,1 mio).

Charges d'amortissement

Fondés sur la comptabilité des immobilisations du CSI-DFJP, les amortissements baissent en 2018 de 10,1 % par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 6,9 millions, en raison notamment du prolongement de 2 à 3 ans de la durée de l'étape 1 du programme FMÜ. Compte tenu des investissements de remplacement et des investissements nouveaux de ce projet informatique clé, le montant des amortissements augmentera de nouveau de 60 % pendant les exercices 2019 à 2021 du plan financier.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement augmentent de 0,1 million par rapport au budget 2017. Elles serviront pour moitié pour le remplacement d'applications et de systèmes arrivés au terme de leur cycle de vie et pour une autre moitié pour des projets internes, parmi lesquels le projet «IKT-Zukunft-Monitoring» relatif à la surveillance des systèmes, le lancement de la phase de réalisation du projet «CC DFJP 2020», et des projets au Service SCPT (GP 3).

A202.0113 PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHF				Δ 2017-18	
	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	2 226 393	15 680 000	5 510 400	-10 169 600	-64,9
Charges de personnel	1 376 273	-	896 300	896 300	-
<i>dont location de services</i>	<i>1 129 832</i>	-	-	-	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	565 681	-	-	-	-
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	<i>549 800</i>	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	284 440	15 680 000	4 614 100	-11 065 900	-70,6
Postes à plein temps (Ø)	3	-	5	5	-

Le programme FMÜ améliorera la qualité de la surveillance des différents canaux de communication (téléphonie mobile, internet, etc.) et permettra au Service SCPT de continuer à remplir intégralement son mandat légal vis-à-vis des autorités de poursuite pénale. Pour atteindre ces deux objectifs, les systèmes informatiques du Service SCPT et de fedpol seront modernisés et développés.

En sa qualité de projet informatique clé de la Confédération, le programme FMÜ fera l'objet de contrôles périodiques de la part du Contrôle fédéral des finances. Les prestations s'y rapportant sont fournies en majorité par le CSI-DFJP.

Le programme FMÜ comprend quatre étapes:

- acquisitions de remplacement et travaux d'étude pour les étapes 2 à 4 (2016-2018);
- extension de la performance et des capacités (2017-2021);
- adaptation de systèmes au Service SCPT et à fedpol suite à la révision de la LSCPT (2018-2021);
- développement des systèmes (2019-2021).

Les Chambres fédérales ont approuvé, en mars 2015, le crédit d'ensemble destiné au programme (99 mio) et débloqué le crédit d'engagement pour la première étape (28 mio). S'y ajoutent des prestations propres du CSI-DFJP à hauteur de 13 millions. Une fois les travaux préparatoires d'ordre administratif et organisationnel achevés, la mise en œuvre proprement dite du programme a pu démarrer au début de 2016. Les postes clés de ce projet sont occupés pour l'essentiel par du personnel interne.

Des charges et des investissements de 32 millions, répartis sur la période 2016 à 2018, sont prévus pour la première étape, dont 4 millions financés par le CSI-DFJP. Le Conseil fédéral a donné le feu vert au lancement de la deuxième étape en février 2017.

Le 9 juin 2017, le Conseil fédéral a alloué des ressources informatiques centralisées d'un montant de 7,2 millions pour l'étape 3 du programme FMÜ, pour les années 2018 à 2020. Ces ressources ne figurent pas encore au budget parce que le Conseil fédéral n'a pour l'instant pas débloqué l'étape 3 du projet informatique clé.

Principaux résultats visés pour 2018:

- mise en exploitation, au cours du troisième trimestre, des solutions de remplacement acquises pour le système - obsolète - de renseignements (CCIS) et le système de gestion (AMIS), ainsi que de la solution sûre pour la transmission des données historiques des personnes surveillées;
- acquisition et mise en service de programmes informatiques spéciaux (de type GovWare) à fedpol;
- appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau système pour les enquêtes à fedpol;
- appel d'offres en vue de l'acquisition pour la conservation de longue durée des données au CSI-DFJP;
- mise en place d'une organisation spécifique pour la formation des utilisateurs des systèmes du Service SCPT;
- garantie du financement pour la quatrième étape et libération du crédit d'engagement correspondant par le Conseil fédéral.

Remarques

Crédit d'engagement «Programme de surveillance des télécommunications» (V0253.00; AF du 11.3.2015), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

Message du 3.9.2014 relatif au développement et à l'exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération (FF 2014 6463).

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE LA DÉFENSE, DE LA
PROTECTION DE LA
POPULATION ET DES SPORTS

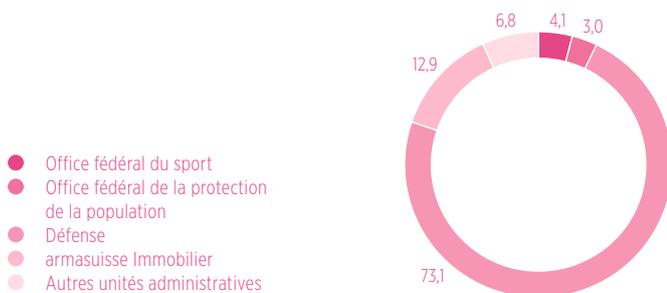
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ 0 en % 17-21
Revenus	1 551,3	1 640,0	1 575,6	-3,9	1 580,9	1 581,6	1 596,7	-0,7
Recettes d'investissement	16,3	22,9	20,2	-11,8	20,2	20,2	20,2	-3,1
Charges	6 478,0	7 327,1	7 448,0	1,6	7 553,5	7 709,9	7 763,9	1,5
Δ par rapport au PF 2018-2020			19,9		61,4	63,0		
Charges propres	6 252,4	7 079,9	7 186,5	1,5	7 282,4	7 430,6	7 490,7	1,4
Charges de transfert	225,6	247,2	261,6	5,8	271,1	279,3	273,2	2,5
Charges financières	0,0	0,0	0,0	-80,0	0,0	0,0	0,0	-33,1
Dépenses d'investissement	435,8	681,5	697,8	2,4	834,3	965,2	1 011,5	10,4
Δ par rapport au PF 2018-2020			-93,4		-81,4	-78,3		

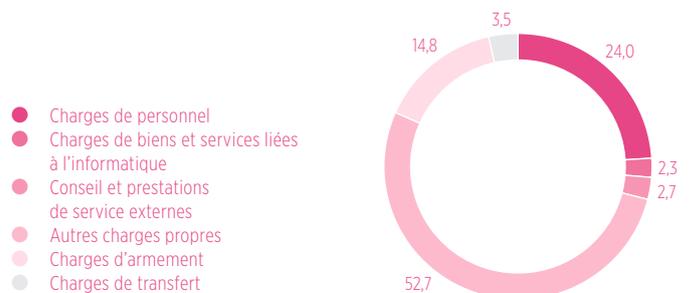
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (B 2018)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (B 2018)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (B 2018)

mio de CHF/nombre EPT		Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liés à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Dép. fédéral défense, protection de la population et sports		7 186	1 788	12 205	172	199	262
500	Secrétariat général du DDPS	99	54	284	15	11	4
502	Autorité de surveillance du service de renseignement	2	2	10	0	0	-
503	Service de renseignement de la Confédération	74	53	304	3	-	12
504	Office fédéral du sport	110	56	411	8	5	148
506	Office fédéral de la protection de la population	162	46	278	19	27	31
525	Défense	5 691	1 398	9 854	104	137	51
540	Office fédéral de l'armement armasuisse	118	77	431	12	3	-
542	armasuisse sciences et technologies	32	17	102	0	0	-
543	armasuisse Immobilier	821	37	221	2	8	-
570	Office fédéral de topographie swisstopo	78	48	310	9	7	15

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU DDPS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordination et pilotage des dossiers politiques relevant du département
- Soutien et conseil au chef du département dans les domaines politiques et juridiques ainsi que dans les questions d'ordre opérationnel et la communication
- Pilotage et coordination des ressources du département
- Représentation des intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de RUAG

PROJETS 2018

- Mise en œuvre de la loi sur la sécurité de l'information (LSI): soumission de l'acte normatif au Conseil fédéral
- Modification de l'ordonnance sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes (OCSP): lancement de l'exécution
- Plan d'action pour la cybersécurité au DDPS: établissement de la capacité stratégique de pilotage de la cybersécurité au DDPS

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	1,2	1,3	1,4	3,0	1,4	1,4	1,4	0,7
Charges	79,2	99,3	103,2	3,8	105,1	106,8	107,2	1,9
Δ par rapport au PF 2018-2020			0,0		-1,0	-0,2		
Charges propres	75,3	95,5	99,3	4,0	101,2	102,9	103,3	2,0
Charges de transfert	3,8	3,9	3,9	0,0	3,9	3,9	3,9	0,0
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

Le Secrétariat général (SG-DDPS) est l'organe d'état-major et de soutien central du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Il soutient le chef du DDPS dans le cadre de la conduite du département, qui est axée sur les objectifs. Actuellement, les activités de soutien concernent principalement la mise en œuvre politique et opérationnelle du développement de l'armée, de la protection de la population 2015+, du Réseau national de sécurité et de la nouvelle loi fédérale sur le renseignement, ainsi que la garantie d'une conduite transparente et efficace de l'ensemble du département.

Les charges propres du SG-DDPS constituent près de 95 % de ses charges totales. Les charges de fonctionnement sont le poste le plus important et représentent 80 % des charges totales, le reste étant réparti entre les risques non assurés et le pool de ressources du département. Seules les contributions à la promotion civile de la paix appartiennent au domaine des transferts, en particulier les subventions au Centre de recherche sur la politique de sécurité (Center for Security Studies, CSS) de l'École polytechnique fédérale de Zurich, qui constituent près de 5 % des charges totales. Les charges du SG-DDPS sont faiblement liées.

Les charges augmentent de 3,8 millions par rapport au budget 2017, principalement en raison d'un accroissement de la réserve départementale informatique de quelque 2,1 millions pour l'exploitation du nouveau système de gestion des contenus web du DDPS (Content Management System DDPS, CMS DDPS) ainsi que pour de grands projets (GENOVA [remplacement de l'actuel système de gestion des affaires], transfert de la bureautique de la Base d'aide au commandement [BAC] à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication [OFIT]).

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE ET PILOTAGE DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le SG-DDPS met à la disposition du chef du département les informations requises pour la conduite des affaires, le soutient dans son travail politique, se charge des processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure la communication du département. Il coordonne et pilote les ressources et veille à ce que la planification et les activités menées en collaboration avec les autres départements et le Conseil fédéral soient coordonnées. En tant que propriétaire, il agit sur la conduite des affaires de RUAG et soutient le chef du département dans tous les domaines liés à la politique de sécurité.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	1,2	0,7	0,7	1,8	0,7	0,7	0,7	0,5
Charges et dépenses d'investissement	70,7	78,7	80,6	2,5	82,5	83,8	84,1	1,7

COMMENTAIRE

Les charges du groupe de prestations s'élèvent à 80,6 millions au total, dont 49,1 millions de charges de personnel et 31,5 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation. Une hausse de 1,9 million est sollicitée par rapport au budget 2017, dont 1,8 million dans le domaine de l'imputation des prestations, par suite notamment de la nouvelle convention de prestations que le SG-DDPS a conclue avec l'OFIT pour l'exploitation de CMS. Dans le budget 2018, un montant de 1,3 million est transféré dans le pool de ressources du département afin de financer certains grands projets informatiques du DDPS.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Aide à la conduite, coordination des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise						
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- Évaluation de la qualité des prestations de coordination et des processus de pilotage des ressources par les UA (enquête bisannuelle) (échelle 1 à 5)	-	-	3,0	-	3,0	-
Gouvernement d'entreprise publique: Le Secrétariat général contribue à ce que les unités externalisées soient pilotées en application de la politique fixée en la matière par le Conseil fédéral et le Parlement						
- Les objectifs stratégiques sont fixés; participation de RUAG à au moins quatre entretiens avec le propriétaire par an (oui/non)	-	oui	oui	oui	oui	oui

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Unités administratives du DDPS dans l'Adm. féd. centrale et décentralisée (nombre)	9	9	9	9	9	9
Interventions parlementaires sous la responsabilité du DDPS (nombre)	88	77	136	129	90	52
Affaires du CF (hors interventions parl.) sous la responsabilité du DDPS (nombre)	51	121	112	118	103	93
Postes à plein temps du DDPS au sein de l'Adm. féd. centrale (nombre EPT)	11 201	11 161	11 380	11 598	11 670	11 616
Part des femmes employées au DDPS sans Défense (%)	26,4	27,7	27,9	31,0	31,3	31,9
Part des femmes dans les classes de salaire supérieures 24-29 (%)	11,7	13,6	13,7	15,5	16,9	17,1
Part des femmes dans les classes de salaire supérieures 30-38 (%)	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,9
Part des collaborateurs de langue maternelle allemande (%)	77,3	77,1	76,9	76,7	76,4	76,2
Part des collaborateurs de langue maternelle française (%)	17,2	17,4	17,5	17,6	17,8	17,9
Part des collaborateurs de langue maternelle italienne (%)	5,2	5,4	5,4	5,5	5,5	5,6
Part des collaborateurs de langue maternelle romanche (%)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 236	703	716	1,8	716	716	716	0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			13		0	0	0	
Postes ponctuels								
E102.0109 Risques non assurés	405	624	651	4,3	651	651	651	1,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			27		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	70 710	78 695	80 625	2,5	82 467	83 834	84 128	1,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 930		1 842	1 367	294	
Crédits ponctuels								
A202.0103 Risques non assurés	5 040	7 705	7 495	-2,7	7 586	7 586	7 660	-0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-210		91	0	74	
A202.0104 Pool départemental des ressources	-	9 096	11 184	23,0	11 160	11 510	11 526	6,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			2 088		-24	350	16	
Domaine des transferts								
GP 1: Soutien à la conduite et pilotage des ressources								
A231.0104 Contributions à la promotion de la paix	3 850	3 850	3 850	0,0	3 850	3 850	3 850	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	1 235 512	703 000	716 000	13 000	1,8

Dans les revenus de fonctionnement, le SG-DDPS inscrit au budget les revenus provenant de la location de places de stationnement à des collaborateurs, divers remboursements d'exercices précédents et la participation des cantons aux charges du bureau du Réseau national de sécurité.

Bases légales

O du 20.5.1992 concernant l'attribution de places de stationnement dans l'administration fédérale (RS 172.058.41), art. 5.

E102.0109 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	405 000	624 000	651 000	27 000	4,3
<i>avec incidences financières</i>	-	624 000	651 000	27 000	4,3
<i>sans incidences financières</i>	405 000	-	-	-	-

Les revenus estimés provenant des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur figurent dans ce poste budgétaire. Le montant budgété correspond à la moyenne des exercices comptables 2013 à 2016.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 39.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	70 710 364	78 694 827	80 624 900	1 930 073	2,5
<i>avec incidences financières</i>	58 580 753	63 600 427	63 714 700	114 273	0,2
<i>sans incidences financières</i>	551 110	70 000	70 000	0	0,0
<i>Imputation des prestations</i>	11 578 501	15 024 400	16 840 200	1 815 800	12,1
Charges de personnel	46 790 187	48 790 200	49 055 200	265 000	0,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	23 889 231	29 834 627	31 499 700	1 665 073	5,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	8 237 848	7 418 600	8 900 300	1 481 700	20,0
<i>dont charges de conseil</i>	7 205 828	10 738 343	10 715 800	-22 543	-0,2
Charges d'amortissement	30 946	70 000	70 000	0	0,0
Postes à plein temps (Ø)	261	282	284	2	0,7

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel du SG-DDPS sont supérieures de 0,3 million (+ 0,5 %) au montant inscrit au budget 2017. Cette hausse résulte de la non reconduction, dans le budget 2018, de coupes décidées lors des débats portant sur le budget 2017.

S'agissant du nombre de postes au SG-DDPS, le budget 2018 prévoit une augmentation de 2 EPT par rapport au budget précédent.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges informatiques* augmentent de 1,5 million, dont 1,3 million de charges IP résultant notamment du transfert de la Sécurité des informations et des objets (SIO) au SG-DDPS le 1.7.2016. Le volume des prestations de la BAC fournies au profit de la SIO a été définitivement déterminé (+ 0,9 mio). Une nouvelle convention de prestations a été conclue avec l'OFIT pour l'exploitation de CMS DDPS (+ 0,4 mio). Les charges AIF liées à l'informatique s'accroissent de 0,2 million, le SG-DDPS ayant besoin de davantage de moyens pour l'introduction du projet GENOVA.

Les *charges de conseil* restent pratiquement inchangées par rapport au budget 2017. Sur les quelque 11 millions demandés, 2,6 millions sont destinés à des projets de la SIO (par ex. des projets de sécurité intégrale du DDPS et de protection intégrale). Quelque 3 millions sont inscrits au budget pour la conduite du DDPS, ainsi que 2,3 millions pour des prestations de conseil IP fournies par l'Office fédéral de la protection de la population et armasuisse Immobilier. Le reste est dédié à d'autres projets plus petits.

Parmi les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* du SG-DDPS, un montant de 6,3 millions est prévu pour les loyers versés à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (+ 0,3 mio). Les autres charges d'exploitation comprennent 5,6 millions (- 0,1 mio par rapport au budget 2017) destinés principalement aux frais, aux acquisitions de la Bibliothèque am Guisanplatz (BiG), aux fournitures de bureau et aux prestations externes.

A202.0103 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	5 039 790	7 705 000	7 495 000	-210 000	-2,7

Le crédit «Risques non assurés» comprend les charges liées aux sinistres impliquant des véhicules de la Confédération (y c. les blindés, les bateaux et les bicyclettes). Pour le règlement des dommages corporels et des cas complexes de responsabilité civile en Suisse et à l'étranger, la Confédération a conclu un contrat de règlement des sinistres avec AXA Winterthur. La baisse de 0,2 million par rapport au budget 2017 résulte des coupes prévues dans le domaine propre.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 39.

A202.0104 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	-	9 096 100	11 184 300	2 088 200	23,0
Charges de personnel	-	4 989 900	4 962 300	-27 600	-0,6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	-	4 106 200	6 222 000	2 115 800	51,5

La réserve départementale de 5 millions affectée au personnel comprend 2,5 millions pour les dépenses supplémentaires de l'ensemble du département concernant les allocations familiales et 0,2 million pour l'accueil extrafamilial des enfants. La réserve départementale informatique augmente de 2,1 millions par rapport au budget précédent en raison d'une hausse de 1,3 million provenant de l'enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement» pour financer de grands projets (GENOVA, transfert de la bureautique de la BAC à l'OFIT). En outre, des moyens destinés à l'exploitation de CMS DDPS ont été transférés des domaines départementaux vers la réserve informatique du DDPS (1 mio). Le SG-DDPS applique sur ce crédit des mesures d'économie de 0,3 million au sein de son propre domaine.

Bases légales

Crédit de programme au sens de l'O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS 611.07), art. 20, al. 3.

A231.0104 CONTRIBUTIONS À LA PROMOTION DE LA PAIX

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	3 849 500	3 850 000	3 850 000	0	0,0

Le principal bénéficiaire de contributions est le CSS (3,4 mio) pour l'exploitation de l'International Relations and Security Network (ISN), portail sur les questions de politique de sécurité consulté par plus de 750 000 visiteurs par mois. Une part moins importante des ressources (0,5 mio) est par ailleurs utilisée pour des projets de coopération. Il s'agit principalement de projets relatifs à l'instruction, à l'équipement et au désarmement.

Bases légales

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 4.

Remarques

Crédit d'engagement (crédit-cadre) «Promotion de la paix 2016-2019», V0111.03, voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveillance des activités du service de renseignement rattaché au DDPS et des services de renseignement cantonaux
- Élaboration de rapports destinés au public

PROJETS 2018

- Mise en place de l'unité administrative: affectation de l'ensemble du personnel
- Mandat légal: extension des activités de contrôle conformément à la nouvelle loi (LRens)

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	-	-	0,0	-	0,0	0,0	0,0	-
Charges	-	-	2,1	-	2,1	2,1	2,1	-
Δ par rapport au PF 2018-2020			2,1		2,1	2,1		
Charges propres	-	-	2,1	-	2,1	2,1	2,1	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

L'autorité de surveillance des services de renseignement (AS-SR) sera créée sur la base de la loi sur le renseignement (LRens, art. 76). Elle aura pour tâche de surveiller les activités des services de renseignements au sein du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et des organes cantonaux d'exécution. L'AS-SR pourra appuyer les autorités cantonales de surveillance dans l'exécution de leurs tâches. Elle contrôlera la légalité, l'adéquation et l'efficacité des activités des services de renseignement. En outre, elle coordonnera ses activités avec les organes de surveillance parlementaires (en particulier la Délégation des Commissions de gestion) ainsi qu'avec d'autres autorités de surveillance de la Confédération (par ex. le Contrôle fédéral des finances, l'Autorité de contrôle indépendante, le Préposé à la protection des données et à la transparence, l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération) et des cantons. Elle informera le DDPS au sujet de ses activités dans un rapport annuel, qui sera rendu public.

Bien que rattachée au DDPS sur le plan administratif, l'AS-SR n'est pas tenue de se conformer aux directives.

En 2018, il s'agira principalement de finaliser la mise en place de l'AS-SR ainsi que d'élargir ses activités de contrôle sur la base de la LRens.

Les charges de l'AS-SR sont peu liées et portent intégralement sur le domaine propre. Le budget de l'AS-SR est principalement constitué de charges de personnel.

Les charges devraient rester stables dans les années du plan financier.

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	-	3	-	3	3	3	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			3		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	-	2 148	-	2 148	2 148	2 148	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			2 148		0	0	0	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ 2017-18	
				val. abs.	%
Total avec incidences financières	-	-	3 000	3 000	-

Location de places de stationnement à des collaborateurs, remboursements divers.

Bases légales

O du 20.5.1992 concernant l'attribution de places de stationnement dans l'administration fédérale (RS 172.058.41), art. 5.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	-	-	2 148 000	2 148 000	-
Charges de personnel	-	-	1 853 000	1 853 000	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	-	-	295 000	295 000	-
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	-	-	70 000	70 000	-
<i>dont charges de conseil</i>	-	-	50 000	50 000	-
Postes à plein temps (Ø)	-	-	10	10	-

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Un montant de 1,9 million est inscrit au titre des charges de personnel. L'effectif de personnel prévu s'élèvera à 10 EPT.

Charges de biens et services et charges d'exploitation**Charges informatiques**

Le budget prévoit l'acquisition de moyens informatiques appropriés pour un montant de près de 0,1 million.

Charges de conseil

Un montant de près de 0,1 million est inscrit au budget pour l'assistance externe lors d'inspections.

Les charges relevant de l'imputation des prestations notamment pour les loyers et les prestations informatiques fournies par la Base d'aide au commandement (BAC) seront financées par le Secrétariat général du DDPS en 2018 dans le cadre d'une solution transitoire.

SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Recherche d'informations à l'aide de moyens de renseignement
- Évaluation et appréciation des renseignements collectés et diffusion des connaissances acquises par ce moyen aux bénéficiaires de prestations
- Renforcement de la sécurité de la Suisse grâce à des prestations opérationnelles et préventives

PROJETS 2018

- Loi sur le renseignement (LRens): application de la LRens

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	B	Δ en %	PF	PF	PF	Δ Ø en %
	2016	2017	2018	17-18	2019	2020	2021	17-21
Revenus	0,1	0,1	0,1	5,3	0,1	0,1	0,1	1,3
Charges	77,1	79,6	86,1	8,1	86,8	86,8	87,0	2,3
Δ par rapport au PF 2018-2020			3,6		8,5	8,5		
Charges propres	64,7	69,2	73,7	6,5	74,4	74,4	74,6	1,9
Charges de transfert	12,4	10,4	12,4	19,2	12,4	12,4	12,4	4,5
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

En raison des dispositions spéciales concernant le maintien du secret du Service de renseignement de la Confédération (SRC), ni explications ni chiffres détaillés ne sont publiés. L'utilisation des ressources pour les activités de renseignement du SRC est contrôlée et suivie par divers organes de surveillance de l'administration et du Parlement mandatés à cet effet (autorité de surveillance des services de renseignement, Autorité de contrôle indépendante, Contrôle fédéral des finances, Délégation des Commissions de gestion et Délégation des finances des Chambres fédérales). De même, aucune information sur les objectifs ou sur les résultats n'est présentée.

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	97	72	76	5,3	76	76	76	1,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			4		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	64 665	69 175	73 652	6,5	74 412	74 412	74 626	1,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			4 477		759	0	214	
Domaine des transferts								
Non affecté								
A231.0105 Services de renseignement cantonaux	12 400	10 400	12 400	19,2	12 400	12 400	12 400	4,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			2 000		0	0	0	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	97 211	72 100	75 900	3 800	5,3
<i>avec incidences financières</i>	90 931	72 100	75 900	3 800	5,3
<i>sans incidences financières</i>	6 280	-	-	-	-

Bases légales

O du 20.5.1992 concernant l'attribution de places de stationnement dans l'administration fédérale (RS 172.058.41), art. 5.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	64 664 928	69 175 400	73 652 400	4 477 000	6,5
<i>avec incidences financières</i>	58 763 726	62 307 100	65 925 000	3 617 900	5,8
<i>Imputation des prestations</i>	5 901 202	6 868 300	7 727 400	859 100	12,5
Charges de personnel	48 613 484	51 641 600	53 175 700	1 534 100	3,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	16 051 444	17 533 800	20 476 700	2 942 900	16,8
Postes à plein temps (Ø)	284	302	304	2	0,7

A231.0105 SERVICES DE RENSEIGNEMENT CANTONAUX

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	12 400 000	10 400 000	12 400 000	2 000 000	19,2

Indemnisation des prestations des cantons dans le cadre de l'exécution des tâches de renseignement.

Bases légales

LF du 25.9.2015 sur le renseignement (LRens; RS 121), art. 85, al. 5.

OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Encouragement du sport et de l'activité physique pour tous les âges et niveaux de performance
- Encouragement de la formation et de la formation continue dans le domaine du sport
- Encouragement du sport axé sur la performance
- Lutte contre les dérives du sport (notamment le dopage, la violence et la corruption)

PROJETS 2018

- Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport: mise en œuvre
- Banque de données nationale pour le sport (BDNS): remplacement
- Convention de Macolin contre la manipulation des compétitions sportives: ratification

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	23,1	22,7	24,2	6,6	24,2	24,2	24,2	1,6
Recettes d'investissement	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Charges	232,6	241,9	258,1	6,7	269,0	277,6	272,4	3,0
Δ par rapport au PF 2018-2020			9,4		20,4	21,7		
Charges propres	108,4	109,7	109,7	0,0	111,3	112,1	112,9	0,7
Charges de transfert	124,2	132,2	148,4	12,2	157,7	165,6	159,6	4,8
Dépenses d'investissement	12,8	11,6	12,0	3,4	11,8	9,4	5,4	-17,2
Δ par rapport au PF 2018-2020			1,1		7,5	2,8		

COMMENTAIRE

L'Office fédéral du sport (OFSPO) est le centre de compétences de la Confédération en matière de sport. En 2018, ses activités se concentrent sur la mise en œuvre du plan d'action de la Confédération pour encourager le sport (concept concernant la relève et le sport d'élite, concept concernant le sport populaire, concept concernant les infrastructures sportives; motion CSEC CN 13.3369), l'attribution du contrat (appel d'offres OMC, choix du fournisseur, début de la phase de réalisation) pour l'acquisition de la banque de données nationale pour le sport (Jeunesse+Sport; J+S) et l'accompagnement des travaux préparatoires pour une éventuelle candidature aux Jeux olympiques d'hiver de 2026 en Suisse.

Les charges inscrites au budget 2018 augmentent de 16,2 millions de francs par rapport aux prévisions de l'année précédente (+ 6,7 %). Sur la période considérée, soit 2017-2021, la croissance moyenne s'élève à 3 %. Les charges supplémentaires résultent principalement de l'augmentation des contributions en faveur de Swiss Olympic à hauteur de 15 millions pour la relève des sportifs d'élite (motion CSEC CE 17.3003 et motion CSEC CN 17.3014). Les années du plan financier tiennent compte en outre de l'augmentation des ressources dans le domaine des transferts en relation avec les Jeux olympiques de la jeunesse 2020 à Lausanne (+ 14 mio), le CM de hockey sur glace 2020 à Lausanne (+ 0,5 mio) ainsi que l'Universiade d'hiver 2021 à Lucerne/Suisse centrale (+ 11 mio). Les dépenses de l'OFSPO sont constituées, à 57 %, de dépenses de transfert. Dans le domaine des investissements, la part des transferts s'élève à 83 %; il s'agit des contributions octroyées aux installations sportives d'importance nationale (CISIN); dans le tableau, ces contributions sont comprises dans les dépenses d'investissement.

GP 1: HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE DE SPORT

MANDAT DE BASE

La Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) est une haute école spécialisée de la Confédération. Ses tâches et ses activités comprennent l'enseignement, la recherche et le développement ainsi que la fourniture de prestations. La HEFSM propose des études à plein temps dans les filières bachelor et master ainsi que des études à temps partiel dans des domaines spécialisés. Ses activités de recherche et de développement reposent sur des approches interdisciplinaires en sciences du sport et portent sur des questions orientées vers la pratique. Conformément au mandat global d'encouragement du sport qui incombe à l'OFSP, le spectre des prestations scientifiques en matière de sport est large, puisque l'offre englobe les domaines de l'encouragement général du sport et de l'activité physique, de la formation et du sport d'élite.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	5,2	6,5	6,2	-5,2	6,2	6,2	6,2	-1,3
Charges et dépenses d'investissement	24,3	24,7	24,7	-0,2	24,9	24,9	24,9	0,2

COMMENTAIRE

Environ 22 % des charges de fonctionnement et 26 % des revenus de fonctionnement concernent le groupe de prestations 1. Dans le domaine de la Haute école, les charges de personnel représentent 19 millions et les charges de biens et services et charges d'exploitation, 6 millions (investissements compris). Le rapport entre les charges de personnel et les charges de biens et services reste constant durant la période prise en considération. Les charges et les revenus se maintiennent dans le cadre des prévisions de l'exercice précédent. Les prévisions concernant les coûts moyens par étudiant sont passées de 35 000 à 39 000 francs en raison de l'acquisition d'un système d'administration pour la haute école et se répercuteront sur l'indicateur probablement jusqu'en 2022.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Enseignement: La HEFSM veille à proposer une offre de formation de bonne qualité, axée sur la pratique, économiquement rentable et répondant à une large demande						
- Étudiants dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (nombre, min.)	168	150	150	150	150	150
- Étudiants Joint Master (MSc) avec l'université de Fribourg (nombre, min.)	135	90	90	90	90	90
- Étudiants d'autres hautes écoles dans des modules de formation de la HEFSM (nombre, min.)	599	350	350	350	350	350
- Intérêt pour l'offre d'études BSc/MSc de la HEFSM, inscriptions (nombre, min.)	167	180	160	160	160	160
- Candidats aux examens professionnels et aux examens de diplôme de la Formation des entraîneurs (nombre, min.)	84	65	65	65	65	65
- Coûts moyens par étudiant dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (CHF, max.)	37 000	35 000	39 000	39 000	39 000	39 000
- Conformité avec les standards de qualité du Conseil suisse d'accréditation (CSA) (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Recherche, développement et services: Les activités de recherche, de développement et de services de la HEFSM sont orientées vers la pratique, de haute qualité et adaptées aux besoins						
- Projets R+D réalisés (nombre, min.)	29	20	20	20	20	20
- Congrès nationaux et internationaux (nombre, min.)	10	8	8	8	8	8
- Coopérations avec des organisations sportives, principalement des fédérations (nombre, min.)	10	10	10	10	10	10

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Part des étudiants de langue maternelle française dans les filières BSc/MSc de la HEFSM (%)	-	10	10	11	15	16
Part des candidats de langue maternelle française aux examens professionnel et de diplôme dans la Formation des entraîneurs de la HEFSM (%)	-	15	17	17	20	14
Part des étudiants de langue maternelle italienne dans les filières BSc/MSc de la HEFSM (%)	-	0	0	0	0	1
Part des candidats de langue maternelle it. aux examens professionnel et de diplôme dans le domaine Formation des entraîneurs de la HEFSM (%)	-	0	0	0	0	11

GP 2: SPORT DES JEUNES ET DES ADULTES, PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT

MANDAT DE BASE

L'unité Sport des jeunes et des adultes dirige des programmes visant à encourager le sport et l'activité physique. Elle veille en premier lieu à la mise en œuvre du programme «Jeunesse+Sport». Conformément au mandat légal, des mesures sont également élaborées pour développer et mettre en œuvre l'encouragement général du sport. Dans ce contexte, l'OFSPPO dirige différents réseaux dans lesquels sont intégrés les cantons, les communes et des partenaires privés.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	B	Δ en %	PF	PF	PF	Δ Ø en %
	2016	2017	2018	17-18	2019	2020	2021	17-21
Revenus et recettes d'investissement	2,1	1,7	2,1	23,4	2,1	2,1	2,1	5,4
Charges et dépenses d'investissement	20,9	23,4	24,3	3,7	28,0	25,9	26,0	2,7

COMMENTAIRE

Environ 22 % des charges de fonctionnement et 9 % des revenus de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. Dans le domaine de l'encouragement du sport, les charges de personnel représentent 10 millions et les charges de biens et services et charges d'exploitation 14 millions (investissements compris). L'évolution des charges et des dépenses d'investissement est imputable à l'acquisition de la banque de données nationale pour le sport (BDNS). Les revenus se maintiennent dans le cadre des prévisions de l'exercice précédent et proviennent des participations aux coûts versées par les participants aux cours et les cantons.

OBJECTIFS

	C	B	B	PF	PF	PF
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sport des jeunes et des adultes: L'OFSPPO veille à proposer une offre de formation et de formation continue de bonne qualité et répondant à une large demande						
- Participants à la formation de moniteurs et d'experts J+S (nombre, min.)	74 360	78 000	72 000	72 000	72 000	72 000
- Participants à la formation de moniteurs et d'experts esa (nombre, min.)	5 317	6 000	5 000	5 000	5 000	5 000
- Certification eduQua acquise (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Cours/camps dans le Sport des enfants et le Sport des jeunes: L'OFSPPO veille à ce que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes pratiquent activement du sport selon les standards de qualité de J+S						
- Enfants et jeunes participant à J+S (nombre, min.)	595 673	615 000	625 000	640 000	650 000	660 000
- Nombre d'enfants et de jeunes participant à J+S mesuré en pourcentage du groupe cible (% , min.)	44,3	45,2	46,3	47,2	47,7	48,1

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Structure démographique: personnes de 5-20 ans en Suisse (nombre, mio)	1,346	1,349	1,355	1,362	1,372	1,381
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Part des enfants et des jeunes de langue maternelle française participant à J+S (%)	23,3	24,3	24,5	24,8	25,2	25,5
Part des enfants/jeunes de langue maternelle italienne participant à J+S (%)	5,0	5,1	5,3	5,2	5,3	5,0
Part de participants de sexe féminin dans les cours/camps J+S (%)	41,4	41,3	41,1	41,2	41,1	41,2
Structure démographique: personnes de 5-20 ans en Suisse (nombre, mio)	1,341	1,335	1,336	1,339	1,339	1,346

GP 3: CENTRES DE SPORT NATIONAUX

MANDAT DE BASE

L'OFSPPO exploite deux centres de sport, l'un à Macolin et l'autre à Tenero. Le premier réunit sous le même toit tous les domaines importants de l'encouragement du sport en Suisse: formation et recherche, développement et conseil, politique du sport et réalisation de programmes, mais aussi infrastructures d'entraînement et cours. Le Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST) est le centre du sport des jeunes et, en raison des conditions climatiques qui règnent sur le site, le centre d'entraînement national de certaines fédérations sportives.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	15,8	14,5	15,9	10,0	15,9	15,9	15,9	2,4
Charges et dépenses d'investissement	64,9	62,2	62,8	0,9	62,9	62,9	63,3	0,5

COMMENTAIRE

Environ 56 % des charges de fonctionnement et 66 % des revenus de fonctionnement concernent le groupe de prestations 3. Sur un total de charges de presque 63 millions dans les centres de sport, les charges de personnel représentent 27 millions et les charges de biens et services et charges d'exploitation 36 millions (investissements compris). Un transfert de collaborateurs (3 EPT) de la Défense (Base logistique de l'Armée; BLA) à l'OFSPPO dans le contexte du maintien du centre d'entraînement de sport militaire d'Andermatt (ASSA) a entraîné une légère hausse des dépenses de fonctionnement. Les revenus de fonctionnement sont supérieurs aux prévisions de l'exercice précédent en raison de l'augmentation prévue de la demande des clients.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Centre national de sport de Macolin (CSM): L'exploitation des installations est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé						
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	8,6	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
- Utilisation de l'infrastructure (jours-personnes, min.)	358 194	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
- Occupation des chambres, taux d'occupation (% , min.)	58,8	57,0	57,0	57,0	57,0	57,0
- Unités de restauration (nombre, min.)	239 101	210 000	220 000	220 000	220 000	220 000
- Taux de couverture des coûts (% , min.)	27	24	23	23	24	24
Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST): L'exploitation du CST est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé						
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	9,5	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
- Utilisation de l'infrastructure (jours-personnes, min.)	435 980	340 000	400 000	400 000	400 000	400 000
- Occupation des chambres dans le bâtiment d'hébergement, taux d'occupation (% , min.)	68,1	55,0	60,0	60,0	60,0	60,0
- Occupation du camping, taux d'occupation (% , min.)	70,3	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
- Unités de restauration (nombre, min.)	355 539	300 000	320 000	320 000	320 000	320 000
- Taux de couverture des coûts (% , min.)	30	30	28	28	29	29

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Charges et dépenses d'investissement du Centre national de sport de Macolin (CHF, mio)	-	-	-	-	36,993	36,637
Charges et dépenses d'investissement du Centre national de sport de Tenero (CHF, mio)	-	-	-	-	29,781	28,202

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	23 108	22 700	24 200	6,6	24 200	24 200	24 200	1,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 500		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	109 978	110 325	111 715	1,3	115 844	113 757	114 302	0,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 390		4 130	-2 088	545	
Domaine des transferts								
GP 2: Sport des jeunes et des adultes, programmes d'encouragement								
A231.0106 Programmes/projets généraux; recherche en sciences du sport	1 404	1 210	1 174	-3,0	1 214	1 214	1 226	0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-36		40	0	12	
A231.0107 Sport à l'école	625	500	485	-3,0	485	485	490	-0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-15		0	0	5	
A231.0108 Fédérations sportives et autres organisations	12 963	14 480	31 351	116,5	31 474	31 474	31 580	21,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			16 871		124	0	106	
A231.0109 Manifestations sportives internationales	2 079	1 400	970	-30,7	6 970	9 470	5 980	43,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-430		6 000	2 500	-3 490	
A231.0112 Activités J+S et formation des cadres	95 933	103 630	104 425	0,8	110 210	115 210	116 280	2,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			795		5 785	5 000	1 070	
A236.0100 Installations sportives d'importance nationale	11 200	11 000	10 000	-9,1	7 300	7 700	4 005	-22,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 000		-2 700	400	-3 695	
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	11 200	11 000	10 000	-9,1	7 300	7 700	4 005	-22,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 000		-2 700	400	-3 695	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	23 107 818	22 700 000	24 200 000	1 500 000	6,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>22 958 378</i>	<i>22 700 000</i>	<i>24 200 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>6,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>149 439</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFSPPO reposent sur les écolages, les taxes d'examen et de participation aux offres de formation et de formation continue de la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM), les revenus provenant des services, entre autres, dans le domaine du diagnostic de la performance et du soutien de l'entraînement, de la vente de médias didactiques, de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire.

Les revenus de fonctionnement dépassent de 1,5 million les prévisions budgétaires de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation prévue de la demande des clients, en particulier dans les centres de sport de Macolin et de Tenero.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 29. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp; RS 415.01), art. 80.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	109 978 036	110 324 687	111 714 800	1 390 113	1,3
<i>avec incidences financières</i>	73 440 866	72 945 687	75 315 800	2 370 113	3,2
<i>sans incidences financières</i>	1 620 854	1 500 000	1 720 000	220 000	14,7
<i>Imputation des prestations</i>	34 916 316	35 879 000	34 679 000	-1 200 000	-3,3
Charges de personnel	54 766 641	55 014 400	55 706 200	691 800	1,3
<i>dont location de services</i>	669 454	495 900	498 200	2 300	0,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	52 021 256	53 210 287	52 288 600	-921 687	-1,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	7 574 562	8 219 800	7 982 300	-237 500	-2,9
<i>dont charges de conseil</i>	200 352	272 672	300 000	27 328	10,0
Charges d'amortissement	1 620 854	1 500 000	1 720 000	220 000	14,7
Dépenses d'investissement	1 569 284	600 000	2 000 000	1 400 000	233,3
Postes à plein temps (Ø)	395	408	411	3	0,7

Charges de personnel et équivalents plein temps

Comparées au budget 2017, les charges de personnel ont augmenté de 0,7 million (+ 1,3 %). Cette hausse s'explique pour l'essentiel par le transfert de collaborateurs de la Défense (Base logistique de l'Armée; BLA) à l'OFSPPO dans le contexte du maintien du centre d'entraînement de sport militaire d'Andermatt (ASSA; + 0,5 mio). En conséquence, l'effectif de l'OFSPPO augmente, par rapport à l'année précédente, de 3 postes équivalents plein temps.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont diminué de 0,9 million par rapport au budget 2017 (- 1,7 %). L'enveloppe budgétaire est relevée de 1,5 million sans incidence financière (charges de biens et services: + 1,1 mio): l'augmentation de la demande des clients dans les centres de sport a entraîné des dépenses supplémentaires dues aux prestations fournies (y c. investissements) et des revenus supplémentaires d'un montant équivalent. Les mesures d'économie ont entraîné une réduction des charges de biens et de services de 1 million. En outre, l'actualisation des loyers par le prestataire OFCL a entraîné une baisse des charges de l'imputation des prestations (- 1 mio).

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* inscrites au budget 2018 diminuent par rapport à l'exercice précédent suite à des mesures d'économie de 0,2 million. Les charges informatiques englobent l'exploitation et le développement de systèmes informatiques.

Les *charges de conseil* se maintiennent dans le cadre des prévisions de l'exercice précédent.

Dépenses d'amortissement

Les amortissements sont supérieurs à ceux inscrits au budget 2017 (+ 0,2 mio). Cette hausse résulte de l'augmentation du portefeuille d'investissements due aux besoins accrus dans le domaine de l'informatique.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues dans l'enveloppe budgétaire pour l'année 2018 augmentent de 1,4 million par rapport au budget 2017. Cette augmentation est due principalement au remplacement de la banque de données nationale (2018: + 1 mio; cf. Groupe de prestations 2). En outre, l'augmentation des besoins en investissements est due à l'utilisation plus intensive des installations et des équipements (par ex. des engins sportifs, des appareils de cuisine, des machines destinées à l'entretien, etc.), occasionnée par la hausse de fréquentation dans les centres de sport nationaux; ces besoins supplémentaires sont financés par des recettes équivalentes.

Les investissements de l'OFSPPO concernent pour l'essentiel l'acquisition de véhicules, de machines, d'appareils, de machines de bureaux et de logiciels.

Remarque

Le crédit d'engagement «Refonte de la banque de données nationale pour le sport (BNDS)» (VO290.00) a été demandé dans le message concernant le budget, voir tome 1, partie C, ch. 1.

CRÉDITS DE TRANSFERT GP 2: SPORT DES JEUNES ET DES ADULTES, PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT

A231.0106 PROGRAMMES/PROJETS GÉNÉRAUX; RECHERCHE EN SCIENCES DU SPORT

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	1 403 875	1 210 000	1 173 700	-36 300	-3,0

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération soutient d'une part des programmes et des projets visant à encourager la pratique régulière d'activités sportives et physiques à tout âge et peut en outre attribuer des subventions destinées à la recherche en sciences du sport. Elle peut d'autre part soutenir des organisations publiques et privées qui exercent une activité au sens des objectifs de l'art. 1 de la loi sur l'encouragement du sport. Les bénéficiaires de ces contributions sont des organisateurs de programmes et de projets axés en particulier sur le sport des adultes, ainsi que des acteurs de droit public et de droit privé qui s'occupent d'évaluer et de développer des programmes et des projets. Dans le domaine de la recherche en sciences du sport, les bénéficiaires sont des personnes physiques et juridiques de droit privé ainsi que des institutions de droit public.

Les revenus se maintiennent dans le cadre des prévisions de l'exercice précédent (1,2 mio).

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 3, al. 2, et art. 15.

A231.0107 SPORT À L'ÉCOLE

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	624 770	500 000	485 000	-15 000	-3,0

Avec les ressources de ce crédit, la Confédération soutient la formation et le perfectionnement des enseignants qui donnent des cours d'éducation physique. Sont soutenus le développement, la coordination, la réalisation et l'évaluation des offres de formation et de perfectionnement, axés en particulier sur l'encouragement de la qualité et de la régularité des activités physiques et sportives dans le contexte scolaire.

Les revenus se maintiennent dans le cadre des prévisions de l'exercice précédent (0,5 mio).

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 13, al. 1.

A231.0108 FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET AUTRES ORGANISATIONS

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	12 963 164	14 480 000	31 350 500	16 870 500	116,5

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération soutient en particulier avec ce crédit l'association faîtière du sport suisse (Swiss Olympic). Elle met en œuvre, à l'aide de subventions versées aux agences antidopage (nationales et internationales), des mesures pour lutter contre l'usage abusif de produits et de méthodes visant à augmenter la performance physique dans le sport. Elle prend en outre des mesures visant à encourager un sport de compétition défendable sur le plan éthique et à lutter contre les dérives du sport. Elle soutient enfin l'élaboration de bases, la validation de contrôles de sécurité et la vérification permanente des standards visant à garantir des offres sûres dans le domaine des activités sportives à risque.

Les ressources sont supérieures à celles inscrites au budget 2017 (+ 16,9 mio), en raison notamment d'une augmentation de 15 millions des contributions en faveur de Swiss Olympic pour la relève des sportifs d'élite (motion CSEC CE 17.3003 et motion CSEC CN 17.3014) ainsi que, dans le même contexte, d'une augmentation, sans incidence financière, de 3 millions du transfert de crédit «Activités et formation des cadres J+S». Ces 15 dernières années, la Confédération a soutenu la relève sportive dans le cadre de son programme d'encouragement du sport Jeunesse+Sport. Cette tâche est maintenant transférée à Swiss Olympic. Suite à des mesures d'économie, le crédit est réduit de 0,5 million.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 4 et art. 19, al. 1. LF du 17.12.2010 sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque (RS 935.91), art. 17.

A231.0109 MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	2 078 900	1 400 000	970 000	-430 000	-30,7

La Confédération peut soutenir des manifestations sportives et des congrès d'envergure européenne ou mondiale organisés en Suisse dans la mesure où les cantons participent de manière appropriée aux frais.

Les ressources sont inférieures à celles qui sont inscrites au budget 2017 (- 0,4 mio). En 2018, la Suisse accueillera moins de manifestations internationales.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 17, al. 1.

A231.0112 ACTIVITÉS J+S ET FORMATION DES CADRES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	95 932 507	103 630 000	104 425 300	795 300	0,8

La Confédération octroie des subventions dans le cadre de Jeunesse+Sport pour les cours et les camps ainsi que pour la formation des cadres (formation et perfectionnement des moniteurs, des coaches, des experts et des entraîneurs de la relève) des cantons, des communes et des organisations privées (fédérations sportives, associations sportives, écoles, cantons, communes et autres organisations). Elle met en outre à la disposition des bénéficiaires du matériel pédagogique/didactique ainsi que du matériel de prêt.

Les prévisions budgétaires 2018 sont supérieures à celles inscrites au budget 2017 (+ 0,8 mio). Cette modification est due au concept concernant le sport populaire (plan d'action de la Confédération pour l'encouragement du sport), qui prévoit une augmentation successive des moyens en faveur de Jeunesse+Sport (+ 15 mio d'ici à 2018 ou + 5 mio par rapport à l'année précédente). La mise en œuvre de mesures d'économie entraîne des réductions d'un montant de 3,2 millions. Dans le contexte de la séparation des tâches entre l'OFSPPO et Swiss Olympic dans le domaine de la relève des sportifs d'élite, 3 millions ont été transférés dans le crédit de transfert «Fédérations sportives et autres organisations». D'autres écarts proviennent de transferts de ressources dans les exercices précédents, qui sont supprimés dans le budget 2018 (+ 0,7 mio «Fédérations sportives et autres organisations» et + 0,4 mio «Manifestations sportives internationales») et du renchérissement pris en compte (+ 0,9 mio).

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 11, al. 1.

A236.0100 INSTALLATIONS SPORTIVES D'IMPORTANCE NATIONALE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	11 200 000	11 000 000	10 000 000	-1 000 000	-9,1

La Confédération peut, conformément à la loi sur l'encouragement du sport, octroyer des subventions à la construction de stades, d'installations polyvalentes et d'installations de sports de neige et de glace d'importance nationale ou pour en améliorer l'infrastructure conformément aux critères de la CISIN (Conception des installations sportives d'importance nationale). Les bénéficiaires de ces contributions sont des fédérations sportives nationales et des tiers qui sont responsables d'installations et d'infrastructures sportives nationales.

Les ressources sont inférieures à celles inscrites au budget 2017 (- 0,1 mio); cette baisse s'explique par des adaptations fondées sur les planifications en matière de construction et d'infrastructure.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 5, al. 2.

Remarques

Cf. A238.0001 «Réévaluation dans le domaine du transfert».

Crédits d'engagement «Construction de places de sport» (V0053.01 et V0053.02), cf. compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total sans incidences financières	11 200 000	11 000 000	10 000 000	-1 000 000	-9,1

Réévaluations des contributions à des investissements dans le domaine des installations sportives d'importance nationale (CISIN).

Ce crédit est directement lié au crédit A236.0100. Les paiements de transfert effectués par l'intermédiaire du compte des investissements seront réévalués intégralement au moment du versement.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 5, al. 2.

Remarques

Cf. A236.0100 «Installations sportives nationales».

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Positionnement et mise en réseau de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en tant que partenaire indispensable dans le domaine de la protection de la population
- Bases légales actualisées pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection de la population
- Garantie de la conduite et de la capacité opérationnelle en cas d'événement
- Garantie des systèmes d'alarme et de communication prioritaire pour la protection de la population

PROJETS 2018

- Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi); adoption du message
- Ordonnance sur les interventions ABCN: entrée en vigueur
- Transmission de l'alarme à la population via la fonction push (application Alertswiss): déploiement dans toute la Suisse
- Filière de formation d'instructeur de la protection civile avec brevet fédéral: conclusion de la phase de réalisation
- Maintien de la valeur Polycom 2030: achèvement du changement de technologie des composants nationaux (passerelle)
- Réseau de données sécurisé (RDS) avec système d'accès aux données Polydata et remplacement de Vulpus: adoption du message

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	16,7	16,0	15,8	-1,4	15,8	15,8	15,8	-0,3
Charges	171,2	195,0	193,4	-0,8	169,5	169,5	170,7	-3,3
Δ par rapport au PF 2018-2020			-0,6		-0,5	0,8		
Charges propres	142,6	161,2	162,4	0,7	140,0	139,8	141,0	-3,3
Charges de transfert	28,5	33,8	31,0	-8,2	29,4	29,6	29,6	-3,2
Dépenses d'investissement	1,3	1,8	1,8	0,0	1,8	1,8	1,8	0,0
Δ par rapport au PF 2018-2020			-		-	-		

COMMENTAIRE

L'OFPP est responsable de la protection de la population en cas de catastrophe et en situation d'urgence à l'échelon fédéral. Sa division «Politique de protection de la population» planifie et coordonne l'optimisation de la protection de la population et de la protection civile. Les activités du Laboratoire de Spiez couvrent la totalité de l'éventail de protection ABC. La Centrale nationale d'alarme (CENAL) dirige le centre fédéral d'annonce, de suivi de la situation et d'alerte de la Confédération. La division Instruction forme les membres des organes de conduite cantonaux et les cadres de la protection civile et soutient les cantons par de nombreuses autres prestations liées à la formation. La division Infrastructures veille aux systèmes techniques, aux ouvrages de protection et au matériel.

Les charges de l'OFPP sont composées à 84 % de charges propres et à 16 % de charges de transfert. Les projets de l'OFPP sont en cours. Le Conseil fédéral a pris connaissance du «rapport de mise en œuvre de la stratégie de la protection de la population et protection civile 2015+» qui a été élaboré en commun par la Confédération, les cantons et d'autres organes. En se fondant sur ce rapport, les bases légales correspondantes doivent être adaptées en tenant compte d'une révision de la LPPCi. Les premiers jalons du projet «Maintien de la valeur Polycom 2030» ont été atteints. Suite aux mesures d'économie, les dépenses diminuent légèrement par rapport au budget 2017 (- 0,8 mio). Les diminutions ont été mises en œuvre par une concentration de la formation des cadres sur les tâches principales de la Confédération ainsi que par une réduction de la recherche et du développement dans le domaine de la protection de la population. Le recul net à partir de 2019 est dû au fait que les moyens engagés dans le maintien de la valeur Polycom 2030 seront utilisés en priorité durant les années 2017 et 2018.

GP 1: PROTECTION DE LA POPULATION

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations «Protection de la population» comprend les divisions Politique de la protection de la population, Laboratoire de Spiez, Centrale nationale d'alarme et Instruction. L'OFPP assure la coordination de la protection de la population aux échelons national et international et élabore, en faveur des autorités ainsi que de la population, des instruments fondés sur l'analyse des risques destinés à prévenir et à maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence. Il propose un programme de formation étendu, dirige les exercices coordonnés et met à disposition des infrastructures de conduite et de laboratoire. Le Groupe d'intervention du DDPS et la protection des biens culturels relèvent aussi de sa compétence.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	14,7	13,1	13,1	-0,2	13,1	13,1	13,2	0,1
Charges et dépenses d'investissement	92,7	98,9	96,9	-2,0	98,4	98,3	99,9	0,3

COMMENTAIRE

72 % des charges de fonctionnement et 83 % des revenus de fonctionnement concernent le groupe de prestations 1. La réduction des dépenses par rapport au budget 2017 est due aux projets informatiques arrivés à terme (transfert TIC CENAL à la BAC, présentation électronique de la situation PES). Au cours des années du plan financier, les charges de fonctionnement s'approchent à nouveau de leur état de 2017.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Politique de protection de la population: la protection de la population et la protection civile continuent d'être optimisées						
- Adoption du message concernant la révision de la LPPCi (délai)	-	-	31.12.	-	-	-
- Mise en vigueur de la révision de l'ordonnance sur les interventions ABCN (délai)	-	-	31.12.	-	-	-
Laboratoire de Spiez: intensification de la collaboration nationale et internationale						
- Conférences sur la protection ABC et le contrôle de l'armement (nombre, min.)	2	1	3	2	3	2
- Jours d'intervention en faveur d'organisations internationales (nombre, min.)	-	150	150	150	155	155
Centrale nationale d'alarme: mise à disposition des produits de la maîtrise des événements en temps voulu						
- Satisfaction des autorités fédérales et cantonales avec la Centrale nationale d'alarme (% , min.)	-	80	80	80	80	85
- Disponibilité des systèmes d'alarme et des produits de suivi de la situation (% , min.)	96	98	98	98	98	98
Instruction: les prestations du centre national de compétences en matière de catastrophes et de situations d'urgence sont fournies en bonne qualité et de manière économique						
- Satisfaction des clients (% , min.)	94	80	80	80	80	85
- Coûts par participant et par jour (CHF, max.)	497	590	570	550	550	530

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Politique de protection de la population: jours de service effectués dans la protection civile (nombre)	395 659	401 668	407 595	391 233	397 870	-
Laboratoire de Spiez: études comparatives à l'échelle internationale pour l'assurance de la qualité (nombre)	16	18	23	29	39	25
Laboratoire de Spiez: projets de recherche financés par des tiers (nombre)	0	1	2	1	2	2
Centrale nationale d'alarme: notifications d'événements (nombre)	505	588	700	670	710	717
Instruction: jours de participation à des cours et exercices (nombre)	9 172	14 272	13 470	13 924	14 365	11 975

GP 2: INFRASTRUCTURES

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations Infrastructures permet à l'OFPP de diriger et de coordonner l'évaluation, l'acquisition, la réalisation, l'entretien, le maintien de la valeur et le développement des systèmes de transmission de l'alarme et de télécommunication dans le domaine de la protection de la population. Il comprend notamment les systèmes d'alarme et d'information de la population en cas d'événement (POLYALERT, IPCC, Alertswiss) et les systèmes de télécommunication pour les organes d'intervention et les autorités (le réseau radio de sécurité Polycom; sont encore à l'étude: le réseau de données sécurisé [RDS], le système d'accès aux données Polydata, le système de remplacement de Vulpus, le réseau de suivi de la situation, la communication sans fil à large bande). L'office gère l'optimisation et le maintien de la valeur de l'infrastructure des constructions protégées.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	2,0	2,9	2,7	-6,6	2,7	2,7	2,6	-2,6
Charges et dépenses d'investissement	51,3	35,9	37,2	3,7	38,4	38,3	37,9	1,4

COMMENTAIRE

28 % des charges de fonctionnement et 17 % des revenus de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. Les revenus proviennent de la facturation des coûts d'exploitation et d'entretien des composants décentralisés de POLYALERT (transmission de l'alarme) aux cantons. Le recul des charges par rapport à l'exercice 2016 est dû au fait que, avant l'introduction du NMG, les moyens prévus pour le maintien de la valeur de Polycom étaient encore attribués aux charges de fonctionnement. La légère hausse par rapport au budget de 2017 se justifie par le fait que, dès 2018, des moyens seront déplacés des charges de transfert aux charges propres, car il y a lieu d'investir davantage dans les composants nationaux de Polycom et Polyalert en raison d'une augmentation des exigences de sécurité.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Infrastructures: le développement du système d'alarme et de la télématique se poursuit et la valeur des constructions protégées est optimisée						
- Mise en œuvre des composants nationaux (gateway) de maintien de la valeur Polycom 2030 (%)	15	70	100	100	100	100
- Disponibilité des composants nationaux des systèmes d'alarme et de télématique (Polycom, Polyalert, Polyinform) (% min.)	98	98	98	98	98	98
- Part des constructions protégées prêtes à être utilisées (% min.)	95	95	95	95	95	95
- RDS avec système d'accès aux données Polydata et remplacement de Vulpus (délai)	-	-	31.12.	-	-	-

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Sirènes fonctionnelles lors du test (%)	96	97	97	98	97	98
Couverture radio Polycom dans les cantons (%)	65	85	90	95	100	100
Constructions protégées: postes de commandement (nombre)	2 001	1 982	1 978	1 554	1 525	851
Constructions protégées: postes d'attente (nombre)	1 505	1 495	1 492	1 451	1 380	1 179
Constructions protégées: centres sanitaires (nombre)	402	402	394	360	356	245

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	16 721	15 988	15 772	-1,4	15 772	15 771	15 771	-0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-216		0	-1	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	143 967	134 775	134 116	-0,5	136 801	136 596	137 798	0,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-659		2 685	-205	1 202	
Crédits ponctuels								
A202.0164 POLYCOM, maintien de la valeur	-	28 200	30 000	6,4	5 000	5 000	5 000	-35,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 800		-25 000	0	0	
Domaine des transferts								
GP 2: Infrastructures								
A231.0113 Protection civile	28 520	33 786	31 022	-8,2	29 422	29 622	29 622	-3,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-2 765		-1 600	200	0	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	16 721 212	15 988 100	15 771 900	-216 200	-1,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>5 658 612</i>	<i>5 246 800</i>	<i>4 862 700</i>	<i>-384 100</i>	<i>-7,3</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>11 062 600</i>	<i>10 741 300</i>	<i>10 909 200</i>	<i>167 900</i>	<i>1,6</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFPP avec incidences financières se composent des recettes des ventes de cours et d'infrastructures d'instruction à des tiers ainsi que de la facturation de prestations du Laboratoire de Spiez et de la Centrale nationale d'alarme (CENAL) à des tiers. À cela s'ajoutent les revenus qui découlent de la participation des exploitants de centrales nucléaires aux coûts de l'Organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité (OIR) et de la facturation des frais de fonctionnement et d'entretien des composants décentralisés du système Polyalert (transmission de l'alarme) aux cantons. Les revenus sur imputation de prestations proviennent des prestations générales, des activités de conseil et des expertises du Laboratoire de Spiez, principalement au profit du domaine de la Défense et d'armasuisse et de l'exploitation de bâtiments par l'OFPP sur mandat d'armasuisse Immobilier (Laboratoire de Spiez, CENAL et Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg CFIS).

Le revenu budgétisé avec incidence financière correspond à la moyenne des revenus des quatre derniers exercices (2013 à 2016).

Les prestations de l'OFPP en tant qu'exploitant d'immeubles au Laboratoire de Spiez et au CFIS augmentent de 0,2 million et ont des conséquences sur le revenu avec imputation des prestations.

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), art. 10, let. d, et art. 73a.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	143 966 618	134 774 696	134 115 700	-658 996	-0,5
<i>avec incidences financières</i>	101 379 073	84 524 696	83 830 500	-694 196	-0,8
<i>sans incidences financières</i>	1 801 695	1 879 000	1 940 000	61 000	3,2
<i>Imputation des prestations</i>	40 785 850	48 371 000	48 345 200	-25 800	-0,1
Charges de personnel	46 806 037	45 188 100	45 612 000	423 900	0,9
<i>dont location de services</i>	-	198 400	199 200	800	0,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	94 059 178	85 948 696	84 804 800	-1 143 896	-1,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	12 083 000	20 620 200	19 081 600	-1 538 600	-7,5
<i>dont charges de conseil</i>	3 343 685	3 398 039	2 756 300	-641 739	-18,9
Charges d'amortissement	1 770 363	1 879 000	1 940 000	61 000	3,2
Dépenses d'investissement	1 331 041	1 758 900	1 758 900	0	0,0
Postes à plein temps (Ø)	279	276	278	2	0,7

Charges de personnel et équivalents plein temps

L'augmentation des charges de personnel se justifie avant tout par la suppression des coupes transversales issue du processus budgétaire de l'année 2017. Dans le contexte du déménagement de la Centrale nationale d'alarme (CENAL) de Zurich à Berne, une somme de 0,2 million a été planifiée pour la location de services, comme en 2017.

Par rapport au budget 2017, l'effectif du personnel de l'OFPP évolue dans le cadre des variations normales.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Pour le budget 2018, il est prévu de demander 1,2 million de moins que l'année précédente pour les charges de biens et services. Cette diminution est due, d'une part, au fait que 2,2 millions ont été déplacés des charges de transfert aux charges propres, car il a fallu investir davantage dans les composants nationaux de Polycom et Polyalert pour répondre aux exigences de sécurité accrues et, d'autre part, au recul des charges de biens et services liées à l'informatique (- 1,5 mio), de la recherche et du développement (- 0,5 mio), des prestations externes (- 0,4 mio), des fournitures de bureau (- 0,2 mio), des autres charges d'exploitation et des divers (- 0,7 mio).

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* diminuent de 1,5 million. L'année précédente, divers projets informatiques ont été développés simultanément (transfert TIC CENAL vers la BAC, présentation électronique de la situation PES); les charges correspondantes reculent à nouveau. Ces charges de biens et services liées à l'informatique s'élèvent à environ 19 millions de francs, dont 2 millions pour le développement de projets et 17 millions pour l'exploitation.

Les *charges de conseil* diminuent de 0,6 million. La réduction provient en priorité du domaine de la recherche et du développement dans la protection de la population. Les 2,8 millions prévus dans la planification financière seront utilisés comme suit: recherche et développement au sein de la protection de la population (2,2 mio), conseils généraux dans les domaines de la direction, de l'instruction, du Laboratoire de Spiez et de la CENAL (0,6 mio).

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* comprennent principalement les parts nationales de Polycom et Polyalert, les frais de gestion du Laboratoire de Spiez et de la CENAL ainsi que les frais de location (imputation des prestations) sur les quatre sites de l'OFPP (Berne, Zurich, Spiez et Schwarzenburg).

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement de l'OFPP contiennent principalement les amortissements sur les biens meubles et demeurent stables.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'OFPP concernent principalement les appareils de mesure du Laboratoire de Spiez et sont également stables.

Remarque

Crédits d'engagement «Recherche et développement au sein de la protection de la population» (V0056.02) et «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2016-2018» (V0055.05), voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

A202.0164 POLYCOM, MAINTIEN DE LA VALEUR

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	-	28 200 000	30 000 000	1 800 000	6,4

Conformément à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI), la Confédération est responsable du fonctionnement des systèmes télématiques. Le système radio de sécurité Polycom est le réseau radio de sécurité quotidiennement en fonction des autorités et organisations suisses chargées du sauvetage et de la sécurité (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires, protection civile, entretien des routes nationales, Office fédéral de la protection de la population [OFPP], Corps des gardes-frontière [Cgfr] de l'AFD). Il se compose d'environ 750 stations de base, dont 250 sous la responsabilité de l'AFD. L'OFPP est responsable de la disponibilité opérationnelle et de l'exploitation des composants nationaux du système Polycom.

Polycom doit être exploité jusqu'en 2030. Des mesures de maintien de la valeur seront à prendre dès 2017. Le projet «Polycom, maintien de la valeur» est mené en tant que projet-clé de la Confédération et périodiquement contrôlé par le Contrôle fédéral des finances.

De 2016 à 2035, le total des dépenses pour le projet s'élève pour la Confédération à 500 millions. Ce montant inclut 326,6 millions pour les propres prestations de l'administration fédérale (161 millions pour le Cgfr et 165,6 millions pour l'OFPP). 13,8 autres millions ont déjà été utilisés en 2016 pour des travaux de développement. Les 159,6 millions restants concernent des prestations de service de tiers et sont couverts par un crédit d'ensemble.

Le 6.12.2016, le Parlement a approuvé le crédit d'ensemble pour le maintien de la valeur de Polycom (159,6 mio), qui englobe deux crédits d'engagement:

- Développement, acquisition et exploitation de la technologie de remplacement à l'OFPP (94,2 mio);
- Remplacement des stations de base du Corps des gardes-frontières à l'AFD (65,4 mio).

Le projet «Polycom, maintien de la valeur» est réalisé en deux étapes. Le 6.12.2016, le Parlement a autorisé les crédits d'engagement pour la première étape (72,4 mio; dont OFPP 58,2). Les domaines du projet tombant sous la responsabilité de l'OFPP sont échelonnés comme suit:

- 1^{re} étape: élaboration de la passerelle, remplacement de l'infrastructure de commutation et préparation de la migration;
- 2^e étape: gestion du projet et exploitation parallèle.

Sur le présent crédit, 30 millions (+ 1,8 mio) figurent au budget 2018. La première étape comportant le développement de la passerelle progresse comme prévu.

Bases légales

LF e du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI; RS 520.1), art. 43, al. 1, let. b, et art. 71, al. 1, let. f.

Remarques

Les propres prestations pour l'exploitation de Polycom (technologie TDM) sont garanties par les charges de fonctionnement (A200.0001) et s'élèvent à environ 8 millions par année.

Voir 606 AFD/A202.0163 POLYCOM, maintien de la valeur; crédit d'engagement «POLYCOM, maintien de la valeur», AF du 6.12.2016 (V0280.00), voir Compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP2: INFRASTRUCTURES

A231.0113 PROTECTION CIVILE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	28 519 859	33 786 200	31 021 600	-2 764 600	-8,2

Conformément à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI), la Confédération est responsable des systèmes de transmission de l'alarme à la population et des systèmes télématiques de la protection civile et verse des contributions aux infrastructures cantonales. La Confédération est aussi responsable du matériel standardisé de la protection civile et de l'état de préparation des constructions protégées en cas de conflit armé (contributions forfaitaires aux cantons).

Comparées au budget 2017, les charges de transfert ont reculé de 2,8 millions. Des exigences croissantes en matière de sécurité concernant Polycom (Polycom 2000) ainsi que la transmission de l'alarme à la population au moyen de fonctions mobiles (applications) entraînent une hausse des coûts des composants nationaux, d'où le déplacement correspondant des moyens dans les charges de fonctionnement.

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI; RS 520.1), art. 43 et 71.

Remarques

Crédit d'engagement «Constructions protégées et abris pour biens culturels» (V0054.02), «Constructions protégées et abris pour biens culturels 2016-2018» (V0054.03) et «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2016-2018» (V0055.05); voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

DÉFENSE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Prévention de la guerre et contribution au maintien de la paix
- Défense du pays et de sa population
- Soutien aux autorités civiles, notamment en cas de menace grave contre la sécurité intérieure et de situation extraordinaire
- Sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien suisse
- Contribution à la promotion de la paix à l'échelon international
- Soutien aux autorités civiles à l'étranger
- Fourniture de prestations de base à la Confédération, au Réseau national de sécurité (RNS) et aux cantons

PROJETS 2018

- Développement de l'armée (DEVA): établissement de la nouvelle structure de commandement; constitution des formations; mise en œuvre des exigences relatives aux prestations lors des engagements et de l'instruction; conclusion de la première instruction concernant la mise en œuvre du modèle de disponibilité; évaluation du retour d'expérience et définition des mesures à prendre pour 2019
- Programme FITANIA (infrastructure de conduite, technologies de l'information et raccordement à l'infrastructure de réseau de l'armée):
 - Projet Centres de calcul DDPS/Confédération: gros œuvre du centre de calcul CAMPUS à Frauenfeld
 - Projet Réseau de conduite suisse: renforcement de la dorsale (backbone), étape 2, raccordement des emplacements d'utilisateurs
 - Projet Télécommunication de l'armée: préparation des acquisitions visant à remplacer le réseau intégré de télécommunications militaires
- Augmentation de la capacité d'intervention du Service de police aérienne (PA24) en vue d'un service 24h/24: consolidation de la disponibilité de 8h00 à 18h00, tous les jours, y compris les week-ends et jours fériés; préparation de la prochaine étape d'extension des heures de disponibilité
- Nouvel avion de combat: lancement du projet

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	330,3	373,0	369,3	-1,0	374,8	375,8	375,5	0,2
Recettes d'investissement	3,0	2,9	2,9	0,0	2,9	2,9	2,9	0,0
Charges	4 939,1	5 661,5	5 741,9	1,4	5 842,6	5 988,2	6 039,4	1,6
Δ par rapport au PF 2018-2020			-10,9		3,5	0,6		
Charges propres	4 895,1	5 610,3	5 690,6	1,4	5 791,4	5 937,0	5 988,4	1,6
Charges de transfert	44,0	51,2	51,3	0,2	51,2	51,2	51,0	-0,1
Charges financières	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	81,2	426,5	437,6	2,6	560,8	690,2	740,6	14,8
Δ par rapport au PF 2018-2020			-85,8		-80,1	-72,1		

COMMENTAIRE

Lors de sa session de printemps 2016, le Parlement a adopté le DEVA. Les modifications correspondantes seront mises en œuvre progressivement dès le 1.1.2018. Le DEVA permettra d'accroître la disponibilité de l'armée, de fournir aux formations un équipement complet et moderne ainsi que d'améliorer l'instruction. Parallèlement au DEVA, le Parlement a décidé d'accorder à l'armée (Défense et armasuisse Immobilier) un plafond des dépenses de 20 milliards pour la période 2017 à 2020. En raison de différentes mesures d'économie dans le domaine propre, notamment pour ajuster le budget 2018, un montant total de 19,3 milliards est alloué actuellement. La Défense a appliqué les coupes exigées dans le secteur des charges d'armement, car le fonctionnement et les engagements de l'armée doivent être assurés en tout temps. Malgré cela, les dépenses AIF annuelles de l'armée augmentent de 4,46 à 5,17 milliards durant la période 2017 à 2020.

En 2018, les charges et les dépenses d'investissement de la Défense s'élèvent à un total de 6179,5 millions (AIF 4039,2 mio, SIF 1002,9 mio, IP 1137,4 mio). Ce montant est réparti entre les enveloppes budgétaires «Charges de fonctionnement» (4558,3 mio) et «Investissements» (77,6 mio), les crédits ponctuels «Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur, congé de préretraite» (27,3 mio) et «Charges et investissements en matière d'armement» (1465 mio) ainsi que les crédits de transfert (51,3 mio). Les charges et les investissements augmentent de 91,5 millions par rapport au budget 2017 en raison principalement de la hausse du budget du matériel de remplacement et de maintenance (MRM; + 75 mio). Les charges de la Défense sont faiblement liées.

GP 1: DIRECTIVES, PLANIFICATION ET PILOTAGE

MANDAT DE BASE

Le chef de l'Armée bénéficie des prestations de ce groupe dans la conduite du domaine départemental de la Défense. Dans ce contexte, les prestations contribuent à l'application des directives politiques à l'échelon militaire-stratégique et assurent le développement, la planification, l'attribution des ressources ainsi que la conduite d'entreprise. De plus, elles permettent de représenter les intérêts de l'armée au niveau international et d'édicter des directives en matière de développement et de pilotage des opérations, de l'instruction, de la logistique et de l'aide au commandement.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	26,7	13,3	14,0	5,9	14,0	14,0	14,0	1,4
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	118,6	146,6	178,0	21,4	191,5	188,3	192,5	7,0
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 1 représente 4 % des revenus et 4 % des charges. Le budget du personnel s'élève à 117,1 millions et celui des charges de biens et services et charges d'exploitation à 60,9 millions.

Les revenus budgétisés correspondent au montant moyen inscrit dans les comptes des quatre dernières années (2013 à 2016). La différence au niveau des charges par rapport aux prévisions de l'exercice précédent (+ 31,4 mio) s'explique par un accroissement des charges de personnel. Les moyens supplémentaires demandés découlent de la restructuration réalisée dans le cadre du DEVA. Par ailleurs, des moyens additionnels destinés au commandement de l'armée sont demandés pour le DEVA, ce qui se répercute sur toutes les années du plan financier.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Crédibilité et confiance: L'armée jouit d'une grande confiance et d'un soutien fort auprès de la population						
- Indice de confiance dont l'armée jouit dans la population selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
- Indice de satisfaction concernant les prestations de l'armée selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Développement et planification du domaine dép. de la Défense: Les besoins en matière de personnel et de matériel visant à remplir le profil des prestations sont assurés à long terme						
- Jours de service par année (nombre, mio)	5,9	6,1	5,6	5,6	5,5	5,5
- Part des charges liées à l'armement dans le total des charges AIF (%)	31	37	34	37	41	43
Équipement de la troupe: L'armée dispose de systèmes principaux						
- Taux de corps de troupe et d'états-majors de toute l'armée équipés de systèmes principaux (%)	-	-	95	95	100	100
- Taux de corps de troupe et d'états-majors à disponibilité élevée équipés de systèmes principaux (%)	-	-	100	100	100	100
Employeur concurrentiel: L'attractivité de l'employeur est assurée au moyen d'une politique du personnel durable et axée sur l'avenir						
- Satisfaction au travail selon l'enquête trisannuelle exhaustive de l'Office fédéral du personnel (échelle 1 à 6)	-	4,5	-	-	4,5	-
- Apprentis (nombre, min.)	525	550	520	515	510	500
Gestion immobilière efficace: Les coûts sont assurés en utilisant pleinement les biens immobiliers, qui sont fonctionnels et axés sur l'avenir						
- Loyer brut (CHF, mrd, max.)	1,05	1,09	1,04	1,04	1,04	1,06

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nécessité de l'armée selon l'étude Sécurité (%)	79	75	72	80	80	84
Opinion générale concernant les dépenses en matière de défense selon l'étude Sécurité (part juste assez, trop peu, beaucoup trop peu) (%)	54	53	53	58	63	62
Personnel militaire permanent (nombre EPT)	3 650	3 646	3 432	3 410	3 402	3 319
Personnel civil permanent (nombre EPT)	5 846	5 907	6 046	6 097	6 158	6 078

GP 2: INSTRUCTION

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification et la conduite de l'instruction de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent d'édicter les prescriptions nécessaires ainsi que de concevoir et de coordonner les exercices de l'armée. De plus, elles assurent la réalisation de l'instruction de base et en formation des militaires jusqu'à l'échelon de l'unité de même que la formation des cadres de milice et du personnel militaire de carrière. Enfin elles apportent un soutien aux formations d'engagement dans le cadre de l'établissement de la disponibilité opérationnelle.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	3,8	3,6	1,6	-55,3	1,6	1,6	1,6	-18,3
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	708,4	700,9	698,8	-0,3	702,4	706,1	710,1	0,3
Dépenses d'investissement	0,2	0,3	0,2	-33,3	0,2	0,2	0,2	-9,6

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 2 représente 1 % des revenus, 15 % des charges et 0,5 % des dépenses d'investissement. Le budget du personnel s'élève à 314,8 millions et celui des charges de biens et services et charges d'exploitation à 384 millions.

Les revenus diminuent, car les kiosques sont désormais gérés par la troupe dans les centres de subsistance. Le léger recul des charges de 2,1 millions par rapport au budget 2017 résulte notamment d'une diminution des charges de personnel (AIF) consécutive aux décisions prises au sujet des structures du DEVA, d'une augmentation liée à la nouvelle réglementation concernant les indemnités pour la formation des cadres de milice (AIF) ainsi que d'un accroissement des charges locatives (IP) en raison de la répartition actuelle des objets telle que prévue par le DEVA.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Effectif: Le renouvellement du personnel est assuré à moyen et long termes						
- Effectif réglementaire de l'armée (nombre militaires)	182 000	182 000	103 000	103 000	103 000	100 000
- Effectif réel de l'armée (nombre militaires)	166 500	160 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Instruction de base et en formation: L'instruction est efficace et conforme aux besoins						
- Recrues entrées au service le 1er jour de l'ER (nombre militaires)	21 360	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000
- Sous-officiers et sous-officiers supérieurs avec brevet et nouvelle incorporation (nombre militaires)	3 810	3 400	3 400	3 400	3 400	3 400
- Officiers subalternes avec brevet et nouvelle incorporation (nombre militaires)	996	850	850	850	850	850
- Taux d'utilisation des centres d'instruction au combat (%)	96	90	90	95	95	95
- Taux d'utilisation des simulateurs de conduite (%)	95	100	95	95	95	93
Formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U): La formation est conforme aux besoins						
- Commandants d'unité avec brevet (nombre militaires)	122	110	110	110	110	110
- Commandants de corps de troupe avec brevet (nombre militaires)	40	30	30	25	25	25
Formation de militaire de carrière: La formation est conforme aux besoins						
- Personnes ayant terminé l'académie militaire (nombre)	18	38	33	33	33	33
- Personnes ayant terminé une école de sous-officiers (nombre)	44	42	38	38	38	38

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recrues entrées au service le 1er jour de l'ER (nombre militaires)	23 358	23 080	21 782	21 169	20 864	21 360
Sous-officiers et sous-officiers supérieurs avec brevet et nouvelle incorporation (nombre militaires)	3 810	3 947	4 048	3 975	4 035	3 810
Officiers subalternes avec brevet et nouvelle incorporation (nombre militaires)	864	874	905	909	985	996
Personnes ayant terminé l'académie militaire et l'école de sous-officiers (nombre)	67	66	37	39	38	62
Charges (crédit alloué à la troupe) par jour de service et par mil (CHF)	33,58	33,85	34,52	35,06	35,28	35,01

GP 3: OPÉRATIONS

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification, la conduite et l'évaluation de toutes les opérations de l'armée en Suisse et à l'étranger (y c. la promotion de la paix). De plus, il permet de garantir la souveraineté sur l'espace aérien ainsi que la disponibilité de base et la disponibilité opérationnelle au sol et dans les airs. Il permet également de planifier et de diriger les cours de répétition des Forces terrestres, des Forces aériennes et des divisions territoriales ainsi que de former les membres des formations des Forces aériennes (à l'exception de la défense contre avions), des forces spéciales, de la police militaire et de SWISSINT (y c. les cours de répétition).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	15,7	17,9	20,9	16,9	20,9	20,9	20,9	3,9
Recettes d'investissement	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Charges	856,6	870,1	876,7	0,8	872,3	875,0	874,3	0,1
Dépenses d'investissement	0,8	1,3	1,8	39,2	9,3	0,8	0,8	-11,2

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 3 représente 6 % des revenus, 19 % des charges et 2 % des dépenses d'investissement. Le budget du personnel s'élève à 350,2 millions et celui des biens et services et charges d'exploitation à 526,5 millions.

Les revenus (IP) sont supérieurs à ceux qui sont inscrits au budget 2017, notamment dans le domaine du Service de transport aérien de la Confédération (STAC), en raison de l'adaptation des quantités. Les charges de personnel augmentent (+ 6,6 mio) à la suite des décisions prises au sujet des structures du DEVA et celles de biens et services en raison de la mise en place de la PA24. En outre, dans le domaine de la location de locaux (IP), une réduction est réalisée grâce à des ajustements de la valeur de certains objets ainsi qu'à la répartition actuelle des objets telle que prévue par le DEVA. Les investissements 2018 à 2019 tiennent compte de l'acquisition du nouvel avion d'affaires PC24 (tranche de paiement principale en 2019).

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Opérations et engagements: La planification, la conduite et l'évaluation de l'ensemble des opérations et engagements de l'armée en Suisse et à l'étranger sont assurées						
- Engagements en Suisse et à l'étranger (ampleur comme en 2013) à planifier simultanément et à mener l'un après l'autre (nombre)	2	4	4	4	4	4
- Engagement de la dimension du WEF à planifier et à mener (nombre)	1	1	1	1	1	1
- Engagement de la dimension d'EURO 08 à planifier et à mener (nombre)	1	1	1	1	1	1
- Militaires dans le service de promotion de la paix (nombre)	287	500	500	500	500	500
Disponibilité: La disponibilité des corps de troupe et des états-majors est assurée						
- Disponibilité de base des corps de troupe et des EM à disponibilité élevée (%)	-	-	80	80	80	80
- Disponibilité de base des autres corps de troupe et états-majors (%)	70	80	80	80	80	80
Prestations des Forces aériennes: La protection de l'espace aérien et les engagements dans le transport aérien et la reconnaissance aérienne (recherche et sauvetage au profit de la Police etc.) sont assurés						
- Disponibilité d'intervention permanente pour les engagements de police aérienne (% min.)	29	42	42	67	67	100
- Disponibilité d'un hélicoptère pour le service de recherche et sauvetage en l'espace d'une heure (%)	100	100	100	100	100	100
Prestations de la police militaire: Les tâches primaires définies dans les lois et les ordonnances sont garanties, et les engagements ordonnés par le Commandement Opérations en Suisse et à l'étranger sont effectués						
- Membres de la PM pour les engagements au profit de l'armée (nombre)	411	432	279	279	279	279
- Membres de la PM pour la protection d'ouvrages de l'armée (nombre)	61	68	250	250	250	250
- Membres de la PM pour des prestations au profit de tiers (par ex. AMBA CENTRO) (nombre)	66	36	36	36	36	36

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Jours de service (nombre, mio)	6,238	6,311	6,052	5,841	5,793	5,918
dont nombre total de jours de service lors d'engagements (nombre)	255 386	246 614	228 462	256 639	207 140	235 205
- engagements subsidiaires de sûreté (nombre)	130 769	121 674	95 127	121 667	76 478	90 652
- aide en cas de catastrophe (nombre)	3 770	54	20	-	1 477	45
- engagements d'appui (nombre)	24 191	22 117	30 142	32 803	23 336	30 190
- promotion militaire de la paix (nombre)	96 656	102 769	103 173	102 169	105 849	114 318

GP 4: LOGISTIQUE

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour assurer la disponibilité logistique et le service sanitaire de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent de planifier et de gérer des prestations propres ou achetées, de fixer la doctrine de la logistique de l'armée et du service sanitaire ainsi que d'assumer la gestion du cycle de vie du matériel. En outre, le groupe sert à assurer la planification et la direction des cours de répétition des formations logistiques et sanitaires, et à fournir des prestations à l'administration fédérale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	270,8	292,9	289,9	-1,0	295,4	296,4	296,2	0,3
Recettes d'investissement	2,9	2,9	2,9	0,0	2,9	2,9	2,9	0,0
Charges	1 746,4	2 338,2	2 429,1	3,9	2 438,5	2 423,9	2 423,0	0,9
Dépenses d'investissement	75,8	50,0	71,1	42,3	76,7	74,6	75,1	10,7

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 4 représente 78 % des revenus et la totalité des recettes d'investissement. La diminution des revenus (- 3 mio) provient principalement des revenus IP pour des prestations d'exploitant en raison de la planification actuelle des besoins. Ce groupe de prestations sollicite 53 % des charges et 92 % des dépenses d'investissement. Le budget du personnel s'élève à 378,1 millions et celui des charges de biens et services et charges d'exploitation à 2051 millions. Les charges s'accroissent de 90,9 millions (AIF + 77,5 mio, SIF + 69,1 mio, IP - 55,7 mio). La hausse de 75 millions dans le budget MRM est nécessaire notamment en raison de la prolongation de la durée d'utilisation du matériel aéronautique. L'augmentation SIF s'explique par des amortissements de matériel d'armement plus élevés que prévu à la suite de la mise à l'actif des biens d'armement depuis 2017.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Logistique: Les prestations logistiques au profit des engagements et de l'instruction de l'armée sont assurées						
- Taux d'accomplissement des mandats logistiques selon les bénéficiaires (% , min.)	94	90	90	90	90	90
- Disponibilité de livraison au profit des formations de milice à disponibilité élevée (% , min.)	-	-	80	80	80	80
Service sanitaire: Le service sanitaire assure une disponibilité et une fourniture des prestations conformes aux besoins						
- Disponibilité de livraison des produits clés (médecine) à l'armée (%)	100	100	70	80	90	100
- Disponibilité de livraison des produits clés (produits pharmaceutiques) à l'armée (%)	100	100	70	80	90	100
- Disponibilité de livraison des produits à des tiers (%)	100	100	100	100	100	100
- Disponibilité du système d'information et d'intervention (SII) du Service sanitaire coordonné (SSC) (%)	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8
- Réserve stratégique des lits disponibles (nombre)	700	800	800	800	800	800
- Care Teams et Peer Support Organisations certifiées Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) (nombre)	31	35	35	36	37	37
- Taux de réussite du Service sanitaire coordonné (directives de l'OFSP) (%)	100	100	100	100	100	100

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Compagnies / unités équipées pour des CR (nombre)	-	-	-	-	772	868
Écoles équipées pour l'instruction de base et en formation (nombre)	-	-	-	-	422	424
Manifestations civiles soutenues selon l'O concernant l'appui d'activités civiles et d'activités hors du service avec des moyens militaires (nombre)	35	32	32	49	26	17
Consultations ambulatoires, soins médicaux de base de la troupe (nombre, milliers)	135	140	145	141	170	163
Appréciations médicales lors du recrutement (nombre, milliers)	41	40	40	40	41	41
Prestations propres (CHF, mio)	610,0	654,0	672,0	691,0	689,0	681,0
Prestations de tiers (CHF, mio)	282,0	276,0	555,0	538,0	571,0	507,0
Ouvrages entretenus (plus grand gestionnaire d'ouvrages et de bâtiments CH) (nombre)	25 589	25 309	23 972	23 735	22 100	23 013
- dans le parc principal (nombre)	13 662	13 358	11 753	10 969	9 728	10 043
- dans le parc à disposition (nombre)	11 927	11 951	12 219	12 766	12 372	12 970
Véhicules et systèmes entretenus (nombre)	39 800	40 000	38 000	37 900	38 000	35 549
Taux d'apprentis: nombre d'apprentis par rapport à l'ensemble des collaborateurs (%)	6,7	7,1	8,0	9,6	10,3	10,0
Professions proposées à l'apprentissage (nombre)	17	18	20	20	25	25

GP 5: AIDE AU COMMANDEMENT (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour garantir les moyens d'aide au commandement ainsi que la planification, la conduite et l'exploitation des technologies de l'information et de la communication. Il permet d'assurer la capacité de conduite de l'armée et du gouvernement ainsi que de contribuer à la surveillance constante de l'espace aérien. De plus, il assure des prestations dans les domaines électromagnétique et cybernétique ainsi que des prestations d'information et de communication de base pour une partie de l'administration fédérale et pour des tiers. Il garantit également la conduite technique et l'architecture de ces prestations de base. En outre, il garantit la disponibilité par rapport à la capacité de conduite.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	33,3	45,3	42,8	-5,4	42,8	42,8	42,8	-1,4
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	341,6	345,7	375,8	8,7	400,8	395,1	393,5	3,3
Dépenses d'investissement	4,5	5,0	4,5	-9,1	4,5	4,5	4,5	-2,4

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 5 représente 12 % des revenus. Par rapport au budget 2017, ces derniers diminuent dans le domaine de l'exploitation de l'informatique IP (- 2,4 mio) conformément à la planification actuelle des besoins de la BAC et de l'adaptation correspondante des grilles quantitatives.

Ce groupe de prestations sollicite 8 % des charges et 6 % des dépenses d'investissement. Au niveau des charges, le budget du personnel s'élève à 159,5 millions et celui des charges de biens et services et charges d'exploitation à 216,3 millions. L'accroissement de 30,1 millions par rapport au budget 2017 se fonde principalement sur un transfert du budget MRM pour les coûts liés aux licences des systèmes ainsi que sur des besoins supplémentaires en matière de licences Oracle et de licences additionnelles. Le budget prévu pour les dépenses d'investissement diminue à la suite d'une adaptation aux valeurs empiriques des exercices précédents.

Dans les années du plan financier, les revenus restent au niveau de 2018. À partir de 2019, les charges de biens et services liées à l'informatique augmenteront en raison de la mise en service du nouveau centre de calcul du DDPS (Centres de calcul DDPS/Confédération 2020) et du remplacement du matériel pour les ordinateurs standard (projet BURAUT DDPS 2020).

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Produits: Les prestations fournies pour l'exploitation informatique sont conviviales, sûres et de bonne qualité						
- Taux de respect des disponibilités dans tous les portefeuilles de prestations (%)	99,9	97,8	97,8	97,8	97,8	97,8
- Satisfaction des clients, armée et défense (% min.)	75	80	80	80	80	80
- Satisfaction des clients, tiers (% min.)	80	80	80	80	80	80
Stratégie: La stratégie informatique de l'armée 2012-2025 est mise en œuvre						
- Taux de mise en œuvre de la stratégie informatique de l'armée selon le plan défini des mesures (% min.)	35	40	45	50	55	65
- Taux de mise en œuvre des mesures définies dans l'étude conceptuelle sur la cyberdéfense (% min.)	30	40	60	80	100	-
Disponibilité: La disponibilité et les engagements des formations d'aide au commandement sont assurés						
- Disponibilité de la brigade d'aide au commandement 41 (échelle 1 à 5)	3,0	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
- Satisfaction quant à la fourniture de prestations pendant les engagements (échelle 1 à 5)	4,4	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Places de travail informatisées (nombre)	-	17 991	16 554	16 685	17 065	17 597
Applications selon le portefeuille des prestations (nombre)	-	-	418	357	328	315
Serveurs physiques et virtuels en exploitation (nombre)	1 502	1 632	1 711	1 870	1 786	1 801
Courriels envoyés par jour (nombre)	44 088	44 410	44 249	42 006	41 872	76 213
Prestations informatiques propres (nombre EPT)	-	758	777	799	779	798
Prestations informatiques de tiers (nombre EPT)	-	140	118	110	122	114

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	350 261	373 033	369 309	-1,0	374 799	375 799	375 549	0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-3 724		5 490	1 000	-250	
E101.0001 Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	2 953	2 900	2 900	0,0	2 900	2 900	2 900	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	3 771 518	4 401 486	4 558 303	3,6	4 605 511	4 588 387	4 593 355	1,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			156 816		47 208	-17 124	4 968	
A201.0001 Investissements (enveloppe budgétaire)	81 239	56 505	77 609	37,3	90 759	80 159	80 609	9,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			21 103		13 150	-10 600	450	
Crédits ponctuels								
A202.0100 Rétrib. personnel et cotis. employeur, congé préretraite	29 753	30 800	27 270	-11,5	16 892	9 602	2 052	-49,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-3 530		-10 378	-7 290	-7 550	
A202.0101 Charges et investissements en matière d'armement	1 113 825	1 548 000	1 465 000	-5,4	1 639 000	1 949 000	2 053 000	7,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-83 000		174 000	310 000	104 000	
Domaine des transferts								
GP 2: Instruction								
A231.0100 Instruction hors du service	1 556	1 771	1 985	12,1	1 905	1 895	1 725	-0,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			214		-80	-10	-170	
A231.0102 Contributions au tir	8 821	9 300	9 200	-1,1	9 200	9 250	9 200	-0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-100		0	50	-50	
GP 3: Opérations								
A231.0101 Formation aéronautique	2 595	2 600	2 600	0,0	2 600	2 600	2 600	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
A231.0103 Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes	31 010	37 500	37 500	0,0	37 500	37 500	37 500	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	350 261 209	373 032 800	369 308 500	-3 724 300	-1,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>32 744 018</i>	<i>36 524 500</i>	<i>34 363 000</i>	<i>-2 161 500</i>	<i>-5,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>24 615 657</i>	<i>4 500 000</i>	<i>4 500 000</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>292 901 534</i>	<i>332 008 300</i>	<i>330 445 500</i>	<i>-1 562 800</i>	<i>-0,5</i>

Les revenus de fonctionnement de la Défense proviennent principalement des revenus AIF suivants: remboursements pour l'utilisation à des fins privées de véhicules d'instructeurs ainsi que des coûts de personnel et de transport liés à des engagements en faveur des troupes de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies; excédents de recettes provenant des ventes de systèmes d'armes obsolètes résultant de la mise hors service du matériel d'armée suite aux remplacements de systèmes et au DEVA; revenus provenant des ventes dans les cantines; taxes d'atterrissage sur les aérodromes des Forces aériennes et location à des tiers des capacités d'utilisation de simulateurs de vol. L'inscription à l'actif de prestations propres (par ex. matériel sanitaire) génère des revenus SIF. Les revenus IP proviennent surtout des prestations fournies par la Base logistique de l'armée en faveur d'armasuisse Immobilier (exploitation et remise en état d'immeubles) et des prestations informatiques fournies par la BAC à ses bénéficiaires de prestations. Les prestations du STAC et la location de véhicules et de matériel génèrent aussi des revenus IP.

Les revenus AIF budgétisés correspondent au montant moyen inscrit dans les comptes des quatre dernières années (2013 à 2016). Les revenus IP ne baissent que légèrement, principalement dans le domaine de l'exploitation de l'informatique.

Bases légales

O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS; RS 172.045.103), art. 1 à 10. O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil; RS 172.220.111.310.2), art. 35.

E101.0001 DÉSIGNIFICATIONS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	2 953 157	2 900 000	2 900 000	0	0,0

Les recettes tirées de la vente de véhicules d'instructeurs correspondent à la moyenne des montants inscrits dans les comptes des quatre dernières années (2013 à 2016).

Bases légales

O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil; RS 172.220.111.310.2), art. 34.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF				Δ 2017-18	
	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	%
Total	3 771 518 251	4 401 486 315	4 558 302 600	156 816 285	3,6
<i>avec incidences financières</i>	2 563 738 415	2 528 530 715	2 668 037 000	139 506 285	5,5
<i>sans incidences financières</i>	71 383 847	681 935 000	752 907 000	70 972 000	10,4
<i>Imputation des prestations</i>	1 136 395 989	1 191 020 600	1 137 358 600	-53 662 000	-4,5
Charges de personnel	1 314 929 057	1 360 044 000	1 370 978 400	10 934 400	0,8
<i>dont location de services</i>	535 313	17 380 900	17 540 000	159 100	0,9
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	-	52 428 100	51 301 000	-1 127 100	-2,1
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 427 561 364	2 429 622 315	2 503 444 200	73 821 885	3,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	106 799 855	85 826 700	104 368 800	18 542 100	21,6
<i>dont charges de conseil</i>	6 355 007	10 717 527	10 695 100	-22 427	-0,2
<i>dont loyers et fermages</i>	1 076 239 465	1 119 894 200	1 068 516 400	-51 377 800	-4,6
<i>dont charges d'exploitation de l'armée</i>	785 863 476	722 105 900	795 071 100	72 965 200	10,1
Charges d'amortissement	29 022 957	611 820 000	683 880 000	72 060 000	11,8
Charges financières	4 874	-	-	-	-
Postes à plein temps (Ø)	9 917	9 823	9 854	31	0,3
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	508	508	493	-15	-3,0

Les charges de fonctionnement sont supérieures de 156,8 millions à la valeur inscrite au budget précédent. Sur ce montant, 139,5 millions concernent les charges AIF. La Défense budgète en particulier des charges plus élevées dans le domaine du personnel (+ 10,9 mio), dans le budget MRM (+ 75 mio) et dans le domaine de l'informatique (+ 20,9 mio). La hausse de 71 millions des charges SIF résulte de l'augmentation des amortissements pour le matériel d'armement à la suite de l'inscription à l'actif des biens d'armement. Les charges IP diminuent de 53,7 millions, surtout les charges locatives en raison de l'ajustement de la valeur des biens immobiliers et de la baisse du taux d'intérêt le 1.1.2018.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

La hausse des charges de personnel (+ 10,9 mio) s'explique principalement par les besoins supplémentaires de 9 millions pour la rétribution du personnel et les cotisations de l'employeur dans le cadre de la restructuration découlant du DEVA. Ces moyens supplémentaires sont compensés sur les charges et investissements en matière d'armement. Par ailleurs, le DDPS a transféré des moyens de la Défense à armasuisse et armasuisse Sciences et technologies (- 1,7 mio) en relation avec l'accélération des projets d'acquisitions et à l'Office fédéral du sport (0,5 mio) pour le maintien du centre de sport de l'armée à Andermatt. Les charges de personnel liées au personnel affecté à la promotion de la paix, au renforcement des droits de l'homme et à l'aide humanitaire (OPers-PDHH) sont adaptées en fonction de la planification actuelle (- 1,1 mio). Les besoins supplémentaires pour les prestations en cas de plan social (+ 3 mio) sont fondés sur le plan de restructuration du DEVA et visent à rendre des suppressions de postes socialement acceptables.

L'effectif planifié du personnel de la Défense en 2018 est de 9361 EPT (+ 46 EPT par rapport au budget 2017) et 493 EPT soumis à l'OPers-PDHH.

Remarques

Jusqu'à fin 2016, les postes en relation avec l'OPers-PDHH étaient comptabilisés dans les charges de biens et services liées à la promotion de la paix. Ils figurent dans les charges de personnel depuis 2017.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et charges d'exploitation de la Défense s'élèvent à 2,5 milliards et sont réparties principalement comme suit. *Charges AIF* (1297,2 mio): charges de matériel et de marchandises; charges d'exploitation pour l'immobilier fondées sur le modèle locatif pour l'eau, l'électricité, le gaz, le chauffage à distance et par copeaux de bois, ainsi que l'élimination des déchets et les dépenses pour les travaux de nettoyage et d'entretien général des immeubles; indemnisation de la sécurité aérienne externe par skyguide; matériel de remplacement, maintenance, assistance technique et logistique pour le matériel de l'armée et le matériel spécial (MRM); participation de la Suisse (SWISSCOY) à la Force multinationale au Kosovo (KFOR); charges générées par la troupe dans les écoles et les cours militaires (solde, logement, subsistance, transports, dommages aux biens et aux cultures, prestations de tiers et frais généraux); acquisitions non portées à l'actif de matériel informatique et de logiciels; exploitation et entretien de l'informatique par la BAC; indemnités pour déplacements de service et transferts du personnel en

Suisse et à l'étranger. *Charges SIF* (69 mio): notamment pour le prélèvement sur stock de carburants et de combustibles, de matériel sanitaire et de vivres de l'armée. *Charges IP* (1137,2 mio): charges locatives pour les immeubles et indemnités pour les prestations de télécommunication de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT).

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation de la Défense augmentent de 73,8 millions par rapport au budget 2017. Les principales composantes de ces charges évoluent comme suit:

Charges de biens et services liées à l'informatique

Les charges de biens et services liées à l'informatique sont supérieures de 18,5 millions au montant inscrit au budget précédent; cette augmentation résulte, d'une part, du transfert sans incidence sur le budget de 13,4 millions depuis le budget MRM pour couvrir les coûts liés aux licences des systèmes et, d'autre part, de besoins supplémentaires à hauteur de 6,8 millions pour les licences Oracle et des licences additionnelles. En revanche, diverses diminutions (suppression d'un contrat de maintenance SAP et d'un système de gestion des accès et des dispositifs de fermeture, baisse des coûts liés au projet UCC Confédération BAC) génèrent une réduction des charges de 1,9 million.

Le budget de 104,4 millions pour les charges de biens et services liées à l'informatique est réparti comme suit: 6,5 millions AIF pour les frais de projets et 97,9 millions (dont 51,3 mio AIF) pour les frais d'exploitation. Les ressources IP nécessaires sont réduites de 2,4 millions en raison de l'adaptation des grilles quantitatives à l'OFIT et au Département fédéral des affaires étrangères.

Les principaux projets informatiques 2018 sont les suivants: système de gestion des cartes et stations de carburant, nouvelle infrastructure de messagerie (migration Exchange 2016), amélioration de l'accès Internet (Proxy NG), système de gestion des dossiers New Gever DDPS et Système de gestion du spectre des fréquences pour l'armée.

Charges de conseil

Les charges de conseil et les recherches sur mandat restent au même niveau que dans le budget précédent. Les ressources de 10,7 millions sont prévues principalement pour des projets dans le domaine du personnel (évaluations, bases et directives), pour le soutien à la Formation supérieure des cadres et au Service sanitaire coordonné ainsi que pour des projets logistiques.

Loyers et fermages

Les charges moins élevées de 51,4 millions, en particulier pour les locations de locaux, résultent avant tout de l'ajustement de la valeur d'objets et du passage du taux d'intérêt de 2 % à 1,75 % à partir du 1.1.2018. À cela s'ajoute le transfert du domaine SIO au SG-DDPS et la suppression des frais supplémentaires pour les aménagements spécifiques au locataire sur différents sites.

Charges d'exploitation de l'armée (AIF)

Les charges d'exploitation de l'armée augmentent de 73 millions, notamment pour le budget MRM. Les mesures d'économie dans le domaine propre ont poussé la Défense à effectuer des coupes dans le budget 2017, notamment dans le budget MRM. Ces coupes sont compensées dans le budget 2018 en raison de la planification actuelle des besoins, ce qui conduit à une hausse par rapport au budget précédent. À cela s'ajoutent la prolongation de la durée d'utilisation des F 5 E/F Tiger, les prestations supplémentaires pour les F/A 18 C/D Hornet (vieillesse, charge, prix des pièces de rechange, introduction de la PA24) et les contrôles accrus des hélicoptères de transport 89/98 Super Puma vieillissants.

Charges d'amortissement (SIF)

Les charges d'amortissement de 683,9 millions comprennent principalement l'amortissement de biens d'armement (650 mio) et d'immobilisations corporelles relatives aux biens meubles, à l'informatique et aux logiciels en fonction de l'estimation de leur durée de vie ainsi que les pertes sur sorties d'immobilisations. L'augmentation par rapport au budget précédent (+ 72,1 mio) concerne surtout les biens d'armement (+ 70 mio) en raison des valeurs plus précises issues de la réévaluation des montants inscrits à l'actif pour des biens d'armement.

Remarques

Crédit d'engagement «Préparation en vue d'une pandémie», V0249.00, voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9

A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	81 238 852	56 505 200	77 608 500	21 103 300	37,3

Les investissements de la Défense sont composés principalement d'acquisitions pour les stocks de vivres de l'armée, de carburants et combustibles, de lubrifiants et de moyens d'exploitation pour l'armée et le reste de l'administration fédérale ainsi que de médicaments et de matières premières pour la production pharmaceutique propre. Ce crédit comprend aussi l'achat de biens meubles, de machines, de ressources informatiques et de voitures d'instructeurs.

L'augmentation de 21,1 millions par rapport au budget précédent résulte principalement des directives sur la gestion des stocks de carburants et combustibles (+ 20,2 mio; compensation au sein de la Défense) et de l'acquisition du nouvel avion d'affaires PC24 (+ 0,5 mio), sachant que la tranche principale sera payée en 2019.

Remarques

Valeur économique retenue pour les acquisitions de carburants: prix du baril à 52 USD au taux de 1 CHF/USD (comparé à 53 USD pour un taux de 1 CHF/USD l'année précédente).

A202.0100 RÉTRIB. PERSONNEL ET COTIS. EMPLOYEUR, CONGÉ PRÉRETRAITE

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	29 753 319	30 799 700	27 269 800	-3 529 900	-11,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>29 520 092</i>	<i>30 799 700</i>	<i>27 269 800</i>	<i>-3 529 900</i>	<i>-11,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>233 227</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Poursuite du versement du salaire et des cotisations de l'employeur pour le personnel militaire de carrière en congé de préretraite et prestations de départ.

Le besoin moins élevé s'explique par la réduction continue du nombre de personnes en congé de préretraite en raison de la nouvelle formule d'assurance selon l'ordonnance du 20.2.2013 sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP; RS 172.220.111.35).

Bases légales

O du 20.2.2013 sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP; RS 172.220.111.35), art. 8.

Remarques

Il est prévu de dissoudre ce crédit en 2023, car les personnes concernées par un congé de préretraite selon l'ancien droit seront toutes à la retraite à ce moment-là.

A202.0101 CHARGES ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ARMEMENT

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	1 113 824 651	1 548 000 000	1 465 000 000	-83 000 000	-5,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 113 824 651</i>	<i>1 248 000 000</i>	<i>1 215 000 000</i>	<i>-33 000 000</i>	<i>-2,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>300 000 000</i>	<i>250 000 000</i>	<i>-50 000 000</i>	<i>-16,7</i>

Le crédit «Charges et investissements en matière d'armement» englobe les dépenses pour les acquisitions en temps utile et selon les besoins de nouveau matériel d'armement, le remplacement et le maintien de la valeur combative du matériel afin de préserver la disponibilité opérationnelle et matérielle de l'armée (équipement personnel et matériel à renouveler, BER), les études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP) de même que l'acquisition de munitions de combat et d'exercice ainsi que de munitions spéciales et de sport (munitions d'instruction et gestion des munitions, BMI).

La réduction AIF de 33 millions par rapport au budget précédent résulte d'économies dans le domaine propre. Les prélèvements SIF sur le stock de munitions ont été adaptés en fonction de la planification actuelle (- 50 mio).

Matériel d'armement

Chaque année, le Parlement approuve les crédits d'engagement pour les acquisitions d'armement demandés par la voie du message sur l'armée. C'est sur cette base que sont calculés les besoins annuels pour le paiement des biens d'armement demandés au Parlement au moyen du crédit «Charges et investissements en matière d'armement».

Les importations de matériel d'armement sont soumises à la TVA. La TVA sur les importations est calculée sur la base des projets d'acquisition déjà approuvés ou qui le seront dans les années à venir ainsi que sur une estimation des projets d'importations de matériel encore non définis.

Le budget 2018 prévoit au total 625 millions pour l'acquisition de biens d'armement. La baisse des charges de 13 millions par rapport au budget précédent s'explique par les mesures d'économie dans le domaine propre. Les principaux postes de charges pour 2018 sont consacrés aux projets d'acquisition «Prolongation de la durée d'utilisation des avions de combat F/A 18», «Maintenance de la valeur du système intégré d'exploration et d'émission radio» et «Munitions».

Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)

Les moyens destinés à préserver la disponibilité opérationnelle et matérielle de l'armée (BER) sont utilisés pour remplacer et maintenir la valeur combative du matériel de l'armée. Le budget BER permet de financer l'équipement personnel et l'armement des militaires, le remplacement et renouvellement de matériel de l'armée, les révisions et les modifications globales ainsi que les premières acquisitions de matériel de l'armée avec faibles incidences financières.

Le montant du budget BER ne change pas par rapport au budget précédent; il est de 340 millions.

Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)

Le budget EEP pour le matériel de l'armée garantit le développement continu de l'armée. Il finance la transition entre la phase de conception et la phase de réalisation des projets d'armement. Les demandes pour les projets qui ont atteint la maturité d'acquisition sont ensuite déposées dans le cadre du message sur l'armée.

Le montant du budget EEP se monte à 140 millions, ce qui représente une réduction de 20 millions par rapport au budget précédent. Cette baisse est le résultat de la planification actuelle des projets.

Munitions d'instruction et gestion des munitions (BMI)

Les acquisitions portent sur des munitions de combat et d'exercice ainsi que sur des munitions spéciales et de sport. Le budget sert aussi au maintien de la capacité d'engagement, à la gestion et à la révision des munitions ainsi qu'à l'élimination ou à la liquidation de munitions et de matériel de l'armée.

Le montant du budget BMI ne change pas par rapport au budget précédent; il est de 110 millions.

Prélèvement de munitions sur stock: la planification actuelle indique un besoin SIF moins élevé de 50 millions.

Bases légales

O du DDPS du 6.12.2007 sur le matériel de l'armée (OMat; RS 514.20), art. 27 à 31.

Remarques

Crédits d'engagement: «Munitions (BMI)», V0005.00. «Matériel d'armement (MA)» selon les programmes d'armement 2006-2016, V0006.00 et V0250.00 à V0250.02, V0260.00 à V0260.06, V0276.00 à V0276.06. «Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)», V0007.00. «Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)», V0008.00, voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

Message sur l'armée du 22.2.2017 concernant le programme d'armement 2017, les crédits-cadres pour le matériel d'armée 2017 et le programme immobilier du DDPS 2017 (message sur l'armée 2017); FF 2017

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INSTRUCTION**A231.0100 INSTRUCTION HORS DU SERVICE**

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	1 556 037	1 771 000	1 985 000	214 000	12,1

Ce crédit de subvention comprend les charges pour la préparation technique des jeunes à l'école de recrues et pour les manifestations liées au sport militaire. L'instruction hors du service se compose principalement de cours et de compétitions en Suisse et à l'étranger (championnats d'été et d'hiver de l'armée), de l'instruction prémilitaire, des indemnités aux associations militaires et de contributions aux activités du Conseil international du sport militaire (CISM) en Suisse et à l'étranger.

Une augmentation de 0,2 million est prévue au budget en raison de la planification actuelle.

Bases légales

LF du 3.2.1995 sur l'armée (LAAM; RS 510.10), art. 62, al. 1 et 3, et art. 64. O du 29.10.2003 concernant le sport militaire (RS 512.38), art. 6, 7, 12 à 14 et 21. O du 26.11.2003 concernant l'activité hors du service des sociétés et des associations faitières militaires (OAAFM; RS 512.30), art. 5 et 11.

A231.0102 CONTRIBUTIONS AU TIR

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	8 821 045	9 300 000	9 200 000	-100 000	-1,1

Les contributions aux exercices de tirs se composent principalement comme suit: prestations fournies à des fédérations de tir et à des sociétés de tir pour l'organisation du programme obligatoire (PO), du tir en campagne et des cours pour jeunes tireurs; remise gratuite de munitions à des sociétés de tir et de tir au pistolet pour le PO des personnes astreintes au tir; indemnités à l'état-major organisateur des cours pour restés et pour retardataires; indemnités aux commissaires de tir pour des travaux de sécurité et de contrôle.

Les contributions sont versées sous forme de montants forfaitaires de base aux fédérations de tir et aux sociétés de tir, et en fonction du nombre de personnes participant aux exercices et aux cours de tir.

Bases légales

LF du 3.2.1995 sur l'armée (LAAM; RS 510.10), art. 62, al. 2, et art. 63. O du 5.12.2003 sur le tir (RS 572.37), art. 37 à 41.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3: OPÉRATIONS**A231.0101 FORMATION AÉRONAUTIQUE**

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	2 594 675	2 600 000	2 600 000	0	0,0

Ce crédit de subvention fournit les contributions à l'instruction et au perfectionnement dans le domaine de l'aviation, de manière à permettre l'initiation à l'aéronautique en faveur, entre autres, de l'armée. Les bénéficiaires des contributions sont des institutions privées telles que l'Aéro-Club de Suisse (formation SPHAIR).

Bases légales

LF du 21.12.1948 sur l'aviation (LA; RS 748.0), art. 103a.

A231.0103 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	31 009 790	37 500 000	37 500 000	0	0,0

Ce crédit de subvention comprend des indemnités versées aux cantons et aux villes pour la protection des représentations étrangères.

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 2. O LMSI du 1.12.1999 sur les prestations financières (RS 120.6), art. 3.

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Élaboration et mise à disposition de solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
- Évaluations, acquisitions initiales et acquisitions subséquentes, pour le DDPS, de systèmes techniquement complexes dans le domaine de la défense et de la sécurité
- Acquisition de biens et de prestations de services à l'intention de l'ensemble de l'administration fédérale pour des catégories de marchandises déterminées par la loi

PROJETS 2018

- Gestion des contrats du DDPS II: soutien technique et organisationnel à l'application de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP) révisée
- GEVER armasuisse: achèvement de la phase de conception
- Architecture informatique d'entreprise: définition de l'architecture à réaliser

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	5,0	7,8	8,1	4,0	8,1	8,1	8,1	1,0
Charges	109,7	120,7	118,0	-2,2	119,0	117,7	118,3	-0,5
Δ par rapport au PF 2018-2020			-5,7		-5,8	-5,9		
Charges propres	109,7	120,7	118,0	-2,2	119,0	117,7	118,3	-0,5
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	2,4	6,0	5,9	-1,7	6,1	6,3	6,1	0,6
Δ par rapport au PF 2018-2020			-0,4		-0,2	0,1		

COMMENTAIRE

L'Office fédéral de l'armement (armasuisse) est l'un des trois services de l'administration fédérale compétents pour l'acquisition de biens et de prestations de service en vertu de l'Org-OMP. Les destinataires des prestations sont l'armée et d'autres unités de l'administration fédérale. La mise à disposition des budgets nécessaires aux acquisitions incombe aux bénéficiaires des prestations.

Les charges sont inférieures de 2,7 millions (- 2,2 %) au montant inscrit au budget 2017, principalement par suite de mesures d'économies dans le domaine propre (- 1,6 mio) et de la diminution de l'imputation des prestations informatiques par la Base d'aide au commandement (BAC; - 4,6 mio). Par contre, les charges de personnel augmentent de 2,7 millions par suite d'un transfert depuis le domaine Défense. Grâce à ces ressources personnelles supplémentaires, armasuisse sera en mesure de traiter un plus grand nombre de projets d'acquisitions.

Les charges d'armasuisse sont peu liées et portent intégralement sur le domaine propre.

Les revenus prévus sont légèrement supérieurs (+ 0,3 mio, soit env. 3,9 %) au montant inscrit au budget 2017. Cette augmentation découle d'adaptations des contrats de licences pour les marques SWISS MILITARY, SWISS ARMY et SWISS AIR FORCE.

GP 1: ÉVALUATION ET ACQUISITION

MANDAT DE BASE

En tant que centre de compétences indépendant, armasuisse est responsable de l'évaluation, de l'acquisition initiale et de l'acquisition subséquente ainsi que du retrait du service (réforme) de systèmes et de biens complexes dans le domaine de la défense et de la sécurité, avec, pour objectif, de réaliser des solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal. armasuisse procède par ailleurs, en poursuivant les mêmes objectifs, à l'acquisition de biens et de prestations de service pour l'ensemble de l'administration fédérale dans des catégories de marchandises déterminées par la loi. armasuisse soutient activement ses clients pendant la planification des projets et la phase d'utilisation et surveille par ailleurs la réalisation des affaires compensatoires en relation avec les investissements à l'étranger.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	5,1	7,8	8,1	4,0	8,1	8,1	8,1	1,0
Charges et dépenses d'investissement	112,2	126,7	123,9	-2,2	125,1	124,0	124,4	-0,5

COMMENTAIRE

Les charges et les dépenses d'investissement diminuent de 2,8 millions (- 2,2 %), principalement par suite de la réalisation de mesures d'économies dans le domaine propre en appliquant diverses coupes aux autres charges de matériel et d'exploitation (- 1,6 mio) et en réduisant l'imputation des prestations informatiques par la BAC (- 4,6 mio). armasuisse reçoit du domaine Défense un montant de 2,7 millions, qui est budgétisé dans les charges de personnel. Grâce au personnel supplémentaire, armasuisse est en mesure de mener à bien plus de projets d'acquisitions tout en respectant les objectifs en matière de délais, de coûts et de qualité.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Acquisitions: Les organes à l'origine des besoins disposent de systèmes conformes à leurs besoins, dans le respect des coûts et des délais						
- Mandats exécutés intégralement et dans les délais, comme convenu (mandat de projet) (% , min.)	100	85	90	95	95	95
- Mandats exécutés dans le respect des coûts fixés (mandat de projet) (% , min.)	100	85	90	95	95	95
- Mandats exécutés dans le respect de la qualité exigée (mandat de projet) (% , min.)	100	95	95	95	95	95
- Satisfaction de la clientèle (% , min.)	97	94	95	95	95	95
Procédures d'acquisition: Les dispositions formelles régissant les procédures sont respectées						
- Procédures sujettes à recours (% , max.)	2	10	3	3	3	3

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volume des acquisitions (CHF, mrd)	1,76	1,58	1,35	1,49	1,78	2,09
Procédures sujettes à recours (nombre)	214	122	149	131	83	173
Procédures gagnées (nombre)	-	-	-	-	-	2
Évolution des affaires compensatoires (CHF, mio)	248,0	0,0	95,0	461,0	383,0	175,0

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	5 070	7 770	8 080	4,0	8 080	8 080	8 080	1,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			310		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	112 165	126 681	123 893	-2,2	125 122	124 032	124 364	-0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-2 788		1 229	-1 090	333	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	5 070 017	7 770 000	8 080 000	310 000	4,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>4 996 148</i>	<i>7 770 000</i>	<i>8 080 000</i>	<i>310 000</i>	<i>4,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>73 869</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement d'armasuisse se composent principalement de compensations provenant de la vente de stocks (vêtements professionnels, matériel divers). armasuisse génère en outre des revenus en encaissant les redevances de licences pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE, ainsi qu'en fournissant des prestations pour des tiers, comme l'exécution de mandats d'acquisitions et de conseils de nature commerciale et technique portant sur des vêtements et des équipements, de même qu'en effectuant des contrôles de la qualité et des contrôles comparatifs de tenues. À cela s'ajoutent des revenus provenant de remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs, principalement des accords «Foreign Military Sales (FMS)» conclus avec les États-Unis, par lesquels des biens et des prestations commandés sont payés d'avance et parfois décomptés après des années seulement. Le prix final peut éventuellement être à l'origine de remboursements. armasuisse ne peut prendre aucune influence sur les montants et le moment des remboursements.

Les revenus de fonctionnement augmentent de 0,3 million comparativement à l'exercice précédent. Les revenus tirés des redevances de licences passent de 1,2 à 1,5 million grâce à la conclusion de nouveaux contrats de licences pour des marques. Les autres revenus, comme les remboursements par des tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs (principalement les «FMS-Cases» avec les États-Unis) correspondent à la moyenne des montants inscrits dans les comptes des années 2013 à 2016.

Bases légales

O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS; RS 172.045.103), art. 3.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	112 164 801	126 681 174	123 893 000	-2 788 174	-2,2
<i>avec incidences financières</i>	88 315 104	96 936 974	99 583 500	2 646 526	2,7
<i>sans incidences financières</i>	2 897 174	5 800 000	5 700 000	-100 000	-1,7
<i>Imputation des prestations</i>	20 952 523	23 944 200	18 609 500	-5 334 700	-22,3
Charges de personnel	72 767 979	73 937 200	77 029 300	3 092 100	4,2
<i>dont location de services</i>	-	793 400	800 000	6 600	0,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	36 701 828	46 492 974	40 812 700	-5 680 274	-12,2
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	14 694 487	15 913 000	11 618 600	-4 294 400	-27,0
<i>dont charges de conseil</i>	2 050 852	2 280 081	2 605 000	324 919	14,3
Charges d'amortissement	312 132	300 000	200 000	-100 000	-33,3
Charges financières	252	1 000	1 000	0	0,0
Dépenses d'investissement	2 382 610	5 950 000	5 850 000	-100 000	-1,7
Postes à plein temps (Ø)	407	418	431	13	3,1

Les charges de fonctionnement d'armasuisse diminuent de 2,8 millions. Concernant les imputations de prestations, les charges diminuent de 5,3 millions par suite de la réduction de la facturation des prestations informatiques par la BAC (- 4,6 mio) et d'un besoin moindre de prestations de services de vol (0,6 mio) de swisstopo.

En contrepartie, les charges avec incidences financières augmentent d'environ 2,6 millions, principalement en raison du transfert au sein du DDPS de crédits destinés aux charges de personnel.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

L'augmentation de 3,1 millions des charges de personnel par rapport au budget 2017 découle principalement d'un transfert de ressources affectées au personnel en provenance du domaine Défense, pour un montant de 2,7 millions. D'une part, armasuisse internalise 7 collaborateurs de projets externes qui étaient financés auparavant par le biais des charges d'armement (1,5 mio). D'autre part, le DDPS déplace 6 postes du domaine Défense chez armasuisse pour accélérer les projets d'acquisitions (1,2 mio).

Les autres charges de personnel comportent dorénavant aussi les coûts liés aux évaluations et aux annonces, pour un montant de 0,2 million (auparavant: charges de biens et services et charges d'exploitation).

L'effectif prévisionnel du personnel d'armasuisse en 2018 sera de 431 EPT. Par rapport au budget 2017, cela représente une augmentation de 13 EPT, pour les raisons indiquées plus haut. Cette hausse s'effectue progressivement depuis 2015 et totalise pour l'instant 39 EPT.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Ce poste de charges diminue de 5,7 millions par rapport au budget 2017, dont 4,3 millions concernent les charges de biens et services liées à l'informatique.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* comportent 9,6 millions d'imputations de prestations (IP) au bénéfice de la BAC et de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication et sont destinées à garantir le fonctionnement de l'exploitation de l'informatique. Les fonds avec incidences financières alloués aux projets (2,0 mio) doivent notamment servir, en 2018, à la réalisation du projet «GEVER Confédération», à l'élaboration et à l'introduction d'une architecture informatique s'orientant aux services pour armasuisse et à une base de géodonnées pour l'immobilier, en collaboration avec swisstopo. De plus, différents projets seront encore réalisés dans l'environnement SAP. La baisse de 4,3 millions des charges de biens et services liées à l'informatique par rapport au budget 2017 s'explique principalement par une diminution de l'imputation par le prestataire BAC dans le domaine de la domotique (dispositifs de surveillance, de commande, de régulation et d'optimisation des bâtiments).

Les *charges de conseil* de 2,6 millions sont destinées notamment à la mise en œuvre de projets stratégiques de la direction d'entreprise, comme la gestion des contrats du DDPS II, GEVER armasuisse, le controlling des marchés publics et la gestion des changements. L'augmentation de 0,3 million par rapport au budget de l'exercice précédent découle de besoins plus élevés pour les projets stratégiques (0,2 mio) et du soutien à l'Office fédéral de la protection de la population dans le domaine de la technologie de protection ABC (0,1 mio d'imputation des prestations).

Les autres *charges de biens et services et charges d'exploitation* se montent à 26,6 millions et comportent des charges avec incidences financières (12,7 mio) liées au transport de matériel d'armement, aux frais de voyage, à l'acquisition de matériel, aux vêtements professionnels, aux textiles, au matériel de bureau, aux imprimés et à diverses prestations de service. De plus, ce poste inclut les charges liées à l'imputation de prestations (8,4 mio), principalement pour les loyers, et les charges sans incidences

financières (5,5 mio) concernant les prélèvements sur stock. Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation diminuent de 1,7 million comparativement au budget 2017, principalement en raison de mesures d'économies (- 1,3 mio) appliquées au domaine propre et du transfert dans les charges de personnel des coûts liés aux évaluations et aux annonces (- 0,2 mio).

Dépenses d'amortissement

Les dépenses d'amortissement, de 0,2 million, concernent l'amortissement du patrimoine administratif (mobilier, machines, véhicules, installations).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement portent principalement sur des stocks (5,5 mio) tels que des produits semi-finis ou des matériaux nécessaires à la confection d'articles, spécialement des textiles pour la production d'uniformes et d'autres matériaux servant à la fabrication de l'équipement personnel des militaires ou destinés à des clients finaux civils tels que l'administration fédérale et des tiers comme les cantons ou RUAG. Le solde d'environ 0,4 million est utilisé pour des véhicules, des machines, des appareils et des outils; il est en léger recul comparativement à l'exercice précédent.

ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Fourniture en temps utile de conseils en vue de la réduction des risques technologiques et financiers au DDPS, notamment à l'intention du domaine départemental Défense
- Détection précoce de développements technologiques avec incidences sur l'armée et la sécurité nationale
- Élaboration de décisions se fondant sur des aspects technologiques à des fins d'optimisation des coûts et de l'efficacité de systèmes de l'armée

PROJETS 2018

- Stratégie de cyberdéfense, partie CAMPUS: élaboration du rapport
- Utilisation de l'environnement de test: élaboration de la stratégie
- Télécommunications de l'armée (TC A), remplacement de composants de la communication mobile: études et tests pour l'étape d'acquisition 3 (remplacement du Réseau intégré de télécommunications militaires RITM)
- Mortier 12 cm 16: essais pour l'évaluation et la qualification de fusées, de munitions et de charges
- Nouvel avion de combat (NAC): élaboration du plan d'essais
- Système de surveillance de l'espace aérien et de conduite des opérations aériennes FLORAKO: étude relative à des capteurs dans l'environnement alpin

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ 0 en % 17-21
Revenus	0,3	0,8	0,6	-26,2	0,6	0,6	0,6	-7,3
Charges	32,3	32,0	32,0	0,0	31,9	31,8	31,8	-0,1
Δ par rapport au PF 2018-2020			-0,2		-0,4	-0,5		
Charges propres	32,3	32,0	32,0	0,0	31,9	31,8	31,8	-0,1
Charges financières	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	2,4	1,1	1,1	-0,9	1,1	1,1	1,1	0,4
Δ par rapport au PF 2018-2020			0,0		0,0	0,0		

COMMENTAIRE

armasuisse Sciences et technologies (ar S+T) est le centre du DDPS pour les technologies et dispose d'un réseau national et international. Ce domaine de compétences est responsable de la gestion technologique et de la fourniture de conseils en vue de la réduction des risques technologiques et de l'optimisation des coûts. Par des recherches appliquées ciblées, effectuées au sein de sa propre organisation ainsi qu'à travers un réseau d'expertise constitué avec des hautes écoles et l'industrie, le domaine permet l'accès aux compétences technologiques nécessaires pour le DDPS. De plus, des spécialistes qualifiés procèdent aux essais et évaluent l'aptitude à l'engagement, la fonctionnalité, l'efficacité et les exigences de sécurité de systèmes actuels et futurs de l'armée suisse.

Ces 15 dernières années, le rythme de l'évolution technologique a plus que doublé. C'est pourquoi le domaine départemental Défense, qui est le bénéficiaire des prestations, a un besoin accru de bases décisionnelles solides et tenant compte des spécificités de la Suisse (par ex. la topographie) concernant l'utilité et les risques inhérents aux nouveaux systèmes, plates-formes et matériels. Une évaluation indépendante de l'utilisation économique et technologique optimale des systèmes et de l'intégration de nouveaux systèmes dans des systèmes anciens gagne en importance.

Les charges de S+T sont peu liées et portent intégralement sur le domaine propre. Le montant total des charges du budget 2018 reste au niveau du montant planifié pour l'exercice précédent.

GP 1: GESTION DES TECHNOLOGIES ET EXPERTISES TECHNOLOGIQUES

MANDAT DE BASE

En qualité de centre indépendant, compétent pour les technologies au DDPS, ar S+T est responsable de la gestion de la technologie ainsi que de l'exécution d'expertises et de tests. Ces activités comportent la détection précoce et l'évaluation des technologies, de même que la formulation de la stratégie à l'intention de la Planification de l'armée. Cette démarche garantit l'utilisation cohérente des technologies, tout en réduisant les risques technologiques et financiers. En outre, des méthodes de tests spécifiques ainsi qu'une infrastructure de mesures moderne sont mises en œuvre au bénéfice d'armasuisse et d'autres clients, notamment à des fins d'optimisation de l'utilité des systèmes de l'armée. Le domaine pourvoit, par la recherche appliquée, à la disponibilité des compétences technologiques nécessaires pour le DDPS, aussi bien au sein de sa propre organisation qu'à travers des réseaux d'experts.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,3	0,8	0,6	-26,2	0,6	0,6	0,6	-7,3
Charges et dépenses d'investissement	34,7	33,1	33,1	0,0	33,0	32,9	32,9	-0,1

COMMENTAIRE

Les recettes proviennent de la fourniture de prestations de nature commerciale à des entreprises privées, afin d'augmenter la rentabilité des propres infrastructures spéciales.

Les charges du groupe de prestations, qui s'élèvent au total à 32 millions, se composent de 17,1 millions de charges de personnel (53,4 %) et de 14,9 millions de charges de biens et services (46,6 %). Les investissements représentent 1,1 million et sont utilisés pour l'infrastructure de mesures et d'essais.

Quelque 75 % des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement résultent de la réalisation d'expertises et de tests indépendants, et environ 25 % de la gestion de la technologie et de la recherche.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Réduction des risques: Les risques technologiques et financiers pour le domaine Défense sont minimisés par le biais de la gestion de la technologie et de la recherche						
- Appréciation, par le domaine départemental Défense, du degré de réduction du risque (échelle 1 à 5)	5,0	4,0	4,0	5,0	5,0	5,0
Mise à disposition de bases décisionnelles: S+T fournit expertises et tests indépendants pour optimiser utilisation technologies dans syst. (aptitude à utilisation et efficacité, sécu., protect. des pers.) et leur impact fin. (dans les syst., procédures et proc.)						
- Satisfaction de la clientèle quant aux bases décisionnelles (% min.)	98,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0
- Utilité financière attestée (CHF, mio)	255,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0
Exécution du mandat: Les mandats sont exécutés dans les délais et en respectant le plafond des coûts convenu						
- Part des mandats pour lesquels le plafond des coûts convenu a été respecté (% min.)	98,0	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0
- Part des mandats pour lesquels le délai convenu a été respecté (% min.)	90,0	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0
Développement de compétences technologiques: Les compétences technologiques requises sont mises en place en temps utile						
- Appréciation des compétences technologiques par armasuisse et la Défense, tous les deux ans (échelle 1 à 5)	-	4,0	-	4,0	-	4,0

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	339	840	620	-26,2	620	620	620	-7,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-220		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	34 697	33 102	33 098	0,0	32 996	32 896	32 937	-0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-3		-102	-100	41	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total avec incidences financières	338 985	840 000	620 000	-220 000	-26,2

ar S+T génère des revenus en procédant à des essais de systèmes d'armes et de munitions, à des essais d'explosions pour la vérification d'éléments de protection et aux contrôles, pour l'industrie, de parties de constructions servant à la sécurité. Les revenus AIF (mandats de tiers) ont diminué ces dernières années. Les raisons en sont l'orientation stratégique qui veut que les prestations soient fournies en priorité pour l'armée, de même que la situation quant aux ressources en personnel. Les recettes budgétisées correspondent au montant moyen inscrit dans les comptes des années 2013 à 2016.

Bases légales

O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS; RS 172.045.103), art. 3.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	34 697 026	33 101 654	33 098 200	-3 454	0,0
<i>avec incidences financières</i>	22 057 841	20 369 854	20 770 800	400 946	2,0
<i>sans incidences financières</i>	2 452 498	2 500 000	2 350 000	-150 000	-6,0
<i>Imputation des prestations</i>	10 186 687	10 231 800	9 977 400	-254 400	-2,5
Charges de personnel	16 981 189	16 457 700	17 062 900	605 200	3,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	12 884 343	13 033 954	12 585 300	-448 654	-3,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	334 722	675 100	488 900	-186 200	-27,6
<i>dont charges de conseil</i>	281 687	227 227	250 000	22 773	10,0
Charges d'amortissement	2 443 745	2 500 000	2 350 000	-150 000	-6,0
Charges financières	36	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	2 387 713	1 110 000	1 100 000	-10 000	-0,9
Postes à plein temps (Ø)	98	103	102	-1	-1,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel augmentent de 0,6 million comparativement à l'exercice précédent. Le principal motif est la cession de 0,5 million par le domaine Défense à des fins d'accélération de projets d'acquisitions.

L'effectif du personnel diminue de 1 EPT par rapport au budget 2017 et passe à 102 EPT en 2018. Dans le budget 2017, la cession de crédit opérée en cours d'année par le domaine Défense se traduisait certes par une croissance du nombre d'EPT mais n'était pas prise en considération dans les charges de personnel. Le faible recul du nombre de postes (- 1 EPT) résulte de la décision de ne pas repourvoir un poste.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et charges d'exploitation diminuent au total de 0,4 million comparativement au budget 2017. Le recul résulte principalement des charges relevant de l'imputation des prestations (IP) et des charges de biens et services liées à l'informatique.

Les charges IP diminuent notamment en raison de la réduction de plus de 0,2 million des loyers des locaux. En outre, les charges de biens et services liées à l'informatique régressent de près de 0,2 million par suite de mesures d'économies.

Charges d'amortissement

Les amortissements devraient diminuer d'environ 0,2 million en 2018. La baisse des investissements ces dernières années génère un recul des amortissements.

ARMASUISSE IMMOBILIER

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Garantie d'une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics
- Réalisation de solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
- Réduction du parc immobilier principal par une planification de l'offre axée sur la demande
- Optimisation de la contribution à la couverture des coûts du parc immobilier à disposition au moyen de désinvestissements ciblés et de la réduction des coûts d'exploitation

PROJETS 2018

- Réalisation de la stratégie en matière de stationnement (réduction du parc principal): démarrage de la mise en œuvre
- Réalisation de désinvestissements sur les places de tir (réduction du parc à disposition): optimisation de la planification de la mise en œuvre

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ 0 en % 17-21
Revenus	1 150,4	1 195,0	1 132,3	-5,2	1 132,3	1 132,3	1 147,9	-1,0
Recettes d'investissement	13,3	20,0	17,3	-13,5	17,3	17,3	17,3	-3,6
Charges	744,4	807,5	820,9	1,7	833,9	836,7	842,1	1,1
Δ par rapport au PF 2018-2020			21,0		31,8	33,7		
Charges propres	744,4	807,5	820,9	1,7	833,9	836,7	842,1	1,1
Charges financières	0,0	0,0	-	-100,0	-	-	-	-100,0
Dépenses d'investissement	333,4	233,4	238,3	2,1	251,7	255,3	255,3	2,3
Δ par rapport au PF 2018-2020			-8,4		-8,4	-8,4		

COMMENTAIRE

armasuisse Immobilier (ar Immo) est le service de la construction et des immeubles pour le portefeuille immobilier du DDPS. En tant que représentant du propriétaire pour les immeubles du DDPS (sans l'Office fédéral du sport ni les immeubles de l'administration civile dans la région de Berne), ar Immo est responsable de toutes les charges en rapport avec l'exploitation et la remise en état des immeubles, de même que de tous les investissements dans l'immobilier (achats, transformations, nouvelles constructions) dans son domaine de compétences.

Les domaines principaux d'activités sont la mise en œuvre de la stratégie en matière de stationnement, et notamment l'élaboration et la concrétisation des planifications et des projets de constructions pour les sites concernés. Des investissements plus élevés sont prévus à partir de 2018 pour réaliser les importants investissements à venir et rattraper simultanément les travaux d'entretien en attente.

Comparativement à celui d'autres unités administratives, le budget d'ar Immo se caractérise par une part relativement élevée d'investissements, d'environ un tiers. Les charges et les dépenses d'investissement sont imputées au domaine propre et faiblement liées.

Comparativement au budget 2017, les charges augmentent de 13,4 millions (+ 1,7 %). Cette augmentation porte spécialement sur les charges sans incidences financières en raison d'amortissements plus élevés.

Les revenus diminuent de 62,7 millions (- 5,2 %) par rapport au budget 2017, pour augmenter ensuite pendant la dernière année du plan financier. La majeure partie du recul résulte de la diminution des valeurs immobilières répercutée sur l'imputation des prestations appliquée aux immeubles loués à des bénéficiaires au sein de la Confédération ainsi que de la baisse des intérêts internes.

GP 1: IMMOBILIER DU DDPS – PARC PRINCIPAL

MANDAT DE BASE

ar Immo pourvoit en qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. Il loue des immeubles (en procédant aussi aux investissements nécessaires) et exploite les bâtiments (nettoyage, conciergerie, instruction et entretien, etc.) avec un rapport coûts/utilité optimal.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	1 136,8	1 174,3	1 114,4	-5,1	1 114,4	1 114,4	1 130,0	-1,0
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	728,5	657,2	667,9	1,6	673,2	674,2	678,8	0,8
Dépenses d'investissement	333,4	349,2	357,4	2,4	377,4	382,9	382,9	2,3

COMMENTAIRE

D'un point de vue matériel, les tâches actuelles de construction, d'entretien et d'exploitation du portefeuille immobilier du DDPS ne vont pas changer. Vu l'important besoin en attente d'investissements et d'entretien, une augmentation des dépenses d'investissements est visée.

98 % des revenus de fonctionnement concernent le groupe de prestations 1. Il s'agit en majeure partie de revenus de locations d'immeubles au sein de l'administration fédérale (revenus d'imputations de prestations) et, dans une faible mesure, de locations à des tiers. La diminution de 59,9 millions comparativement au budget 2017 porte principalement sur les revenus liés à l'imputation des prestations et découle de la baisse tant des valeurs immobilière que des intérêts internes.

95 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 1. L'augmentation de 10,7 millions par rapport au budget 2017 s'explique principalement par la hausse des amortissements, qui engendre une augmentation des charges sans incidences financières.

L'intégralité des charges d'investissement concerne des projets de constructions en relation avec le groupe de prestations 1. Pour réduire le besoin de rattrapage existant dans les domaines des investissements et les mesures de remise en état, il est prévu d'augmenter continûment les dépenses d'investissement de 2017 à 2020.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Gestion immobilière axée sur les besoins de la clientèle: armasuisse Immobilier garantit un haut niveau de satisfaction quant aux besoins immobiliers du DDPS						
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 6)	4,6	-	-	-	4,6	-
Financement de la gestion immobilière: armasuisse Immobilier garantit une utilisation durable des ressources						
- Parc principal à long terme: charges de remise en état comparativement à la valeur de remplacement (% min.)	1,2	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4
- Parc principal à long terme: charges d'investissements comparativement à la valeur de remplacement (% min.)	2,1	1,8	2,2	2,3	2,4	2,4
Gestion immobilière ménageant les ressources: armasuisse Immobilier promeut une exploitation des infrastructures ménageant les ressources						
- Émissions maximales de CO ₂ par année (tonnes)	40 600	48 000	46 000	45 000	44 000	44 000
- Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'électricité (% min.)	100,0	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0
Réduction du portefeuille du parc principal: armasuisse Immobilier contribue activement à la réduction du portefeuille du parc principal						
- Parc principal: réduction de la valeur de remplacement découlant de la restitution d'objets (CHF, mio, min.)	596,0	650,0	650,0	650,0	650,0	650,0
- Parc principal: bâtiments et ouvrages (nombre, max.)	4 943	5 000	4 800	4 600	4 400	4 400

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur de remplacement du portefeuille immobilier du parc principal (CHF, mrd)	23,7	23,0	22,6	22,0	21,1	20,9

GP 2: IMMOBILIER DU DDPS – PARC À DISPOSITION

MANDAT DE BASE

ar Immo pourvoit en qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. Pour le parc à disposition, ar Immo veille à l'entretien minimum ainsi qu'à la vente, la cession en droit de superficie, la location à des tiers et la désaffectation ou la déconstruction d'immeubles du DDPS qui ne sont plus nécessaires pour l'exploitation.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	30,0	20,6	17,9	-13,1	17,9	17,9	17,9	-3,5
Recettes d'investissement	13,3	20,0	17,3	-13,5	17,3	17,3	17,3	-3,6
Charges	32,3	34,5	33,8	-2,0	34,9	35,0	35,7	0,8
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

2 % des revenus de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. L'intégralité des recettes d'investissement provient de ventes d'immeubles du parc à disposition. Les revenus et les recettes budgétisés correspondent en principe à la moyenne du montant inscrit au compte des années 2013 à 2016.

5 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. Les charges diminuent légèrement comparativement au budget 2017, mais elles augmentent légèrement pendant la période du plan financier. Elles dépendent du genre et du nombre d'objets du parc à disposition.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Réduction au minimum des coûts du parc à disposition: armasuisse Immobilier augmente le taux de couverture du parc à disposition						
- Excédent de charges du parc à disposition (CHF, mio, max.)	19,595	30,265	29,186	30,262	30,304	31,125
Réduction du portefeuille du parc à disposition: armasuisse Immobilier contribue activement à la réduction du portefeuille du parc à disposition						
- Désaffectations de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	250	350	250	200	200	150
- Sorties de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	290	140	110	110	110	110

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bâtiments et ouvrages du parc à disposition (nombre)	7 980	7 993	8 074	8 148	8 170	8 101

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 166 791	1 194 983	1 132 303	-5,2	1 132 303	1 132 303	1 147 903	-1,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-62 680		0	0	15 600	
E101.0001 Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	13 292	20 000	17 300	-13,5	17 300	17 300	17 300	-3,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-2 700		0	0	0	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	760 798	691 707	701 757	1,5	708 127	709 142	714 501	0,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			10 050		6 371	1 015	5 359	
A201.0001 Investissements (enveloppe budgétaire)	333 373	349 152	357 417	2,4	377 417	382 938	382 938	2,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			8 265		20 000	5 521	0	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	1 166 790 551	1 194 982 600	1 132 302 800	-62 679 800	-5,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>22 174 519</i>	<i>17 125 000</i>	<i>18 627 000</i>	<i>1 502 000</i>	<i>8,8</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>46 789 033</i>	<i>36 517 000</i>	<i>22 214 000</i>	<i>-14 303 000</i>	<i>-39,2</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>1 097 827 000</i>	<i>1 141 340 600</i>	<i>1 091 461 800</i>	<i>-49 878 800</i>	<i>-4,4</i>

Les revenus de fonctionnement d'ar Immo proviennent principalement des locations facturées aux diverses unités administratives du DDPS au moyen de l'imputation des prestations (IP). Le montant total des revenus de fonctionnement diminue de 62,7 millions (- 5,2 %) par rapport au budget 2017. La plus grande partie de cette diminution (49,9 mio) est liée à la baisse des revenus IP provenant de locations.

Les revenus avec incidences financières se composent principalement de montants provenant de locations d'immeubles à des tiers. Ils correspondent en principe à la moyenne des montants inscrits au compte des années 2013 à 2016.

Les revenus sans incidences financières comportent des bénéfices comptables provenant de ventes d'immeubles ainsi que des bénéfices de réévaluation découlant de l'activation subséquente de bâtiments. Ils correspondent à la moyenne des montants inscrits au compte des années 2013 à 2016. L'activation des prestations propres n'est plus effectuée à partir de 2018 car les critères en la matière ne sont plus remplis. Les revenus correspondants diminuent de 11,9 millions.

Les revenus IP proviennent principalement des locations d'immeubles à d'autres unités de l'administration fédérale. La diminution de 49,9 millions (- 4,4 %) par rapport aux valeurs planifiées de l'exercice précédent s'explique par plusieurs facteurs: abaissement, en 2018, du taux d'intérêt théorique, qui passe de 2 % à 1,75 %, accélération des restitutions d'objets dont l'armée n'a plus besoin et réduction des valeurs à neuf et des valeurs d'acquisition des immeubles.

Bases légales

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC; RS 172.010.21).

E101.0001 DÉSIGNIFICATIONS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	13 292 128	20 000 000	17 300 000	-2 700 000	-13,5

Les recettes d'investissements incluent les recettes provenant de la vente d'immeubles. Elles correspondent à la moyenne des montants inscrits au compte des années 2013 à 2016.

Bases légales

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC; RS 172.010.21).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	760 798 344	691 706 820	701 756 800	10 049 980	1,5
<i>avec incidences financières</i>	190 679 281	192 439 420	193 140 300	700 880	0,4
<i>sans incidences financières</i>	328 803 102	237 758 000	246 499 000	8 741 000	3,7
<i>Imputation des prestations</i>	241 315 961	261 509 400	262 117 500	608 100	0,2
Charges de personnel	33 036 112	36 749 700	36 926 800	177 100	0,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	509 800 279	417 195 120	418 331 000	1 135 880	0,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	18 126	245 200	1 942 700	1 697 500	692,3
<i>dont charges de conseil</i>	2 320 079	2 716 349	2 961 700	245 351	9,0
<i>dont charges d'exploitation, immeubles</i>	189 373 775	244 851 400	248 941 600	4 090 200	1,7
<i>dont remise en état des immeubles</i>	231 045 081	94 692 700	86 433 700	-8 259 000	-8,7
<i>dont loyers et fermages</i>	51 902 499	54 344 300	57 191 900	2 847 600	5,2
Charges d'amortissement	217 959 184	237 758 000	246 499 000	8 741 000	3,7
Charges financières	2 769	4 000	-	-4 000	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	185	216	221	5	2,3

Les charges de fonctionnement d'ar Immo englobent tous les postes de charges relatifs à la gestion des immeubles, y compris les charges avec incidences financières pour les prises en location et les charges d'imputations des prestations découlant des prestations des exploitants, fournies principalement par la Base logistique de l'armée (BLA) sur mandat d'ar Immo. Elles augmentent au total de 10 millions, la part des charges sans incidences financières étant de 8,7 millions.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

ar Immo prévoit une légère augmentation du nombre de postes pour pouvoir réaliser les investissements prévus. Il s'ensuit une augmentation des charges de personnel de 0,2 million (+ 0,5 %) comparativement au budget 2017.

Pendant l'année budgétaire 2018, l'effectif du personnel atteint 221 EPT (+ 5 EPT). Dans le cadre de l'internalisation de postes réalisée en 2016 et 2017, certains postes ont été rangés dans une classe de salaire inférieure à celle qui était initialement prévue, ce qui a permis de créer un nombre plus élevé d'EPT.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

En 2018, les charges de biens et services et charges d'exploitation augmenteront de 1,1 million (+ 0,3 %).

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* (imputation des prestations, IP) sont budgétisées au bénéfice de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication et de la Base d'aide au commandement (BAC), qui fournissent à ar Immo des prestations en relation avec des projets immobiliers. Elles augmentent de 1,7 million (+ 692,3 %), car certaines prestations seront facturées directement à ar Immo à partir de 2018, et non plus à l'Office fédéral de l'armement comme c'était le cas jusqu'à ce jour.

Les *charges de conseil* augmentent de 0,2 million (+ 9 %). Elles servent à la poursuite du développement de l'organisation, de processus et d'instruments.

Les *charges d'exploitation des immeubles* augmentent de 4,1 millions (+ 1,7 %). L'augmentation découle d'un transfert de moyens du poste «Remise en état des immeubles» vers le poste «Charges d'exploitation, immeubles», notamment parce qu'une légère augmentation des charges est attendue en relation avec la gestion du portefeuille immobilier. Sur le montant total des charges d'exploitation des immeubles, 49,2 millions (19,8 %) sont des charges avec incidences financières, et 199,8 millions (80,2 %) des charges IP portant sur des prestations de l'exploitant fournies par la BLA et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Les prestations de l'exploitant comprennent entre autres des tâches d'approvisionnement et d'élimination, le service de conciergerie, de nettoyage et d'entretien ainsi que la gestion d'immeubles et alentours.

Les *charges liées à la remise en état des immeubles* comportent les dépenses pour des mesures de sauvegarde de la valeur d'immeubles et les charges d'élimination de contaminations. Pendant l'année budgétaire, elles diminuent de 8,3 millions (- 8,7 %), en raison notamment d'un transfert de 4,1 millions vers les «Charges d'exploitation des immeubles» et d'un transfert de 2,9 millions vers le domaine Défense par suite d'une réattribution de tâches. Sur le total des charges de remise en état, 49,7 % sont des charges IP bonifiées aux exploitants d'immeubles BLA et OFPP.

Les *charges liées aux loyers et fermages* concernent principalement la prise en location d'immeubles auprès de tiers. Elles augmentent de 2,8 millions (+ 5,2 %) principalement en raison de l'entrée en vigueur probable de nouvelles dispositions d'indemnisation conclues entre la Confédération et les cantons concernés pour la prise en location de places d'armes cantonales. Ces charges supplémentaires seront compensées au niveau des investissements.

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement contiennent des charges sans incidences financières pour les amortissements et les réévaluations de bâtiments (242,5 mio), des réévaluations de biens-fonds (3,9 mio) et l'amortissement de biens meubles (0,1 mio).

Les charges d'amortissement augmentent de 8,7 millions (+ 3,7 %) en raison de l'adaptation des réévaluations à la moyenne des montants inscrits au compte des années 2013 à 2016.

A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	333 373 247	349 152 300	357 417 100	8 264 800	2,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>330 968 422</i>	<i>349 152 300</i>	<i>357 417 100</i>	<i>8 264 800</i>	<i>2,4</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>2 404 825</i>	-	-	-	-

Les dépenses d'investissement comportent toutes les charges génératrices de plus-values et les dépenses relatives au maintien partiel de la valeur des immeubles, de même que des investissements dans l'exploitation (voitures). Elles concernent exclusivement le groupe de prestations «Parc principal».

Comparativement au budget 2017, les dépenses d'investissement augmentent de 8,3 millions (+ 2,4 %) pour passer à 357,4 millions, l'objectif étant de rattraper partiellement des investissements et des mesures de maintenance en attente.

Remarques

Crédits d'engagement «Immeubles», demandés chaque année dans un message spécifique (message sur l'immobilier du DDPS ainsi que programme immobilier du DDPS), V0002.00, V0251.00 à V0275.05, voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.

OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcement de la position de centre de compétence pour la géoinformation et les géoressources
- Garantie de la disponibilité des toutes dernières géodonnées de référence de Suisse (pour toute la Suisse dans la qualité requise)
- Augmentation de l'utilité des données et produits numériques
- Compléter l'offre des géodonnées de référence de Suisse (en collaboration avec des partenaires)

PROJETS 2018

- Développement du modèle topographique du paysage (MTP) et du modèle cartographique numérique (MCN)
- Poursuite du développement de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) et du géoportail correspondant (map.geo.admin.ch)
- Modernisation des services de positionnement swipos en intégrant les derniers systèmes de navigation par satellite (notamment Galileo)
- Création d'un modèle 3D géologique national du sous-sol
- Extension du laboratoire souterrain du Mont Terri pour la recherche sur le stockage définitif de déchets radioactifs

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus	24,1	23,3	23,9	2,7	23,6	23,4	23,2	-0,1
Recettes d'investissement	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Charges	92,5	89,6	92,4	3,1	93,6	92,6	92,9	0,9
Δ par rapport au PF 2018-2020			1,1		2,6	2,1		
Charges propres	79,8	73,8	77,8	5,4	77,0	76,0	76,1	0,8
Charges de transfert	12,6	15,8	14,6	-7,7	16,6	16,6	16,8	1,5
Dépenses d'investissement	2,3	1,2	1,2	-3,7	1,2	1,2	1,2	-0,9
Δ par rapport au PF 2018-2020			0,2		-0,3	-0,6		

COMMENTAIRE

L'Office fédéral de topographie (swisstopo) est le centre de compétence de la Confédération suisse pour la géoinformation, c'est-à-dire qu'il est responsable de la description, de la représentation et de la disponibilité durable des géodonnées spatiales (par ex. cartes nationales, modèles d'altitude et de paysage, images satellites, orthophotos).

La conclusion du projet «go4geo» a posé les bases techniques spécialisées de l'infrastructure des géodonnées. L'heure est maintenant au développement par l'intégration de nouveaux jeux de données de référence, pour tout le territoire suisse et en tenant compte des critères relatifs à la qualité requise. L'augmentation de l'utilité des données existantes se poursuit par le développement vers la 3D, la mise en réseau (linked data) et des services supplémentaires. Le modèle topographique du paysage sera terminé en 2019, les modèles cartographiques numériques sont en plein développement et se fondent sur les bases de données du MTP. Le projet «GIPS» (système de production d'informations géologiques) ainsi que le modèle 3D géologique national permettront d'améliorer la simplification de l'accès aux données, l'harmonisation de l'archivage des données et la production, également pour la géologie nationale.

Globalement, les charges pour 2018 (y c. les investissements) sont supérieures de 2,8 millions au budget de l'année précédente. Les charges propres augmentent d'environ 4 millions (+ 5,4 %), tandis que les charges de transfert diminuent de 1,2 million (- 7,7 %). Les motifs principaux de l'augmentation des charges propres sont un transfert de fonds interne au DDPS de 1 million pour le développement de l'infrastructure nationale de données géographiques et le transfert des prestations de services informatiques en faveur de BURAUT de swisstopo à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT; + 1,8 mio). Les charges propres augmentent aussi en raison d'amortissements informatiques suite à l'acquisition de la caméra numérique pour les prises de vue aériennes. Les fonds propres disponibles diminueront surtout à partir de 2020 en raison de la disparition du transfert unique de fonds du SG-DDPS en 2019.

Les dépenses de swisstopo consistent pour 16 % en dépenses de transfert. Celles-ci servent à indemniser les cantons pour la mensuration officielle et le cadastre RDPPF. Elles se réduisent en 2018 de 1,2 million et correspondent aux besoins des cantons.

Les revenus de fonctionnement inscrits au budget sont légèrement plus élevés que l'année précédente (+ 0,6 mio) et enregistrent un léger recul pendant les années du plan financier (- 0,2 mio par an). Comme les baisses de revenus attendues les années précédentes ne se sont pas entièrement réalisées, la budgétisation a été adaptée. Pendant les années du plan financier, les revenus seront légèrement réduits en raison de la tendance vers l'«Open Government Data» (OGD).

GP 1 : TOPOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE

MANDAT DE BASE

Mensuration tridimensionnelle de la Suisse, à jour et de grande qualité: swisstopo crée et met à jour les données topographiques et cartographiques de la mensuration nationale et des produits officiels qui en sont dérivés, sous forme analogique et numérique, conformément au droit fédéral. À cet effet, des jeux de géodonnées de référence (précision, fiabilité, couverture intégrale, durabilité, neutralité des intérêts et actualité) sont mis à disposition sous une forme moderne pour un large cercle d'utilisateurs. Les jeux de géodonnées de la mensuration nationale sont indispensables aux processus de décision politiques et économiques et constituent le fondement de l'infrastructure nationale de géodonnées.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	17,3	16,7	14,7	-12,0	14,5	14,1	13,8	-4,7
Charges et dépenses d'investissement	41,1	36,8	38,8	5,7	38,4	38,1	37,7	0,6

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement proviennent en 2018 à 62 % du groupe de prestations 1 (année précédente: 72 %). Par rapport à l'année précédente, le revenu de fonctionnement baisse de 2,0 millions. Les motifs principaux sont la substitution des produits d'édition par les applications numériques, la baisse des ventes de cartes nationales et la diminution des revenus en raison de l'échange gratuit de données avec les cantons. 51 % des charges de fonctionnement de swisstopo sont dues au groupe de prestations 1 (année précédente: 44 %). L'augmentation par rapport à 2017 est due à une optimisation de la clé de répartition entre les groupes de prestations. Dans les années du plan financier, les charges et les revenus enregistrent une baisse: du côté des charges, on peut attribuer cette baisse au non-remplacement des personnes parties à la retraite et à d'autres optimisations internes, du côté des revenus, le recours croissant au «Open Government Data» (OGD) va encore réduire les revenus de swisstopo.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Mensuration nationale topographique: les données sont régulièrement mises à jour et adaptées aux nouveaux besoins des utilisateurs						
- Orthophotos: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	34	30	30	30	30	30
- Modèles altimétriques: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	19	15	15	15	15	15
- Modèle topographique du paysage: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	21	15	15	15	15	15
- Élaboration d'un modèle de surface de l'ensemble du périmètre (%)	-	22	34	44	57	67
Mensuration nationale cartographique: les données sont régulièrement mises à jour et la production est convertie à la forme numérique						
- Cartes nationales: surface de la Suisse mesurée (% , min.)	18	15	15	15	15	15
- Mise en œuvre du modèle cartographique numérique MCN 1:25 000: surface de la Suisse numérisée par an (% , min.)	34	49	66	83	100	-
Satisfaction de la clientèle: les clients considèrent que ces prestations sont de très bonne qualité						
- Satisfaction des clients en termes d'offre/de qualité (échelle 1 à 5)	-	-	-	4,15	-	-

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Géodonnées livrées (nombre)	3 125	3 325	3 837	4 309	4 148	3 560
Mégapixels fournis par l'infrastructure fédérale de données géographiques (nombre, mio)	86,600	162,000	225,400	321,500	329,600	509,400
Impressions PDF sur la base des services de l'IFGD (nombre, mio)	1,294	1,602	1,879	2,238	2,531	3,393
Cartes imprimées vendues (nombre, milliers)	698	581	603	513	408	494
Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 5)	-	-	-	-	4,14	-

GP 2 : MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

MANDAT DE BASE

Les géoinformations constituent la base de nombreuses décisions dans divers domaines. swisstopo coordonne et soutient l'harmonisation de toutes les géoinformations d'importance nationale, assurant ainsi la mise à disposition commode, rapide et durable de ces informations. Dans le cadre du groupe de prestations 2, swisstopo garantit, par le biais des mensurations géodésiques nationales, la base de toutes les mensurations en Suisse; il fournit des prestations spécialisées et gère l'infrastructure fédérale des géodonnées. swisstopo s'assure de la sécurité juridique du sol en mettant à disposition, sur tout le territoire, les données de la mensuration officielle et en mettant en œuvre le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière en collaboration avec les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	6,1	4,9	7,9	59,9	8,1	8,1	8,3	13,8
Charges et dépenses d'investissement	27,1	26,1	27,6	5,7	27,5	27,3	27,3	1,1

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement proviennent à 36 % du groupe de prestations 2 (année précédente: 21 %). Grâce au service de positionnement «swipos», ce groupe de prestations peut, d'année en année, compter sur une légère augmentation des revenus. Pour la première fois, les services de KOGIS sont imputés après le transfert de l'IFGD à l'exploitation de l'office fédéral. 36 % des charges de fonctionnement sont sollicitées par le groupe de prestations 2, comme dans les prévisions pour 2017. En 2018, les ressources nécessaires augmentent de 1,5 million par rapport aux valeurs budgétées l'année précédente, notamment en raison d'investissements supplémentaires dans l'infrastructure du service de positionnement. La fusion des départements «Géodésie» et «Direction fédérale des mensurations cadastrales» devrait entraîner une baisse des charges de personnel pendant les années du plan financier. Grâce à la conclusion du projet «go4geo», l'infrastructure fédérale de données géographiques est disponible et pourra être développée.

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Sécurité juridique: swisstopo permet une documentation et publication complètes de la situation juridiquement contraignante en matière de biens-fonds						
- Mensuration officielle au standard numérique (% , min.)	79	78	80	82	84	85
- Cantons dans lesquels le cadastre RDPPF est exploité ou mis en place (nombre, min.)	12	16	20	24	26	26
Mensuration nationale géodésique: les données sont régulièrement mises à jour						
- Mise à jour des réseaux de points fixes et réseaux permanents (% , min.)	96	96	96	96	96	96
Géodonnées: l'infrastructure fédérale de données géographiques est hautement disponible et ses données sont de plus en plus demandées						
- Niveau de disponibilité (% , min.)	98	98	98	98	98	98
- Optimisation continue des coûts d'exploitation par visite du géoportail (% , min.)	25	5	5	5	5	5
- Augmentation annuelle de la demande de données géographiques (% , min.)	50	13	11	10	10	5
Satisfaction de la clientèle: les clients considèrent que ces prestations sont de très bonne qualité						
- Satisfaction des clients (échelle 1 à 5)	-	-	-	4,10	-	-

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Part de la surface de la Suisse mesurée avec des données numériques existantes (%)	64,8	67,0	70,2	77,4	79,4	81,2
Licences pour le service de positionnement swipos (nombre)	1 026	1 327	1 554	1 822	2 128	2 459
Valeur des hypothèques garanties par la mensuration officielle (CHF, mrd)	800,000	843,000	879,000	910,000	933,000	950,000
Bâtiments enregistrés dans la mensuration officielle (nombre, mio)	2,860	2,900	2,930	2,965	3,031	3,205
Biens-fonds enregistrés dans la mensuration officielle (nombre, mio)	3,640	3,680	3,830	3,855	3,885	3,900
Jeux de géodonnées de base (nombre)	221	232	236	236	216	217
Jeux de géodonnées de base intégralement documentés (%)	27	51	55	51	61	65
Jeux de géodonnées de base disponibles via le géoportail map.geo.admin.ch (%)	54	58	59	59	59	61
Part des jeux de géodonnées de base téléchargeables (%)	41	41	42	48	46	53
Réduction annuelle des coûts d'exploitation par visite (%)	62	35	27	27	24	35
Augmentation annuelle de la demande (visites de la page d'accueil) de géodonnées (%)	190	63	42	38	34	54

GP 3: SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

MANDAT DE BASE

swisstopo élabore et met à jour les données géologiques de base sous forme analogique et numérique, dirige et exploite le laboratoire de recherche souterrain du Mont Terri et élabore le modèle géologique de la Suisse en 3D pour un large cercle d'utilisateurs (autorités, hautes écoles et particuliers). Les données géologiques constituent la base de la protection et de l'utilisation du sous-sol dans l'optique de la stratégie énergétique 2050, de la gestion des déchets nucléaires, de l'utilisation de matières premières locales et des nappes phréatiques et de la construction d'infrastructures souterraines.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus et recettes d'investissement	0,8	1,6	1,3	-19,3	1,1	1,1	1,1	-9,1
Charges et dépenses d'investissement	13,9	12,2	12,6	3,1	12,3	11,8	12,3	0,3

COMMENTAIRE

6 % des revenus de fonctionnement proviennent du groupe de prestations 3 (année précédente: 7 %). Ces revenus sont principalement en rapport avec le laboratoire souterrain Mont Terri. Le montant est inférieur de 0,3 million au budget 2017, car la fourniture de services externes est moins importante au cours des années d'extension du laboratoire. 16 % des charges de fonctionnement de swisstopo sont sollicitées par le groupe de prestations 3, exactement comme dans le budget 2017. Un point fort est l'extension du laboratoire souterrain de Mont Terri avec le forage d'un tunnel supplémentaire pour des recherches scientifiques sur le stockage de déchets radioactifs dans l'argile à Opalinus. Le potentiel pour des recherches dans le domaine des tâches de la géologie nationale est important (fracking, géothermie, modèles géologiques). Ce groupe de prestations portant uniquement sur des tâches de recherche, il n'est pas possible de réaliser des revenus supplémentaires pendant les années du plan financier. Le motif principal de l'augmentation dans le budget 2018 est l'extension du tunnel au Mont Terri. Les variations des phases d'intensité financière entraînent des fluctuations dans le calendrier relatif aux grands projets «GIPS» et «Modèle géologique national».

OBJECTIFS

	C 2016	B 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Système d'information sur les données relatives au sous-sol: l'extension du système d'information est mise en œuvre						
- Jeux de données sur map.geo.admin géologiques, géotechniques et géophysiques (nombre, min.)	20	30	50	60	80	90
- Modèles thématiques 3D régionaux du sous-sol (nombre, min.)	2	1	3	6	10	12
- Appels des jeux de données géologiques via Internet (nombre, min.)	5 000	6 000	7 000	9 000	12 000	14 000
- Publications de l'Atlas géologique de la Suisse 1:25 000 (nombre)	153	158	164	170	176	180
Mont Terri: swisstopo exploite le laboratoire de recherche souterrain						
- Extension spatiale du laboratoire souterrain (80% financement externe) (%), min.)	6	15	40	70	90	100
- Élargissement du portefeuille au moyen de nouvelles expériences dans le domaine du stockage de CO ₂ et de la géothermie (nombre, min.)	2	2	2	2	3	4
- Visiteurs dans le Centre de visiteurs du laboratoire souterrain (nombre, min.)	3 875	5 200	3 000	3 000	5 000	5 300
Satisfaction de la clientèle: les clients considèrent que ces prestations sont de très bonne qualité						
- Satisfaction des clients (échelle 1 à 5)	-	-	-	4,4	-	-

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Feuilles de l'Atlas géologique 1:25 000 publiées (nombre)	133	137	141	144	148	153
Cartes géologiques numériques disponibles (nombre)	160	190	222	250	300	400
Jeux de données géologiques dans Internet (nombre)	60	80	100	1 800	2 500	3 500
Mont Terri: expériences en cours (nombre)	39	43	42	46	45	50
Mont Terri: partenaires (nombre)	14	15	15	15	16	16
Mont Terri: visiteurs (nombre)	2 802	4 036	4 516	5 039	5 072	3 875
Mont Terri: groupes de visiteurs (nombre)	165	217	230	285	270	197
Mont Terri: investissements des partenaires (CHF, mio, cumulé)	62,000	66,000	70,000	74,000	77,000	80,415

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2016	B 2017	B 2018	Δ en % 17-18	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Δ Ø en % 17-21
Revenus / Recettes								
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	24 150	23 282	23 908	2,7	23 643	23 378	23 178	-0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			626		-265	-265	-200	
Charges / Dépenses								
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	82 128	75 029	78 983	5,3	78 178	77 160	77 262	0,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			3 953		-805	-1 018	102	
Domaine des transferts								
GP 2: Mensuration et géocoordination								
A231.0115 Indemnités dans domaine mensur. officielle et cadastre RDPPF	12 634	15 812	14 594	-7,7	16 594	16 594	16 760	1,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 218		2 000	0	166	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2016	B 2017	B 2018	val. abs.	Δ 2017-18 %
Total	24 149 554	23 281 700	23 907 600	625 900	2,7
<i>avec incidences financières</i>	9 355 707	9 414 300	8 500 000	-914 300	-9,7
<i>sans incidences financières</i>	1 852 745	530 000	455 000	-75 000	-14,2
<i>Imputation des prestations</i>	12 941 101	13 337 400	14 952 600	1 615 200	12,1

Les revenus de fonctionnement de swisstopo sont générés par les ventes (de géodonnées ou de cartes nationales, par ex.) et prestations à des tiers ayant des incidences financières, par les revenus sans incidences financières liés à l'activation de prestations propres (par ex. création de cartes nationales) ainsi que par la facturation de services à d'autres offices fédéraux (par ex. remise de cartes nationales à l'armée).

Les revenus de fonctionnement sont supérieurs de 0,6 million au montant inscrit au budget 2017. Mais les revenus baisseront probablement à moyen terme, en raison de la substitution croissante des produits cartographiques traditionnels par des services Internet qui génèrent moins de revenus et de l'ouverture croissante de l'accès aux données officielles (Open Government Data, OGD).

Les revenus avec incidence financière de la vente de produits de swisstopo à des tiers baissent de 0,9 million, car l'échange gratuit de données avec les cantons entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018. On note une augmentation (+ 1,6 mio) des montants des acquisitions de produits swisstopo à l'intérieur de la Confédération. Pour la première fois en 2018, les prestations de l'infrastructure fédérale des données géographiques seront imputées par couches aux offices fédéraux concernés.

Les valeurs sans incidences financières prévues sont inférieures de 0,1 million au budget 2017, car, en raison du recul des demandes de cartes nationales, les prestations propres portées à l'actif diminuent.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), art. 15 et 19.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total	82 128 062	75 029 442	78 982 800	3 953 358	5,3
<i>avec incidences financières</i>	68 232 798	63 199 842	64 720 800	1 520 958	2,4
<i>sans incidences financières</i>	5 131 094	4 530 000	5 376 000	846 000	18,7
<i>Imputation des prestations</i>	8 764 170	7 299 600	8 886 000	1 586 400	21,7
Charges de personnel	51 360 465	47 936 100	48 147 900	211 800	0,4
<i>dont location de services</i>	263 639	119 000	119 600	600	0,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	24 581 965	22 293 342	25 278 900	2 985 558	13,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	8 393 568	7 369 900	8 757 900	1 388 000	18,8
<i>dont charges de conseil</i>	2 130 691	1 290 648	1 870 700	580 052	44,9
Charges d'amortissement	3 890 904	3 600 000	4 400 000	800 000	22,2
Dépenses d'investissement	2 294 728	1 200 000	1 156 000	-44 000	-3,7
Postes à plein temps (Ø)	323	311	310	-1	-0,3

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel augmentent de 0,2 million (+ 0,4 %) en comparaison avec le budget 2017 et correspondent au plafond prédéfini pour le personnel. Avec la numérisation et les nouvelles possibilités techniques, des compétences supplémentaires sont requises, ce qui entraîne une augmentation des frais de personnel malgré la baisse des fonds. Le non-remplacement des postes de personnes partant à la retraite et l'optimisation des postes à l'interne entraînent une baisse des charges de personnel de 3,2 millions dans le budget 2018 par rapport au compte 2016.

La location de services ne joue qu'un rôle mineur (3 personnes). Il s'agit de spécialistes dans les domaines de l'informatique, des réseaux sociaux et de GEVER.

L'effectif du personnel de swisstopo se montera en 2018 à 310 EPT, soit une baisse de 1 EPT (- 0,3 %) par rapport à l'année précédente. Pour respecter les prescriptions d'économie, certains postes ne sont pas pourvus après les départs à la retraite.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation se montent au total à 25,3 millions et augmentent de 3 millions, soit de 11,8 %, par rapport au budget 2017. Les motifs principaux sont un transfert de fonds interne au DDPS pour le développement de l'infrastructure nationale des données géographiques, des coûts informatiques plus élevés après le transfert vers l'OFIT ainsi que des transferts de fonds avec incidences financières pour des services de swisstopo en faveur d'autres offices fédéraux.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* augmentent de 1,4 million. Cette augmentation est principalement due au transfert de fonds du SG-DDPS, dans le domaine de l'imputation des prestations, pour le passage des prestations de services informatiques en faveur de BURAUT de swisstopo à l'OFIT et à une augmentation des frais opérationnels pour répondre à des exigences de stockage supplémentaires.

Les *charges de conseil* augmentent de 0,6 million par rapport au budget 2017. Le montant budgété pour 2018 doit surtout être utilisé pour mettre en œuvre la stratégie de swisstopo (modèles 3D, promotion de la mise à jour, partenariats avec les cantons et le secteur privé).

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation*, qui s'élèvent à 13,8 millions, comprennent les charges de matériel, des loyers (en grande partie imputation des prestations) ainsi que les charges d'exploitation. Elles enregistrent une baisse de 0,2 million par rapport au budget de l'année précédente, car la diminution des effectifs permet de renoncer au site supplémentaire de swisstopo à Kleinwabern.

Charges d'amortissement

Les amortissements augmentent de 0,8 million en raison de l'achat de la caméra de prises de vues aériennes.

Dépenses d'investissement

Aucun investissement important n'étant prévu en 2018, la moyenne des investissements sur plusieurs années est relativement basse (1 %).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2 : MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

A231.0115 INDEMNITÉS DANS DOMAINE MENSUR. OFFICIELLE ET CADASTRE RDPPF

CHF	C	B	B	Δ 2017-18	
	2016	2017	2018	val. abs.	%
Total avec incidences financières	12 633 687	15 811 900	14 594 000	-1 217 900	-7,7

La Confédération et les cantons cofinancent la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière. Les moyens budgétés dépendent des projets prévus pour ces tâches dans les cantons. Si le financement est assuré par le canton, la Confédération indemnise à raison de 50 % les coûts relatifs aux travaux.

Le crédit de transfert diminue de 1,2 million par rapport au budget 2017. Comme plusieurs cantons n'ont pas pu réaliser leur part de prestations en raison de mesures d'économies cantonales, les moyens ont été réduits en conséquence.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), art. 38 et 39.

Remarques

Crédits d'engagement «Indemnités aux cantons, mensuration officielle 2008-2011» (AF du 19.12.2007), V0151.00, «Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2012-2015» (AF du 22.12.2011), V0151.01, «Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2016-2019» (AF du 17.12.2015), V0151.02, voir compte d'État 2016, tome 2A, ch. 9.